

# Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial

9 novembre 2010

**Internet :**

<http://www.ccecrb.fgov.be>

**Editeur responsable :**

Luc Denayer, secrétaire du CCE  
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21  
1040 Bruxelles

## Préface

*Ces dernières années, la rédaction du Rapport technique du secrétariat est de plus en plus devenue le fruit d'un travail d'équipe assumé par un certain nombre de collaborateurs scientifiques du secrétariat, in casu Messieurs Luc Denayer, Hendrik Nevejan et Gunter Uwents (chapitre 1), Madame Florence Meessen (chapitre 2), Monsieur Kris Degroote (chapitres 3 et 4 et coordination générale), Madame Marie Monville (chapitre 4), Messieurs Sébastien Yasse et Michael Rusinek (chapitres 4 et 5) et Madame Siska Vandecandelaere et Monsieur Stephen Renders (chapitre 5).*

*Les thèmes abordés par la concertation interprofessionnelle se multipliant, le secrétariat a cherché à bénéficier de l'appui d'un réseau toujours plus large lors de sa collecte de données et d'études analytiques. A cet égard, le Conseil central de l'économie tient à adresser ses remerciements à Monsieur Mont (Représentation permanente auprès de l'OCDE), Messieurs Dell'Abate et de la Fuente et Madame Kotecka (Eurostat), Mesdames Termote et Geenens (SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, DGSIE), Messieurs Bogaert, Englert, Masure, Hendrickx, Van Horebeek, Dobbelaere, Bossier et Stockman et Mesdames Kegels et Biatour (Bureau fédéral du Plan), Mesdames Zachary, Druant, Heuse, Buydens, Rubbrecht et Brumagne et Messieurs Van Cauter, Van Meensel, Stragier et Dresse (Banque nationale de Belgique), Messieurs Vermeeren, Beca et Van Nuffel (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale), Messieurs Dmitrevsky et Vets et Madame Piette (ONSS), Monsieur Valenduc (SPF Finances), Monsieur Barrat (DARES), Monsieur den Ouden et Madame Verhoeve (CPB), Mesdames Wanger (IAB) et van Deuverden (IWH) ainsi que Messieurs les Professeurs Jacquemin (FUNDP), Dewachter (KUL) et Bauwens (UCL, Core) et Messieurs Kalenga M'Pala, Mansour-Kadjar et Spithoven (SPP Politique scientifique) pour leur bienveillante collaboration au rapport.*

*En outre, l'élaboration de ce rapport a pu s'appuyer sur les contributions des Professeurs Bruno Vanderlinden (UCL) et Leo Sleuwaegen (Vlerick Leuven Gent Management School) dans le cadre d'accords de coopération passés entre eux et le CCE.*

*La responsabilité du Rapport est entièrement assumée par le secrétariat.*

*Enfin, que soient aussi remerciés tous les collaborateurs du secrétariat et intérimaires qui ont contribué à la réalisation tangible du présent rapport en effectuant les travaux de suivi administratif, de dactylographie, de traduction, de mise en page finale et d'impression.*

## Table de matière

Préface .....	3
Table de matière .....	4
Liste des graphiques.....	7
Liste des tableaux.....	8
Introduction générale.....	9
Tableau de bord : de l'AIP.....	10
<b>1 Contexte macroéconomique .....</b>	<b>25</b>
1.1 L'environnement international .....	26
1.2 Les risques pour la reprise économique.....	31
1.3 Le contexte macroéconomique belge.....	33
1.4 L'inflation.....	34
1.4.1 L'évolution.....	34
1.4.2 L'influence des vecteurs énergétiques.....	35
1.4.3 L'influence des autres produits .....	38
1.4.4 L'inflation en Belgique, données récentes et prévisions.....	38
1.5 Perspectives des finances publiques .....	39
Bibliographie .....	42
<b>2 Marché du travail.....</b>	<b>43</b>
Tableau de bord.....	44
2.1 Dynamiques récentes de l'emploi, en Belgique et dans les trois pays voisins .....	45
2.2 Temps de crise et réduction du temps de travail .....	48
2.2.1 Belgique.....	50
2.2.2 Allemagne.....	52
2.2.3 France.....	54
2.2.4 Pays-Bas .....	55
2.3 Evolution récente du chômage et offres d'emploi.....	55
2.4 Dynamiques futures .....	57
Bibliographie .....	59

<b>3</b>	<b>Formation des salaires</b> .....	<b>61</b>
	Tableau de bord .....	62
3.1	Négociations salariales .....	63
3.1.1	Allemagne .....	63
3.1.2	Pays-Bas .....	68
3.1.3	France .....	70
3.1.4	Belgique .....	72
3.2	CCT n° 90 .....	74
3.2.1	Accords sectoriels .....	74
3.2.2	CCT d'entreprises et actes d'adhésion .....	74
3.2.3	Impact sur l'évolution des salaires .....	75
3.3	Impact de la (para)fiscalité sur le travail .....	76
3.3.1	Evolutions et enjeux .....	76
3.3.2	Travail, capital et consommation .....	76
3.3.3	Les mesures d'allègement de la (para)fiscalité sur les salaires .....	77
3.3.4	Les effets des mesures d'allègement de la (parafiscalité) sur le coût du travail et le pouvoir d'achat .....	83
	Bibliographie .....	86
<b>4</b>	<b>Formation continue</b> .....	<b>89</b>
	Tableau de bord des partenaires sociaux .....	90
	Tableau de bord : comparaison internationale .....	90
4.1	Avantages et responsabilité .....	91
4.2	Engagements des partenaires sociaux .....	92
4.3	l'interprofessionnel au sectoriel .....	94
4.4	Des engagements aux résultats .....	96
4.4.1	2009 en bref .....	96
4.4.2	Indicateur structurel de Lisbonne et la stratégie EU-2020 .....	97
4.4.3	La formation continue formelle .....	97
4.4.4	La formation continue moins formelle et informelle .....	98
4.4.5	La formation initiale .....	99
4.4.6	Des indicateurs Globaux .....	99
4.5	Mécanisme de sanction .....	99
	Bibliographie .....	102

<b>5</b>	<b>Compétitivité structurelle</b> .....	<b>103</b>
	Tableau de bord.....	104
	5.1 Evolution de la réalité économique .....	108
	5.2 Enseignement.....	110
	5.3 Innovation.....	111
	5.4 Entrepreneuriat .....	114
	5.5 Internationalisation .....	115
	5.6 Evolution des parts de marché.....	118
	5.7 Coûts de production .....	123
	5.8 Le partage de la richesse.....	126
	5.8.1 La distribution primaire des revenus .....	126
	5.8.2 La redistribution secondaire des revenus .....	132
	Bibliographie .....	137
<b>6</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>139</b>
	Annexe 1A : Nomenclature des branches Nacerev.1 (version 2003).....	140
	Annexe 1B: Nomenclature des branches Nacerev.2 (version 2008).....	141
	Annexe 2 : Evolution des coûts salariaux par personne et par heure .....	141
	Annexe 3 : Coefficients de pondération .....	141

## Liste des graphiques

Graphique 1-1:	L'évolution de l'inflation depuis 2007 en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, dans la zone euro et en Belgique .....	35
Graphique 1-2:	Evolution des prix de l'électricité et du gaz. HICP – Indices bruts (1996 = 100) .....	37
Graphique 1-3:	Prévisions de l'indice des prix à la consommation.....	39
Graphique 2-1:	Evolution du PIB (variation à un an d'écart).....	46
Graphique 2-2:	Evolution du nombre de personnes salariées et d'heures prestées dans le secteur privé (variation à un an d'écart) .....	47
Graphique 2-3:	Impact des systèmes d'indemnisation du chômage partiel sur l'emploi permanent, proportionnellement et en chiffres absolus, entre le début de la crise et le T3 2009.....	49
Graphique 2-4:	Evolution du chômage temporaire pour raison économique, variation à un an des unités budgétaires.....	50
Graphique 2-5:	Evolution du nombre de personnes en "Kurzarbeit", 1991-2011 (milliers de personnes).....	53
Graphique 2-6:	Evolution de l'emploi (personnes et volume) et du taux d'emploi depuis 1996.....	57
Graphique 3-1:	Evolution relative des coûts salariaux horaires Belgique/moy.3 .....	62
Graphique 3-2:	Evolution du salaire horaire en Allemagne .....	64
Graphique 3-3:	Evolution du salaire horaire aux Pays-Bas .....	69
Graphique 3-4:	Evolution du salaire horaire en France .....	70
Graphique 3-5:	Evolution des salaires conventionnels, Belgique .....	73
Graphique 3-6:	Part des avantages non récurrents liés aux résultats (en % du salaire brut ONSS) .....	75
Graphique 3-7:	Taux facial, taux effectif avant et après simplification par niveau de salaire brut mensuel.....	80
Graphique 5-1:	Comparaison internationale de la structure des coûts.....	123
Graphique 5-2:	Part de l'énergie dans le coût de production de l'ensemble de l'économie et de l'industrie (2005) .....	124
Graphique 5-3:	Evolution de la contribution des coûts de production à l'évolution du déflateur de la demande finale entre 1996 et 2008.....	125
Graphique 5-4:	Part salariale dans l'industrie manufacturière, les services marchands, et l'économie marchande. Belgique, 1970-2009.....	127
Graphique 5-5:	Part salariale en Belgique et dans les trois pays de référence. Economie marchande 1970-2007 (1973=100) .....	128
Graphique 5-6:	Rentabilité du capital dans l'industrie manufacturière, les services marchands et l'économie marchande. Belgique, 1970-2008.....	129
Graphique 5-7:	Rentabilité du capital dans l'économie marchande en Belgique et aux Pays-Bas (1970-2007) et en Allemagne (1991-2007) .....	130
Graphique 5-8:	Composition de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières (en % de l'excédent brut d'exploitation).....	131
Graphique 5-9:	Evolution du revenu disponible des ménages réel par habitant avec ou sans transferts sociaux en nature.....	136

## Liste des tableaux

Tableau 1-1:	Le contexte macroéconomique dans les trois pays partenaires, dans la zone euro et en Belgique .....	30
Tableau 1-2:	La contribution des différentes composantes à la croissance du PIB en Belgique.....	34
Tableau 1-3:	Aperçu succinct des finances publiques de 2009 à 2015, à politique inchangée – en pourcentage du PIB .....	40
Tableau 1-4:	Solde de financement par niveau de pouvoir, à politique inchangée – en pourcentage du PIB.....	41
Tableau 1-5:	Estimations nouvelles et anciennes du solde de financement par niveau de pouvoir, en pourcent du PIB .....	41
Tableau 1-6:	Evolution du solde de financement et de la dette publique (en pourcentage du PIB) dans les pays voisins, dans la zone Euro et en Belgique .....	42
Tableau 2-1:	Flux mensuels entrant et sortant de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi.....	56
Tableau 3-1:	Taux d'imposition implicites sur la consommation, le capital et le travail salarié : ensemble de l'économie (2008) .....	77
Tableau 3-2:	Evolution et prévisions des subventions salariales 1996-2012 (millions d'euros) .....	82
Tableau 3-3:	Evolution du taux moyen d'imposition dans l'hypothèse où les salaires auraient suivi l'inflation entre 1996 et 2009 .....	84
Tableau 3-4:	Augmentation totale du salaire net à prix constants et augmentation du salaire net à prix constants due aux changements (para)fiscaux entre 1996 et 2009.....	85
Tableau 3-5:	Réductions de cotisations sociales patronales et subsides salariaux exprimés en % de la MS : secteur privé (1996-2012).....	85
Tableau 5-1:	Comparaison de l'évolution des exportations, des débouchés et des parts de marché entre 1995 et 2008 .....	120
Tableau 5-2:	Décomposition de la croissance de la part salariale dans l'industrie manufacturière et les services marchands - Taux de croissances annuels moyen sur la période 1970-2007.....	128
Tableau 5-3:	Variation des passifs, variation des actifs et solde de financement des sociétés non financières (% de la valeur ajoutée) .....	132
Tableau 5-4:	Taux d'imposition implicites sur le capital, le travail et la consommation en 2008 .....	133



# Introduction générale

**Tableau de bord : de l'AIP**

I. Contexte macro-économique	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>p</sup>	2012 <sup>p</sup>	07-08	09-10 <sup>p</sup>	97-10	11-12 <sup>p</sup>
	<i>Pourcentage de variation annuelle</i>					<i>Pourcentage de variation cumulée</i>				
Produit intérieur brut, volume	2,8%	0,8%	-3,0%	1,4%	1,9%	2,8%	3,7%	-1,6%	29,1%	4,8%
Produit intérieur brut - secteur privé, volume	3,3%	1,3%	-3,2%	1,7%	1,8%	4,3%	4,6%	-1,6%	31,1%	6,2%
Productivité horaire, secteur privé	1,6%	-0,6%	-1,3%	1,1%	1,4%	3,3%	0,9%	-0,2%	16,2%	4,7%
Déflateur du PIB, secteur privé	2,3%	1,5%	0,8%	1,6%	2,0%	1,6%	3,8%	2,4%	24,9%	3,7%
Indice des prix à la consommation	1,8%	4,5%	-0,1%	2,1%	2,0%	1,8%	6,4%	2,1%	30,6%	3,8%
Indice santé	1,8%	4,2%	0,6%	1,6%	1,9%	1,8%	6,1%	2,2%	28,2%	3,7%
Termes de l'échange internes <sup>(1)</sup>	0,5%	-2,6%	0,2%	0,0%	0,1%	-0,1%	-2,1%	0,2%	-2,6%	0,0%
Taux d'endettement des entreprises, niveau <sup>(2)</sup>	38,9%	42,1%	44,0%	43,0%						
Rapport capital-travail (série filtrée)	0,94%	0,98%	1,01%	1,01%						
Coût salarial horaire réel	1,9%	-1,0%	2,2%	-0,5%			1,0%	1,7%	11,8%	
Part salariale corrigée, secteur privé <sup>(3)</sup>										
Niveau	63,2%	64,7%	66,8%	65,6%			63,9%	66,2%	65,4%	
Pourcentage de variation	-0,2%	2,3%	3,3%	-1,8%			2,2%	1,4%	-1,4%	
<sup>(1)</sup> Rapport : déflateur de la valeur ajoutée secteur privé/indice santé ; les termes de l'échange s'améliorent lorsque le déflateur de la valeur ajoutée augmente plus vite que l'indice santé										
<sup>(2)</sup> Crédits octroyés par les établissements de crédit (dans l'euro) et titres à revenu fixe (à l'exclusion des crédits du secteur non-financier), en % du PIB										
<sup>(3)</sup> Le salaire moyen d'un salarié est imputé aux indépendants										
e= estimation; p= prévision										

II. Evaluation du coût salarial horaire du secteur privé	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>p</sup>	2012 <sup>p</sup>	07-08	09-10p	97-10	11-12 <sup>p</sup>
	<i>Pourcentage de variation annuelle</i>						<i>Pourcentage de variation cumulée</i>			
<b>Indice (1996 = 100) de l'évolution du cout salarial elatif: Belgique / Moyenne 3</b>										
Source OCDE juin	102,4%	102,3%	102,9%	104,0%						
Secrétariat octobre <sup>(3)</sup>	102,7%	103,3%	104,1%	103,9%						
<b>Moyenne 3</b>										
Source OCDE juin	2,3%	2,6%	2,0%	0,0%	0,4%	3,4%	5,0%	2,0%	36,3%	3,9%
Secrétariat octobre	2,2%	2,6%	2,1%	1,3%	1,5%	3,4%	4,8%	3,4%	38,1%	5,0%
<b>Belgique</b>										
Source OCDE juin	3,7%	2,5%	2,6%	1,1%			6,3%	3,7%	41,8%	
Secrétariat octobre <sup>(3)</sup>	3,7%	3,2%	2,8%	1,1%			7,1%	3,9%	43,4%	
Sectoriel conventionnel <sup>(4)</sup>	1,9%	3,5%	2,6%	1,0%			5,4%	3,7%	38,0%	
<i>dont: - indexation</i>	1,6%	2,9%	2,5%	0,9%	2,1%	1,8%	4,6%	3,4%	27,2%	3,9%
- réel	0,2%	0,5%	0,1%	0,1%			0,7%	0,2%	8,6%	
Cotisations sociales patronales <sup>(1)</sup>	0,5%	0,0%	0,5%	-0,2%			0,6%	0,3%	0,8%	
<i>dont: - aux administratons publiques</i>	0,2%	0,0%	0,1%	0,1%			0,2%	0,3%	-0,4%	
- versées au secteur privé	0,1%	0,4%	0,0%	-0,1%			0,5%	0,0%	1,5%	
- cotisations imputées <sup>(2)</sup>	0,3%	-0,4%	0,4%	-0,3%			-0,1%	0,1%	-0,3%	
Dérive salariale	1,3%	-0,3%	-0,3%	0,3%			1,0%	0,0%	3,0%	
Secrétariat octobre, hors cot.pat. versées aux administrations publiques	3,6%	3,2%	2,7%	0,9%			6,9%	3,7%	43,9%	
<sup>(1)</sup> Contribution à l'évolution du coût salarial										
<sup>(2)</sup> Essentiellement les salaires garanti (maladie), indemnités de licenciement et autres avantages sociaux (pensions payées directement par l'employeur aux ex-salariés, allocations familiales...).										
<sup>(3)</sup> Basé sur Bureau Fédéral du Plan, version adaptée du Budget économique 2009, 14 octobre 2008										
<sup>(4)</sup> Seules les augmentations négociées en commission paritaire des salaires minimums de base sont suivies, à l'exclusion des primes, des augmentations au niveau de l'entreprises, de la création d'un fonds sectoriel de pension										

III. Emploi total dans le secteur privé	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>p</sup>	2012 <sup>p</sup>	07-08	09-10	97-09
<b>Personnes</b>									
Moy. 3	1,9%	1,3%	-0,9%				3,2%		12,4%
Belgique	1,8%	1,9%	-0,7%	0,2%			3,7%	-0,4%	14,3%
<b>Heures Prestées</b>									
Moy. 3	1,6%	1,1%	-2,4%				2,7%		4,0%
Belgique	1,6%	2,0%	-2,0%	0,6%			3,6%	-1,3%	12,1%
<b>IV. Recherche et développement</b>									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008			
Belgique	1,88%	1,86%	1,83%	1,86%	1,90%	1,92% <sup>p</sup>			
UE-15 <sup>e</sup>	1,92%	1,89%	1,89%	1,92%	1,93%	1,99%			
Moy.3	2,30%	2,28%	2,26%	2,28%	2,25%	2,28%			

V. Formation	1993	1999	2005	2006	2007	2008	2009 <sup>(4)</sup>
<b>Investissement des employeurs en faveur des travailleurs</b>							
ENQUETE CVTS							
Belgique	1,4%	1,6%	1,6%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Moy.3	1,6%	2,0%	1,8%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
BILANS SOCIAUX: ENSEMBLE DE L'ECONOMIE <sup>(2)</sup>							
Cours et stages <sup>(3)</sup>	n.a.	1,25%	1,06%	1,08%	1,13%	1,15%	1,10%
<b>Taux de participation</b>							
BILANS SOCIAUX: ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	n.a.	30,4%	32,7%	32,5%	32,6%	31,4%	32,8%
ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL							
Toutes formes de formation	n.a.	n.a.	24,1%	22,7%	23,1%	22,0%	22,9%
Intervention financière de l'employeur	n.a.	n.a.	16,9%	16,6%	17,3%	17,0%	17,7%
Indicateur structurel de Lisbonne (24-64, 4 semaines)		6,9%	8,3% <sup>(1)</sup>	7,5%	7,2%	6,8%	6,8%
<b>Heures de formation par participant</b>							
Cours et stages	n.a.	0,74%	0,69%	0,71%	0,77%	0,76%	0,78%
<b>Heures de formation par participant</b>							
<sup>(1)</sup> Données en base annuelle à partir de 2005							
<sup>(2)</sup> Des chiffres supplémentaires en matière de foration formelle et informelle sont disponible dans le tabeau de bord du chapitre consacré à la formation continue (chapitre 4)							
<sup>(3)</sup> Ces données devraient en principe également reprendre les cotisations des entreprises en faveur du congé éducation payé qui se montaient à 0,04% des salaires bruts jusqu'en 2008. Durant les 3 premiers trimestres 2008 cette cotisation est passée à 0,08% avant de revenir à 0,04% lors du dernier trimestre de 2008.							
<sup>(4)</sup> les données concernant les efforts de formation des bilans sociaux pour l'an 2009 sont basées sur l'échantillon constant de la BNB (version 19 octobre 2010)							
n.a. = non disponible							

VI. Eléments du contexte salarial	2011-2012	Allemagne	Pays-Bas	France
Marge disponible Rapport technique	5% <sup>a</sup>			
Dont : 2° année d'accord		3,6%	2,9%	3,4%
	Moy. 3	Allemagne	Pays-Bas	France
Biais prévisionnel moyen 1996-2010	1,1% <sup>b</sup>	2,3%	-1,2%	0,0%
	niveau du salaire (en % du salaire moyen)	célibataire isolé	couple deux revenus identiques	couple avec enfants deux revenus identiques
Impact de la (para)fiscalité sur l'évolution du pouvoir d'achat sur la période 1996-2009	50%	13,8%	12,9%	16,2%
	100%	3,2%	3,7%	5,8%
	250%	3,9%	3,9%	5,0%
	2006	2007	2008	2009
Revenu disponible ajusté brut réel par habitant en Belgique <sup>c</sup> (variation en % sur 1 an)	2,3%	2,5%	0,5%	1,3%
<p><sup>a</sup> La marge est calculée par le secrétariat du conseil central de l'économie dans le Rapport technique. La première année de prévision est basée sur les publications les plus récentes de chaque institut national. La deuxième année de prévision utilise le scénario de moyen terme de l'OCDE.</p> <p><sup>b</sup> Le "biais prévisionnel" correspond à la différence entre l'évolution du coût salarial horaire prévue en début d'accord (rapport technique précédant un AIP) et celui effectivement constaté aujourd'hui. Il s'agit donc de la différence entre le calcul ex-ante reposant sur les prévisions et le calcul ex-post, basé sur des données observées. Il s'agit d'un chiffre moyen, c'est-à-dire une moyenne arithmétique des différences calculées sur les 7 périodes. Un chiffre positif signifie une surestimation, un chiffre négatif une sous-estimation.</p> <p><sup>c</sup> Le revenu disponible ajusté brut réel par habitant est le revenu disponible brut des particuliers augmenté des transferts sociaux en nature, déflaté par l'indice des prix à la consommation, et divisé par la population totale (variation en pourcent sur 1 an)</p>				

La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit la publication par le Conseil central de l'économie d'un Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial. La même loi requiert un second rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial dont l'objectif est d'analyser les éléments de compétitivité structurelle. Le présent Rapport technique du secrétariat du Conseil central de l'économie répond à ce double prescrit.

La loi du 26 juillet 1996 comporte ainsi deux piliers mis au service d'un objectif : la croissance de l'emploi. Le premier pilier vise à assurer, au niveau macroéconomique, une maîtrise de l'évolution des coûts salariaux relativement à trois États membres de référence : l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Le second pilier de cette loi concerne les aspects structurels de la compétitivité (innovation...) et de l'emploi. Ces différents éléments s'insèrent dans une stratégie d'ensemble au service de l'amélioration de l'emploi et du bien-être de tous.

### *Perspectives macroéconomiques*

En 2009, le recul du PIB aura été le plus important depuis la Seconde guerre mondiale. En Belgique, le recul a été de -2,8 % alors qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, il aura été respectivement de -4,9 %, -3,9 % et -2,6 %. Toutefois, le creux de la crise économique a été atteint au second trimestre de 2009. A partir de ce moment, le rebond de l'activité a été plus rapide que les prévisionnistes ne l'avaient escompté de telle sorte que les perspectives de croissance pour 2010 ont été revues à la hausse en cours d'année. La révision la plus spectaculaire a certainement concerné l'Allemagne, où la prévision officielle des 5 instituts allemands (Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose) était de 0,9 % au printemps 2010 et de 3,5 % cet automne.

Au cours de l'année en cours, porté par la phase de restockage et la relance budgétaire, le taux de croissance de l'économie mondiale devrait atteindre un niveau supérieur à celui des dix années qui ont précédé la crise et ce devrait à nouveau être le cas l'année prochaine. Mais ce qui aura marqué cette reprise, c'est très certainement la vigueur de la croissance dans les économies émergentes. Selon les dernières prévisions du FMI, le niveau de production devrait y retrouver, au cours de l'année 2010, celui d'avant la crise et la croissance y revenir à son rythme historique tendanciel. Tel n'est pas le cas pour les économies développées où la croissance du commerce international apporte un soutien puissant mais où l'endettement des ménages et les déséquilibres des finances publiques pèsent sur les perspectives de la demande intérieure alors que les séquelles de la crise bancaire freinent la capacité des banques à octroyer du crédit. Ainsi, l'ajustement dans le secteur de l'immobilier se poursuit, ce qui pèse de manière significative sur la croissance dans les pays qui avaient connu une exubérance dans ce secteur au cours des années qui avaient précédé la crise. Au total, la croissance du PIB dans les pays développés devrait ralentir au cours du second semestre de 2010 et conduire à un taux de croissance moyen en 2011 inférieur à celui de 2010.

Pour l'année à venir, la reprise reste fragile, ce que traduisent les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques. L'incertitude liée à l'effet sur le prix des matières premières et sur l'inflation de la vigueur de la croissance pourrait dans les économies émergentes conduire à un durcissement brutal des politiques budgétaires et monétaires dans ces pays. Un autre risque est la synchronisation de la régularisation des politiques budgétaires et monétaires et de leur effet sur la demande. Ce facteur de risque pourrait être renforcé si la situation budgétaire dans un certain nombre d'économies développées conduisait les acteurs sur les marchés financiers à s'interroger sur la soutenabilité des dettes publiques de ces pays. Cela entraînerait une hausse des taux d'intérêt dans ces pays et dans la foulée des difficultés pour leur système financier. Cela entraverait gravement leur capacité de rebond et affecterait par contrecoup le système financier des pays qui leur ont fait crédit et par ce canal leur taux de croissance. Toutefois, les risques extrêmes ont été réduits par le programme

de rachat d'obligations souveraines par la Banque centrale européenne et par le mécanisme de stabilisation européen des gouvernements de la zone euro. Mais le système financier demeure vulnérable, car les besoins de refinancement et de recapitalisation des banques sont importants alors que les marchés restent très peu enclins à prendre des risques. On peut aussi constater que le rééquilibrage des déficits des opérations courantes demeure limité. Les pays émergents continuent de dégager des excédents courants et d'accumuler des réserves de change plutôt que de laisser s'apprécier leur monnaie. En conséquence, la reprise reste déséquilibrée et risque de ne pas être durable.

Concernant l'inflation, on observe après le pic de 2008 un ralentissement de l'inflation jusqu'en juillet 2009. Ensuite, l'inflation s'accélère à nouveau. Ces mouvements peuvent s'expliquer en grande partie par la fluctuation des prix énergétiques, à l'exemple du carburant, du mazout, de l'électricité et du gaz et ensuite par des effets de seconde tour. L'inflation sous-jacente a baissé au cours de la période 2009-2010, mais elle reste supérieure à celle des trois pays voisins et de la zone euro. L'inflation sous-jacente était, en Belgique, plus élevée que dans la zone euro tant durant ces dernières années que selon les chiffres observés les plus récents de septembre 2010. En 2009, l'inflation sous-jacente a été ramenée à 1,3 % dans la zone euro (- 1,4 point de % par rapport à 2008) et à 2 % (- 0,4 point de %) en Belgique. Dans les trois pays de référence, les valeurs se situaient entre 1,2 et 1,6 % en 2009.

### *Emploi*

Le recul du PIB a entraîné une diminution du nombre de personnes en emploi en Belgique et dans les pays de référence. Mais le recul de l'emploi aura été plus faible en Allemagne et dans une moindre mesure en Belgique. Le nombre de personnes en emploi en Belgique a diminué de 17 000 unités en 2009 par rapport à 2008, soit près de cinq fois moins que le nombre d'emplois créés en 2008. Proportionnellement à l'emploi total, la diminution de l'emploi a été beaucoup moins forte en Belgique et en Allemagne qu'en France et aux Pays-Bas. L'explication de ce décalage se trouve notamment dans les politiques de chômage temporaire qui ont été particulièrement intenses dans les deux premiers pays. Cela s'est marqué par un recul prononcé du nombre d'heures prestées par personne dans ces pays. Un phénomène qui est passé presque inaperçu dans les deux autres pays.

A l'image de la reprise économique, mais plus encore que pour elle, la résorption du recul de l'emploi est plus rapide que prévu puisque dès 2010, à l'exception des Pays-Bas, les autres pays connaîtraient, selon les prévisions nationales, une croissance de l'emploi total.

Avec le recul de l'emploi, le taux de chômage a augmenté en Belgique, moins qu'en France ou aux Pays-Bas mais davantage qu'en Allemagne. Dans ce dernier pays, cela reflète le relativement meilleur comportement de l'emploi mais surtout la faible croissance de la population active due au vieillissement de la population.

Le repli de la croissance et de l'emploi s'est traduit par une diminution des tensions sur le marché du travail, toutefois celles-ci n'ont pas disparu.

Le taux d'emploi en 2009 de 61,6 %, s'il est en retrait par rapport à 2008, reste à un niveau historiquement élevé mais encore loin de l'objectif de 70 % que les pays européens s'étaient fixés à Lisbonne il y a dix ans.

Depuis plusieurs années déjà, l'emploi est au cœur de la politique économique belge et européenne. Augmenter le taux d'emploi avec des emplois de qualité est identifié comme la meilleure stratégie pour assurer une cohésion sociale forte, que ce soit en diminuant le risque de pauvreté ou en permettant



d'accroître les ressources des pouvoirs publics et par là d'assurer la viabilité du modèle social au regard du vieillissement de la population.

Ce point de vue a été à nouveau confirmé par la récente stratégie « UE-2020 » de l'Union européenne, se voulant porteuse d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette croissance « inclusive » suppose en effet « d'encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale »<sup>1</sup>. L'Union européenne s'est donc fixé un nouvel objectif de taux d'emploi de 75 % à atteindre dans les dix prochaines années en ce qui concerne les populations de 20 à 64 ans. Elle précise que cet objectif doit notamment être atteint grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés et à une meilleure intégration des migrants légaux. Chaque pays devra se fixer un objectif national sur cette base. Exprimé pour cette tranche d'âge, le taux d'emploi belge était de 67,1 % en 2009, 3 points de pourcent inférieur à la moyenne de l'Europe des 15.

### *Evolution du coût salarial*

Depuis 1996, l'évolution du coût salarial horaire dans le secteur privé s'inscrit dans le cadre des normes successives convenues tous les deux ans par les interlocuteurs sociaux. Depuis l'automne 2002, les interlocuteurs sociaux interprofessionnels tiennent compte non seulement de la marge fixée d'augmentation du coût salarial pendant les deux années à venir mais également de l'écart qui s'est creusé au cours des périodes précédentes entre les évolutions du coût salarial en Belgique et dans les pays de référence.

Ainsi qu'il a été développé dans les dernières versions du Rapport technique, l'écart était dû en 2001-2002 à une augmentation de l'inflation plus rapide qu'escompté, et ce en raison de la progression marquée des prix pétroliers. En dépit du fait que la croissance du coût salarial horaire se soit révélée moins élevée qu'on ne le pensait en Allemagne en 2003-2004 grâce à la politique menée et aux mécanismes convenus de modération salariale dans ce pays, le coût salarial horaire a progressé moins vite en Belgique qu'en moyenne dans les pays de référence. Durant les périodes 2005-2006 et 2007-2008, les prix ont finalement augmenté davantage qu'escompté (l'indexation des salaires conventionnels surpassait respectivement de 0,5 et 0,7 point de pourcent les prévisions relatives à l'indice santé du rapport technique fixant les marges) tandis que le coût salarial horaire des pays de référence était revu à la baisse, à raison de respectivement 1,4 et 0,7 point de pourcent, par rapport aux premières prévisions. Il en a résulté une augmentation plus vigoureuse du coût salarial horaire en Belgique qu'en moyenne dans les pays de référence bien que les interlocuteurs sociaux avaient fixé des normes salariales indicatives prudentes, à savoir des normes respectivement inférieures de 0,8 et 0,5 point de pourcent aux marges salariales disponibles (évolution du coût salarial dans les trois pays de référence escomptée à l'automne 2004 et 2006).

Compte tenu de la marge disponible de 5,1 % (alternative novembre) et de l'indexation de 5,1 % escomptée par le Rapport technique de novembre 2008, l'Accord exceptionnel 2009-2010 - conclu au moment où la crise financière éclatait - a prévu une « approche nette » prudente selon laquelle les indexations et les augmentations barémiques sont garanties de manière à sauvegarder le pouvoir d'achat et à atténuer l'impact de la crise sur l'emploi durant la période considérée, au même titre que le plan de relance du gouvernement. C'est donc un accord misant sur la confiance qui a été conclu, selon lequel, en concertation avec le gouvernement, les charges des entreprises ne seraient pas majorées et

---

<sup>1</sup> Communication de la Commission, « Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », 3 mars 2010, p. 3.

des augmentations de salaire réelles limitées (de maximum 250 euros en 2010) seraient rendues malgré tout possibles notamment grâce à la possibilité d'introduire des éco-chèques. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 4.2 du rapport, il a également été fait usage dans le courant de 2008 et au début de 2009 de la possibilité d'introduire des avantages non récurrents liés aux résultats tels que prévus par l'AIP 2007-2008. Plus généralement, des mesures (para)fiscales ont été élaborées ces dernières années pour stimuler le pouvoir d'achat des travailleurs. Selon les prévisions les plus récentes de l'évolution du coût salarial dans les États membres de référence durant la période 2009-2010, le coût salarial horaire moyen serait ramené à 3,4 % dans les trois États membres de référence, par rapport à une évolution du coût salarial estimée à 3,9 % en Belgique. Malgré une indexation des salaires plus faible que prévu (3 % au lieu de 5,1 %) durant la période 2009-2010, le coût salarial a augmenté davantage en Belgique que le coût salarial moyen dans les États membres de référence. Au total, le coût salarial en Belgique aurait cru 3,9 % plus rapidement au cours de la période 1996-2010. Une partie importante de cet écart résulte des prévisions de croissance des coûts salariaux horaires en moyenne dans les 3 pays de référence qui sont apparues à l'expérience régulièrement trop élevées. En moyenne, depuis 1996, l'écart entre les prévisions des marges salariales disponibles établies dans les Rapports techniques et les chiffres observés les plus récents est en moyenne de 1,1 point de pourcent pour les deux années cumulées de l'accord interprofessionnel (Allemagne 2,3 %, Pays-Bas -1,2 % et France 0,0 %). Pour 2012, la prévision d'augmentation des coûts salariaux en Allemagne est de 3,6 %, aux Pays-Bas de 2,9 % et en France de 3,4 %.

Compte tenu des prévisions les plus récentes des instituts nationaux en matière de coût salarial horaire pour l'année 2011 et du scénario à moyen terme de l'OCDE pour l'année 2012, le secrétariat table sur une augmentation du coût salarial dans les États membres de référence de 1,5 % en 2011 et de 3,4 % en 2012, soit 5 % en cumul sur la période 2011-2012.

Selon les dernières prévisions du BFP, l'indexation des salaires en 2011-2012 se chiffrerait à 3,9 %, soit 0,2 % de plus que la hausse de l'indice santé.

Parallèlement, depuis 2004, le gouvernement a introduit une dispense de versement d'une partie du précompte professionnel. Les mesures prises dans ce cadre ont d'abord été ciblées sur la recherche, le travail en équipe et de nuit et les heures supplémentaires ; depuis le dernier Accord interprofessionnel, une nouvelle mesure concerne l'ensemble des travailleurs. Ces éléments, s'ils n'affectent pas le calcul des coûts salariaux dans ce rapport, réduisent les coûts de production de l'entreprise. La réduction de précompte pour le travail en équipe et de nuit qui s'élevait à 5,63 % est passée à 10,7 % au 1er avril 2007 et à 15,6 % au 1er juin 2009.

Selon le même principe, les 65 premières heures supplémentaires bénéficient, depuis 2005, d'une réduction de précompte professionnel sur le sursalaire, autant pour les employeurs que pour les travailleurs. Les réductions de précompte ont fortement augmenté lors de l'AIP 2007-2008 tout en prenant garde à ce qu'une heure supplémentaire ne soit pas moins coûteuse qu'une heure normale. Depuis le 1er juin 2009, le nombre d'heures supplémentaires bénéficiant de ce régime est passé de 65 à 130 heures.

De plus, la mesure générale qui a introduit une exonération du précompte professionnel à concurrence de 0,25 % des salaires bruts, soit 0,15 % du coût salarial depuis le 1er octobre 2007 a été prolongée et approfondie. L'exonération est passée à 0,75 % le 1er juin 2009 et est passé à 1 % à partir du 1er janvier 2010, tout en prévoyant un financement alternatif d'un montant équivalent à 0,15 % de baisse de précompte qui n'est pas à charge des entreprises et qui n'ampute pas le pouvoir d'achat des travailleurs.

Il faut également tenir compte du fait que la cotisation patronale pour le congé éducation payé était passée de 0,04 % à 0,08 % entre 2007 et 2008, induisant une augmentation des coûts de production. Pour le quatrième trimestre de 2008 cette cotisation a été revue à 0,04 % et pour 2009 elle se monte à 0,06 %. Au dernier trimestre 2009, elle redescend à 0,05 %. Le 1er janvier 2010, la cotisation patronale pour les accidents de travail a été relevée de 0,02 point de pourcent.

L'ensemble des données sur les coûts salariaux ne tient pas compte de l'impact des subsides salariaux aux entreprises du secteur privé négociés dans le cadre des accords entre les interlocuteurs sociaux, ni du handicap, c'est-à-dire l'écart des coûts salariaux entre la Belgique et les pays de référence, creusé à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Les changements (para)fiscaux introduits depuis 1996 (bonus à l'emploi, réintroduction de l'indexation des barèmes fiscaux, réduction de l'impôt de crise, réforme de l'IPP, majoration de la quotité exemptée pour les bas et moyens revenus, et relèvement de la première tranche des frais forfaitaires) ont été dans le sens d'une amélioration du salaire net à prix constants quels que soient la composition familiale et le niveau de revenu considérés. Jusqu'en 2006, l'augmentation du pouvoir d'achat due aux changements (para)fiscaux est plus importante, en termes relatifs, pour les bas salaires, ensuite pour les hauts salaires et enfin pour les salaires moyens. Entre 2006 et 2009, les changements (para)fiscaux bénéficient surtout aux bas salaires.

### *Une économie axée sur l'innovation*

La montée d'un certain nombre de nouvelles économies et leur intégration dans le commerce mondial accroissent la pression concurrentielle. La comparaison avec ces économies rend nos facteurs de production onéreux. En réaction, on a tenté d'améliorer l'efficacité grâce notamment à des augmentations de l'intensité en capital et à des économies d'échelle. La littérature fait état d'une économie axée sur l'efficacité.

Toutefois, tout comme dans nombre de pays développés, cette stratégie se heurte aux limites des possibilités technologiques. Il est de plus en plus malaisé de réaliser des améliorations en termes d'efficacité. En outre, certaines économies émergentes font elles aussi le pas vers l'état d'économie axée sur l'efficacité. Parallèlement à ces évolutions du côté de l'offre, un certain nombre d'évolutions du côté de la demande accroissent également la pression sur le modèle actuel de développement. C'est ainsi que les économies émergentes constituent actuellement les débouchés les plus dynamiques, ce qui est un facteur de localisation important aux yeux des entreprises internationales.

Les évolutions décrites ci-dessus obligent les économies occidentales à franchir une étape suivante dans le développement : l'étape menant à une économie créative. Un tel modèle met l'accent sur la qualité, l'innovation et la créativité. Le développement de secteurs neufs et à forte intensité de connaissance est un aspect crucial à cet égard. En effet, la demande de produits/services classiques n'augmente plus que lentement dans les pays développés. Le développement de nouveaux secteurs à forte intensité de connaissance doit donc prendre le relais. Les études montrent en effet que ce sont surtout ces secteurs qui stimulent la croissance ces dernières années dans les pays industriels.

Une analyse de la structure économique belge montre toutefois qu'en ce moment, notre pays est encore fortement spécialisé dans les secteurs à moindre intensité de connaissance. Une position plus ferme et une part de marché plus étendue dans les secteurs à plus forte intensité de connaissance sont dès lors essentielles. A l'avenir, il importera de se distinguer par ses connaissances et par leur utilisation. Un facteur d'apport indissociablement lié à la connaissance est l'enseignement. L'enseignement fournit en effet les qualifications qui permettent de produire les connaissances et de les absorber. Le personnel qualifié scientifiquement et technologiquement a une importance fondamentale.

Les performances faibles de la Belgique dans le domaine des diplômés en S&T - tant de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur - constituent un risque dans cette optique. Bien entendu, la connaissance en soi n'est pas suffisante. Trois processus créateurs doivent permettre la conversion de cette connaissance en croissance économique : 1) l'innovation, 2) l'entrepreneuriat et 3) l'internationalisation.

Il existe diverses formes d'innovation. C'est ainsi que la Belgique est parmi les premiers dans le domaine de l'innovation de processus, ce qui suggère que la Belgique utilise encore dans une large mesure, comme atout concurrentiel, la production plus efficace de produits. Toutefois, la compétitivité de l'économie belge dépendra dans un proche avenir de plus en plus de la capacité à fabriquer et vendre des produits et services supérieurs. Dans ce domaine, la Belgique obtient des scores moins bons surtout s'il s'agit d'innovation radicale.

Un apport important dans le processus d'innovation est constitué par la recherche et le développement (R&D). L'intensité en R&D, c'est à dire les dépenses de R&D exprimées en pourcentage du PIB, est plus ou moins égale en Belgique à l'intensité moyenne notée en Europe (UE-15) et est fort éloignée des 3 % qui devraient être atteints en 2010 selon l'objectif de Barcelone. Ces dépenses doivent être financées à raison d'un tiers par le secteur public et de deux tiers par le secteur privé<sup>2</sup>. Par comparaison à la moyenne de l'UE-15, le financement fourni par les entreprises sises sur le territoire national est certes supérieur en Belgique à la moyenne de l'UE-15 (le financement de la R&D par les entreprises implantées sur le territoire belge est de 1,17 % du PIB contre 1,07 % dans l'UE-15) mais le financement provenant des autorités nationales reste quant à lui fortement à la traîne par rapport aux autres pays (0,42 % du PIB contre 0,63 % dans l'UE-15). Il convient toutefois de souligner que les chiffres relatifs aux autorités publiques nationales ne tiennent compte que des dépenses directes de R&D et pas des mesures fiscales en faveur de la R&D. C'est une convention européenne et les chiffres des autres pays sont donc également concernés, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une sous-estimation de l'effort public réel dans le domaine de la R&D. Les mesures fiscales ne cessent pourtant de gagner en importance en Belgique ; elles sont passées de 0,02 % du PIB en 2005 à 0,12 % en 2009.

La performance moyenne de la Belgique dans le domaine des dépenses de R&D est liée à sa sous-spécialisation dans les secteurs de haute technologie. La poursuite de l'objectif des 3% coïncide donc dans une large mesure avec un effort de changement - à long terme - de la structure industrielle. L'entrepreneuriat est un mot clef à cet égard.

Différentes sources font état d'une faible performance de la Belgique dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est ainsi que l'indice TEA, soit le pourcentage de la population qui est effectivement associé à la mise sur pied d'une entreprise ou qui a récemment créé sa propre entreprise, de la Belgique était en 2009 le plus faible, à une exception près, des 20 économies axées sur l'innovation ayant participé à l'enquête. Et notre score, tout comme celui d'autres pays européens, est également faible s'agissant de la croissance de ces jeunes entreprises. Le CCE a créé un groupe de travail chargé

---

<sup>2</sup> Les catégories secteur privé et secteur public ne se limitent pas aux entreprises sises sur le territoire belge et aux autorités publiques nationales, dont les chiffres sont donnés ici. Il s'agit entre autres également des dépenses de R&D réalisées par des entreprises étrangères et des autorités publiques internationales. Pour la plupart des pays, aucune donnée n'est cependant disponible en la matière.

d'étudier en détail ce problème<sup>3</sup>. Sur la base de ce rapport, les partenaires sociaux sont en train d'élaborer un avis relatif à l'entrepreneuriat.

En dehors de l'innovation et de l'entrepreneuriat, l'internationalisation contribue également - grâce à des effets d'échelle, à l'accès à de nouveaux marchés, à l'accès à de nouvelles connaissances, à l'accès à des facteurs de production meilleur marché...- à une meilleure compétitivité. Une forme courante d'internationalisation se matérialise par les exportations. Il s'agit toutefois d'une activité fortement concentrée dans les grandes entreprises. Les PME exportent encore relativement peu, de sorte qu'un grand potentiel reste inemployé. Il est également préoccupant de constater que nos exportations se sont accrues moins rapidement ces dernières années (période 1995-2008) que la moyenne de l'Europe. Ceci s'explique en partie par des facteurs structurels. Ainsi, par comparaison au groupe de référence européen, la Belgique est encore fortement orientée vers les anciens États membres de l'UE-15 (et vers les pays voisins en particulier) et moins vers les marchés à forte croissance tels que les nouveaux États membres de l'UE, les pays BRIC et les tigres asiatiques. La structure des produits des exportations belges est également moins adaptée à la demande mondiale : entre 1995 et 2008, la demande de produits d'exportation belges a augmenté légèrement moins rapidement que la demande de produits d'exportation du groupe de référence.

Ces explications ne sont cependant pas suffisantes. La diminution des parts de marché à l'exportation de la Belgique montre que les exportations belges croissent moins rapidement qu'on pourrait s'y attendre au vu de la spécialisation géographique et par produits. En outre, les parts de marché à l'exportation de la Belgique ont reculé plus rapidement au cours de la période 1995-2008 que les parts de marché à l'exportation du groupe de référence.

Il convient toutefois d'établir une distinction entre deux sous-périodes. Bien que les parts de marché aient enregistré une baisse constante au cours de la période 1995-2008, la perte de parts de marché a été plus importante au cours de la période 1995-2000 que durant la période 2000-2008. Par comparaison avec le groupe de référence constitué de 12 pays européens, la Belgique perd davantage de parts de marché durant la sous-période 1995-2000 ; la perte de parts de marché durant la période 2000-2008 est en revanche comparable à celle du groupe de référence.

Outre l'exportation, d'autres formes d'internationalisation offrent elles aussi des opportunités. Constatant le renforcement de la concurrence, les entreprises vont développer de plus en plus une structure mondiale dans laquelle des (segments d') activités sont établies dans les lieux les plus performants. Le phénomène est typiquement désigné par le terme "offshoring". Divers indicateurs montrent que la Belgique est très active en ce domaine. Ceci se reflète dans la structure des coûts belges qui est constituée à raison d'un tiers environ d'inputs intermédiaires importés. Ce chiffre est supérieur aux chiffres de tous les pays de référence. Le revers de cette situation est la part plus faible de la valeur ajoutée des facteurs de production travail et capital dans la production totale belge.

Il ressort d'une analyse que, dans l'industrie manufacturière, la part de la valeur ajoutée réelle belge dans la valeur ajoutée réelle de l'UE-15 est en baisse entre 1998 et 2007. La part de la Belgique dans

---

<sup>3</sup> Ce groupe de travail s'inscrit dans un ensemble de groupes de travail créés afin d'étudier en détail les problèmes identifiés dans l'avis diagnostique sur la R&D et l'innovation. Le groupe de travail chargé des brevets a terminé ses travaux à la fin de 2007, lesquels ont débouché sur l'avis "Œuvrer à un brevet communautaire et à une culture de brevets plus forte en Belgique". Le groupe de travail qui s'est consacré au transfert de connaissances entre la science et l'industrie a terminé ses travaux en 2009, lesquels ont donné lieu à l' "Avis relatif au renforcement des échanges de connaissances entre le monde de la recherche et les entreprises". Les activités du groupe de travail consacré aux stimulants fiscaux à la R&D et au policy mix sont encore en cours.

la valeur ajoutée réelle des services marchands dans l'UE-15 diminue également de 1996 à 2007. L'évolution déconcertante de ces parts est influencée tant par les mouvements des salaires relatifs que par les mouvements de la productivité relative du travail.

Les processus créateurs décrits ci-dessus influencent également la part salariale et la rentabilité du capital. En effet, l'évolution de ces variables résulte des mécanismes de formation des salaires et des prix, des dynamiques de la productivité et de l'emploi, ainsi que de la transformation de la structure de l'économie qui influence entre autres la croissance de la productivité.

La façon dont la richesse est partagée dans une économie affecte à la fois l'équité et l'efficacité, influençant ainsi la cohésion sociale et la croissance économique. Le partage de la richesse s'opère au travers de la distribution primaire et de la redistribution secondaire des revenus.

L'évolution de la distribution primaire des revenus peut être appréhendée par l'évolution de la part salariale. En ce qui concerne l'économie marchande, l'évolution de la part salariale est caractérisée par une forte augmentation dans les années 70, une baisse dans les années 80 jusqu'à un niveau proche de celui du milieu des années 70, et une fluctuation autour de ce niveau jusqu'en 2007. En 2008 et en 2009, la part salariale connaît une croissance qui la ramène à un niveau proche de celui du sommet du début des années 80 dans le contexte de la plus grave récession que nous ayons connue depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Cependant, selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, la part salariale devrait à nouveau diminuer en 2010.

Jusqu'à la fin des années 80, la rentabilité du capital suit, dans l'industrie manufacturière et les services marchands, une évolution opposée à celle de la part salariale : baisse dans les années 70 puis hausse dans les années 80. Les évolutions divergent à partir de la fin des années 80 : la rentabilité du capital suit une tendance à la baisse dans le secteur manufacturier et une tendance à la hausse dans les services marchands.

Un autre aspect de la distribution primaire des revenus concerne la répartition des profits au sein de l'excédent brut d'exploitation des entreprises. On observe une certaine modification dans la composition de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières entre 1996 et 2008. La part des dividendes versés nets augmente tandis que les autres postes, notamment les charges d'intérêt et le revenu disponible, diminuent. Ceci n'empêche pas le taux d'investissement d'augmenter, au prix cependant d'une détérioration du solde de financement. En 2009, la part des dividendes et des salaires dans la valeur ajoutée augmente. Le solde de financement est néanmoins en équilibre grâce notamment à la vente de stocks et à la baisse du taux d'investissement.

La redistribution secondaire des revenus s'opère au travers du système fiscal et parafiscal. Ces dernières années ont eu lieu deux réformes fiscales importantes qui ont modifié les charges fiscales pesant sur le capital et sur le travail. Il s'agit de la déduction fiscale pour capital à risque (plus communément nommée déduction des intérêts notionnels) et de la réforme de l'impôt des personnes physiques.

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est un autre indicateur de la redistribution secondaire des revenus, qui tient compte non seulement des prélèvements fiscaux et parafiscaux payés par les ménages, mais également des prestations sociales reçues par les ménages. Entre 1996 et 2008, le pouvoir d'achat des ménages (mesuré par le revenu disponible ajusté réel par habitant) a cru de 15% entre 1996 et 2008. A titre d'information, hors transferts sociaux en nature l'augmentation n'est que de 12%.

En 2009, le recul de la consommation privée a été limité par la forte progression du pouvoir d'achat des ménages. Celle-ci était due à une baisse temporaire de l'impôt des personnes physiques au travers de l'accélération des enrôlements, ensuite, à une croissance des prestations de sécurité sociale liée aux mesures de revalorisation des allocations sociales au bien-être et aux mesures anticrises (entre autres le chômage économique) et, enfin, à une forte progression des rémunérations hors inflation perçues par l'ensemble des particuliers. Ce dernier facteur s'explique par une croissance de l'indice santé et par l'indexation automatique décalée des salaires et des allocations sociales sur cet indice santé, ce qui a induit une forte progression nominale des salaires, alors que l'indice global des prix à la consommation stagnait.

### *Efforts de formation*

Si nous voulons maintenir une part croissante des travailleurs dans le processus productif pour faire face au vieillissement à un moment où les technologies évoluent de plus en plus vite, il est indispensable que les travailleurs puissent maintenir et développer leur potentiel de connaissances tout au long de leur vie. Ceci permettra une attitude plus ouverte au changement, lequel sera moins perçu comme un facteur de danger que comme une opportunité à saisir. Comme dans un futur de moins en moins éloigné, la population active va commencer à se réduire, il faudra aussi veiller, plus que par le passé, à trouver en interne, les qualifications requises. Dans le contexte actuel, un effort particulier pourrait être fait pour insérer les jeunes et réinsérer des demandeurs d'emploi dans le processus de travail grâce à des formations professionnelles calibrées sur des fonctions porteuses au travers d'une collaboration accrue avec les organismes régionaux compétents et avec l'enseignement. Enfin, une économie plus innovante est une économie où les travailleurs apprennent à apprendre au travers de processus internes à l'entreprise.

Dans ce cadre, au niveau européen, l'indicateur structurel de Lisbonne reprend comme objectif un taux de participation des adultes, actifs et non actifs de 25 à 64 ans, à la formation formelle et informelle de 12,5 %. Cet indicateur européen est basé sur l'Enquête sur les forces de travail et reprend la participation à une ou plusieurs formations (formelles ou moins formelles) durant les 4 semaines précédant la date de l'enquête. En 2009, la participation des Belges de 25-64 ans à toutes les formes de formations atteint 6,8 %.

En Belgique les interlocuteurs sociaux se sont fixés depuis 1998 l'objectif d'investir globalement pour le secteur privé 1,9 % de la masse salariale dans la formation continue. Pour évaluer leurs efforts de formation, les interlocuteurs sociaux se sont accordés en 2004 sur un nouveau tableau de bord. Dans le suivi de la Conférence pour l'emploi de 2003, les partenaires sociaux ont en outre déterminé de commun accord que, d'ici 2010, ils voulaient atteindre un taux de participation à la formation continue de 50 %. Le nouveau tableau de bord, comme indiqué dans le précédent Rapport technique, a été complété avec des chiffres sur la formation moins formelle et informelle des nouveaux bilans sociaux et des cotisations brutes. Il permet d'évaluer les efforts globaux, tant les efforts de formation formelle que moins formelle et informelle sur la base de différentes sources. Ce tableau de bord est repris dans le chapitre 5 sur l'éducation et la formation et comprend les principaux indicateurs en matière de formation continue : effort financier, taux de participation, heures de formation par participant et heures de formation en pourcentage des heures prestées.

Le bilan social de la Centrale des Bilans (basé sur l'année comptable) permet un suivi annuel depuis 1996 de ces indicateurs pour la formation formelle. Cependant les difficultés rencontrées par une partie des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, pour remplir ce formulaire et l'oubli récurrent de toutes les entreprises d'inclure leurs diverses cotisations (congé éducation payé, groupes à risque, fonds de formation) font penser que les résultats obtenus ne sont pas représentatifs à 100 % du niveau atteint par les indicateurs mais bien de leurs évolutions. Pour ces raisons et pour ajouter une

rubrique qui permette d'appréhender les efforts de formation moins formelle et informelle, les partenaires sociaux ont émis un avis de simplification et d'adaptation du bilan social (avis CNT n° 1536 du 30 novembre 2005).

Les modifications légales du bilan social sont entrées en vigueur pour les exercices comptables qui se clôturent à partir du 1er décembre 2008. Les données disponibles pour 2008, issues du nouveau bilan social, sont définitives alors que celles pour 2009 sont provisoires. Le changement de formulaire demande une interprétation correcte qui tient compte des deux éléments qui suivent: D'une part, le nombre d'entreprises qui a rempli le volet formation du bilan social a augmenté de plus de 50% en un an, dans l'échantillon constant analysé par la BNB. D'autre part, l'introduction d'une nouvelle rubrique relative à la formation moins formelle et informelle a fait apparaître que certaines entreprises qui enregistraient tous leurs efforts de formation, ventilent désormais ces efforts entre la formation formelle et la formation moins formelle et informelle.

Selon les chiffres du bilan social, le taux de participation des travailleurs à des formations formelles (cours et stages) a augmenté de 29,6 % en 1998 à 32,7 % en 2004, avant de se stabiliser jusqu'en 2007. Après la baisse de 2008 (31,4 %), le taux de participation augmenterait à nouveau en 2009 pour atteindre 32,8 % (chiffre provisoire). Ce niveau atteint le meilleur résultat obtenu antérieurement. Dans le même temps, les chiffres provisoires de 2009 attestent d'une diminution de l'effort financier (net de subsides consacrés directement par les entreprises à la formation formelle), passant de 1,15% à 1,10%. Cette capacité de former plus de travailleurs à partir d'une base de financement qui évolue à la baisse peut s'expliquer par un double mouvement. D'une part, les formations suivies par les travailleurs s'orientent de plus en plus vers la maîtrise pratique de l'outil de travail et leur durée moyenne tend à diminuer (32,9 heures en 1998 à 28 heures en 2009 selon les chiffres provisoires). D'autre part, les incitants financiers mis à la disposition des entreprises par les pouvoirs publics sont en constante augmentation.

Le nouveau bilan social permet également, à partir de 2008, d'obtenir des données quantitatives sur la formation continue moins formelle et informelle tant en termes financiers qu'en termes de taux de participation. Selon les estimations définitives de 2008, les entreprises ont investi 0,4 % de la masse salariale en faveur de la formation continue moins formelle et informelle, selon les chiffres provisoires de 2009 0,36 %. Il est également possible d'estimer l'ensemble des cotisations versées par les entreprises en faveur du congé éducation payé, de l'emploi et de la formation des groupes à risque et les cotisations supplémentaires éventuelles pour la formation continue des travailleurs. Pour 2008, l'ensemble de ces cotisations, exprimé en pourcentage de la masse salariale, se monte à 0,182 % contre 0,184 % en 2009.

L'enquête européenne Continuous Vocational Training Survey permet également d'obtenir en comparaison internationale un indicateur financier pour les entreprises de plus de 10 travailleurs dans les secteurs industriels et de services privés. Selon les données du CVTS III relatives à l'année 2005, les entreprises belges ont investi 1,6 % de leur masse salariale dans la formation continue formelle (par rapport à 1,6 % et 1,4 % respectivement en 1999 et 1993) tandis que la moyenne des trois pays voisins s'élève à 1,8 % (par rapport à 2 % et 1,6 % respectivement en 1999 et 1993). L'écart est resté identique à celui observé en 1993. L'enquête CVTS III indique en outre que la Belgique a dorénavant un taux de participation supérieur à la moyenne des 3 (40% par rapport à 37 %).

Grâce à l'adaptation demandée par les interlocuteurs sociaux, l'enquête sur les forces de travail permet désormais, en Belgique, de calculer le taux de participation annuel des travailleurs du secteur privé à toutes les formations. En 2009, cet indicateur s'élève à 22,9% (22% en 2008). Cet indicateur peut également se calculer en ne retenant que les formations financièrement prises en charge, partiellement ou totalement, par l'employeur ; ce taux de participation s'élève alors à 17,7 % en 2009 contre 17 % en 2008.



# 1 Contexte macroéconomique

## 1.1 *L'environnement international*

Les perspectives économiques au niveau mondial sont toujours dominées par les conséquences de la crise financière. Celle-ci a débuté dès juin 2007 et, avec la chute de la banque américaine Lehman Brothers le 15 septembre 2008, s'est transformée en une perte de confiance généralisée à l'ensemble du système financier, ce qui a mené à son quasi effondrement. L'intervention massive des pouvoirs publics et des banques centrales, qui ont fourni du capital, des liquidités et des garanties, a paré au risque immédiat d'une défaillance générale du système financier. Parallèlement, d'énergiques mesures de relance budgétaire étaient prises pour compléter là où cela était nécessaire l'effet des stabilisateurs automatiques, de sorte à amortir l'impact de la crise financière sur la croissance économique. L'ensemble de ces mesures semblent avoir réussi à stabiliser le système financier ainsi que la conjoncture.

L'heure est maintenant à l'analyse des causes de cette crise, d'une part pour retrouver un modèle de croissance forte, durable et équilibrée et d'autre part, pour s'assurer que les facteurs à l'origine de cette crise ne se perpétuent pas.

Cette crise a mis en évidence la non-soutenabilité du modèle actuel de croissance de l'économie mondiale. Ce modèle reposait sur la contribution majeure à la demande mondiale de l'économie américaine et plus largement de celle de l'ensemble des pays en déficit de balance des opérations courantes. Cette contribution était réalisée au prix d'une baisse continue du taux d'épargne des ménages et diffusée dans le reste du monde au travers des échanges commerciaux. Les déséquilibres américains trouvaient leurs exactes contreparties dans les pays en surplus de balance des paiements courants au premier rang desquels la Chine. Aux Etats-Unis, la baisse du taux d'épargne des ménages reflétait un endettement croissant de ceux-ci dans un contexte d'aggravation des inégalités de revenus alors qu'en Chine, les entreprises conservaient une part croissante de leurs bénéfices après impôt et les ménages étoffaient leur épargne dans un contexte de faible développement de la protection sociale et d'un réseau de distribution peu étendu.

L'interdépendance entre une croissance tirée par les exportations dans nombre de pays émergents et une croissance tirée par l'endettement dans une grande partie du monde industrialisé a donné lieu à des mouvements de fond de grande ampleur. Les pays en surplus courant accumulaient des réserves de change qui devaient leur permettre de contrer une soudaine fuite de capitaux du type de celle observée durant la crise asiatique et ceci sans recours au Fonds monétaire international, c'est-à-dire en s'assurant de leur indépendance politique au regard d'une institution qui peut apparaître à leurs yeux comme excessivement dominée par les principaux pays industrialisés. Comme le dollar était la principale monnaie internationale, c'est aux Etats-Unis que ces pays plaçaient leur réserve de change, principalement dans des titres de la dette publique. Ce faisant, ils induisaient un écrasement du différentiel entre les taux d'intérêt à long terme et à court terme et ceci dans un contexte où les autorités monétaires maintenaient les taux d'intérêt réels à un niveau exceptionnellement bas pour stimuler la croissance.

Il semble dès lors indiqué, face à cet environnement macroéconomique, de mener une discussion globale sur l'évolution des déséquilibres commerciaux (avec les États-Unis et la Chine dans les rôles principaux) ainsi que sur l'ordre monétaire mondial. Certains dirigeants politiques préconisent l'instauration d'un nouvel ordre monétaire, en proposant par exemple une réforme du Fonds monétaire international, la remise en question du rôle actuel du dollar et l'appréciation de la devise chinoise. De nombreuses propositions sont actuellement en phase d'étude ou de réflexion. Elles n'ont abouti jusqu'à présent à aucune mesure véritablement concrète.

Ces niveaux particulièrement bas des taux d'intérêt ont déclenché une explosion du crédit et de l'endettement dans plusieurs économies industrialisées, spécialement aux Etats-Unis, ainsi qu'à une prise de risque accrue dans le domaine de la gestion des actifs. Les établissements financiers proposent couramment des contrats à long terme (assurance vie, pension...) garantissant des rendements nominaux relativement élevés. Lorsque les taux d'intérêt tombent à des niveaux exceptionnellement bas, les établissements financiers acceptent un risque plus élevé, dans l'espoir de maintenir les revenus nécessaires à la préservation de leur rentabilité.

La persistance des déséquilibres a entraîné des mises en garde répétées de la part des organisations internationales de coopération économique sans que cela ne soit suivi de réaction de la part des autorités politiques des pays concernés. Mais cet emballement n'aurait pas pu se poursuivre et prendre une telle ampleur si une myriade de dysfonctionnements au sein du système financier n'avait pas conduit à une sous-estimation de l'accroissement des risques consécutifs au développement de bulle sur les marchés financiers, de l'immobilier ou encore dans les capacités de production de l'industrie automobile.

La crise a ainsi mis en évidence que le modèle d'octroi puis de cession de crédits pose des problèmes de gouvernance interne et externe, comme l'affaiblissement des incitations des établissements cédants et des gestionnaires des structures de titrisation à exécuter les procédures de vérification et de vigilance notamment quant à la qualité de l'emprunteur. Il a aussi accru, dans le fonctionnement du marché, l'importance des évaluations des agences de notation auxquelles se réfère l'investisseur final pour évaluer son risque. Il oubliait que les notes se fondent surtout sur les pertes de crédit moyennes et qu'elles ne rendent pas compte des pertes potentielles. Or, du fait de la complexité des structures de titrisation, l'éventail des pertes potentielles est bien plus large, à note égale, que pour les prêts ou les obligations. De plus, les notations font abstraction des pertes potentielles dues à l'interaction entre facteurs de risque de marché et de crédit.

Ces facteurs ont été particulièrement présents sur le marché des prêts hypothécaires à risque où les perturbations financières ont commencé. Ces crédits ont deux caractéristiques importantes. La première est qu'ils s'adressent aux publics qui ont des antécédents de non-remboursements de crédits. La seconde est qu'ils permettent d'avoir accès à des innovations financières qui étaient sinon réservées aux clients aisés, (par exemple apport personnel faible, mensualités pendant les 2 ou 3 premières années faibles mais fortement augmentées à cette échéance...). Cette dernière caractéristique explique sans doute que de 15 % à 50 % des emprunteurs sur ce marché auraient pu avoir accès au marché de premier rang. Ces crédits se sont fortement développés au cours des 15 dernières années, mais leur encours a doublé entre 2003 et 2006. Cette explosion semble répondre à une demande accrue de la part des marchés financiers pour des actifs appuyés sur des crédits hypothécaires à risque dont les taux d'intérêt sont plus élevés. Pour répondre à cette demande, les courtiers en prêts hypothécaires ont fortement réduit les exigences de risque (mauvaise information des emprunteurs sur l'ajustement des mensualités en cours de prêt ; prêts accordés sans vérification des revenus déclarés (37 % des prêts octroyés en 2006...)). Ainsi, pour des caractéristiques comparables en termes d'emprunteurs, de prêts et d'évolution des prix de l'immobilier, la qualité des prêts s'est détériorée fortement appelant des taux de défaut beaucoup plus élevés que précédemment mais masqués dans un premier temps par la hausse des prix de l'immobilier. Ces développements se sont inscrits dans un ensemble de politiques initiées dans le milieu des années 90 et qui visaient à accroître le taux d'accès à la propriété. Après une période de stabilité de 1985 à 1995 à un niveau comparable à celui du début des années 70, celui-ci s'est effectivement accru de 64 % à 69 % de 1996 à 2004, moment à partir duquel il se stabilise. Dans le même temps, le nombre de ménages ayant une résidence secondaire s'est aussi accru. De 1994 à 2001, le taux d'accession à la propriété a augmenté dans les mêmes proportions pour les ménages dont le revenu est supérieur ou inférieur au revenu médian. Ensuite, la légère baisse du revenu médian mais surtout l'augmentation des prix de l'immobilier expliquent que de

2001 à 2004, la progression du taux de propriétaires se fait en faveur des ménages les plus aisés. Les deux segments de la population américaine qui ont le plus profité de l'augmentation de l'accès à la propriété sont les jeunes et les minorités.

Les systèmes de rémunération des gestionnaires de fonds et des agences de notation ont aussi posé problème. Les systèmes de rémunération des gestionnaires de fonds étaient excessivement liés au volume d'affaires et ne tenaient pas compte du risque que leurs décisions faisaient courir à l'institution. Parfois, ils encourageaient même des comportements favorisant le développement de bulles sur les marchés financiers et incitaient dirigeants et opérateurs à accumuler une quantité énorme de risques qui était supportés par les créanciers et in fine par les pouvoirs publics. Les agences de notation ont vocation à répondre aux besoins d'information relative aux emprunts et émissions obligataires en fournissant au créancier une évaluation indépendante de la probabilité de remboursement. Mais leur rémunération est assurée par l'émetteur d'un instrument financier, ce qui a pu dans certains cas être un facteur de distorsion.

Aux problèmes déjà soulevés ci-dessus, il convient d'ajouter la relative facilité avec laquelle les établissements financiers ont placé certaines activités hors de la sphère réglementaire. Pour les opérations relevant des instances de surveillance, les banques sont tenues de détenir des fonds propres en proportion des risques encourus. Ces exigences de fonds propres réglementaires ont bien limité l'effet de levier des banques, c'est-à-dire la capacité des intermédiaires financiers à accroître leur endettement pour financer l'achat d'actifs risqués. Mais comme un moindre effet de levier signifiait une moindre rentabilité, les responsables bancaires ont trouvé le moyen d'accroître le risque sans augmenter les fonds propres en développant des activités hors bilan. Au total, la crise a montré que le secteur financier au sens large – à savoir les banques mais aussi le système parallèle, de plus en plus important, qui regroupe intermédiaires non bancaires et entités hors bilan – présentait beaucoup plus de risques que l'activité bancaire contrôlée.

Pour de multiples raisons, le comportement des intermédiaires financiers fluctue avec le cycle économique. En période de croissance forte, les banques accordent plus facilement du crédit alors que dans la phase descendante du cycle, elles restreignent les conditions d'octroi de crédit. Ceci a pour effet de renforcer le cycle économique. Une raison importante de cet effet pro-cyclique est le lien entre les méthodes d'évaluation des actifs et les effets de levier. Ces derniers étant influencés par le cadre réglementaire.

Il faut enfin noter que les régulateurs et les superviseurs avaient une confiance excessive dans les disciplines de marché et dans la capacité de gestion des risques par les banques elles-mêmes. Or, les gestionnaires de risque dans les banques négligent les risques extrêmes et les risques systémiques. Ces derniers résultent de la mise en œuvre par l'ensemble des acteurs économiques du même comportement en réaction à un choc auquel ils sont confrontés simultanément. Comme dans le même temps, les régulateurs et les superviseurs se focalisaient sur le risque supporté par chacune des institutions séparément mais ne s'intéressaient pas non plus à l'impact sur l'ensemble du secteur ou du marché, le risque systémique était insuffisamment pris en compte. Complémentairement, l'attention des régulateurs et des superviseurs était concentrée sur le risque de solvabilité et prenait trop peu en compte le risque de liquidité. Les difficultés des superviseurs étaient accrues par le caractère global de ces risques dont l'appréciation correcte nécessitait un échange d'informations entre les autorités des différents pays, échanges qui étaient déficients car insuffisamment organisés. De même, au moment de l'éclatement de la crise, des difficultés sont apparues dans l'échange d'informations et les processus de décision des banques centrales, des superviseurs et des Ministres des finances des différents pays.

Les « modèles de risque » utilisés par le secteur financier ont conduit à un aveuglement, sous-estimaient les « tail risks » et ne tenaient pas suffisamment compte des risques systémiques potentiels.

Un nouveau modèle s'impose : il s'appuiera sur un assemblage de régulation, de contrôle et de gestion de crise. Des mesures concrètes ont déjà été prises dans le cadre des développements relatifs aux Accords de Bâle III : ces accords mettent notamment l'accent sur la nécessité de renforcer les exigences en capital et en liquidité. Il convient également de mettre en œuvre, parallèlement à la politique microprudentielle déjà existante, une politique macroprudentielle qui permette justement de détecter les menaces pesant sur le système financier. À cet effet, la Commission européenne a décidé de mettre sur pied un Système européen de surveillance financière (SESF) et un Conseil européen des risques systémiques (CERS). Les instruments nécessaires à la résolution de crise lorsqu'un établissement financier connaît des difficultés doivent quant à eux être développés.

Toute l'année 2009 a été marquée par les retombées économiques de cette crise financière mondiale intervenue à l'automne 2008. Cette crise a incité les pouvoirs publics du monde entier à élaborer une politique macroéconomique destinée à soutenir la croissance économique, à stimuler le commerce mondial et à normaliser les marchés financiers. Cette politique des autorités monétaires et des gouvernements a permis, notamment grâce aux prévisions plus positives des dirigeants d'entreprise, d'infléchir le déclin économique en une nouvelle croissance économique.

Les diverses mesures de relance de l'économie, la diminution des tensions sur les marchés financiers et le regain de confiance progressif des chefs d'entreprise et des consommateurs ont consolidé cette nouvelle croissance économique et la reprise du commerce international depuis la mi-2009. Cette croissance s'est surtout manifestée dans les économies asiatiques émergentes. Ces dernières stimulent l'économie des autres pays avec lesquels elles réalisent des échanges commerciaux. Selon les Perspectives économiques de l'OCDE, l'économie mondiale connaîtra même, grâce à la demande accrue en Asie (surtout en Chine), une croissance plus rapide qu'initialement escompté. Cette croissance se poursuit en 2010.

Il ressort de cette crise que les pays émergents l'ont bien mieux et beaucoup plus rapidement surmontée. La production de la Chine et d'autres pays de croissance a recouvré assez vite le niveau d'avant la crise. Ces pays continueront à enregistrer une forte croissance économique au cours des années à venir.

Tableau 1-1: Le contexte macroéconomique dans les trois pays partenaires, dans la zone euro et en Belgique

	Perspectives économiques de l'OCDE - juin 2010				Données nationales		WEO Outlook du FMI - octobre 2010		
	2009	2010e	2011e	2012e	2010e	2011e	2010e	2011e	2012e
<b>Allemagne</b>									
Croissance économique	-4,9%	1,9%	2,1%	2,3%	3,5%	2,0%	3,3%	2,0%	2,0%
Croissance de l'emploi	0,0%	-0,4%	-0,5%	0,2%	0,2%	0,6%	-0,2%	-0,1%	
Taux de chômage	7,4%	7,6%	8,0%	8,0%	7,7%	7,0%	7,1%	7,1%	7,0%
Inflation	0,2%	1,3%	1,0%	1,6%	1,1%	1,6%	1,3%	1,4%	1,4%
<b>France</b>									
Croissance économique	-2,5%	1,7%	2,1%	2,2%	1,5%	2,0%	1,6%	1,6%	1,8%
Croissance de l'emploi	-0,7%	-0,3%	0,7%	0,1%			-0,5%	0,1%	
Taux de chômage	9,1%	9,8%	9,5%	9,3%			9,8%	9,8%	9,4%
Inflation	0,1%	1,7%	1,1%	1,7%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%
<b>Pays-Bas</b>									
Croissance économique	-4,0%	1,2%	2,0%	1,7%	1,8%	1,5%	1,8%	1,7%	1,7%
Croissance de l'emploi	-0,9%	-1,1%	-0,2%	0,1%	-1,3%	-0,3%	-0,6%	-0,1%	
Taux de chômage	3,4%	4,6%	4,8%	4,4%	5,3%	5,3%	4,2%	4,4%	4,3%
Inflation	1,0%	0,9%	1,4%	1,7%	1,3%	1,5%	1,3%	1,1%	1,3%
<b>Moyenne</b>									
Croissance économique	-3,8%	1,7%	2,1%	2,2%			2,5%	1,8%	1,9%
Croissance de l'emploi	-0,4%	-0,4%	0,0%	0,1%			-0,4%	0,0%	
Taux de chômage	7,6%	8,1%	8,2%	8,1%			7,8%	7,8%	7,6%
Inflation	0,3%	1,4%	1,1%	1,6%			1,4%	1,4%	1,5%
<b>Belgique</b>									
Croissance économique	-3,0%	1,4%	1,9%	2,8%	1,8%	1,7%	1,6%	1,7%	1,7%
Croissance de l'emploi	-0,4%	-0,3%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	-0,7%	1,2%	
Taux de chômage	7,9%	8,2%	8,3%	8,3%	8,7%	9,0%	8,7%	8,5%	8,3%
Inflation	0,0%	1,8%	1,4%	1,7%	2,1%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%
<b>Zone euro</b>									
Croissance économique	-4,1%	1,2%	1,8%	2,1%			1,7%	1,5%	1,8%
Croissance de l'emploi	-1,8%	-0,9%	0,0%	0,3%			-0,9%	0,1%	
Taux de chômage	9,4%	10,1%	10,1%	9,7%			10,1%	10,0%	9,7%
Inflation	0,3%	1,4%	1,0%				1,6%	1,5%	1,5%

Source : OCDE (2010), scénario à moyen terme juin 2010, FMI (2010), World Economic Outlook, octobre 2010, CPB (2010), Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010), INSEE (2010), BFP (2010)

La reprise observée à partir de la fin 2009 a connu une accélération plus vigoureuse que prévu, surtout au deuxième trimestre de 2010. L'Allemagne, en particulier, a enregistré contre toute attente un excellent deuxième trimestre. L'OCDE prévoyait encore dans ses Perspectives économiques de juin 2010 une croissance inférieure à 2 % sur base annuelle pour l'ensemble de l'année 2010. Grâce à la surprenante vigueur de la reprise au deuxième trimestre, l'Allemagne affichera une forte croissance du PIB d'environ 3,5 % sur base annuelle en 2010. Ainsi, le chômage a également reculé de manière substantielle chez nos voisins de l'Est. La croissance de l'économie allemande se contracterait toutefois l'an prochain jusqu'à environ 2 %.

Dans le sillage de ces performances économiques, la reprise économique s'est également raffermie dans l'ensemble de la zone euro. Le moteur en a principalement été l'industrie orientée vers l'exportation, qui s'est rétablie à l'instar du commerce international. Les chiffres économiques plus favorables reflètent également la reprise de la demande intérieure et le regain de confiance dans la relance économique au cours des prochains mois.

Dans l'édition d'octobre des Perspectives économiques du FMI, la zone euro et les Pays-Bas ont également obtenu de meilleures prévisions pour 2010. Concernant la zone euro, le FMI escompte une croissance économique supérieure de 0,5 point de pourcent par rapport à la projection de l'OCDE en juin. Cette prévision à la hausse est toutefois attribuable en grande partie à la plus forte croissance de l'Allemagne. Selon les estimations récentes de l'automne 2010, les Pays-Bas devront s'attendre à une croissance d'environ 0,6 point de pourcent de plus que dans les estimations de juin. La France est en revanche moins performante avec une croissance de 1,5 % à 1,6 % pour cette année contre 1,7 % selon l'OCDE en juin.

Bien que 2011 sera meilleure sur le plan économique que ce qui était généralement escompté au printemps de cette année, les dernières prévisions indiquent que la croissance économique en 2011 et 2012 sera dans tous nos pays voisins et l'ensemble de la zone euro légèrement inférieure à celle annoncée dans les estimations publiées en juin par l'OCDE. La Belgique suit cette tendance générale d'une croissance économique revue à la hausse en 2010 et d'une estimation de croissance plus faible en 2011 et 2012.

A l'échelle mondiale, la croissance économique reculera dans tous les pays industrialisés au cours du second semestre de 2010, et ce en raison du moindre impact des mesures de relance des pouvoirs publics. En outre, différents pays entameraient un assainissement (plus ou moins drastique) de leurs finances publiques. Les déficits budgétaires et la dette publique ont en effet lourdement dérapé en conséquence de la crise économique (Tableau 1-6).

Les prévisions concernant l'emploi publiées par le FMI en octobre sont plus positives pour l'Allemagne et les Pays-Bas que les projections de l'OCDE quatre mois auparavant. Les données nationales de l'Allemagne révèlent même une légère progression de l'emploi au cours des deux prochaines années. Le Centraal Planbureau des Pays-Bas ne partage pas l'optimisme du FMI et prévoit une baisse plus nette de l'emploi aux Pays-Bas. Dans cette même ligne, le taux de chômage est également estimé à la hausse pour les années à venir. L'édition d'octobre du World Economic Outlook se montre plus pessimiste quant à l'évolution de l'emploi en France.

## **1.2 Les risques pour la reprise économique**

Les prévisions économiques viennent de vous être exposées. Globalement, les chiffres de croissance économique sont plus favorables dans les prévisions de cet automne que dans les projections du printemps. La reprise est toutefois plutôt modérée et s'est essentiellement produite au cours du deuxième trimestre de 2010. Il n'est pas du tout certain que cette reprise se poursuive. Elle reste fragile et cela se traduit par différents risques et incertitudes dans les prévisions économiques.

### ***Une reprise déséquilibrée***

Le premier risque auquel fait face l'économie au sein de l'Union européenne, c'est la répartition déséquilibrée de la relance économique dans les différents Etats membres. Ainsi, l'Allemagne a affiché par exemple un rétablissement nettement plus vigoureux au cours du deuxième trimestre de 2010, mais d'autres Etats membres s'attendent à une reprise économique plus lente.

Les écarts observés en matière de relance économique témoignent surtout de l'ampleur avec laquelle les Etats membres précités ont été frappés par la crise et des déséquilibres qui caractérisaient leurs économies avant la crise.

Si la crise financière a été temporairement jugulée par les mesures de relance, la page n'est pas encore véritablement tournée. Les banques ne sont pas encore totalement rétablies de cette crise financière. L'Europe reste en particulier vulnérable.

### *Les conséquences d'un assainissement budgétaire simultané*

Les différents pays s'efforceront également de résorber leurs déficits budgétaires. Dans le monde entier, les pays industrialisés sont confrontés à des dettes publiques considérables. Les Etats-Unis ont notamment contracté en raison de la crise une dette publique d'un niveau sans précédent ainsi qu'un déficit budgétaire important. Au Japon, la dette publique est même plus de deux fois supérieure au PIB. Si, aujourd'hui, tous les pays entament simultanément des assainissements budgétaires, ces derniers pourraient avoir un impact très négatif sur la demande intérieure de ces pays et sur la croissance économique mondiale. Une croissance plus faible pourrait à son tour compromettre la soutenabilité des dettes publiques. D'où l'importance d'une coordination dans le cadre de l'impact sur la croissance et l'emploi.

### *Les risques d'une nouvelle crise obligataire*

L'augmentation des déficits budgétaires et des dettes publiques de différents pays a déjà suscité une agitation considérable cette année sur les marchés des obligations d'Etat. La Grèce a été le premier pays de la zone euro à être frappé par le manque de confiance, qui s'est ensuite répercuté sur d'autres pays de l'union monétaire. Au final, l'Union européenne a été contrainte de porter secours à la Grèce par le biais d'un plan de sauvetage européen. Cette agitation sur les marchés financiers n'a certainement pas encore disparu. Toutefois, les risques extrêmes ont été réduits par le programme de rachat d'obligations souveraines par la Banque centrale européenne et par le mécanisme de stabilisation européenne des gouvernements de la zone euro. Ce risque peut donc à nouveau se produire.

### *Les risques d'une crise sur les marchés des changes*

La faible reprise de l'économie américaine, qui pèse sur la demande internationale, suscite également des préoccupations. A cela s'ajoutent les déséquilibres mondiaux dans les balances commerciales des différentes économies. Pour l'essentiel, ces déséquilibres de la balance commerciale subsistent encore à ce jour. Les pays émergents continuent à réaliser des excédents considérables et à accumuler des devises étrangères au lieu de laisser s'apprécier leurs monnaies et de stimuler leur demande intérieure. Ces déséquilibres de la balance commerciale empêchent une croissance économique durable. Ils agitent la menace d'une guerre des devises entre le dollar américain et le yuan chinois. La Chine maintiendrait en effet consciemment la valeur de sa devise à un bas niveau afin de stimuler les exportations et d'éviter les remous sociaux dans son propre pays. Si la concurrence entre les Etats-Unis et la Chine dégénère en une guerre des devises, la valeur de l'euro pourrait se raffermir. Un euro cher peut constituer un obstacle à l'exportation pour les entreprises européennes et, partant, menacer la croissance économique dans la zone euro.

### *Des matières premières plus chères*

L'évolution des prix à la consommation au cours des deux prochaines années reste très difficile à prévoir. Les prix en vigueur sur les marchés internationaux tant pour les produits agricoles que pour le pétrole et les métaux sont soumis aux fluctuations de la demande des pays émergents et à une éventuelle spéculation à court terme. Du côté de l'offre également, il peut se produire des chocs inattendus qui influencent considérablement les prix. Les prix de ces matières premières sont pertinents pour évaluer la croissance économique des pays en développement. En raison de la grande



volatilité des prix de ces produits, il est très compliqué d'en évaluer les effets sur l'économie et la politique monétaire de ces pays.

### **1.3 Le contexte macroéconomique belge**

La récession de 2009 a été moins marquée en Belgique que dans les autres pays de la zone euro. La relance économique en Belgique est comparable à celle des pays voisins et au reste de la zone euro. Comme l'indique le Tableau 1-1, la reprise économique en Belgique s'avère également plus robuste qu'initialement prévu. Les prévisions du BFP (2010a), publiées en octobre, sont plus optimistes que les projections de juin de l'OCDE. Cette relance plus vigoureuse est attribuable au plus net rétablissement des économies asiatiques et de l'économie allemande.

En 2009, le recul du PIB a été le plus important de l'après-Seconde Guerre mondiale. L'effondrement des échanges internationaux aura frappé durement la Belgique, entraînant dans son sillage le recul des composantes de la demande intérieure : consommation des ménages, investissements de ménages et des entreprises et variation des stocks. Seule la demande en provenance des pouvoirs publics a été positive. Selon le BFP, le recul historique de la consommation des particuliers aurait pu être plus important si le pouvoir d'achat n'avait pas fortement progressé. Et ce d'autant plus si l'on tient compte de la forte augmentation du taux d'épargne des ménages belges. Les raisons en sont d'abord une baisse temporaire de l'impôt des personnes physiques, ensuite une croissance des prestations de sécurité sociale liée aux mesures de revalorisation des allocations sociales au bien-être et aux mesures anticrises (entre autres le chômage économique), enfin une forte progression des rémunérations perçues par l'ensemble des particuliers. Ce dernier facteur s'explique par une croissance de l'indice santé et par le retard dans l'indexation des salaires et des allocations sociales, ce qui a induit une forte progression nominale des salaires alors que l'indice global stagnait. Le recul des investissements des entreprises a été le reflet du recul du taux d'utilisation des capacités de production et de la forte contraction de la rentabilité des entreprises. Quant aux investissements des ménages, déjà en recul depuis 2007, le contexte économique et financier général a accentué ce mouvement.

Au Tableau 1-2 figurent les différentes prévisions du BFP et de l'OCDE. Les écarts observés peuvent s'expliquer en partie par les différentes dates auxquelles ont eu lieu ces estimations de l'évolution conjoncturelle. Entre mai (estimation de l'OCDE) et octobre (estimation du BFP), la publication des résultats économiques du deuxième trimestre de 2010 a révélé (comme indiqué ci-avant) que l'Allemagne avait connu une forte croissance. Quelques pays asiatiques ont également affiché une relance vigoureuse. Il en a résulté une stimulation du commerce international et une amélioration des prévisions économiques pour 2010.

Le Bureau fédéral du Plan annonce pour 2010 une croissance économique supérieure de 1,8 % à celle prévue par l'OCDE. Cet écart s'explique par la prévision d'une plus forte augmentation de la demande intérieure et d'une évolution positive des stocks. L'estimation de la contribution des exportations nettes à la croissance économique est inférieure à celle de l'OCDE. Pour 2011, les deux institutions considèrent que la croissance économique sera tirée par la demande intérieure. La croissance économique en 2011 est estimée entre 1,7 % et 1,9 % du PIB.

Tableau 1-2: La contribution des différentes composantes à la croissance du PIB en Belgique

		2008	2009	2010e	2011e
Demande Intérieur	OCDE			0,6%	1,9%
	BFP	2,1%	-2,2%	1,3%	1,7%
Evolution des stocks	OCDE			-0,2%	0,0%
	BFP	0,1%	-1,0%	0,4%	0,0%
Exportations nettes	OCDE			1,1%	0,0%
	BFP	-1,0%	-0,5%	0,5%	0,1%
PIB	OCDE			1,4%	1,9%
		1,0%	-2,8%	1,8%	1,7%

Source : OCDE, *Perspectives économiques* ; Bureau fédéral du Plan (2010a)

Au vu de l'évolution des chiffres du chômage, on peut conclure que l'emploi a offert une bonne résistance face à l'ampleur de la récession. La mise en œuvre de dispositifs comme le chômage temporaire, la gestion plus flexible de la main-d'œuvre et la réduction du temps de travail a permis d'atténuer l'impact de la crise sur l'emploi. Néanmoins, 15 900 personnes de moins avaient un emploi en 2009. Pour 2010 et 2011, le BFP prévoit une hausse de l'emploi de l'ordre de respectivement 10 100 et 4 700 individus.

Suite à l'augmentation du taux d'épargne (jusqu'à 18,3 %) et à la reprise boursière, la capacité financière des ménages a rejoint en 2009 le niveau d'avant la crise. Pour 2010, les prévisions annoncent une diminution du taux d'épargne à 16,3 %. La confiance des consommateurs est également en train de se redresser depuis la mi-2008, mais elle n'est pas encore réellement élevée. Les consommateurs ont gagné en optimisme tant concernant leur situation personnelle (à savoir leur capacité d'épargne et leurs finances) qu'au sujet de la situation économique et des chiffres du chômage en Belgique. Cela devrait conduire à une croissance de la consommation privée qui deviendrait la composante la plus dynamique du PIB.

Les attentes des chefs d'entreprise se sont détériorées durant la crise. La confiance des dirigeants d'entreprise s'est toutefois aussi rétablie plus rapidement, au contraire de celle des consommateurs.

Début 2009, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie est descendu jusqu'à environ 70 %. Il s'est redressé durant les mois qui ont suivi. En octobre 2010, le taux d'utilisation se situait aux alentours de 80 %, soit plus ou moins au niveau de la moyenne de la période 1980-2010. Toutefois, cela ne serait pas encore suffisant pour que les investissements des entreprises croissent à nouveau. Mais le recul des investissements est néanmoins nettement plus faible qu'en 2009. Quant aux investissements des ménages, ils devraient légèrement accentuer leur recul en 2010. Le solde de l'augmentation des exportations et des importations contribuerait pour moins d'un tiers à la croissance économique, qui atteindrait un rythme de 1,8 %. En 2011, toutes les composantes du PIB contribueraient positivement à la croissance.

## 1.4 L'inflation

### 1.4.1 L'évolution

Au dernier trimestre de 2007, l'inflation a entamé une nette accélération, tant en Belgique que dans le reste de la zone euro. Cette forte progression de l'inflation était à imputer aux prix des matières premières, dont l'augmentation marquée sur les marchés internationaux se répercutait sur l'inflation essentiellement par le biais des vecteurs énergétiques. L'inflation a atteint son maximum en juillet 2008

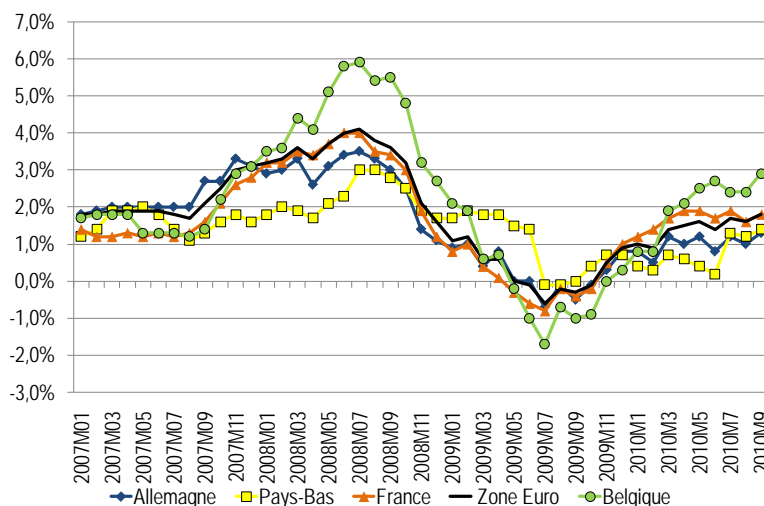
en s'établissant à près de 6 %. Dans les autres pays, l'inflation était alors inférieure d'environ 2 points de pourcent.

À la mi-2008, la demande s'est fortement contractée en raison de la crise économique mondiale. De ce fait, les prix des matières premières se sont tassés sur les marchés internationaux, provoquant une baisse rapide de l'inflation totale. L'inflation a même été négative pendant quelques mois dans plusieurs pays européens, dont la Belgique. En juillet 2009, l'inflation belge a atteint son niveau le plus bas avec 1,7 %. Elle a ensuite repris une tendance haussière pour se chiffrer à 3,01 % en octobre 2010.

Par rapport aux pays voisins, la Belgique a enregistré un pic d'inflation plus élevé en 2008 et une inflation plus faible en 2009. Ceci s'explique en grande partie par l'impact supérieur des vecteurs énergétiques sur l'inflation totale belge. Le prix des vecteurs énergétiques est très fortement déterminé par les prix des matières premières, par exemple du pétrole. En 2008, ces prix des matières premières ont connu dans un premier temps une augmentation considérable, avant de dégringoler dans le contexte de la crise économique. Le prix d'un baril de pétrole, qui s'élevait en juillet 2008 à 144 dollars, était tombé à seulement 34 dollars à la fin de l'année 2008. Cette très grande volatilité du prix du pétrole accroît également la volatilité de l'inflation, surtout en Belgique (voir Encadré : évolution des prix de l'électricité et du gaz en Belgique).

Le Graphique 1-1 montre que l'inflation a renoué fin 2009 avec une tendance à la hausse. Cette augmentation a été déclenchée par la résurgence des prix pétroliers. À partir de mars 2010, l'inflation dépasse à nouveau la barre des 2 % en Belgique. Elle a poursuivi quelque peu sa progression au deuxième trimestre, la Belgique affichant aux deuxième et troisième trimestres une inflation supérieure à celle de l'ensemble de la zone euro et des pays voisins. L'inflation belge atteignait 2,4 % contre 1,3 % en moyenne dans les pays voisins.

Graphique 1-1: L'évolution de l'inflation depuis 2007 en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, dans la zone euro et en Belgique (pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source : Eurostat

#### 1.4.2 L'influence des vecteurs énergétiques

Les fluctuations de prix des vecteurs énergétiques découlent notamment des prix marchands internationaux des produits énergétiques, lesquels ont été soumis à des chocs intenses (par exemple le prix du pétrole déjà mentionné plus haut).

Ces vecteurs énergétiques ont un impact majeur sur l'inflation totale. Encore négatifs en janvier et février 2010, les prix des vecteurs énergétiques sont montés en flèche au mois de mars, l'inflation totale atteignant par conséquent 1 point de pourcent de plus qu'en janvier et février. Au cours des mois suivants, l'inflation des vecteurs énergétiques s'est maintenue à un niveau aussi élevé et l'inflation totale a atteint et dépassé la barre des 2 %. Au deuxième trimestre de 2010, plus de la moitié de l'inflation totale était imputable aux vecteurs énergétiques.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, les prix à la consommation de l'énergie ont augmenté plus rapidement en Belgique que dans les pays voisins. L'inflation plus élevée des vecteurs énergétiques est essentiellement imputable aux prix de l'électricité et des combustibles liquides. Il est à noter que les prix énergétiques des différents pays voisins ont connu une évolution très divergente. Les prix se sont accrus de 11,6 % en France et de 4,2 % en Allemagne et ils ont reculé de 3,9 % aux Pays-Bas.

Les ménages belges consacrent une plus grande part de leur budget aux dépenses énergétiques, d'où l'impact plus prononcé des vecteurs énergétiques sur l'inflation générale. En outre, les prix à la consommation réagissent davantage en Belgique aux fluctuations des prix énergétiques. Ces réactions plus marquées s'expliquent par la part plus élevée des matières premières dans le prix à la consommation. En effet, des accises relativement faibles sont prélevées en Belgique sur le diesel, le gaz naturel et le mazout de chauffage.

Au sein du groupe des vecteurs énergétiques, les catégories « carburants pour les transports routiers » et « combustibles liquides » ont connu en 2009 les plus fortes baisses de prix, de l'ordre de respectivement -34,9 % et -15,7 % pour toute l'année 2009. Ces catégories ont eu les plus grandes répercussions sur l'impact total des vecteurs énergétiques, ce qui a amené l'inflation à un niveau très faible – même négatif. Ce sont justement ces catégories de vecteurs énergétiques qui ont enregistré la hausse la plus nette au cours de la première moitié de 2010. Elles sont donc à l'origine de la forte hausse de prix des vecteurs énergétiques au deuxième trimestre de 2010, période à laquelle les catégories « carburants pour les transports routiers » et « combustibles liquides » augmentent respectivement de 17,7 % et 36 %. La hausse du prix des « combustibles liquides » ne s'élève qu'à 30,4 % dans les pays voisins.

Les « combustibles solides » composent la seule catégorie relativement stable du groupe des vecteurs énergétiques. Leur prix n'a invariablement connu qu'une légère hausse au cours des dernières années. Cette catégorie n'a cependant qu'un poids très limité au sein du groupe des vecteurs énergétiques.

Les catégories « électricité » et « gaz » ont également enregistré des baisses de prix en 2009, mais celles-ci ont été inférieures à celles des catégories précitées. La catégorie « gaz » a encore connu une diminution sur base annuelle durant le premier semestre de 2010. Au sein de la catégorie « électricité », les prix ont continué à baisser au cours du premier trimestre, avant de repartir à la hausse au deuxième trimestre. La hausse de 7,4 % des prix de l'électricité au cours du deuxième trimestre succède à la forte baisse de prix de l'électricité au deuxième trimestre de 2009. Dans le même temps, la croissance des prix de l'électricité était de 1,5 % dans les pays de référence.

#### Encadré : évolution des prix de l'électricité et du gaz en Belgique

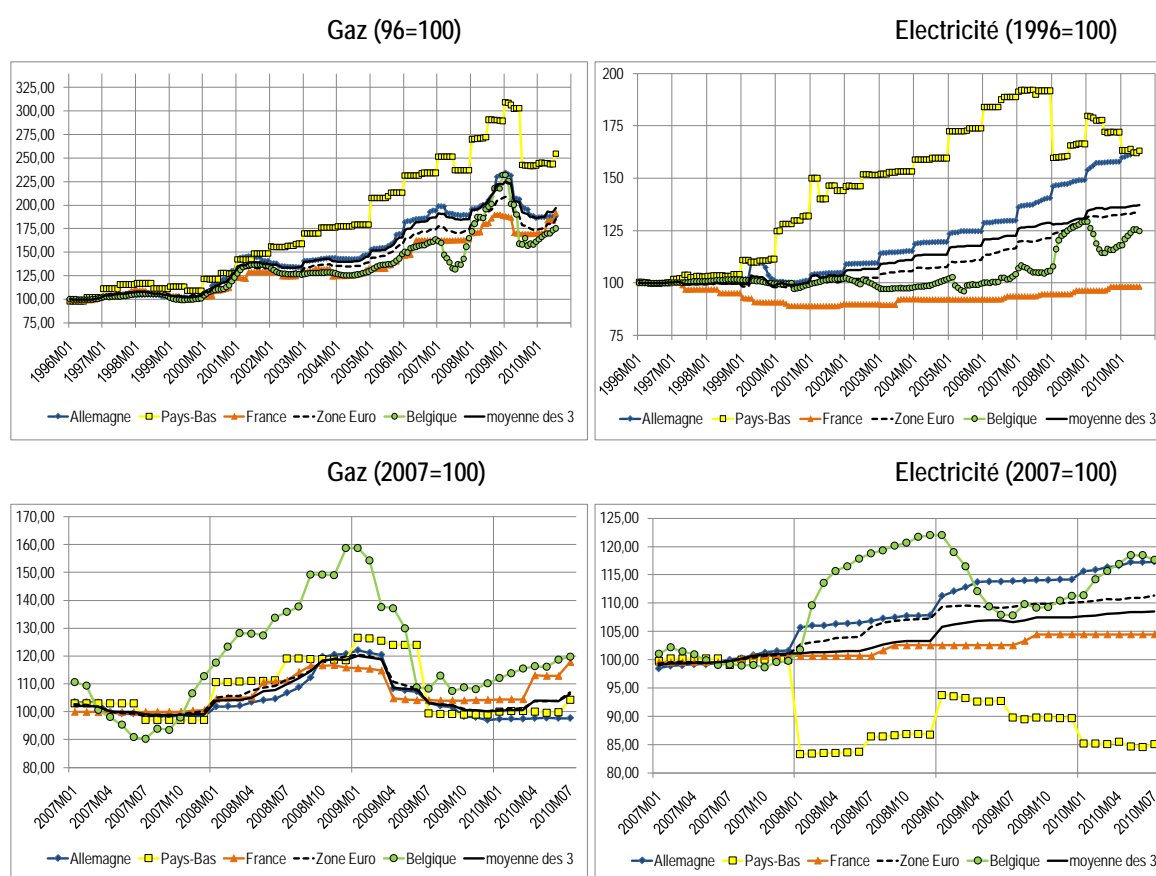
En Belgique, trois principaux facteurs composent les prix de l'électricité et du gaz pour le consommateur : le prix du fournisseur, le tarif de réseau de distribution et de transport et les prélèvements publics.

Le prix du fournisseur, quant à lui, varie mensuellement, d'une part, en fonction de l'évolution des prix des matières premières énergétiques telles que le pétrole ou le gaz naturel - les tarifs des fournisseurs sont, en effet, en Belgique, indexés mensuellement sur la base d'un premier paramètre qui est l'évolution des cours des matières premières énergétiques - ; d'autre part, en fonction d'un paramètre synthétique reprenant un ensemble d'indicateurs. La part de ces

paramètres varie, depuis la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, le 1er janvier 2007, d'un fournisseur à l'autre. L'ajustement du prix du gaz s'opère sur la base de l'évolution, quelque peu décalée et lissée, des cotations du mazout de chauffage et depuis 2007, du prix de référence du gaz naturel à Zeebrugge. Les formules de tarification de l'électricité sont, quant à elles, basées en partie sur le paramètre Nc qui est composé de l'évolution des prix du pétrole, du charbon et du degré d'utilisation des centrales nucléaires belges et sur le paramètre Ne, qui est composé de l'évolution des éléments autres que les combustibles, comme les coûts salariaux et les frais de matériel. (Les valeurs des paramètres Nc et Ne sont publiées chaque mois sur le site de la CREG). Les prix à la consommation du gaz et de l'électricité diffèrent donc en fonction des modifications des paramètres, des modifications des formules tarifaires des différents fournisseurs.

Les prélèvements publics sont revus annuellement et constituent entre autres, en ce qui concerne l'électricité, la contribution à verser pour l'énergie renouvelable et la cogénération et la cotisation fédérale et en ce qui concerne le gaz, la redevance de voirie. La taxe sur l'énergie et la TVA figurent également sur la facture énergétique du consommateur.

Graphique 1-2: Evolution des prix de l'électricité et du gaz. HICP – Indices bruts (1996 = 100)



Si on considère la période comprise entre 1996 et 2010 avec 1996 comme année de référence, la Belgique a connu, pour le gaz, une évolution de ses prix très semblable à la moyenne des trois pays voisins et à la zone euro jusqu'à la mi-2011, mais une évolution inférieure à partir du deuxième semestre 2001.

Par contre, si on prend l'année 2007 comme année de référence, les prix belges du gaz enregistrent, après une baisse plus importante en début d'année 2007, une évolution beaucoup plus élevée que ceux des trois pays voisins entre novembre 2007 et les sept premiers mois de 2010.

En ce qui concerne l'électricité, la période comprise entre 1996 et 2010 avec 1996 comme année de référence note une évolution plus faible des prix belges en comparaison avec ceux des pays voisins et de la zone euro. La prise en compte de 2007 comme année de référence révèle une évolution plus rapide des prix belges par rapport aux prix des pays voisins et de la zone euro, avec de fortes fluctuations à la hausse (2008 et 2010) et à la baisse (2009).

### 1.4.3 L'influence des autres produits

L'indice harmonisé des prix à la consommation de la Belgique comprend cinq grands groupes de biens et services. Ces cinq groupes (vecteurs énergétiques, services, denrées alimentaires transformées, denrées alimentaires non transformées et biens industriels non énergétiques) connaissent des évolutions divergentes. Les vecteurs énergétiques ont été discutés au point 1.4.2 ; les quatre autres groupes seront examinés dans la présente section.

Les denrées alimentaires non transformées ont connu une inflation négative au cours du second semestre de 2009. Conjointement avec les vecteurs énergétiques, ces denrées sont à l'origine de l'inflation totale négative durant cette année. Ce groupe est également caractérisé par une grande volatilité et a recouvré des chiffres d'inflation positifs depuis janvier 2010. Les chiffres d'inflation de ce groupe sont supérieurs à l'inflation totale.

Les trois autres groupes (à savoir les services, les denrées alimentaires transformées et les biens industriels non énergétiques) sont beaucoup moins volatils. Ces trois catégories constituent ensemble le socle de l'inflation sous-jacente qui, depuis le deuxième trimestre de 2009, s'est contractée de 2,4 % à 1,1 %.

La Belgique présente encore et toujours une inflation sous-jacente supérieure à la moyenne des pays voisins. L'inflation sous-jacente est la plus faible en Allemagne (0,8 %) et la plus élevée aux Pays-Bas (1,2 %), soit juste au-dessus du pourcentage de la Belgique. Le chiffre français (1 %) est légèrement inférieur à celui de la Belgique.

Les biens industriels non énergétiques ont augmenté de 5,3 % entre 2005 et juin 2010. C'est nettement plus que les hausses de prix observées en Allemagne et en France, qui se sont chiffrées à respectivement 3,7 % et 2,2 %. Aux Pays-Bas, les prix se sont du reste à peine accrus pendant cette période.

### 1.4.4 L'inflation en Belgique, données récentes et prévisions

L'inflation sous-jacente a grimpé jusqu'à pratiquement 3 % en septembre 2010. Le Bureau fédéral du Plan escompte un chiffre d'inflation comparable en octobre<sup>4</sup> de cette année. Ensuite, l'inflation redescendrait pour avoisiner les 2 %. Pour les années 2010, 2011 et 2012, le Bureau du Plan prévoit une inflation de respectivement 2,1 %, 2 % et 1,8 % contre -0,05 % en 2009 et 4,49 % en 2008. L'indice santé augmenterait de 1,6 % en 2010 et de respectivement 1,9 % et 1,8 % en 2011 et 2012.

Il est à noter qu'à la mi-2010, l'inflation belge était près de 1 point de pourcent plus élevée que dans les prévisions publiées l'année précédente par le Bureau fédéral du Plan. La nouvelle projection du Bureau du Plan pour 2010, 2011 et 2012 figure au Graphique 1-3. Le Bureau du Plan a retenu l'hypothèse d'un taux de change de 1,33 dollar pour 1 euro (2010) et de 1,35 dollar pour 1 euro (2011). Le prix du pétrole est estimé à 78 dollars par baril en 2010 et à respectivement 81 et 85 dollars par baril en 2011.

---

<sup>4</sup> Le chiffre observé en octobre est 3,01 %.



vrai étant donné que la tendance à politique inchangée va dans le sens de la poursuite de la détérioration du déficit structurel passant de -3,1% du PIB en 2009 à -4,8% du PIB en 2015.

Selon les perspectives à moyen terme, le déficit effectif serait ramené en 2010 à 4,7% du PIB. A politique inchangée, le déficit augmenterait légèrement en 2011 et 2012 pour se stabiliser ensuite à 5,2% du PIB dans un contexte où la croissance économique prévue est pourtant plus forte que la croissance potentielle. Alors que les recettes exprimées en pourcentage du PIB restent relativement stables, les dépenses primaires ne se réduisent pas suffisamment pour obtenir à moyen terme un surplus primaire. La diminution des frais de fonctionnement des autorités publiques ne suffiraient pas à compenser l'augmentation rapide des dépenses sociales. Cet élément combiné à l'augmentation des charges de la dette explique le manque d'amélioration du solde de financement. En outre, la croissance des charges d'intérêt accélère l'endettement : le taux d'endettement augmenterait de 16,1% du PIB durant la période 2009-2015.

La ventilation du solde de financement par niveau de pouvoir (Tableau 1-4) permet de constater que le déficit public est essentiellement localisé au niveau de l'entité 1, c'est-à-dire les autorités publiques fédérales et la sécurité sociale et qu'en outre ce déficit s'accroît à moyen terme. Le déficit de 2010, qui s'élève à 4,8% du PIB, est à imputer aux autorités fédérales à raison de 3,5% du PIB et à la sécurité sociale à raison de 0,5% du PIB. D'ici 2015, ce déficit augmenterait respectivement de 0,3% et 0,6% du PIB. Les perspectives de l'entité 2, c'est-à-dire des communautés, des régions et des pouvoirs publics subordonnés, sont plus favorables puisque le déficit se réduit progressivement passant de 0,9% du PIB en 2010 à 0,4% du PIB en 2015. Ces diverses évolutions sont liées, selon le dernier rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement au fait que l'entité 1 doit prendre en charge environ 98% du coût du vieillissement. En effet, cette entité englobe pratiquement toutes les dépenses de pension (elle finance presque toutes les pensions qui relèvent de l'entité 2) ainsi que les dépenses de soins de santé.

**Tableau 1-3: Aperçu succinct des finances publiques de 2009 à 2015, à politique inchangée – en pourcentage du PIB**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes structurelles	46,4%	46,6%	46,8%	46,6%	46,5%	46,6%	46,7%
- Dépenses structurelles	45,8%	45,7%	46,3%	46,7%	46,7%	46,8%	47,0%
= Solde primaire structurel	0,6%	0,8%	0,4%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,4%
- Charges d'intérêt	3,6%	3,7%	3,8%	3,9%	4,1%	4,3%	4,4%
= Solde de financement structurel	-3,1%	-2,9%	-3,4%	-4,1%	-4,3%	-4,6%	-4,8%
+ Mesures uniques	-1,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
= Solde de financement corrigé en fonction de la conjoncture	-4,2%	-3,0%	-3,5%	-4,1%	-4,3%	-4,6%	-4,8%
+ Composante liée à la conjoncture (1)	-1,7%	-1,7%	-1,6%	-1,2%	-1,0%	-0,7%	-0,4%
= Solde de financement effectif (2)	-5,9%	-4,7%	-5,1%	-5,3%	-5,3%	-5,2%	-5,2%
<i>p.m. Objectif du Programme de stabilité 2009 - 2012</i>	-5,9%	-4,8%	-4,1%	-3,0%	-2,0%	-1,0%	0,0%
Dette	96,6%	98,5%	100,4%	101,9%	103,4%	104,7%	105,9%

Note 1 : Selon la méthode de la Commission européenne

Note 2 : Selon la procédure en cas de déficit excessif

Source : Bureau fédéral du Plan



Tableau 1-4: Solde de financement par niveau de pouvoir, à politique inchangée – en pourcentage du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des pouvoirs publics	-5,9%	-4,8%	-5,1%	-5,4%	-5,3%	-5,3%	-5,3%
Entité I	-5,1%	-4,0%	-4,2%	-4,4%	-4,7%	-4,8%	-4,9%
Autorités fédérales	-4,2%	-3,5%	-3,9%	-3,3%	-3,5%	-3,7%	-3,8%
Sécurité sociale	-0,8%	-0,5%	-0,3%	-1,1%	-1,1%	-1,1%	-1,1%
Entité II	-0,9%	-0,9%	-1,0%	-0,9%	-0,6%	-0,4%	-0,4%
Communautés et Régions	-0,7%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%
Pouvoirs publics subordonnés	-0,2%	-0,4%	-0,6%	-0,7%	-0,4%	-0,4%	-0,4%

Source : Bureau fédéral du Plan

Le programme de stabilité de janvier 2010 a pour objectif le retour à l'équilibre budgétaire en 2015. La voie proposée prévoit un effort d'assainissement de 1% du PIB en 2011 et de 1,2% en 2012 afin de ramener le déficit public sous la barre des 3%. Les efforts nécessaires cumulés atteignent 5,2% du PIB en 2015 représentant un assainissement de plus de 22 milliards d'euros.

L'actualisation du budget 2010-2011, officiellement communiquée le 6 octobre 2010 au terme de la réunion du Kern, indique que les perspectives susmentionnées doivent être quelque peu revues (Tableau 1-5). Le déficit de l'ensemble des autorités publiques est certes maintenu en 2010 à 4,8% du PIB – l'objectif du programme de stabilité est donc atteint – mais les résultats sont modifiés à l'échelon des différents pouvoirs publics, à savoir au niveau des autorités publiques fédérales et de la sécurité sociale. Le déficit des pouvoirs publics fédéraux passe de 3,5% à 3,8% du PIB tandis que le déficit de la sécurité sociale est ramené en 2010 à 0,1% du PIB à 0,5% du PIB. Le déficit de l'ensemble des pouvoirs publics seraient en revanche moins élevés en 2011 que prévu dans les perspectives de mai 2010, à savoir 4,6% du PIB de sorte que l'effort budgétaire nécessaire pour atteindre l'objectif du programme de stabilité ne s'élèverait qu'à 0,5% au lieu de 1%. Le compte de la sécurité sociale ne présenterait plus un déficit de 0,3% mais serait en équilibre. La sécurité sociale n'a donc plus besoin d'un prêt sans intérêt de la part des autorités fédérales ainsi qu'il était prévu à l'art. 74 de la loi programme du 29 décembre 2009. La subvention particulière – voir art. 73 de la loi susmentionnée – est quant à elle maintenue. Le déficit des pouvoirs publics fédéraux évoluent aussi (légèrement) positivement, de 3,9% du PIB à 3,8% du PIB.

Tableau 1-5: Estimations nouvelles et anciennes du solde de financement par niveau de pouvoir, en pourcent du PIB

	2010				2011			
	<i>pm: Programme de stabilité (jan. 2010)</i>	(mai 2010)	(oct. 2010)	(écart entre oct. 2010 et mai 2010)	<i>pm: Programme de stabilité (jan. 2010)</i>	(mai 2010)	(oct. 2010)	(écart entre oct. 2010 et mai 2010)
Ensemble des pouvoirs publics	-4,8%	-4,8%	-4,8%	0,0%	-4,1%	-5,1%	-4,6%	0,5%
Entité I	-3,8%	-4,0%	-3,9%	0,1%	-3,6%	-4,2%	-3,8%	0,4%
Autorités fédérales	-3,3%	-3,5%	-3,8%	-0,3%	-3,3%	-3,9%	-3,8%	0,1%
Sécurité sociale	-0,5%	-0,5%	-0,1%	0,4%	-0,3%	-0,3%	0,0%	0,3%
Entité II	-0,9%	-0,9%	-0,9%	0,0%	-0,5%	-1,0%	-0,9%	0,1%
Communautés et Régions	-0,6%	-0,5%	-0,5%	0,0%	-0,3%	-0,4%	-0,3%	0,1%
Pouvoirs publics subordonnés	-0,4%	-0,4%	-0,4%	0,0%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	0,0%

Source : Bureau fédéral du Plan

Sous un angle international, les résultats semblent indiquer que les répercussions de la crise économique sur les finances publiques ont été moins négatives en Belgique que dans l'ensemble de la zone euro. Alors que la Belgique assiste durant la période 2007-2010 à une progression du déficit de 4,6% du PIB, cette augmentation atteint presque 6% du PIB dans la zone Euro. La hausse du taux

d'endettement est également inférieure puisqu'elle est de 17,4% du PIB en Belgique contre 18,2% dans la zone euro. Mais atteignant 100,2% du PIB, le taux d'endettement belge est, il est vrai, élevé par comparaison à celui de la zone euro (qui est de 84,1% du PIB). Parmi les pays voisins, seule l'Allemagne parvient à présenter de meilleurs résultats pendant la période 2007-2010.

Tableau 1-6: Evolution du solde de financement et de la dette publique (en pourcentage du PIB) dans les pays voisins, dans la zone Euro et en Belgique

	Solde de financement			Dette		
	2007	2010	Ecart	2007	2010	Ecart
Allemagne	0,2%	-4,5%	-4,7%	64,9%	75,3%	10,4%
Pays-Bas	0,3%	-6,0%	-6,3%	45,5%	66,0%	20,5%
France	-2,7%	-8,0%	-5,3%	63,8%	84,2%	20,4%
Zone euro	-0,6%	-6,5%	-5,9%	65,9%	84,1%	18,2%
Belgique	-0,2%	-4,8%	-4,6%	82,8%	100,2%	17,4%

Source : FMI (octobre 2010)

## Bibliographie

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2009), *Rapport annuel 2009*.

BAUGNET V. et D. DURY (2010), « Les marchés de l'énergie et la macroéconomie », *Revue économique de la Banque Nationale de Belgique*, septembre 2010, pp.65-88.

BUREAU FEDERAL DU PLAN (2010), *Perspectives économiques 2010-2015*, mai 2010.

BUREAU FEDERAL DU PLAN (2010a), *Perspectives économiques jusque 2011*, octobre 2010 (Rapport pour le CCE avec actualisation du budget économique), Bruxelles, Bureau fédéral du Plan, 7 p.

BUREAU FEDERAL DU PLAN (2010b), *Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation*, 5 octobre 2010.

COPPENS F. (2010), « La volatilité accrue du prix de l'électricité pour les ménages belges », *Revue économique de la Banque Nationale de Belgique*, septembre 2010, pp.89-117

CORNILLE D. (2009), « Méthodologie ou fixation des prix : qu'est-ce qui explique la plus forte volatilité des prix à la consommation pour le gaz et l'électricité en Belgique ? », *Revue économique de la Banque Nationale de Belgique*, pp. 49- 60.

CREG (2010a), *Etude relative aux composantes des prix de l'électricité et du gaz naturel*, 7 janvier 2010.

CREG (2010b), *Rapport annuel 2009*, avril 2010.

CREG (2010c), *Evolution des prix de l'électricité sur le marché résidentiel*, juillet 2010.

CREG (2010d), *Evolution des prix du gaz naturel sur le marché résidentiel*, août 2010.

EUROPEAN CENTRAL BANK (2010), "Energy markets and the Euro area macroeconomy", *Occasional paper*, n° 113, Juin 2010.

EUROSTAT (2010), *Communiqué de presse*, N° 75/2010, 28 mai 2010.

EUROSTAT, banque de données sur le site.

IMF (2010), *World Economic Outlook*, octobre 2010.

OCDE (2010), *Perspectives économiques N° 87*, juin 2010.

SPF ECONOMIE (2010a), *Analyse des prix : 1er rapport trimestriel 2010 de l'ICN*, avril 2010.

SPF ECONOMIE (2010b), *Analyse des prix : 2ème rapport trimestriel 2010 de l'ICN*, juillet 2010.

## 2 Marché du travail

## Tableau de bord

Année 2009	Allemagne	Pays-Bas	France	UE-15	Min UE-15	Max UE-15	Belgique 2009	Belgique 2000
<b>TAUX D'EMPLOI (données EFT)</b>								
<b>15-64 ans</b>								
en personnes	70,9%	77,0%	64,2%	65,9%	57,5% It	77,0% NI	61,6%	60,9%
en personnes, 1996	64,1%	65,4%	59,7%	60,1%	-	-	56,3%	-
Hommes	75,6%	82,4%	68,5%	71,9%	66,3% Ie	82,4% NI	67,2%	69,8%
Femmes	66,2%	71,5%	60,4%	60,1%	46,4% It	73,1% Dk	56,0%	51,9%
Peu qualifiés <sup>1</sup>	45,6%	62,2%	46,0%	49,0%	38,6% Be	62,9% Pt	38,6%	43,4%
Moyen qualifiés	74,6%	80,9%	68,3%	70,9%	60,4% Gr	78,7% Se	65,4%	66,0%
Haut qualifiés	87,0%	87,6%	80,0%	82,8%	77,0% It	87,6% NI	81,9%	85,4%
Nationaux	72,5%	77,6%	64,9%	66,5%	56,9% It	77,6% NI	62,5%	62,1%
UE-27	68,7%	76,4%	64,7%	67,9%	59,5% Be	79,0% Dk	59,5%	n.a.
Hors UE-27	51,9%	54,3%	46,1%	55,5%	38,8% Be	67,7% Gr	38,8%	n.a.
<b>20-64 ans</b>								
en personnes	74,8%	78,8%	69,6%	70,1%	61,7% It	78,8% NI	67,1%	66,3%
<b>55-64 ans</b>								
Total	56,2%	55,1%	38,9%	48,0%	35,3% Be	70,0% Se	35,3%	25,0%
Hommes	63,9%	65,4%	41,4%	56,2%	41,4% Fr	73,2% Se	42,9%	35,1%
Femmes	48,7%	44,7%	36,6%	40,1%	25,4% It	66,7% Se	27,7%	15,4%
<b>AGE MOYEN DE SORTIE (2008)</b>								
Total	61,7	63,2	59,3	61,5 <sup>2</sup>	59,3 Fr	63,8 Se	61,6 <sup>3</sup>	n.a.
Hommes	62,1	63,7	59,4	61,9 <sup>2</sup>	59,4 Fr	64,4 Se	61,2 <sup>3</sup>	n.a.
Femmes	61,4	62,8	59,1	61,1 <sup>2</sup>	59,1 Fr	63,2 Se	61,9 <sup>3</sup>	n.a.
<b>TAUX DE CHOMAGE</b>								
Total	7,8%	3,4%	9,1%	9,1%	3,4% NI	18,1% Es	8,0%	6,6%
Hommes	8,2%	3,4%	8,9%	9,2%	3,4% NI	17,8% Es	7,8%	5,3%
Femmes	7,3%	3,4%	9,4%	9,1%	3,4% NI	18,5% Es	8,1%	8,3%
Peu qualifiés <sup>1</sup>	15,6%	5,5%	14,3%	14,7%	5,5% NI	24,7% Es	13,7%	10,4%
Moyen qualifiés	7,6%	3,1%	8,8%	8,3%	3,1% NI	17,1% Es	8,1%	6,8%
Haut qualifiés	3,4%	2,1%	5,5%	5,1%	2,1% NI	9,8% Es	4,5%	2,7%
Nationaux	7,1%	3,2%	8,6%	8,4%	3,0% Lu	16,1% Es	7,1%	5,8%
UE-27	9,5%	4,6% <sup>5</sup>	9,0%	11,6%	4,6% NI <sup>4</sup>	24,4% Es	11,1%	n.a.
Hors UE-27	18,3%	9,3%	23,7%	19,4%	9,3% NI	30,2% Es	29,4%	n.a.
Longue durée	3,4%	0,8%	3,3%	3,0%	0,5% DK	4,3% Es Pt	3,5%	3,7%
<b>ENSEIGNEMENT</b>								
Jeunes ayant quitté prématurément l'école	11,1%	10,9%	12,3%	15,9%	7,7% Lu <sup>5</sup>	31,2% Pt, Es	11,1%	13,8%
Proportion des 30-34 ans hautement qualifiés	29,4%	40,0%	43,3%	34,2%	21,1% Pt	45,9% Dk	42,0%	34,5%
<b>TRAVAIL ATYPIQUE (parmi les salariés)</b>								
Travail temporaire	14,5%	18,0%	13,5%	13,6%	5,5% UK	25,5%	8,2%	9,0%
Temps partiel (en % de l'emploi total)	25,4%	47,7%	17,1%	21,0%	5,8% Gr	47,7% NI	23,2%	20,6%
Population détenant un 2ème emploi	3,6%	7,0%	3,5%	3,7%	1,4% It	9,4% Dk	4,0%	3,7%
Travail posté	15,8%	8,4%	7,4%	14,7%	4,4% DK	23,1% Fi/Se	8,0%	9,0%
Travail de nuit	8,2%	9,7%	7,0%	7,7%	3,6% DK	10,8% UK	4,4%	5,0%
<sup>1</sup> : la classification utilisée par Eurostat est la classification CITE (Classification Internationale Type de l'Education) 1997, correspondant aux définitions suivantes :								
Peu qualifiés : niveau 0-2 : diplôme de l'enseignement préprimaire, primaire ou secondaire inférieur (premier cycle de l'enseignement secondaire),								
Moyen qualifiés : niveau 3 et 4 : diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (deuxième cycle) ou post-secondaire qui n'est pas de l'enseignement supérieur,								
Haut qualifiés : niveau 5 et 6 : diplôme de l'enseignement supérieur.								
<sup>2</sup> : donnée estimée								
<sup>3</sup> : chiffre de 2007								
<sup>4</sup> : donnée extrêmement peu fiable.								
<sup>5</sup> : présence d'une rupture dans la série								

Source: Eurostat

## 2.1 Dynamiques récentes de l'emploi, en Belgique et dans les trois pays voisins

L'année 2009 a connu un net recul de l'emploi en Belgique comme dans les pays limitrophes<sup>5</sup>. En Belgique, le nombre de personnes au travail<sup>6</sup> est passé de 4,532 millions en 2008 à 4,515 en 2009 (emploi national), soit une perte de 17.000 emplois<sup>7</sup>. Il s'agit du premier recul imposant du nombre de personnes en emploi depuis 1996<sup>8</sup>. Ce recul est cependant près de cinq fois moindre que le nombre d'emplois créés pendant l'année 2008 (=77.000). Bien que notre taux d'emploi (61,6%<sup>9</sup>) soit encore loin de l'objectif européen fixé par la stratégie de Lisbonne (atteindre 70% en 2010), le nombre de personnes en emploi comme le taux d'emploi sont restés, en 2009, à des niveaux largement supérieurs à ceux observés en 1996 (voir Graphique 2-6). Il apparaît en effet que l'impact de la chute de l'activité sur le nombre de personnes en emploi a été, en Belgique, nettement plus limité que ce que l'on pouvait craindre au début de l'année 2009. La baisse de la durée du travail semble avoir joué un important rôle "tampon", permettant d'atténuer l'impact de la baisse de l'activité. On observe également une reprise plus rapide qu'escomptée, avec, en moyenne sur les deux premiers trimestres de 2010, un niveau d'emploi national semblable à celui observé en 2008 (4,532 Mo de personnes)<sup>10</sup>.

Comme l'indiquent les Graphique 2-1 et Graphique 2-2, le recul de l'activité (déjà constaté à partir du dernier trimestre de 2008) ne s'est répercuté sur l'emploi qu'avec un léger retard. C'est seulement à partir du deuxième trimestre de 2009 que le nombre de salariés dans le secteur privé est plus faible qu'un an auparavant (à l'exception de la France où on observe un recul de l'emploi dès le quatrième trimestre de 2008). Les pertes d'emplois ont été, dans les 4 pays, plus rapide et plus prononcées dans le secteur privé que dans l'ensemble de l'économie. L'analyse par branche d'activité montre en effet que les branches publiques (tout comme les branches non marchandes) ont été largement épargnées en 2009 : on y observe même une croissance du nombre de personnes au travail.

---

<sup>5</sup> Avec une exception en Allemagne où, selon la comptabilité nationale, l'emploi intérieur n'a que faiblement diminué (-5000 personnes).

<sup>6</sup> Pour les définitions des taux et agrégats utilisés, voir la note CCE 2009-1585 : "Marché du travail : concepts et définitions", disponible sur le site [www.ccecrb.fgov.be](http://www.ccecrb.fgov.be).

<sup>7</sup> Données comptabilité nationale.

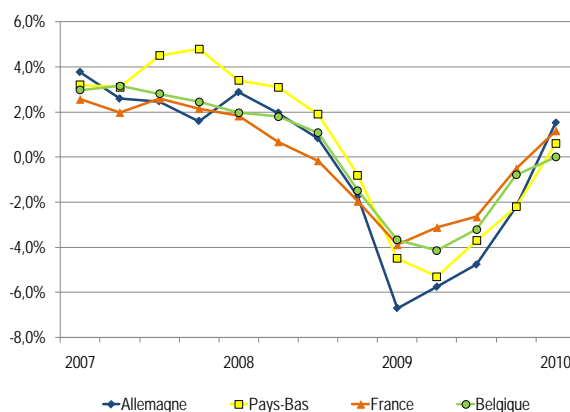
<sup>8</sup> Si l'on ne compte pas la légère perte d'emplois (-6500 personnes) constatée en 2002, il s'agit de la première diminution d'emploi depuis 1996.

<sup>9</sup> Taux d'emploi harmonisé, données EFT.

<sup>10</sup> Il s'agit ici de données trimestrielles. Les données calculées par le Bureau fédéral du Plan, prenant en compte les dernières informations de la comptabilité nationale trimestrielle, prévoient un niveau total pour 2010 toujours légèrement inférieur à 2008 (-10.000 personnes).

Selon l'IRES (2010, p54), cette reprise rapide de l'emploi est certainement liée au plan d'aide à l'embauche "win-win" lancé en janvier 2010 par le gouvernement. L'ONEm indique que sur les 8 premiers mois de 2010, le nombre de participants au plan a atteint 25790 personnes. Parmi ceux-ci, la toute grande majorité (69% au mois d'août) travaille à temps plein.

Graphique 2-1 : Evolution du PIB (variation à un an d'écart)



Source : comptabilités nationales, données désaisonnalisées (DESTATIS, CBS, INSEE et Belgostat)

La comparaison entre les quatre pays montre des profils relativement différents. La France est le pays qui, malgré le plus faible recul du PIB, a connu la plus forte et la plus rapide contraction du nombre de salariés (secteur privé). Le premier trimestre de 2010, cependant, indique une perte moins importante qu'aux Pays-Bas. L'Allemagne et la Belgique présentent des courbes relativement semblables, l'Allemagne a toutefois connu une plus forte contraction de son activité début 2009 ainsi que de son volume de travail. Les Pays-Bas, enfin, se distinguent par le fait que la reprise de l'activité au premier trimestre 2010 n'aill pas de pair avec une amélioration sur le marché du travail, ou du moins une stabilisation des pertes.

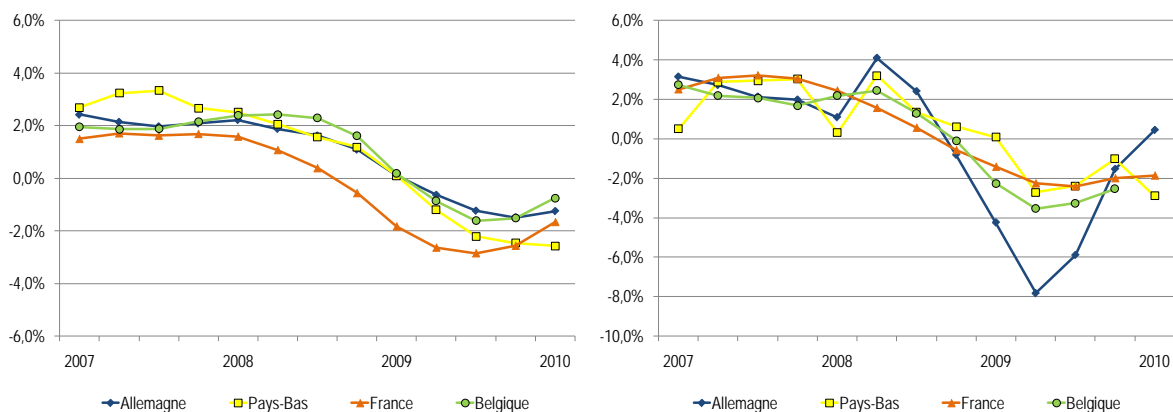
Ces évolutions différentes sont en partie explicables par des questions de méthodologie<sup>11</sup>. La comparaison de l'évolution du volume de travail (= les heures prestées) dans chacun des pays apporte également un élément d'explication. L'Allemagne, qui est le pays qui a connu le plus faible recul de son emploi (en personnes)<sup>12</sup> est également le pays qui a le plus réduit son volume de travail. Cela signifie que c'est en Allemagne que le recours aux systèmes de réduction du temps de travail a été le plus important. En Belgique aussi, les pertes d'emploi ont été limitées par une diminution des heures travaillées. La France et les Pays-Bas, quant à eux, ont connu un recul de la durée du travail nettement moins important (pour des données plus précises concernant l'évolution de la durée du travail dans chacun des pays, voir la note documentaire CCE 2010-1547<sup>13</sup>).

<sup>11</sup> Parmi les différences méthodologiques, on peut relever le fait que la définition de "secteur privé" n'est pas la même pour les quatre pays. Ces définitions sont indiquées au bas des graphiques.

<sup>12</sup> à l'exclusion du premier trimestre de 2010, où l'on constate une meilleure évolution en Belgique.

<sup>13</sup> Les données servant à la réalisation de ces graphiques ne permettent en effet pas d'obtenir un calcul de durée du travail suffisamment précis : le champ d'observation ("secteur privé") n'est pas calculé de la même manière dans les quatre pays, les données sur lesquelles se basent les comptes nationaux comptabilisent de manière différentes les heures supplémentaires rémunérées, etc...

Graphique 2-2 : Evolution du nombre de personnes salariées et d'heures prestées dans le secteur privé (variation à un an d'écart)



Note : Les définitions de "secteur privé" sont les suivantes :

- Pour l'Allemagne : ensemble de l'économie - les branches Nace (rév.1) L à P
- Pour les Pays-Bas : ensemble de l'économie - les branches Nace (rév.1) L et M
- Pour la France : ensemble de l'économie - les branches Nace (rév.1) A et L à P et agriculture
- Pour la Belgique : ensemble de l'économie - les branches Nace (rév.1) L et M

Source : comptabilités nationales, données désaisonnalisées (DESTATIS, CBS, INSEE et Belgostat)

En Belgique, au premier trimestre de 2010, selon les données ONSS, l'emploi (intérieur salarié) a légèrement augmenté par rapport au premier trimestre de 2009 (+0,3%). Durant l'année 2009, le recul du nombre de personnes au travail a été particulièrement important dans les branches de l'information et communication (Nace Rev2 : J) ainsi que dans les branches industrielles et de l'énergie (B-C-D-E). Dans ces branches, la contraction se poursuit au premier trimestre de 2010. Sur l'ensemble de la période (2009 et premier trimestre de 2010), on remarque un recul moins important dans les branches "Activités de services administratifs, de soutien et spécialisés", notamment grâce à la croissance des emplois "titres-services"<sup>14</sup>. Au cours de la récession, le recul de l'emploi a d'avantage touché les ouvriers masculins. On observe également un recul de l'emploi (en %) légèrement plus important en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Enfin, c'est l'emploi des jeunes (âgés de moins de 25 ans) qui a connu le recul le plus sévère (-7,1% au deuxième trimestre de 2009 et -8,2% au troisième), cette tranche d'âge étant certainement la plus vulnérable à la suspension des embauches des entreprises. Le repli de l'emploi pour ce groupe d'individus ralentit au premier trimestre de 2010, mais la diminution reste importante avec une perte de -3,2% par rapport au premier trimestre de 2009. Outre le constat d'une suspension des embauches, l'emploi dans cette tranche d'âge diminue également en raison d'un taux d'activité plus faible : un plus grand nombre de jeunes ont décidé, pendant cette période de crise, de postposer leur entrée sur le marché du travail.

A l'opposé, on note que le nombre de postes occupés par des seniors (50-64 ans) n'a cessé d'augmenter. Ce constat semble suggérer que la stratégie de sortie du marché du travail des personnes plus âgées n'a été que peu sollicitée pendant la crise. Les données de l'ONEM indiquent cependant un recours croissant au système de prépension à temps plein, ce qui en réalité pourrait

<sup>14</sup> D'après les données ONSS, le nombre d'équivalent temps plein actifs dans le domaine des titres-services n'a cessé de croître au cours de l'année 2009 et du premier trimestre 2010, leur nombre étant tout au long de l'année supérieur à 25% du nombre constaté une année auparavant. Si l'on soustrait les titres services des branches M-N ("activités de service administratifs, de soutien et spécialisés"), on constate une baisse du nombre d'équivalent temps plein de ces branches supérieure de plus de 3 points de pourcent. Le nombre d'équivalent temps plein actif en tant que titre-service est évalué par l'ONSS au premier trimestre 2010 à 48 177.

simplement découler d'un facteur démographique. Le conseil supérieur de l'emploi indique en effet que la proportion des prépensionnés parmi la tranche d'âge des 50-64 ans est en baisse (voir CSE, 2010, p54). Le recours à la prépension à mi-temps a par contre eu tendance à décroître en 2009. De même, on n'observe pas de recours plus marqué, dans cette tranche d'âge, aux systèmes d'interruption de carrière à temps plein.

Enfin, on l'a abordé plus haut, la suspension des embauches est une réponse qui peut être utilisée par les entreprises pour faire face au recul des commandes en période de récession. Les données publiées par les services régionaux de l'emploi concernant les offres reçues confirment qu'en Flandre principalement, le nombre d'offres d'emploi publiées durant l'année 2009 était nettement inférieur aux années précédentes.

La suppression des postes de travail plus flexibles a également eu lieu. D'après les données publiées par l'ONSS, les contrats saisonniers, temporaires et d'intérim ont chuté de 16,6%, 18% et 13,9% lors des trois premiers trimestres de 2009. Il s'agit de la catégorie d'emploi la plus fortement touchée. D'après Federgon (la fédération, en autres, des sociétés d'intérim), le nombre d'heures prestées annuellement dans l'intérim a chuté en 2008 de 3,4% et de 22,18% en 2009.

## ***2.2 Temps de crise et réduction du temps de travail***

En période de crise, les entreprises dont le cahier de charge baisse drastiquement cherchent à adapter leur production et donc aussi leur demande de travail. La suspension de nouvelles embauches et la non-reconduction de contrats temporaires ou intérim peuvent être des moyens d'y parvenir.

L'adaptation de la durée du travail est un autre instrument possible. Cet instrument a été particulièrement sollicité en Allemagne et en Belgique.

Plusieurs mesures permettent une réduction du temps de travail : réduction des heures supplémentaires prestées, systèmes de compte-épargne temps, mesures de "pauses carrières", etc. Celles dont on parle le plus sont cependant sans conteste les mesures de "chômage de court-terme".

Le chômage de court-terme fait référence à un système de réduction temporaire du temps de travail (pouvant aller jusqu'à 100% des heures), la perte de revenu des travailleurs étant (en tout ou en partie) compensée par une allocation. En Belgique, c'est ce que l'on appelle le chômage temporaire. Le contrat de travail est maintenu, ces individus restent donc statistiquement comptabilisés comme travailleurs (malgré une suspension totale du contrat), mais leur durée de travail est réduite du pourcentage d'heures non prestées.

Les systèmes de chômage de court-terme présentent l'avantage de permettre aux entreprises d'adapter leur volume d'emploi (donc leurs coûts) lorsqu'elles sont confrontées à une forte diminution de leur demande, tout en maintenant les travailleurs sous contrat de travail. Ces mesures permettent donc d'éviter le double coût de licenciement au moment de la récession et celui de recrutement lors du redressement conjoncturel. En outre, bien que les travailleurs qui sont en chômage de court-terme connaissent une baisse de leur revenu, ces mesures assurent aux travailleurs un revenu supérieur à celui qui aurait été perçu en cas de licenciement. Elles permettent dès lors également de soutenir la consommation intérieure d'un pays. Enfin, elles évitent le risque, pour la proportion de travailleurs qui auraient, sinon, été licenciés, d'un d'enlisement dans le chômage. Ce risque est en effet présent en raison des pertes de compétences et de qualifications qui peuvent apparaître lorsque des individus sont éloignés du marché du travail. Certains systèmes, dans cette optique, prévoient des incitations -

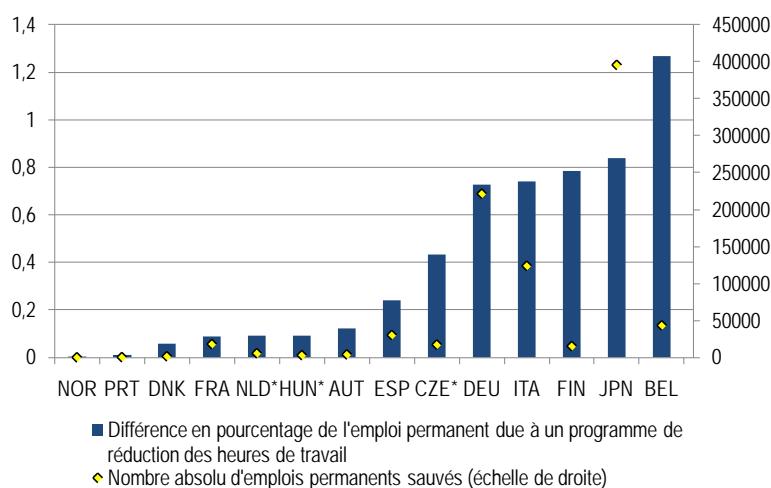


voir une obligation- à mettre en place des formations pour les travailleurs dont les prestations sont suspendues.

A contrario, ces systèmes peuvent, s'ils ne sont pas suffisamment limités dans le temps, rendre plus difficile la réallocation des ressources entre les différents secteurs de l'économie. Si la crise a un effet négatif permanent dans certains secteurs ou entreprises, la rétention des travailleurs dans ces unités de production en déclin peut en effet freiner le redéploiement vers les secteurs et entreprises en croissance. L'ensemble des coûts non salariaux auxquels doivent faire face les entreprises limitent cependant ce risque, les entreprises en déclin devant, tôt ou tard, y faire face.

Selon l'OCDE, les systèmes de chômage de court terme (appelés "chômage partiel") ont effectivement permis de limiter la suppression d'emploi permanents. C'est dans notre pays que l'effet en proportion du nombre de personnes en emploi permanent aurait été le plus élevé<sup>15</sup>.

**Graphique 2-3 : Impact des systèmes d'indemnisation du chômage partiel sur l'emploi permanent, proportionnellement et en chiffres absolus, entre le début de la crise et le T3 2009<sup>16</sup>**



Note 1 : \* signale les pays ayant instauré un nouveau dispositif d'indemnisation du chômage partiel en réaction à la crise. L'impact estimé sur l'emploi concerne la période entre le moment où le dispositif est devenu opérationnel et la fin du T3 2009.

Note 2 : l'analyse ne porte pas sur les secteurs non-marchands et agricoles.

Source : OCDE, 2010, Perspectives de l'emploi 2010, p76

La section qui suit fait un survol des mesures principales de réduction du temps de travail dans chacun des pays, ainsi que de l'ampleur de leur utilisation lors de la récente crise.

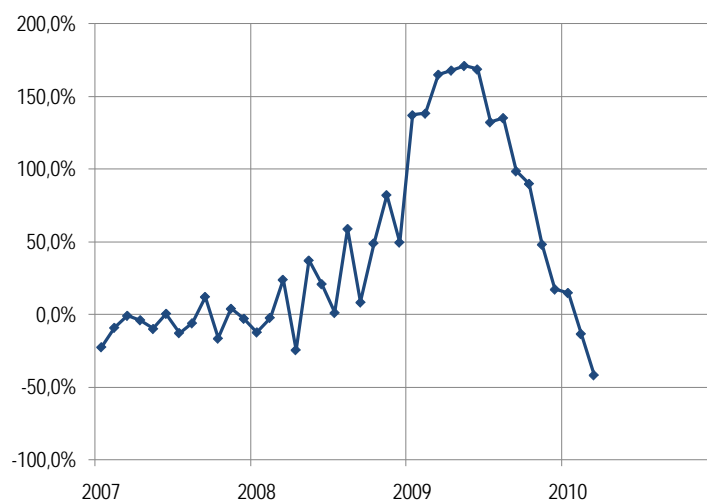
<sup>15</sup> L'OCDE, dans ses commentaires, indiquent toutefois que "la Belgique fait exception car le chômage partiel y était déjà utilisé assez largement avant que la crise n'éclate. Cela signifie que l'impact sur l'emploi des mesures de chômage partiel liées à la crise, en Belgique, peut être notablement surestimé. (OCDE, 2010, p.77).

<sup>16</sup> Concernant la méthodologie utilisée, l'OCDE indique que "On calcule l'impact de la crise, proportionnellement, compte tenu des mesures de chômage partiel en multipliant le coefficient de l'interaction entre la variation de la production, la variable indicatrice de la crise et le taux de recours moyen (...) par la variation totale de la production et le taux de recours moyen à l'échelon national durant la crise. On calcule le nombre d'emplois sauvés, en chiffres absolus, grâce aux mesures de chômage partiel en multipliant l'impact de la crise, proportionnellement, compte tenu des mesures de chômage partiel et le niveau de l'emploi permanent au début de la crise.

## 2.2.1 Belgique

En Belgique, le principal système de réduction du temps de travail est le chômage temporaire pour raison économique. Pour rappel, ce système, prévu pour les ouvriers<sup>17</sup>, permet une suspension partielle ou totale des prestations de travail. Ces derniers perçoivent alors une allocation de l'ONEM, éventuellement augmentée d'une allocation de l'employeur (qu'elle soit solidarisée par un fonds sectoriel ou pas).

Graphique 2-4 : Evolution du chômage temporaire pour raison économique, variation à un an des unités budgétaires



Source : ONEM

Comme le montre le Graphique 2-4 le recours à cette mesure s'est largement accéléré dans le début de l'année 2009, pour atteindre un pic de +171% (à un an d'écart) en mai 2009. Pendant ce mois, ce sont plus de 61.000 équivalents temps plein (approximée par les unités budgétaires<sup>18</sup>) qui sont comptabilisés.

Lors de la deuxième phase du plan de relance (loi du 19 juin 2009), le gouvernement a mis en place un système parallèle pour les employés appelé "régime temporaire et collectif de suspension totale ou partielle de l'exécution du contrat de travail". Cette mesure, appliquée dès la fin du mois de juin 2009, était initialement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 mais a récemment été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. Selon l'Onem, c'est au mois de janvier 2010 que le nombre d'employés ayant une suspension de contrat a été le plus important, s'élevant à 10 277 personnes (approximées par le nombre de paiements faits par l'ONEM)<sup>19</sup>. Il apparaît que la toute grande majorité des travailleurs ont connu une réduction du temps de travail plutôt qu'une suspension totale du contrat, les 10.277 personnes correspondant à seulement 2208 équivalents temps plein (calculés comme le nombre de jours indemnisés divisé par le nombre de jours indemnisables). Par la suite, le recours à cette mesure

<sup>17</sup> Ainsi que les étudiants effectuant un travail manuel, les apprentis avec un contrat d'apprentissage industriel et, dans certains cas, les intérimaires.

<sup>18</sup> Les unités budgétaires sont calculées en divisant, pour chaque bénéficiaire, le nombre de jours indemnisés par mois par le nombre de jours indemnisables (en moyenne 26).

<sup>19</sup> Cette interprétation est incorrecte si une personne introduit plusieurs demandes un même mois ou que le paiement réalisé concerne plusieurs mois à la fois. Dans le cas de cette mesure, ces risques semblent cependant limités.

est devenu de moins en moins important, le nombre de personnes concernées s'élevant à 3130 en juillet 2010 (soit 666 équivalents temps plein).

Le chômage temporaire pour raisons économiques (le système pour les ouvriers) a également été adapté dès janvier 2009 : ouverture -sous certaines conditions- aux travailleurs intérimaires ou temporaires et modification du montant de l'allocation (70% pour les travailleurs cohabitants, 75% pour les isolés et chefs de famille, hausse du plafond de salaire à 2206€/mois)<sup>20</sup>.

Des mesures ont également été prises pour inciter les travailleurs en chômage économique à suivre des formations. Au niveau fédéral, l'ONEM a modifié -temporairement- son règlement pour permettre aux chômeurs temporaires d'accéder aux formations (qu'elles soient organisées par les services régionaux de l'emploi, l'employeur ou un tiers mandaté), sans suspension d'allocation. La Wallonie a ouvert son "Plan formation" aux chômeurs temporaires, ce qui leur permet de suivre les formations gratuites organisées par le Forem et de percevoir un défraiement d'1€ par jour ainsi qu'une intervention dans les frais de transport et de garde des enfants. D'après le Forem, 805 travailleurs ont de cette manière eu accès à une formation entre janvier et septembre 2010. La Flandre, de son côté, a élargi le système de "aanmoedigingspremie" en créant temporairement, en mars 2009, les "overbruggingspremie". Ces primes sont payées aux travailleurs qui réduisent leur temps de travail en raison des difficultés rencontrées par leurs employeurs. Le montant de cette prime est également majoré (58,59€) si le travailleur profite du temps libéré pour suivre une formation. En 2009, selon le département Werk en Sociale Economie du gouvernement flamand, 736 personnes ont perçu une allocation majorée en raison du suivi d'une formation. Sur les trois premiers trimestres de 2010, 103 travailleurs étaient concernés.

Les mesures de réductions collectives ou individuelles du temps de travail peuvent également être utilisées pour adapter la durée du travail des salariés. Le système d'interruption de carrière (appelé "crédit temps" dans le secteur privé), préexistant à la crise, continue à être toujours plus sollicité dans sa forme à temps partiel. Pour rappel, ce système permet au travailleur d'obtenir - sous certaines conditions - une suspension complète de son contrat de travail, ou une réduction d'un quart ou d'un cinquième de son temps de travail. Durant la période d'interruption, le travailleur perçoit une allocation de l'ONEM permettant de compenser, en partie, la perte de revenu. Ce type d'interruption de carrière peut également être demandé pour une raison particulière (le congé parental, pour soin palliatif ou pour assistance médicale). Ces mesures constituent cependant un droit du travailleur : elles sont donc mises en place à son initiative. Pour mieux répondre au besoin d'adapter le volume de travail en temps de crise, le législateur a créé deux autres mesures temporaires : le crédit-temps de crise et le régime de réduction temporaire et collective du temps de travail. Ces deux mesures sont entrées en vigueur le 25 juin 2009 et sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2010. Le crédit-temps de crise permet, pour les employeurs du secteur privé, de proposer à leurs travailleurs prestant un temps plein de réduire d'un cinquième ou d'une moitié leur temps de travail. Une allocation de remplacement est versée par l'ONEM. A la différence du crédit-temps classique, le crédit-temps de crise est donc initié par l'employeur, mais doit faire l'objet d'un accord entre les deux parties. D'après le conseil supérieur de l'emploi (2010, p.42), cette mesure a concerné 3741 travailleurs différents entre juin 2009 et avril 2010. Le "régime de réduction temporaire et collective du temps de travail" permet, moyennant la signature d'une convention collective dans l'entreprise, la réduction d'un cinquième ou un quart du temps de travail de l'ensemble ou d'un groupe de travailleurs. La perte de revenu peut, dans ce cas, être en partie compensée par une réduction des cotisations sociales patronales qui doit être reversée (en tout ou en partie) aux travailleurs. Au dernier trimestre de 2009, ce sont, selon l'ONSS, un peu plus de

---

<sup>20</sup> Voir le point 2B de la déclaration gouvernementale "Plan de relance : rétablissons la confiance" du 11 décembre 2008.

1930 équivalent temps plein qui étaient concernés par cette mesure, ce chiffre tombant à seulement 740 au premier trimestre de 2010.

Enfin, le recours moins fréquent aux heures supplémentaires et l'accroissement du nombre de contrats à temps partiels sont également des moyens utilisés pour réduire la durée du travail<sup>21</sup>.

## 2.2.2 Allemagne

En Allemagne, l'IAB (Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung) confirme que les salariés ont connu une baisse drastique de leur temps de travail en 2009, estimée à 3,2%. En termes d'emploi, cette réduction correspondrait à 1,2 millions d'emplois sauvés<sup>22</sup>... Quatre éléments sont à l'origine de cette adaptation du temps de travail :

- Le recours au "Kurzarbeit", système allemand de chômage de court terme
- L'utilisation des heures "épargnées" au travers des systèmes de "compte-épargne temps"
- Le recul de l'utilisation des heures supplémentaires
- Un recours plus fréquent aux contrats à temps partiel.

Le système de chômage de court terme allemand ("Kurzarbeit") comprend trois formes : le chômage saisonnier, le chômage "de transfert" et le chômage cyclique. Le chômage "cyclique" (Konjunkturelle Kurzarbeit) est la mesure qui s'approche le plus du chômage temporaire pour raison économique, celui-ci visant à "compensates for the temporary reduction of working-time due to a significant reduction in "business activity" "(EC, 2010, p64). A la différence du système belge, le Konjunkturelle Kurzarbeit est applicable à l'ensemble des travailleurs. Pour pouvoir être mis en place dans une entreprise, la législation allemande prévoit la nécessité d'un accord d'entreprise, ainsi que de l'approbation de celui-ci par l'agence fédérale pour l'emploi. La durée "normale" d'éligibilité à cette mesure est de 6 mois, avec la possibilité d'être étendue à 12 voir 24 mois si des mesures d'aide à l'outplacement ou d'amélioration de la qualification des travailleurs sont mises en place. En période de fortes difficultés sur le marché du travail, le législateur peut allonger la durée maximale de la mesure. C'est ce qu'il a fait une première fois en automne 2008 (portant la durée maximale de 12 à 18 mois) et en mai 2009 (24 mois). En janvier 2010, la période maximale est repassée à 18 mois (jusqu'au 31 décembre 2010). Une différence importante avec le système belge est que l'allocation de chômage est initialement payée par l'employeur, qui se fait ensuite rembourser par l'agence locale pour l'emploi. Cette condition suppose que l'entreprise dispose d'une trésorerie suffisante pour avancer le montant de ces allocations. Une autre différence consiste en la possibilité de réduire les cotisations sociales patronales (qui continuent à être en partie assumées par l'employeur<sup>23</sup>) et d'étendre la période maximale de la mesure si les travailleurs suivent une formation.

---

<sup>21</sup> D'après l'enquête sur les forces de travail, les heures prestées en dehors des heures habituelles diminuaient de 15% en 2009. Le taux de temps partiel, par contre, augmentait de un point de pourcent. (Données concernant uniquement les salariés du secteur privé). Les chiffres de l'ONSS confirment cette information, en indiquant une hausse, tout au long de l'année 2009, du nombre de personnes travaillant à temps partiel.

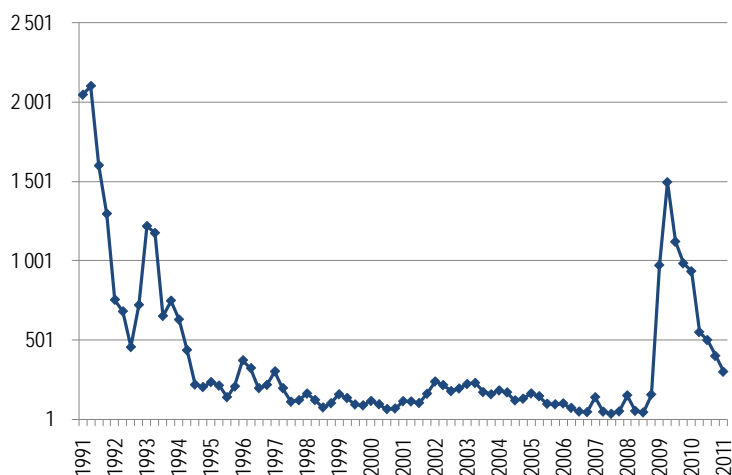
<sup>22</sup> Voir <http://www.iab.de/en/informationsservice/pressaz09.aspx>

<sup>23</sup> Une des mesures de crise (voir DE's Stimulus Package II) a cependant été de prévoir le remboursement de 50% des contributions payées durant les 6 premiers mois de la mesure. A partir du 7°, elles sont actuellement remboursées en totalité. Les travailleurs participant à un programme de formation donnent droit au non-paiement, dès le début du chômage temporaire, des cotisations sociales.

Parmi les mesures de crise récemment prises, l'Allemagne a également élargi les conditions d'accès (il n'est plus nécessaire qu'un tiers des travailleurs de l'entreprise soient affectés et les travailleurs sous contrats à durée déterminée peuvent également prétendre au système) et a renforcé le soutien aux formations (subsidés liés aux frais de transport et de garde d'enfants, support des formations qualifiantes).

Le recours au Kurzarbeit s'est fortement accéléré durant l'année 2009, atteignant un pic de plus de 1,5 million de bénéficiaires en mai 2009 :

Graphique 2-5 : Evolution du nombre de personnes en "Kurzarbeit", 1991-2011 (milliers de personnes)



Note 1 : prévision à partir du troisième trimestre de 2010  
Source : Berechnungen des IAB (FG AZ)

Le système d' "Arbeitszeitkonten" (ou "comptes-épargnes temps") permet aux entreprises et aux salariés d'adapter leur temps de travail en fonction de la situation conjoncturelle et personnelle des travailleurs. La mise en place de pareil système est principalement définie par accords paritaires, les systèmes sont dès lors relativement variables entre les branches d'activités et entreprises. L'idée commune des comptes-épargne temps est de permettre qu'en cas de besoin, les travailleurs prestent un plus grand nombre d'heures que leur durée contractuelle de base. Ces heures ne sont alors pas directement payées au travailleur, mais épargnées sur un compte prévu à cet effet. En période de ralentissement de l'activité ou selon la demande du travailleur, il est ensuite possible de réduire son temps de travail à hauteur des heures épargnées, le salaire de ces heures étant alors payé par la caisse d'épargne concernée. Ce système est largement répandu, l'IAB (cité par A. Hege, 2009, p.65) estime que les avoirs accumulés sur ces compte épargne représentaient en 2008 150.000 temps plein. D'après cette même institution, l'état des compte-épargne a, en moyenne, baissé de 9,3 heures par employé en 2009, ce qui est de loin la plus forte baisse constatée depuis les années 2000.

Les heures supplémentaires sont les heures prestées au-delà du temps de travail conventionnel et du système de compte-épargne. Ces heures sont, selon l'IAB, passées de 48,3 en moyenne par salarié et

par an en 2008, à 35,4 en 2009. Selon l'EFT, les heures prestées par les salariés du secteur privé en dehors des heures habituelles ont, en Allemagne, baissé de 27%<sup>24</sup>.

Enfin, on constate également une légère hausse du taux de contrats à temps partiel (+0,3%<sup>25</sup>). Le recours aux "mini-jobs"<sup>26</sup> ne permet pas d'expliquer cette légère hausse. En effet, un nombre important de personnes sont uniquement engagées sous ce statut, mais n'augmente que très légèrement en 2009 : en 2008, ils étaient 4,866 Mo et en 2009 4,906 Mo.

### 2.2.3 France

La France est le pays dans lequel on observe l'effet le moins important sur la durée du travail.

Il y existe cependant également un système de chômage de court terme appelé "chômage partiel", celui-ci étant vraisemblablement peu connu des entreprises avant la crise actuelle. Il repose sur la possibilité de suspendre totalement ou partiellement les prestations de travail, auquel cas les salariés ont une première garantie de revenu légale assurant à chacun de percevoir au minimum l'équivalent du SMIC. Ce salaire minimum continue à être payé par les employeurs, qui peuvent par la suite obtenir une allocation de remboursement de l'état (fixée depuis le 29 janvier 2009 à 3,33€ ou 3,84€ / heure). Une seconde garantie de revenu existe pour les travailleurs des entreprises relevant de l'Ani (l'accord national interprofessionnel, accord signé en 1968 et à la base du système de chômage partiel), une allocation conventionnelle complémentaire assurant alors au travailleur la perception de 60% de ses revenus. Cette allocation complémentaire peut également, sous certaines conditions, être en partie remboursée par l'état. Selon les données publiées par la DARES, le nombre d'heures autorisées<sup>27</sup> de chômage partiel aurait explosé dès le mois de février, s'élevant, en juin 2009, à plus de 30 fois le nombre d'heures autorisées en juin 2008. Si seules un tiers de ces heures sont effectivement suspendues, cela ne représenterait cependant que +/-0,4% des heures prestées en juin 2009 par les travailleurs salariés des branches marchandes non agricoles.

Les travailleurs français ont également travaillé moins d'heures supplémentaires, bien que cela se soit passé dans une ampleur nettement moins grande qu'en Allemagne et en Belgique<sup>28</sup>.

Si un système de compte-épargne temps existe également en France (depuis la loi Aubry II en 2000), il ne semble pas avoir, lui non plus, été largement sollicité. En effet, ce système n'était que peu populaire avant la crise : selon une étude de la DARES, seuls 6% des salariés disposaient, en 2007, d'une compte épargne temps. Il n'a dès lors pas permis de débloquer un nombre d'heures importantes. Enfin, le taux de contrats à temps partiel ne s'est également que légèrement redressé (+0,3%, chiffre identique à l'Allemagne).

<sup>24</sup> Ce qui, rappelons-le, est supérieur à ce qui est constaté en Belgique (-15%) mais aussi nettement supérieur à la France (-3,5%) et aux Pays-Bas (-2%).

<sup>25</sup> Données EFT, variation en point de pourcent du taux parmi les salariés du secteur privé.

<sup>26</sup> Les "mini-jobs" correspondent à des emplois rémunérés à moins de 400 par mois, pour lesquelles aucune cotisation sociale ni impôt sur le revenu ne doit être versé.

<sup>27</sup> Il s'agit donc ici du total d'heures pour lesquelles les entreprises ont obtenus une autorisation préalable. La Dares indique que "sur la base des données disponibles sur le passé et notamment sur l'année 2009, on observe qu'environ un tiers des heures et montants financiers autorisés sont effectivement consommés."

<sup>28</sup> Selon l'EFT, le recul des heures prestées en dehors des heures habituelles a été de seulement 3,5% en 2009. Selon une publication de l'Accos (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), les heures supplémentaires pour lesquelles une exonération de charge a été demandée étaient 8,7% inférieures au troisième trimestre de 2009 par rapport à la même période en 2008. Au quatrième trimestre, la différence était de 5,6%.

## 2.2.4 Pays-Bas

Le "chômage partiel" (deeltijd werkloosheid) est une des mesures de crise prise par les Pays-Bas. En effet, il n'existait, avant l'éclatement de la crise, pas de réel système de "chômage de court-terme". Entre décembre 2008 et mars 2009, une mesure provisoire de réduction du temps de travail<sup>29</sup> (comprenant le paiement d'une allocation compensatoire au travailleur) a été mise en place. A partir du premier avril 2009, le système de "deeltijd werkloosheid" est entré en vigueur, et ce jusqu'en juillet 2011. Ce chômage partiel prévoit la possibilité de réduire le temps de travail des salariés jusqu'à maximum 50% (avec un minimum, depuis juillet 2009, de 20%). Deux particularités de ce système méritent d'être soulignées : la première est l'obligation, pour l'employeur, d'organiser une formation pendant les heures non-prestées des travailleurs. La seconde est l'incitation à éviter tout licenciement pendant la période de chômage partiel ainsi que dans les trois mois suivant celles-ci. En effet, le système prévoit que, si c'est le cas, l'employeur doit rembourser la moitié du montant d'allocations de chômage partiel payées par la sécurité sociale. C'est en juin et juillet 2009 que le nombre d'entrées au chômage partiel ont été les plus importantes, avec approximativement 10.000 nouvelles demandes chaque mois. Sur l'ensemble de l'année 2009, le CPB estime que ce sont approximativement 55.000 travailleurs qui ont connu une période de chômage partiel<sup>30</sup>.

Les Pays-Bas sont également la nation au sein de laquelle on note dans les données EFT la plus forte croissance du taux de contrats à temps partiel (+1,1%), malgré un niveau déjà largement plus élevé que dans ses pays voisins.

Au total, le CPB indique que l'ensemble des mesures de réduction du temps de travail (chômage partiel, renforcement du travail à temps partiel et diminution des heures supplémentaires) aurait permis d'éviter la mise au chômage de 20.000 à 40.000 personnes<sup>31</sup>. Malgré cet effet non négligeable, les Pays-Bas ont connu une diminution de leur temps de travail nettement inférieure à celle observée en Belgique et en Allemagne.

## 2.3 Evolution récente du chômage et offres d'emploi

Parallèlement aux observations faites concernant le recul de l'activité, de l'emploi et de la durée du travail, ce sont les Pays-Bas et la France qui ont connu la plus forte croissance de leur taux de chômage en 2009 (+25,9% et +23,0%<sup>32</sup>). En Belgique, le taux de chômage est passé de 7% en 2008 à 8% en 2009, soit une augmentation de 14,3%. En Allemagne, l'augmentation n'a été que de 2,6%. Les données trimestrielles indiquent un ralentissement de la croissance du chômage au premier trimestre de 2010 dans l'ensemble des pays. Les Pays-Bas montrent cependant encore une forte croissance de celui-ci (+40,6% entre le premier trimestre de 2010 et celui de 2009).

Derrière l'évolution de ces taux de chômage se cachent d'importants flux de personnes entrant et sortant du chômage. En Belgique, au premier trimestre de 2009, ce sont encore, en moyenne, 34 512 personnes qui, chaque mois, sont sorties du chômage. Le fait que les flux entrants soient en 2009 plus importants que les flux sortants explique l'accroissement du nombre de personnes au chômage. La

---

<sup>29</sup> Appelée "werktijdverkorting".

<sup>30</sup> A titre de comparaison, le nombre de chômeurs (complets) est estimé, aux Pays-Bas, à 377.000 personnes en 2009.

<sup>31</sup> Voir CPB 2010a, p105.

<sup>32</sup> Données EFT. Il s'agit ici toujours des taux portant sur les 15-64 ans.

croissance des flux d'entrant entre 2009 et 2008 ainsi que la décroissance des flux sortants est également le reflet de l'impact de la crise sur l'emploi.

Tableau 2-1: Flux mensuels entrant et sortant de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi

	"Flux entrant"	2009/2008	"Flux sortant"	2009/2008
2008				
1 <sup>o</sup> trimestre	35.514		37.329	
2 <sup>o</sup> trimestre	36.390		38.037	
3 <sup>o</sup> trimestre	40.026		36.402	
2009				
1 <sup>o</sup> trimestre	40.876	15%	34.512	-8%
2 <sup>o</sup> trimestre	39.615	9%	33.809	-11%
3 <sup>o</sup> trimestre	41.016	2%	37.615	3%

Note 1 : il s'agit de moyennes mensuelles calculées par trimestre.  
Source : ONEm, rapport annuel, p266.

Malgré cette croissance du nombre de personnes au chômage et du taux de chômage, il peut subsister des demandes de travail insatisfaites : c'est ce qui se passe lorsque offre et demande de travail ne se rencontrent pas. On dit alors qu'il existe des tensions sur le marché du travail, que ce soit en raison d'un problème quantitatif (il n'y a pas assez de demandeurs d'emploi pour certaines demandes faites par les employeurs), qualitatif (les compétences dont disposent les demandeurs d'emploi ne correspondent pas à celles demandées par les employeurs) ou encore liées aux conditions de travail. Un accompagnement adapté des demandeurs d'emploi doit aussi permettre, dans ce cadre, de faciliter la rencontre entre offre et demande de travail existant.

Les données publiées par les services régionaux de l'emploi (VDAB, Actiris et Forem) ont tendance à montrer un affaiblissement des tensions en 2009. Les taux de satisfaction des offres augmentent et leurs durées d'ouverture diminuent<sup>33</sup>. Ces observations sont cohérentes avec une période de récession, les offres d'emploi étant moins fréquentes tandis que les demandeurs d'emploi se faisant plus nombreux. C'est en Flandre que l'on observe la plus forte chute du nombre d'offres d'emploi reçues au cours de l'année 2009 (en chiffres absolus<sup>34</sup>). On y observe cependant également un retour à une croissance importante des offres dès mars 2010.

Les services régionaux de l'emploi font un travail d'analyse et d'information concernant les "fonctions critiques". Ces fonctions sont déterminées par des critères propres à chaque région, ceux-ci étant cependant relativement proches. D'après ces services, les "fonctions critiques" n'ont pas disparu pendant la crise : en Flandre, 105 786 offres ont été reçues en 2009 pour ces types de métiers (soit 48,6% de l'ensemble des offres reçues), à Bruxelles 5 445 (27%) et en Wallonie 12 187 (23%)<sup>35</sup>. L'enquête de conjoncture de la BNB montre également une reprise des tensions début 2010 (6% des

<sup>33</sup> Etant donné que ces indicateurs sont calculés par trois institutions différentes, les méthodologies peuvent diverger sur certains points, c'est pourquoi ces chiffres ne sont pas comparés ici. Notons cependant que le taux de "vervullingspercentage" publié par le VDAB diminue en 2009 par rapport à 2008. Le rapport du VDAB indique cependant que c'est principalement en raison des offres qui ont été retirées pour d'autres raisons (difficultés financières, baisse de l'intensité de travail, etc.) que l'indicateur diminue. L'interprétation va donc bien dans le sens d'une baisse des tensions.

<sup>34</sup> Quand on exprime les variations en pourcentage à un an d'écart, les variations restent plus importantes en Flandre mais s'approche beaucoup plus fortement de ce qui est constaté dans les deux autres régions.

<sup>35</sup> Ces données indiquent uniquement le nombre d'offres reçues pour ce type de fonction. Elles ne signifient pas que l'ensemble de ces postes sont restés vacants.



entreprises industrielles interrogées se disent freinée dans leur activité à cause d'un manque de main d'oeuvre qualifiée<sup>36</sup>).

A plus long terme, face aux défis futurs existants (qu'ils soient d'ordre sociétaux ou écologiques) l'ensemble des politiques de formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs sont d'une grande importance pour assurer l'adaptation de notre offre de travail.

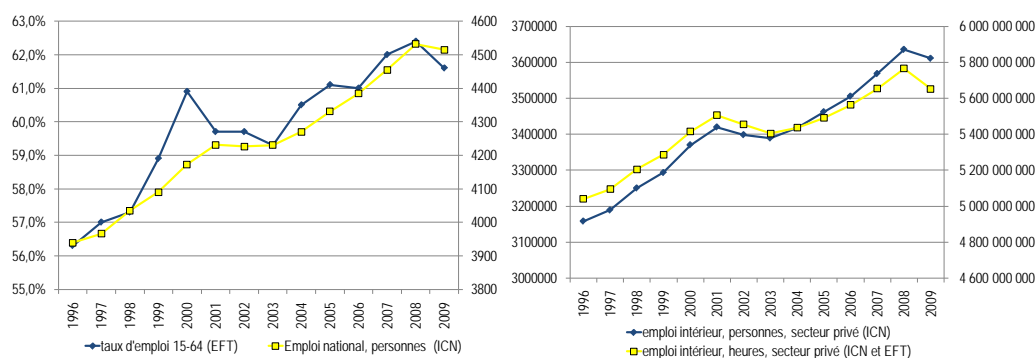
## 2.4 Dynamiques futures

En lien avec le constat de l'amélioration de certains indicateurs durant le début de l'année 2010 (accroissement du nombre de personnes au travail et baisse du nombre de chômeurs à partir de juin), le Bureau fédéral du Plan a, dans ses toutes dernières publications<sup>37</sup>, revu ses perspectives à la hausse. Il y annonce un retour, dès 2010, à une -faible- croissance de l'emploi et de la durée du travail.

Selon cette source, le taux d'emploi (données administratives) est passé de 64,2% en 2008 à 63,5% en 2009<sup>38</sup>.

L'année 2010 serait celle d'un retour à une évolution positive de l'emploi, plus en ligne, dès lors, avec ce que nous avons connu depuis 1996. Comme l'indique le tableau ci-dessous, sur ces 14 dernières années prises globalement, on a en effet observé une nette amélioration de nombre de personnes en emploi, du volume d'emploi ainsi que du taux d'emploi. Comme plusieurs autres pays signataires, on n'atteindra cependant pas l'objectif qui avait été fixé par la stratégie de Lisbonne, à savoir un taux d'emploi de 70% en 2010. Qui plus est, ces statistiques ne donnent pas d'information quant à la qualité des emplois créés.

Graphique 2-6: Evolution de l'emploi (personnes et volume) et du taux d'emploi depuis 1996



Source : Belgostat et Eurostat

En juin 2010, le conseil européen a adopté la nouvelle stratégie "EU2020", "stratégie pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive". Il s'agit des nouvelles lignes de conduite que se fixent les états membres, au travers d'objectifs à atteindre d'ici à 2020. Trois objectifs concernent plus particulièrement le marché du travail :

<sup>36</sup>Il s'agit ici des résultats aux questionnaires, pondérés par le chiffre d'affaires des entreprises.

<sup>37</sup> Actualisation des prévisions à court et moyen terme pour l'établissement du budget économique.

<sup>38</sup> Ces taux d'emploi publiés par le Bureau du Plan calculent l'ensemble des personnes en emploi de plus de 15 ans, divisé par le nombre de personnes en âge de travailler (=les 15-64 ans).

- "S'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux;

Améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à :

- réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 %

- en portant à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent"<sup>39</sup>.

Ces objectifs européens doivent encore être convertis en objectifs nationaux, la concertation est actuellement toujours en cours à ce sujet entre les autorités belges et européennes. A titre indicatif, notons que, selon les données de l'enquête sur les forces de travail (qui sont celles qui doivent être utilisée au regard des objectifs européens), le taux d'emploi des 20-64 ans atteignait, en 2009, 67,1%. Eurostat estime le taux de décrochage scolaire (c'est-à-dire la proportion de jeunes entre 15 et 24 ans ayant quitté l'école sans diplôme du secondaire supérieur) à 11,1%, tandis que la proportion de hautement qualifiés parmi les 30-34 ans s'élève déjà à 42%.

---

<sup>39</sup> Extrait des conclusions du conseil européen du 17 juin 2010, EUCO 13/10 annexe1.

## **Bibliographie**

- ACCOS, "Les heures supplémentaires au quatrième trimestre de 2009", *Accos stat*, n°98, février 2010.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN (2010), *Perspectives économiques 2010-2015*, mai 2010.
- CENTRAAL PLAN BUREAU (2010a), *Centraal Economicsh Plan 2010*, la Haye, CPB, 135p.
- CENTRAAL PLAN BUREAU (2010b), *Macro economische verkenning 2011*, la Haye, CPB, 135p
- CRIMMANN, A., WIEBNER, F. ET BELLMANN,L (2010), *The German work-sharing scheme : an instrument for the crisis*, ILO.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2010), *Rapport 2010, juin 2010*.
- EUROPEAN COMMISSION, DG FOR ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS, DG FOR EMPLOYMENT, SOCIAL AFFAIRS AND EQUAL OPPORTUNITIES (2010), "short time working arrangements as response to cyclical fluctuations", *Occasional Paper*, N° 64, juin 2010.
- HEGE, A. (2010), "Allemagne, une récession profonde, plus clémente pour les noyaux qualifiés", *Chroniques internationales de l'IRES*, n°121, novembre 2009.
- INSTITUT FÜR WELTWIRTSCHAFT AN DER UNIVERSITÄT KIEL, "Deutsche Konjunktur im Herbst 2010", septembre 2010
- INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, "Analyses économiques et prévisions", octobre 2010.
- OCDE (2010), *perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 - sortir de la crise de l'emploi, juin 2010*, Paris, OCDE, 338p.



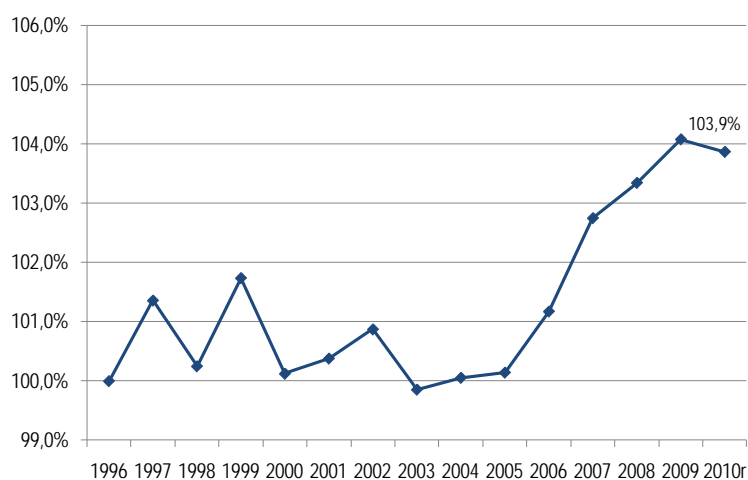
### **3 Formation des salaires**

## Tableau de bord

	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>p</sup>	2012 <sup>p</sup>	2007-2008	2009-2010	2011-2012 <sup>p</sup>
<b>Allemagne</b>									
Salaires conventionnels horaires	1,2%	2,7%	2,3%	1,8%	1,9%		3,9%	4,2%	
Effet de cotisations patronales	-0,9%	-0,3%	0,5%	0,0%	0,3%	0,1%	-1,2%	0,6%	0,3%
Dérive salariale horaire	1,4%	0,4%	-0,7%	-1,1%	-1,3%		1,8%	-1,8%	
Coûts salariaux horaires	1,7%	2,8%	2,2%	0,7%	0,8%	3,6%	4,5%	2,9%	4,5%
<b>Pays-Bas</b>									
Salaires conventionnels horaires	1,8%	3,3%	2,7%	1,0%	1,5%		5,2%	3,7%	
Effet de cotisations patronales	-0,5%	0,3%	-0,6%	0,3%	0,5%	0,0%	-0,2%	-0,4%	0,5%
Dérive salariale horaire	2,1%	0,1%	0,5%	0,5%	1,2%		2,2%	1,0%	
Coûts salariaux horaires	3,4%	3,7%	2,5%	1,7%	3,2%	2,9%	7,3%	4,3%	6,2%
<b>France</b>									
Salaires horaires de base	2,7%	2,9%	2,6%	1,9%			5,7%	4,5%	
Effet de cotisations patronales	-0,3%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%	-0,4%	0,6%	0,4%
Dérive salariale horaire	0,0%	-0,6%	-1,0%	-0,4%			-0,7%	-1,3%	
Coûts salariaux horaires	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%	1,9%	3,4%	4,6%	3,8%	5,3%
<b>Moy.3</b>									
Salaires conventionnels horaires	1,8%	2,9%	2,5%	1,7%			4,8%	4,3%	
Effet de cotisations patronales	-0,6%	-0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	-0,8%	0,5%	0,4%
Dérive salariale horaire	0,9%	0,0%	-0,7%	-0,6%			0,9%	-1,3%	
Coûts salariaux horaires	2,2%	2,6%	2,1%	1,3%	1,5%	3,4%	4,8%	3,4%	5,0%
<b>Belgique</b>									
Salaires conventionnels horaires	1,9%	3,5%	2,6%	1,0%			5,4%	3,7%	
Effet de cotisations patronales	0,5%	0,0%	0,5%	-0,2%			0,6%	0,3%	
Dérive salariale horaire	1,3%	-0,3%	-0,3%	0,3%			1,0%	0,0%	
Coûts salariaux horaires	3,7%	3,2%	2,8%	1,1%			7,1%	3,9%	
<sup>e</sup> = estimation									
<sup>p</sup> =prévision									

Sources : CPB (2010); Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010) ; Minefi (2010) ; Bureau fédéral du Plan (2010a) ; OCDE (2010), scénario à moyen terme 2010 ; calculs propres du secrétariat

Graphique 3-1: Evolution relative des coûts salariaux horaires Belgique/moy.3



Sources : CPB (2010); Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010); Minefi (2010); Bureau fédéral du Plan (2010a); calculs propres du secrétariat

Dans ce chapitre, nous nous pencherons tout d'abord sur les résultats de la récente négociation de CCT en Belgique et dans les États membres de référence, sur les prévisions de coût salarial les plus récentes des instituts nationaux dans les États membres de référence et en Belgique pour 2010 et 2011, ainsi que sur les perspectives à moyen terme de l'OCDE (scénario de juin) pour l'année 2012. Pour les États membres de référence, les prévisions à court terme sont établies sur la base du « Gemeinschaftsdiagnose » (prévision commune) des 6 instituts allemands les plus renommés, des projections macroéconomiques 2011 publiées par le Centraal Planbureau néerlandais le 21 septembre, et des projections économiques officielles du Ministère français de l'Économie et des Finances de début octobre. Pour la Belgique, il a été fait appel à la version actualisée du budget économique 2011, qui intègre également la dernière version des comptes nationaux du 30 septembre 2010, ainsi que le chiffre d'inflation observé en septembre 2010. Comme convenu dans l'avis commun du CNT et du CCE du 20 décembre 2007, le point 2 présentera le suivi de l'utilisation des avantages non récurrents liés aux résultats. Enfin, un autre élément important de la concertation salariale belge sera exposé au point 3, à savoir les développements observés dans les domaines de la fiscalité (notamment les diverses mesures relatives aux subsides salariaux fiscaux) et de la parafiscalité.

### 3.1 *Négociations salariales*

Dans ce paragraphe, nous examinons un certain nombre de résultats découlant des négociations salariales et donnons un aperçu très sommaire des évolutions les plus récentes des salaires conventionnels en Belgique et dans les trois États membres de référence. Les indices du salaire conventionnel sont présentés par pays étant donné qu'ils se différencient les uns des autres par leur champ, leur composition et leur méthode de calcul. L'augmentation qu'enregistrent les salaires conventionnels moyens donne une première indication de l'évolution du coût salarial horaire. L'écart entre cette évolution des salaires conventionnels et l'évolution des salaires horaires bruts s'appelle dérive salariale ou « wagedrift ». Par ailleurs, le coût salarial horaire évolue plus rapidement ou plus lentement que les salaires horaires bruts en fonction des modifications apportées aux cotisations patronales de sécurité sociale. Étant donné qu'une part importante de la politique des revenus s'exerce, en Belgique et dans les États membres de référence, par le biais de réductions de cotisations de sécurité sociale, une large attention est réservée à cet aspect dans la partie consacrée à la fiscalité et à la parafiscalité. On ne trouvera donc ici que les éléments qui importent lors de la concertation salariale.

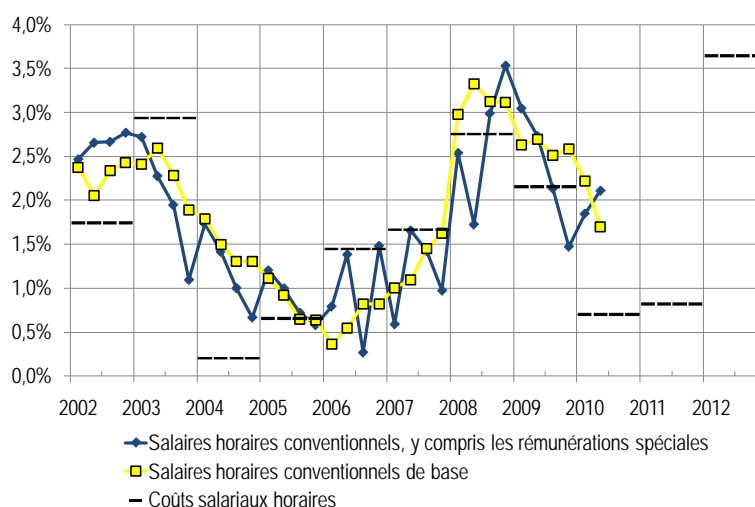
La dérive salariale est influencée non seulement par l'évolution de certains facteurs structurels tels que la composition de la population active par âge, sexe, niveau de formation, activité économique (secteur), régime de travail (travail de nuit, en équipes...), mais aussi par l'évolution de facteurs conjoncturels tels que le taux d'heures supplémentaires prestées, la hauteur des dividendes... L'indice des salaires conventionnels ne tient pas toujours compte des conventions conclues au niveau des entreprises (par exemple en Belgique).

#### 3.1.1 *Allemagne*

Il apparaît au travers des chiffres de la Deutsche Bundesbank (Graphique 3-2) que l'augmentation des salaires conventionnels horaires a culminé à la fin de 2008. Dans le courant de 2007, la pression sur les salaires s'est accrue du fait de l'évolution favorable du marché du travail et de la croissance économique soutenue. En raison de l'impact de la sévère crise économique, l'augmentation du salaire conventionnel de base s'est ralentie en 2009. Ce ralentissement se poursuit dans le courant de l'année 2010 puisque dans les CCT conclues récemment, les augmentations salariales sont inférieures à celles des CCT négociées l'année passée. Fin 2009 et durant la première moitié de l'année 2010, les

discussions menées dans les secteurs industriels entre partenaires sociaux au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise tournaient principalement autour du maintien de l'emploi. Puisque les négociations de cette année-ci ont de nouveau eu davantage recours aux primes uniques, l'évolution des salaires horaires conventionnels y compris les rétributions spéciales à partir du deuxième trimestre de 2010 atteint un niveau plus élevé que l'évolution des salaires conventionnels de base. Les augmentations structurelles des salaires minimums ont très souvent été reportées de plusieurs mois, voire de plus d'un an. Vu la fréquence accrue de ces primes uniques (dont le versement s'échelonne dans le temps), l'augmentation d'une année à l'autre des salaires horaires conventionnels présente un profil plus volatile qu'auparavant. Le graphique présente dès lors l'augmentation salariale conventionnelle avec et sans primes uniques (voir l'encadré pour davantage d'informations).

Graphique 3-2 : Evolution du salaire horaire en Allemagne



Sources : Statistisches Bundesamt ; OCDE ; Projectgruppe Gemeinschaftsdiagnose ; calculs du secrétariat

### Nouvelle statistique relative au salaire conventionnel établie par la Bundesbank

Ces dernières années, les CCT ont sans cesse gagné en complexité en Allemagne. De plus en plus souvent, les négociateurs décident de combler par des paiements uniques l'espace de temps entre l'arrivée à l'échéance d'un accord et l'entrée en vigueur du nouvel accord (Pauschalzahlungen ou primes forfaitaires). D'autres primes uniques versées en sus des salaires de base apparaissent aussi de plus en plus souvent. Ainsi, les secteurs et les entreprises qui sont soumis à une pression concurrentielle toujours croissante peuvent rémunérer davantage leurs travailleurs en période d'amélioration conjoncturelle sans pour autant alourdir par trop les coûts salariaux futurs.

Les autres avantages fixés par CCT, tels que les primes de vacances, les primes de fin d'année et autres primes, sont inclus dans la statistique des salaires conventionnels au moment du paiement effectif. L'usage toujours plus répandu de ces primes uniques et l'irrégularité du moment du paiement compliquent quelque peu l'interprétation de l'indicateur utilisé en matière de salaires conventionnels.

C'est pourquoi nous intégrons dans le graphique l'évolution de deux des indices des salaires conventionnels publiés par la Bundesbank, à savoir l'indice ne portant que sur les salaires de base et l'indice global (qui comprend toutes les rétributions spéciales et les paiements uniques). À l'exception des années 2002, 2005 et 2006, l'indice global était inférieur à l'indice des salaires conventionnels de base. En 2010, la hausse des salaires conventionnels de base devrait de nouveau être moins prononcée que l'évolution salariale conventionnelle globale en raison du nombre plus élevé de primes uniques (par rapport à 2009 où de nombreuses primes uniques ont été supprimées) et du principe souvent appliqué du report de l'entrée en vigueur des hausses salariales structurelles dans les négociations au début de 2010 (voir le cadre sur l'augmentation de la durée conventionnelle et le report des hausses durables).



Après l'éclatement de la crise financière, dont les conséquences économiques de l'effondrement total du commerce international ont frappé particulièrement lourdement l'Allemagne en tant que pays exportateur, les partenaires sociaux ont clairement fait preuve fin 2008 d'une grande retenue, surtout dans les secteurs industriels. La priorité a été donnée au maintien de l'emploi avec comme exemple l'accord "pilote" du secteur du métal et de l'électronique (voir le cadre). Au premier semestre de 2010, les pourcentages de hausse des salaires conventionnels de base dans les CCT sectorielles conclues se chiffraient à 1,7% en moyenne (indépendamment de la durée de l'accord et de la date d'application de la hausse) (contre 2,8% au premier semestre de l'année passée et 4,6% au premier semestre de 2008 (Bispinck et WSI-Tarifarchiv, 2009, p. 434; Bispinck et WSI-Tarifarchiv, 2010, p. 1). En tout, de nouveaux accords ont été conclus au premier semestre de 2010 pour presque 7,1 millions de travailleurs. La tendance à reporter de plusieurs mois les hausses salariales structurelles par rapport à la pratique habituelle se poursuit. Dans la moitié des cas, ces mois "perdus" sont couverts par une compensation (généralement un montant forfaitaire). La durée des accords continue d'augmenter pour atteindre désormais presque 25 mois. En raison de ces évolutions, la hausse annuelle moyenne prévue par ces accords conclus au premier semestre de cette année n'atteint que 1,2 % (contre 2,4% il y a un an).

### Une série d'accords particuliers conclus en 2010

Voici une sélection d'accords qui ont vu le jour au premier semestre de 2010 (Bispinck et WSI-Archiv, 2010, Bispinck en WSI-Tarifarchiv, 2010a). Deux ans après l'éclatement de la crise financière, suivie plus tard de l'impact sur l'économie réelle, les conséquences pour les négociations salariales sectorielles se font clairement sentir. Alors que les augmentations de salaire prévues dans les conventions collectives avaient déjà diminué l'année passée, nous constatons au premier semestre de cette année un nouvel affaiblissement des hausses salariales conventionnelles. En 2010, seules des primes uniques sont généralement octroyées qui n'augmentent pas structurellement les barèmes des salaires conventionnels.

L'augmentation de la flexibilisation de la rémunération et de la durée du travail, constatée ces dernières années se maintient dans une série de CCT. Au niveau de l'entreprise, la marge créée ces dernières années pour tenir compte des conditions économiques, est utilisée. Certaines des augmentations uniques ont été reportées (ou anticipées) de quelques mois voire supprimées selon la situation économique de l'entreprise (Bispinck et WSI-Tarifarchiv, 2010 pp. 4-5).

Le principal accord qui a été conclu cette année (le 18 février) est bien évidemment celui du secteur du métal et de l'électronique (Nordrhein-Westfalen), le traditionnel accord "pilote" pour les autres secteurs. L'importante industrie du métal et de l'électronique (rassemblant quelque 3,2 millions de travailleurs) a décidé dans son accord intitulé "l'avenir dans le travail" de tout miser sur la préservation maximale de l'emploi et de n'octroyer aucune hausse structurelle nominale des salaires avant le 1er avril 2011 (+2,7 %). Les possibilités de recourir au chômage à temps partiel ont encore été élargies. La moyenne de 742.000 chômeurs à temps partiel représentait en 2009 plus de 230.000 postes de travail à temps plein. L'accord prévoit une prime unique de 320 euros pour combler la période de mars 2010 à mars 2011 et dure jusque fin mars 2012.

Les accords dans l'industrie des plastiques (5 mars) et de la chimie (21 avril) n'octroient pas non plus de hausse salariale structurelle en 2010. Dans la chimie, une prime unique de 550 euros est payée et l'accord a une durée de 11 mois; dans l'industrie des plastiques, les salaires ne seront augmentés que de 2,1% au 1er janvier 2011 et une prime de 200 euros a été payée en avril 2010. Il est spécifié en outre qu'en fonction de la situation économique de l'entreprise, il peut être décidé au conseil d'entreprise de n'octroyer cette prime que partiellement, voire pas du tout. Dans le secteur de la chimie, le nombre d'entreprises qui utilisent une clause d'ouverture (opting-out) a fortement augmenté pour atteindre 347 en 2009.

Dans l'industrie du bois et de la transformation des matières plastiques, un accord a été atteint le 10 mai pour 24 mois selon lequel les salaires augmenteraient de 1,6 % à partir du 1er juin 2010 (possibilité de reporter la hausse jusqu'au 31 décembre 2010 maximum par une CCT d'entreprise pour le maintien de l'emploi), de 1 % au 1er décembre 2010, de 1,9 % au 1er juillet 2011 et de 0,6 % au 1er janvier 2012.

Dans l'industrie transformatrice de papier, un accord a été conclu pour une durée de 28 mois prévoyant une hausse salariale de 1,3 % à partir du 1er novembre 2010, de 1,5% à partir du 1er mai 2011 et de 1,3 % à partir du 1er mars 2012.

Dans le secteur horeca (Nordrhein-Westfalen), un accord a été conclu pour une durée de 24 mois prévoyant une hausse de 2 % au 1er août 2010 et de 1,8 % au 1er juillet 2011.

Le secteur bancaire a aussi conclu un accord, le 10 juin, selon lequel les salaires n'augmenteront qu'à partir du 1er janvier 2011. Une prime de 300 euros est payée en 2010.

Le 23 août, l'approvisionnement en énergie et en eau atteignait un nouvel accord au terme de trois années de négociations. Une prime unique de 1500 euros sera payée et une hausse salariale de 3% est prévue au 1er janvier 2011 (Bispinck et WSI-Tarifarchiv, 2010c, p.10).

Le 30 septembre, un accord a été conclu au sein de l'industrie sidérurgique (85 000 travailleurs) pour une période de 14 mois. Il prévoit le versement d'une prime de 150 euros en septembre et une hausse salariale de 3,6 % au 1er octobre 2010. Il s'agit d'un des accords les plus significatifs conclus cette année en Allemagne.

Par ailleurs, il convient bien évidemment de tenir compte également des effets de report des augmentations salariales pour 2010 et parfois même déjà pour 2011 aussi convenues dans les accords conclus en 2009 déjà. Des accords avaient été conclus en 2009 pour 7 millions de travailleurs, prévoyant pour 2010 une augmentation salariale moyenne annuelle de 2,3% (contre 3,3% l'année d'avant).

La hausse salariale conventionnelle annuelle moyenne globale de l'année 2010, sur la base des accords qui ont déjà été conclus pour 14 millions de travailleurs au total (jusqu'au 1er juillet 2010), se chiffre donc en ce moment à 1,7 % (1,2% résultant des accords conclus après le 1er octobre 2010 et 2,3% résultant des accords antérieurs au début de cette année), ce qui est considérablement moins que la hausse moyenne annuelle de 2009<sup>40</sup> à savoir 3% (2,9% en 2008, 2,2% en 2007 et 1,5% en 2006). L'inflation s'étant également fortement ralentie, la hausse salariale conventionnelle réelle atteint encore environ 1,5% en 2009.

Par ailleurs, comme par le passé, un certain nombre de secteurs n'ont pas conclu, en 2009, de nouvel accord sectoriel et l'augmentation salariale conventionnelle des travailleurs de ces secteurs sera donc plus faible. En général, les dernières prévisions du Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010, p. 39) escomptent que les accords salariaux qui seront encore conclus durant le second semestre de cette année comprendront des pourcentages de croissance légèrement supérieurs à l'inflation attendue. Compte tenu des accords encore à conclure et des secteurs qui ne parviendront sans doute pas à un accord, on peut tabler sur une augmentation salariale conventionnelle moyenne globale de 1,8% en 2010, contre 2,3% en 2009.

En 2011, les instituts tablent sur une évolution salariale conventionnelle moyenne de 1,9% si l'inflation s'élève à 1,5%. Le début de 2011 verra s'ouvrir les négociations dans le secteur public (états fédérés), le secteur horeca, le secteur des transports, VW, les secteurs de la chimie, de la construction, du commerce de gros et de détail. Les négociations concernant plus de 3,2 millions de travailleurs du secteur du métal ne seront remises à l'agenda qu'au 31 mars 2012.

### *Éléments de la dérive salariale positive et négative*

Il y a quelques années, nous soulignons qu'un certain nombre de facteurs sont responsables de la dérive salariale négative en Allemagne à la fin des années 90 et au début des années 2000 (plus précisément en moyenne -0,3% par an durant la période 1997-2004). Mis en veilleuse pendant

---

<sup>40</sup> En 2009, la hausse salariale était encore déterminée pour une très grande part par les accords qui avaient été conclus avant la crise financière de fin 2008.

quelques années de haute conjoncture (dérive salariale de +0,4% durant la période 2004-2008), ces facteurs semblent devoir à nouveau peser de tout leur poids en 2010 et 2011, tout comme en 2009. L'augmentation salariale conventionnelle telle que prévue dans les accords salariaux ne dégage tous ses effets que lorsque les entreprises appliquent à temps ces accords et de façon complète. Dans les nombreux secteurs allemands orientés vers l'exportation, la crise financière et immobilière internationale a été particulièrement incisive et les entreprises ont utilisé les clauses d'ouverture (opting-out) au niveau de l'entreprise pour déroger aux conventions sectorielles. Des analyses de Bogedan, Brehmer et Herzog-Stein (2009) et Heckmann et al. (2009, p. 6) indiquent qu'une partie des entreprises touchées par la crise ont conclu avec les syndicats des accords de réduction salariale (c'est-à-dire de diminution du salaire horaire) afin d'éviter des licenciements (11%) outre les autres instruments de flexibilité interne comme la diminution des heures des systèmes de compte d'épargne temps (30%) et le chômage temporaire (20%). Les entreprises qui versent des salaires supérieurs au barème minimum ne sont en outre pas tenues d'appliquer les hausses salariales conventionnelles. Les versements en sus du salaire conventionnel se réduisent ou sont inclus dans l'augmentation salariale sectorielle et les primes uniques (flexibles) se multiplient de plus en plus afin de limiter les hausses salariales structurelles (Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2009, p. 47; Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2010, p. 39; Bispinck et WSI-Tarifarchiv, 2010, pp. 434-5).

Durant la période 1991-2004, le nombre de travailleurs occupant des emplois de courte durée ou à faible revenu (soit moins de deux mois par an, soit 400 euros par mois au maximum) a fortement augmenté. Le nombre de personnes ayant un mini-job s'est depuis stabilisé à environ 4,7 à 4,9 millions. En matière de mini-job, il s'agit dans la plupart des cas d'emplois faiblement rémunérés (essentiellement féminins) dont le coût salarial horaire est nettement moindre que celui d'un emploi régulier, ce qui a ralenti l'évolution du coût salarial moyen (Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2010, p. 41).

Si la dérive salariale horaire ne se révèle pas encore plus négative en 2009 (-0,7%), c'est parce qu'il est fait appel dans une mesure exceptionnelle au système du chômage temporaire et à la résorption des heures supplémentaires épargnées dans le cadre des systèmes de compte d'épargne temps. Ainsi que précisé l'an passé, les employeurs allemands ont choisi clairement, après quelques années de pénurie de personnel technique qualifié (2007-2008) et dans la perspective de la baisse de la population active dans les prochaines années, le maintien de leur personnel spécialisé qualifié par le biais de la réduction des heures supplémentaires, du chômage technique et de la réduction du temps de travail. Dans la mesure où la crise est temporaire, cette stratégie est payante pour les entreprises parce qu'elles évitent ainsi les frais de licenciement, de sélection et d'embauche. Des accords ont été passés en Allemagne, tout comme en Belgique, dans un grand nombre de secteurs selon lesquels les partenaires sociaux ont convenu de compléter le salaire net des travailleurs en chômage temporaire par une prime équivalente à 75% voire parfois 90% (industrie chimique) de la perte de salaire net, ce qui représente des frais supplémentaires par heure ouvrée à charge de l'employeur. Et c'est ainsi que, compte tenu des autres frais fixes (les jours fériés et les jours de vacances restent entièrement à charge de l'employeur mais les frais liés aux absences pour cause de maladie diminuent), les coûts salariaux en cas de chômage temporaire ne diminuent absolument pas de façon proportionnelle au nombre d'heures non prestées et ne se réduisent qu'à raison d'environ 65 à 75% (Crimmann et Wiessner, 2009; Bach et Spitznagel, 2009, p. 3; Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2009, p. 47).

Les charges sociales patronales ont, en 2009-2010, un effet légèrement haussier sur l'évolution du coût salarial (+0,3%) contrairement à l'impact qu'elles ont eu en 2007 et 2008 lorsque l'abaissement des charges avait encore une influence à la baisse sur l'évolution du coût salarial se chiffrant à environ -1 point de pourcent. Les entreprises ne doivent plus payer depuis le 1er février 2009 que la moitié des cotisations sociales sur 80% de la perte de salaire des travailleurs en chômage temporaire. Ce n'est que si ces entreprises prévoient une formation des travailleurs pendant le chômage temporaire ou si le

chômage temporaire se prolonge au-delà de sept mois que les cotisations patronales sont supprimées complètement depuis le 1er juillet 2009 sur la partie de chômage temporaire. Cet effet haussier a été annulé partiellement en 2009 par l'abaissement - dans le cadre des paquets d'incitants allemands - des cotisations pour l'assurance-maladie de 15,5% à 14,9%. Nonobstant la baisse de la cotisation légale, les caisses d'assurance-maladie ont instauré des suppléments pour compenser les déficits. En 2010, la cotisation patronale pour insolvabilité a été portée de 0,1% à 0,41%. En 2011, on constaterait un effet haussier sur l'évolution du coût salarial, de 0,3%, principalement en raison de la hausse de la cotisation légale pour l'assurance-maladie qui augmente de nouveau de 14,9% à 15,5% (Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2010, p. 42; IfW, 2010, p. 22; Bach et al., 2009, p. 4).

Le secrétariat table, conformément aux prévisions à court terme les plus récentes du Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, sur une évolution du coût salarial par personne de 2,2% en 2010 et de 2,3 % en 2011. Ces prévisions automnales pour l'évolution du coût salarial sont, tout comme la croissance économique et l'inflation, supérieures aux prévisions du printemps et aux prévisions de l'OCDE (0,1 % et 1,3 % par personne). Compte tenu de l'augmentation de la durée moyenne de travail conformément à la nouvelle méthodologie du secrétariat, la hausse du coût salarial horaire s'établit à 0,7% en 2010 et à 0,8 % en 2011. Après 2011, le mouvement de rattrapage de la durée de travail, après la sévère chute de 2,4% en 2009, sera achevé et, vu la diminution de la population en âge de travailler<sup>41</sup>, la pénurie sur le marché du travail devrait augmenter plus vite que dans les autres pays de référence. Les perspectives à moyen terme de l'OCDE indiquent une hausse des coûts salariaux par personne de 3 % en 2012. Le secrétariat table, après 2011, sur une baisse tendancielle de -0,6% de la durée moyenne de travail, ce qui signifie que l'on peut s'attendre à une hausse des coûts salariaux horaires de 3,6 % en 2012.

### 3.1.2 Pays-Bas

Au début du mois d'octobre 2008, les partenaires sociaux néerlandais et le gouvernement ont uni leurs efforts afin de "réaliser ensemble tout ce qui est possible" et ont conclu un accord automnal apaisant et rassurant. Les syndicats et les organisations patronales se sont accordés sur une évolution du coût salarial "modérée" en échange du maintien de la TVA à 19 % et d'une hausse du pouvoir d'achat grâce à l'abaissement de certaines charges patronales et des travailleurs ainsi que d'une amélioration du pouvoir d'achat des personnes âgées et des isolés. Cet accord procédait d'une modération de l'évolution du coût salarial et du désamorçage de la spirale salaires-prix.

Toutefois, au printemps de 2009, l'impact de la crise sur l'économie réelle s'est manifesté clairement et les partenaires sociaux se sont accordés avec le gouvernement, lors de la concertation du printemps, pour dire que "la situation actuelle imposait de placer le travail au dessus du revenu" (Stichting van de Arbeid, 2009, p.3). L'attention se reporta donc sur les négociations visant au maintien de l'emploi, à la formation et à l'offre de stages en vue de l'insertion des jeunes.

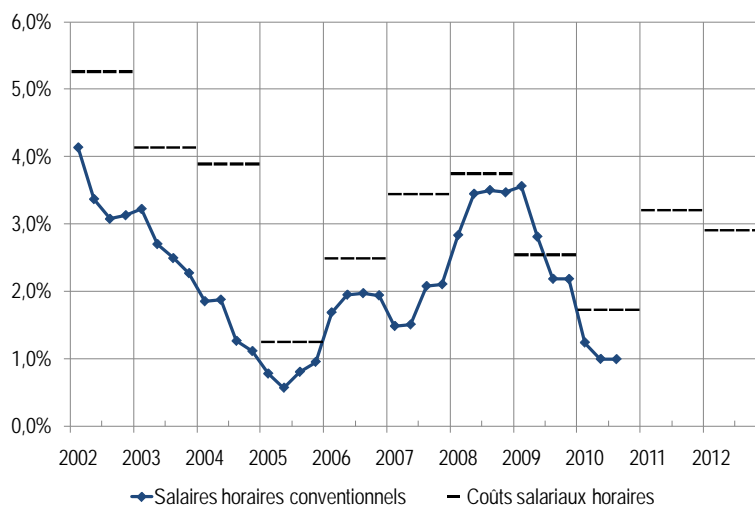
Il ressort des données du Centraal Bureau voor de Statistiek (Graphique 3-3) que la hausse des salaires horaires conventionnels entre 2005 et 2008 s'est fortement amplifiée. La diminution du chômage et l'augmentation de l'offre d'emplois à pourvoir ont accru la pression sur les salaires à

---

<sup>41</sup> Une projection à moyen terme a été établie dans le cadre du Gemeinschaftsdiagnose. Il en ressort que la population en âge de travailler diminue de 0,4 % par an entre 2009 et 2015. Les instituts indiquent également que la stratégie de modération salariale suivie par l'Allemagne induit une hausse de l'emploi qui fera très bientôt à nouveau ressortir les pénuries sur le marché du travail. Dans ce cas, les salaires augmenteront plus fortement que dans le passé (Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose, 2010, pp. 44, 60).

mesure que la tension augmentait sur le marché du travail. La reprise de l'inflation fin 2007 et début 2008 a encore renforcé cette dynamique. Alors que la hausse salariale horaire s'élevait encore à un peu plus de 3,5 % au premier trimestre de 2009 (à un an d'écart), elle n'est plus, au troisième trimestre de 2010, que de 1 % à peine. Le creux atteint après la crise précédente de 2003 semble ainsi de nouveau atteint au deuxième trimestre de 2005.

Graphique 3-3 : Evolution du salaire horaire aux Pays-Bas



Note : champ d'application « branches marchandes » (définition du CPB)  
Sources : OCDE ; CPB ; calculs du secrétariat

Le revirement conjoncturel exceptionnellement rapide et la profonde récession que l'économie néerlandaise a connue durant la seconde moitié de 2008 et début 2009 commencent seulement à s'exprimer, avec quelques trimestres de retard, dans l'évolution salariale. Les CCT conclues en 2008 dans des circonstances encore favorables et dans le cadre d'un marché du travail tendu étaient à la base d'une évolution du salaire conventionnel relativement marquée en 2009. Cependant, les accords qui ont été conclus après la concertation tripartite de fin mars 2009 prévoient des hausses salariales pour 2/3 des travailleurs de moins de 1 %. Étant donné que l'inflation s'est fortement résorbée et que le chômage a fortement augmenté, le CPB escompte que les accords encore à conclure durant les prochains mois concèdent une augmentation salariale d'environ 1,5% (augmentation salariale = inflation) de sorte que l'augmentation globale des salaires conventionnels se chiffrerait en 2010 à 1% (0,25% de moins que l'inflation) dans ce segment du marché. L'estimation du CPB concernant l'année 2011 implique que l'augmentation salariale conventionnelle n'excèdera guère l'augmentation des prix à la consommation, à savoir environ 1,5% (CPB, 2010, pp. 12, 59).

Le Centraal Planbureau (2010, p. 59) escompte une contribution positive des cotisations patronales de sécurité sociale à l'évolution des coûts salariaux de respectivement 0,25 point de pourcent et 0,5 point de pourcent en 2010 et 2011 du fait de la hausse des cotisations patronales aux pensions, de la prime aux fonds sectoriels d'indemnités d'attente et de la cotisation à l'assurance maladie liée aux revenus (de 6,9% à 7,05%). Les taux de couverture des fonds de pensions se sont fortement effrités à la suite du krach boursier de 2008. En 2011, la cotisation est encore plus élevée qu'en 2010 en raison de la nouvelle hausse vigoureuse de la cotisation à l'assurance maladie liée aux revenus (jusqu'à 7,75%) et des cotisations aux pensions.

Selon le Centraal Planbureau, la dérive salariale serait cette année (2010) et l'année prochaine (2011) de nouveau positive, contrairement à l'année passée. L'année passée, la forte baisse du nombre de participations aux bénéfices et de bonus (essentiellement dans le secteur financier) ainsi que la baisse

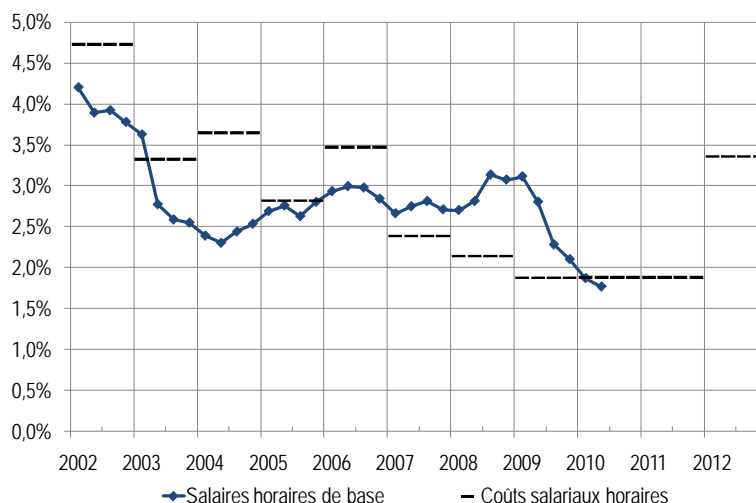
des rémunérations pour heures supplémentaires (essentiellement dans l'industrie et les transports) avaient induit une dérive salariale "exceptionnellement" négative. Le rétablissement des participations aux bénéfices et des bonus, ainsi que l'impact du vieillissement des salariés et de l'augmentation continue du niveau moyen de formation devraient, selon les prévisions, exercer cette année et l'année prochaine, un effet haussier sur le salaire moyen (+0,75% en 2010 et +1% en 2011) (Centraal Planbureau, 2010, p. 59).

Conformément aux prévisions les plus récentes du Centraal Planbureau, le secrétariat table sur une évolution du coût salarial par personne de 1,7% en 2010 et de 3,1% en 2011 (contre 1,6% pour les deux années dans les prévisions de l'OCDE). Compte tenu de la très légère baisse continue de la durée moyenne du travail (-0,1% par an), l'évolution du coût salarial horaire s'établit à 1,7 % en 2010 et à 3,2 % en 2011. À moyen terme, l'OCDE table sur une évolution du coût salarial par personne de 2,9 %. Puisque la durée du travail diminue à peine, le secrétariat table sur une évolution du coût salarial horaire de 2,9% en 2012.

### 3.1.3 France

L'augmentation des salaires mensuels de base des travailleurs français du secteur privé (mesurée à partir des données de l'enquête ACEMO<sup>42</sup>) s'est fortement ralentie dans le courant de l'année 2009. Début 2010, la hausse salariale se situait en dessous du creux précédent de début 2004. L'accélération de l'inflation au début de 2008 a encore provoqué l'augmentation automatique du salaire minimum en mai, suivie le 1er juillet du relèvement traditionnel du salaire minimum légal ("SMIC") (+2,3% au 1er mai 2008 et +0,9% au 1er juillet 2008). L'augmentation du salaire minimum, atteignant 1,3 % au 1er juillet 2009 et 0,5 % au 1er janvier 2010, était inférieure et, ainsi qu'on le verra ci-après, induit des hausses moins prononcées dans les échelles salariales les plus basses de diverses branches d'activités.

Graphique 3-4 : Evolution du salaire horaire en France



Sources : Insee ; OCDE ; Minefi ; calculs du secrétariat

Lorsque nous examinons de près les négociations sectorielles 2009 relatives aux salaires minimums, nous constatons que, contrairement à la période 2005-2008, le nombre d'accords salariaux a fortement

<sup>42</sup> A structure de qualification égale des effectifs des travailleurs.

diminué en 2009, à la fois au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise (une baisse de +/- 25 %). Les raisons évidentes du recul sévère dans les négociations salariales étaient le contexte de la crise économique, l'inflation très faible en raison de la forte chute des prix des matières premières, la baisse des marges dans la grande distribution, l'abaissement de la TVA dans le secteur horeca et le ralentissement des hausses de prix des produits transformés (secteur automobile).

La modification de la législation sur la révision du salaire minimum a également eu un impact sur les négociations salariales. Au lieu d'appliquer l'adaptation du salaire minimum au 1er juillet comme c'était le cas jusqu'en 2009, la révision est appliquée au 1er janvier à partir de 2010; de ce fait, plusieurs secteurs n'ont pas négocié fin 2009 dans l'attente du nouveau salaire minimum de janvier 2010. En 2008, le salaire minimum a encore été augmenté à deux reprises avec comme conséquence que plusieurs secteurs ont dû négocier deux fois un accord pour maintenir leurs salaires minimums les plus faibles en adéquation avec le salaire minimum. En temps de crise économique, les sujets de l'emploi et de la formation gagnent en importance dans les négociations sectorielles (Dares, 2010, pp. 259, 271).

Les augmentations salariales ainsi convenues dans le tour de négociations 2009 étaient moins consistantes qu'en 2008, mais étaient généralement supérieures à l'inflation (+0,8% en 2009). Au début de 2005, le ministre de l'emploi avait créé une commission spéciale du suivi des salaires au sein de la Commission nationale de la concertation collective. Cette commission a pour principal objectif de moderniser la concertation sociale et de vérifier la conformité du salaire (mensuel) minimum au regard du salaire horaire minimum légal (semaine des 35 heures) sur le plan sectoriel.

Dans la plupart des secteurs, les nouvelles échelles salariales sont entrées en vigueur ces quatre dernières années. Au début de 2010, 80% des secteurs (276 secteurs de plus de 5000 travailleurs) disposent d'une nouvelle échelle du salaire minimum conforme au salaire minimum légal. Un blocage persistant ne subsiste que dans deux branches d'activités (les parfumeries et les éditeurs) où aucun nouvel accord n'a plus été conclu ces deux dernières années. Ces branches font l'objet d'un suivi par la nouvelle commission afin d'y améliorer le climat de négociation et de permettre malgré tout la conclusion d'un accord (Commission nationale de la Négociation collective, 2007; Dares, 2010, p. 278). Le nombre de travailleurs relevant d'un secteur où une hausse salariale a été convenue diminue légèrement, passant de 11,1 millions à 10,6 millions en 2009, et ce parce que certains secteurs importants n'ont pas connu d'augmentation salariale, à savoir le transport de marchandises, le secteur horeca,....

Les augmentations salariales moyennes convenues dans le tour de négociations 2009 (dans les secteurs où un accord a été conclu) sont en général nettement moins consistantes que dans le tour de négociations 2008. En 2009, resp. 45 % et 58 % des augmentations salariales, resp. des minimums hiérarchiques et des minimums garantis<sup>43</sup>, se situent entre 0 et 2 % (contre 13% et 8% en 2008). Tant en ce qui concerne les salaires minimums garantis que les minimums hiérarchiques, les pourcentages de hausse sont en 2009 d'un peu moins d'un point de pourcent inférieurs à ceux de 2008 (resp. 2,6% contre 3,4% et 2,8% contre 3,7%) (Dares, 2010, p. 282).

---

<sup>43</sup> En France, deux types de salaires minimums sont négociés au niveau sectoriel. Les minimums hiérarchiques sont des minima dont la composition du salaire de base correspond à celle du salaire minimum légal (SMIC), à savoir le salaire de base et les primes de productivité ou de rendement. Les minimums garantis ont une composition plus large car ils peuvent inclure également d'autres composantes salariales – exclues par la loi du salaire minimum légal (SMIC) –, à savoir les primes forfaitaires, les primes d'ancienneté, les primes liées à la situation géographique ou à des conditions de travail spécifiques... (Dares, 2010, p. 281).

L'évolution du coût salarial moyen par personne, en 2008 et en 2009, telle qu'escomptée l'année passée, se révèle inférieure à l'augmentation des salaires mensuels de base. La dérive salariale négative a été provoquée par la réduction des heures supplémentaires ainsi que par la forte diminution des primes (liées aux résultats) des institutions financières et du secteur des services aux entreprises intervenue à la fin de 2008 et au début de 2009 (Insee, 2009, p. 5; Minefi, 2009, p. 2, 80-81). Le subventionnement de l'insertion des jeunes faiblement rémunérés (du secteur non marchand<sup>44</sup>) contribue également à une dérive salariale fortement négative en 2009.

Étant donné la reprise très vigoureuse de l'activité et la nette amélioration des perspectives sur le marché du travail cette année et l'année prochaine (emploi intérieur global +167.000 en 2010 et +230.000 en 2011), la dérive salariale négative devrait disparaître à nouveau. Les heures supplémentaires et les primes, après la sévère chute de 2009, devraient aussi augmenter de nouveau en 2010-2011 (Minefi, 2010a, pp. 30,32).

Conformément aux prévisions automnales les plus récentes du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (Minefi, 2010, pp. 2-3; Minefi 2010a, p. 32), le secrétariat table sur une augmentation des coûts salariaux par personne de 2,2% en 2010 et en 2011 (contre 1,4% et 1,2% escomptés par l'OCDE). Étant donné que l'on peut escompter que la durée du travail par personne, après la baisse de 2009, augmentera à nouveau légèrement pour retrouver l'évolution moyenne de ces dernières années, les coûts salariaux horaires évoluent légèrement plus lentement, à savoir de 1,9 % en 2010 et en 2011. Pour 2012, l'OCDE table, dans son scénario à moyen terme, sur une augmentation des coûts salariaux par personne de 3,2%. Étant donné la baisse tendancielle de la durée du travail de 0,1%, l'évolution des coûts salariaux horaires escomptée s'établit à 3,4 %.

### 3.1.4 Belgique

#### *Evolution salariale conventionnelle dans le secteur privé*

Il ressort de la note documentaire du secrétariat consacrée aux mécanismes de la formation des salaires en Belgique (CCE 2009-1064) que les secteurs présentent une grande diversité puisque dans certains, le niveau sectoriel est dominant en ce qui concerne tant la détermination du niveau que de l'évolution du salaire tandis que dans d'autres, c'est le niveau de l'entreprise qui est déterminant. En effet, l'étude montre que pour 42,3 % de l'emploi étudié (correspondant à 26,1 % de l'emploi du secteur privé en 2007), c'est l'entreprise qui, in fine, fixe le niveau et l'augmentation des salaires de la majorité de ses travailleurs. L'indice actuel des salaires conventionnels, établi depuis des décennies par le SPF ETCS, se limite au suivi des augmentations des barèmes minimums convenus au niveau sectoriel. Qui plus est, l'étude met l'accent sur l'existence d'autres formes de rémunérations (chèques-repas, primes uniques, etc.) qui n'interviennent pas dans le calcul de l'indice conventionnel. L'évolution de l'indice des salaires conventionnels ne reflète donc pas totalement l'ensemble des décisions prises entre partenaires sociaux dans les CCT.

L'indice présente donc un certain nombre de limites:

- Toutes sortes d'autres rétributions négociées par les partenaires sociaux (travail en équipe, travail de nuit, allocations d'attente, chèques-repas, éco-chèques, CCT n° 90 : avantages non récurrents liés aux

---

<sup>44</sup> En 2010, la hausse de l'emploi s'expliquait encore principalement par la hausse de l'emploi intérimaire et de l'emploi subventionné dans le secteur non marchand. Le nombre de contrats subventionnés dans le secteur non marchand est passé de 295.000 en 2008 à 385.000 en 2009 et à 420.000 en 2010. En 2011, le nombre de contrats subventionnés dans le secteur non marchand diminuerait de nouveau (Minefi, 2010a, p. 30).



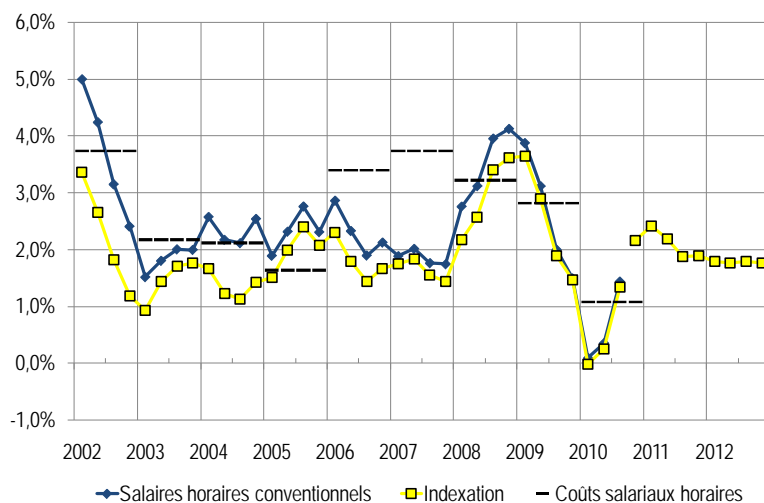
résultats...), les gratifications et les primes (primes de fin d'année, primes uniques...) ne sont pas incluses.

- Les conventions salariales passées par CCT au niveau de l'entreprise ne sont pas incluses.

Le Conseil central de l'économie a déjà insisté à plusieurs reprises auprès du SPF ETCS pour qu'une solution soit trouvée à ces problèmes. Le projet Agora 2005-2007 a été clôturé définitivement et une proposition a été élaborée. En ce moment, le SPF ETCS poursuit l'implémentation de la nouvelle méthodologie de l'indice des salaires conventionnels ainsi que les travaux concernant la banque de données qui en forme la base.

Etant donné la forte révision à la baisse des perspectives en matière d'inflation durant la période 2009-2010, les salaires conventionnels belges augmenteraient de 3,6% cumulés pendant la période 2009-2010. Les salaires conventionnels reflètent à quelques exceptions près les indexations appliquées en commission paritaire. L'accord exceptionnel entre les partenaires sociaux dans l'AIP 2009-2010 visait à limiter l'approche nette des hausses salariales réelles (par le biais d'éco-chèques ou de titres-repas) à 125 euros au maximum l'an en 2009 et à 250 euros l'an en 2010 (impact maximal sur base annuelle de 0,46% du coût salarial par travailleur à temps plein) et ce sans alourdir les charges des employeurs. Les éco-chèques, les chèques-repas et la CCT n° 90 ne font pas partie de l'indice des salaires conventionnels du SPF ETCS et compliquent quelque peu l'interprétation des hausses salariales conventionnelles réelles telles que reprises dans le tableau de bord. De par la méthodologie de l'indice, ces éléments sont en fait intégrés dans la dérive salariale.

Graphique 3-5 : Evolution des salaires conventionnels, Belgique



Sources : SPF ETCS ; Bureau fédéral du Plan ; calculs du secrétariat

Ce ralentissement exceptionnellement marqué de l'augmentation salariale conventionnelle dans le courant de l'année 2009 et début 2010 est entièrement dû à la forte diminution de l'inflation. Ainsi que le commente le Rapport technique 2008 (CCE, 2008, pp. 132-133), cette baisse abrupte entamée mi-2008 se répercute - mais avec plusieurs mois de retard - dans l'indexation des salaires étant donné le recours à un indice lissé et vu la diversité des mécanismes d'indexation dans les secteurs (une grande partie des travailleurs appartenant à une commission paritaire qui procède à l'indexation une fois par an au premier trimestre).

Nous pouvons déduire des prévisions les plus récentes du Bureau fédéral du Plan, qui tiennent compte de l'indice des salaires conventionnels et de l'indice santé observés en septembre 2010, que

l'indexation des salaires dans le secteur privé atteindrait 3,9 % au cours de la période 2011-2012, tandis que l'indice santé augmenterait de 3,7 % durant la même période.

Compte tenu des prévisions les plus récentes du Bureau fédéral du Plan et de l'évolution de la durée du travail du secrétariat, les coûts salariaux horaires augmenteraient en Belgique de 2,8% en 2009 et de 1,1% en 2010<sup>45</sup>, soit de 3,9% cumulés. L'évolution des coûts salariaux horaires durant la période 2009-2010 reste, en raison du ralentissement marqué de l'inflation, inférieure à l'évolution escomptée dans le Rapport technique de 2008 pour les États membres de référence, à savoir de 5,1 % (version de novembre, 6,4% version d'octobre). Étant donné toutefois que l'évolution des coûts salariaux horaires dans les pays voisins s'est révélée nettement inférieure, à savoir de 3,4 %, l'évolution belge des coûts salariaux horaires dans le secteur privé dépasse celle des États membres de référence de 0,5 point de pourcent.

## 3.2 CCT n° 90

En application de l'Accord interprofessionnel 2007-2008 (point d'ancrage 3 : avantages non récurrents liés aux résultats) et de l'avis commun du CCE et du CNT du 20 décembre 2007, le Conseil central de l'Economie effectue le suivi, dans le chapitre "Formation des salaires" du Rapport technique, du nouveau système d'avantages non récurrents liés aux résultats. Cette année, l'attention se porte essentiellement sur l'information qui a été collectée à ce jour par le SPF ETCS et l'ONSS (par le biais des déclarations DMFA des entreprises).

### 3.2.1 Accords sectoriels

Sur la base de l'information (situation au 19 octobre 2010) du SPF ETCS, on peut constater que seules quatre commissions paritaires ont conclu une CCT sectorielle relative à l'application des avantages non récurrents liés aux résultats, à savoir les commissions paritaires 105, 224, 301 et 328.02. Au fil de 2009, ces commissions paritaires ont été rejointes, le 28 avril, par la commission 224 (employés métaux non ferreux), le 14 mai, par la commission paritaire 326 (entreprises de gaz et d'électricité<sup>46</sup>) et le 30 septembre, par la commission paritaire 301 (entreprises portuaires).

### 3.2.2 CCT d'entreprises et actes d'adhésion

En 2008, 1375 CCT d'entreprises ont été déposées au greffe du SPF ETCS et y ont été contrôlées sous l'angle de leur validité formelle. 2621 actes d'adhésion (d'entreprises ne disposant pas de délégation syndicale) ont également été introduits au greffe mais la majorité d'entre eux a été jugée non recevable étant donné que l'une des mentions obligatoires de l'article 7 de la loi du 21 décembre 2007 concernant la mise en œuvre de l'AIP 2007-2008 n'y était pas inscrite. Dans la plupart des cas, il s'agissait de l'absence de preuves de l'inspection des lois sociales (80%), de l'absence du numéro BCE de l'entreprise ou de l'absence du numéro de la commission paritaire dont relève l'entreprise.

---

<sup>45</sup> Étant donné que l'hypothèse du Bureau du plan implique une hausse des salaires horaires bruts réels de 0,3 % pour 2009-2010, le secrétariat table sur une évolution des coûts salariaux par heure de 1,1 % en 2010. Vu que la hausse de la durée moyenne de travail diffère légèrement entre le secrétariat (+0,4%) et le Bureau fédéral du plan (+0,1%), il y aurait sinon une incohérence entre les prévisions et l'hypothèse du Bureau fédéral du plan. Si le Bureau du plan tablait sur une hausse de la durée de travail de 0,4 %, ce qui implique une hausse plus vigoureuse du volume de travail, la masse salariale augmenterait également plus vite de 0,4%.

<sup>46</sup> Cette CCT a été modifiée le 25 février 2010.

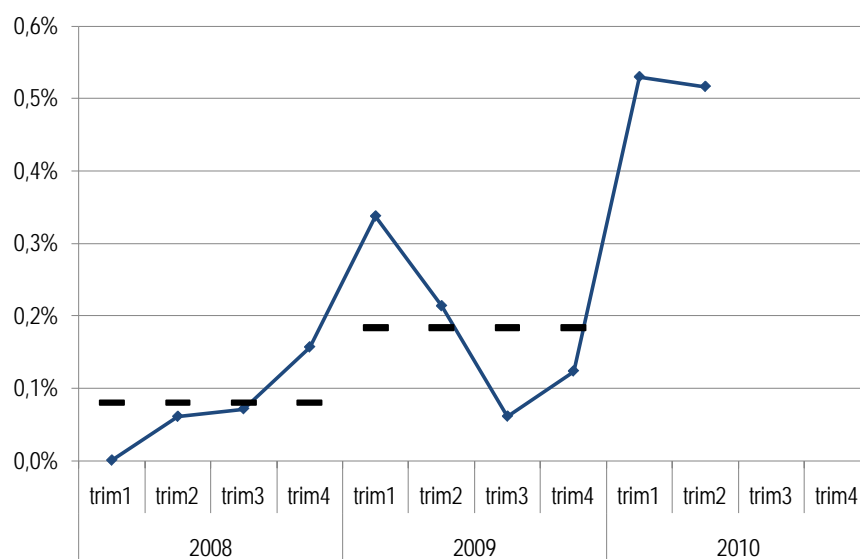
En 2009, la qualité des actes d'adhésion s'est améliorée et un modèle a été fourni par le SPF ETCS de sorte que la part des actes d'adhésion déclarés irrecevables s'est réduite. En 2009, 2614 actes d'adhésion et 921 CCT d'entreprises avaient été déposés au greffe. C'est surtout le nombre de CCT qui semble diminuer tandis que le nombre d'actes d'adhésion reste plus ou moins au même niveau que l'année précédente.

Jusqu'au 19 octobre 2010, 2756 actes d'adhésion (contre 2294 au même moment de l'année passée) et 1028 CCT d'entreprises (contre 785) ont été introduits auprès du greffe. Tant le nombre de CCT d'entreprises que le nombre d'actes d'adhésion semblent augmenter de nouveau.

### 3.2.3 Impact sur l'évolution des salaires

Lorsque l'impact des avantages non récurrents liés aux résultats est mis en relation avec les salaires bruts, il apparaît que l'introduction du système au premier trimestre de 2008 a généré un pic de 0,53 % au premier trimestre de 2010. Au premier trimestre de chaque année, on note un pic évident parce que les bonus relatifs à l'année précédente sont versés à cette période. Les chiffres du deuxième trimestre 2010 indiquent une stabilisation (0,52 %), alors qu'on avait enregistré une baisse au deuxième trimestre de 2009. En termes de moyenne annuelle, les bonus non récurrents s'élevaient en 2008 à 0,08 % et en 2009 à 0,18 % des salaires bruts déclarés à l'ONSS.

Graphique 3-6 : Part des avantages non récurrents liés aux résultats (en % du salaire brut ONSS)



Sources : ONSS ; calculs du secrétariat

Pour une analyse plus détaillée de l'utilisation de la CCT n° 90 ventilée par commission paritaire, classe salariale, sexe,... on se reportera à la note documentaire du secrétariat publiée sur le site Internet du CCE (CCE 2010-0395<sup>47</sup>).

<sup>47</sup> Le secrétariat préparera ces prochains mois une actualisation de la note.

### 3.3 Impact de la (para)fiscalité sur le travail

#### 3.3.1 Evolutions et enjeux

La fiscalité et la parafiscalité jouent un rôle important dans la formation des salaires, les politiques d'emploi et la compétitivité des entreprises. Concrètement tout ce qui a trait aux cotisations sociales patronales et personnelles, à l'impôt des personnes physiques et aux subsides salariaux influencent l'évolution de la progression des coûts salariaux, du pouvoir d'achat, l'incitation des travailleurs à prendre part au marché du travail, celles des employeurs à embaucher et la rentabilité des entreprises.

L'instrument fiscal et parafiscal a été et est toujours largement utilisé en Belgique influençant à la hausse ou à la baisse le coin fiscal et la formation des salaires. Dans les années 1970 le coin fiscal a augmenté à travers le canal de l'impôt des personnes physiques et de 1982 à 1996 à travers le canal du relèvement des cotisations sociales patronales. Depuis la fin des années 1990 le coin fiscal tend à diminuer à travers les politiques généralisées d'abaissement structurel des cotisations patronales et personnelles assorties de majorations pour certains groupes cibles, la réforme fiscale des personnes physiques instaurée en 2001 et les subventions salariales spécifiques ou générales qui se sont multipliées ces dernières années.

Toutes ces mesures (para)fiscales ont été prises afin de répondre à des impératifs de compétitivité et d'emploi qui ont poussés la Belgique, comme de nombreux pays européens, à réduire les prélèvements sur les salaires. Cette réduction vise, d'une part, à maîtriser l'évolution des coûts salariaux et d'autre part, à stimuler le taux d'activité et d'emploi des moins qualifiés. Si ces mesures influencent positivement le taux d'emploi en freinant la substitution entre le travail et le capital, il n'en demeure pas moins qu'elles ont un coût pour le budget de l'état et de la sécurité sociale. En effet, les réductions de cotisations sociales diminuent les recettes de la sécurité sociale qui reposent encore à près de 70% sur le facteur travail. Parallèlement, les dépenses de sécurité sociale augmentent, notamment du fait de la croissance des dépenses de soins de santé et des titres services. Le financement alternatif de la sécurité sociale répond au double objectif d'équilibrer les recettes et les dépenses du budget de la sécurité sociale tout en limitant les subventions de l'Etat. Ce financement alternatif est principalement composé d'une partie des recettes de TVA et représente près de 20% des recettes du budget.

#### 3.3.2 Travail, capital et consommation

En Belgique les recettes (para)fiscales de 2008 représentaient, comme en 2007, 44% du PIB. L'ensemble de ces recettes sert à corriger la répartition des revenus ou de bien-être et à financer la production de biens et de services publics. Cet indicateur est fonction des contreparties en termes de dépenses publiques, il sera plus élevé dans un pays où le financement des retraites est basé sur le système de la répartition par rapport à un pays où les retraites sont financées par capitalisation, dans un pays où l'utilisation des infrastructures est gratuite à un pays où celle-ci est payante.

L'ensemble des recettes fiscales provient de différentes sources, taxes sur la consommation, sur le capital et sur le travail. La Belgique comme la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande et la France présentent une structure de taxation similaire où plus de 50% de la totalité des recettes proviennent du facteur travail. En Belgique les tendances enregistrées depuis 2000 montrent une légère diminution de la part des recettes en pourcentage du PIB (-0,7 point de pourcentage). Cette diminution provient de la combinaison entre une augmentation de la part des recettes relative à la taxation du capital et une diminution de la part des recettes relatives à la taxation sur la consommation et sur le travail.

La Commission Européenne calcule également des taux d'imposition implicite du travail, du capital<sup>48</sup> et de la consommation qui reflètent la part des prélèvements sur la masse salariale, sur les patrimoines et les revenus de la propriété et sur la valeur ajoutée.

Tableau 3-1 : Taux d'imposition implicites sur la consommation, le capital et le travail salarié : ensemble de l'économie (2008)

	Allemagne	Pays-Bas	France	Moy-3	Belgique
Consommation	19,8%	26,7%	19,1%	20,3%	21,2%
Capital	23,1%	17,2%	38,8%	28,5%	32,7%
Travail	39,2%	35,4%	41,4%	39,6%	42,6%
dont : IPP	13,5%	11,7%	10,8%	12,2%	17,9%
Cotisations personnelles	12,4%	13,7%	7,5%	10,7%	8,3%
Cotisations patronales	13,3%	10,0%	23,1%	16,7%	16,4%

Source : Eurostat

Le taux d'imposition implicite sur le travail salarié peut être décomposé en trois sources de prélèvements : l'impôt des personnes physiques (IPP), les cotisations sociales patronales et personnelles. Comparativement aux pays de référence, la fiscalité directe (IPP) est plus lourde en Belgique. Par contre les cotisations sociales personnelles et patronales sont moins importantes qu'au niveau de la moyenne des 3.

Ce taux macro-économique masque une grande disparité du coin (para)fiscal dans la répartition des salaires bruts. Il est alors intéressant de se pencher sur la situation de certains profils types dont les prélèvements dépendent de la composition familiale et du niveau de revenu. Selon l'OCDE tous les profils belges ont bénéficié de la diminution de la (para)fiscalité à travers la réforme de l'IPP et les réductions de cotisations sociales personnelles et patronales. En 2009 le coin fiscal variait entre 33,7% pour les célibataires avec 2 enfants percevant 67% du salaire moyen et 60,5% pour les célibataires sans enfant percevant 167% du salaire moyen. La borne inférieure considérée par l'OCDE (67% du salaire moyen) ne permet pas de prendre en compte les bas salaires pour lesquels des efforts particuliers ont été réalisés autant en termes de coûts qu'en termes de pouvoir d'achat ces dix dernières années dans notre pays.

### 3.3.3 Les mesures d'allègement de la (para)fiscalité sur les salaires

La relation entre emploi et niveau de salaire est très complexe. Cette complexité découle principalement de la double nature coût/revenu du salaire. Si au niveau microéconomique, les salaires apparaissent comme un coût essentiel pour les entreprises, au niveau macroéconomique, les salaires représentent la composante principale du revenu des ménages et donc de la demande adressée à l'ensemble des économies. Cette double nature coût/revenu des salaires ne doit jamais être scindée pour comprendre et maintenir l'équilibre et la dynamique macroéconomique.

D'une part, l'augmentation excessive des coûts du travail entraîne une double substitution dommageable à l'emploi : celle du travail en faveur du capital, et celle du travail non qualifié dont la productivité est inférieure au salaire du marché en faveur du travail plus qualifié. D'autre part, une

<sup>48</sup> Le taux implicite de taxation sur le capital reflète la pression fiscale sur les patrimoines et les revenus de la propriété. La différence entre le taux implicite sur le capital et le taux implicite sur le revenu du capital est que le premier intègre les taxes sur le stock de richesse (précompte immobilier, taxe sur les véhicules de société...), tandis que le second ne comprend que les taxes sur les revenus.

réduction trop importante du niveau des salaires peut ralentir la demande intérieure ce qui induit un ralentissement de la production, également dommageable pour l'emploi.

En vue d'encourager financièrement les gens à travailler et les employeurs à embaucher, les pouvoirs publics ont utilisé les systèmes d'imposition et de transferts sociaux. Théoriquement les mesures disponibles consistent à réduire les cotisations sociales qu'elles soient personnelles ou patronales, structurelles ou ciblées, à développer des mesures de subventions salariales et à réformer l'impôt des personnes physiques. Si la baisse des cotisations permet une stimulation de la demande de travail encore faut-il que lui corresponde une offre satisfaisante. Dans le cas contraire, il en découle une pression à la hausse sur les salaires bruts.

En Belgique, les mesures mises en place répondent à deux préoccupations principales : le maintien de la compétitivité de notre économie et l'intégration des groupes fragilisés sur le marché du travail. Ces mesures visent à la réduction du coût du travail pour l'employeur et/ou à l'augmentation du salaire net des travailleurs.

### *Les réductions de cotisations sociales personnelles*

Dans le but de pouvoir rendre le salaire net des travailleurs qui touchent un salaire brut mensuel, inférieur à un certain plafond, plus attractif le bonus à l'emploi permet de diminuer le montant dû des cotisations personnelles de sécurité sociale. La réduction accordée est maximale pour le salaire minimum et diminue au fur et à mesure que le salaire brut augmente. La réduction devient nulle à partir d'un certain plafond mobile dans le temps.

Les paramètres du système du bonus à l'emploi, plancher, plafond et montant maximum de réduction, ont évolué depuis 2000. Non seulement ils s'adaptent automatiquement à l'indexation des salaires mais le système s'est également élargi de sorte qu'un nombre croissant de travailleurs (plus de 40%) peut en bénéficier. Le montant maximum de la réduction est aujourd'hui de 175 euros pour les employés et des 189 euros pour les ouvriers. Ce système bénéficie actuellement à tous les travailleurs dont le salaire brut est inférieur à 2.203,72 euros. Les salariés rémunérés au salaire minimum s'acquittent ainsi désormais d'un taux de cotisation sociale personnelle de 0,45% au lieu de 13,07%.

La dégressivité progressive du système permet de réduire les pièges à bas salaires et tente d'éviter d'entraver la progression dans la carrière. Si ce système de bonus à l'emploi permet aux travailleurs à bas salaire de percevoir un salaire net plus élevé il réduit néanmoins l'élasticité du salaire net par rapport au salaire brut. Le niveau du salaire net est plus attractif mais les travailleurs tirent un moins gros avantage net d'une augmentation du salaire brut.

### *Les réductions de cotisations sociales patronales*

Depuis le 1er janvier 2004, le système des réductions des cotisations patronales a été simplifié. Il repose sur un principe de réduction structurelle pour tous (400€/trimestre) afin d'alléger le coût du travail en général, avec une majoration pour les bas ( $S < 5870,71$  euros/trimestre) et les hauts salaires ( $S > 12.000$  euros/trimestre). La majoration pour les bas salaires permet d'alléger le coût du travail des travailleurs peu qualifiés, fragilisés sur le marché du travail depuis le début des années 1980. L'objectif de la réduction de cotisations patronales pour les salaires élevés consiste à faciliter l'embauche de spécialistes et de scientifiques et de limiter ainsi la fuite des cerveaux dont serait victime la Belgique.

Le système prévoit également des réductions supplémentaires pour certains groupes cibles dont les pouvoirs publics veulent faciliter l'embauche. Ces réductions sont des montants forfaitaires, de 300, 400 ou 1000 euros par trimestre, applicables durant une période donnée, cumulables avec la réduction

structurelle. Les groupes cibles retenus sont les travailleurs âgés, les trois premiers engagements d'un nouvel employeur, les jeunes travailleurs, les travailleurs victimes d'une restructuration, les demandeurs d'emploi de longue durée et les travailleurs qui participent à une réduction collective du temps de travail.

Deux réductions temporaires ont également vu le jour dans le cadre des mesures de crise. La réduction collective temporaire du temps de travail et semaine de quatre jours permet à l'employeur de bénéficier d'une réduction de cotisations patronale de 600 à 1150 euros par trimestre selon l'ampleur de la réduction du temps de travail. Entrée en vigueur au troisième trimestre 2009, cette réduction ne devait être applicable que jusqu'à fin 2009. Elle a cependant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. La seconde réduction de crise permet à l'employeur de bénéficier d'une réduction de cotisation de 1000 euros par trimestre s'il engage un travailleur licencié suite à une restructuration et que celui-ci reprend le travail comme formateur ou accompagnateur en bénéficiant d'une allocation d'expérience. Cette mesure ne s'applique qu'aux entrées en service effectuées entre le premier janvier 2010 et le premier janvier 2012.

En 2009 l'ensemble des réductions de cotisation sociale patronale s'élevait à 4,7 milliards d'euros et représentait 3,5% de la masse salariale. 83,8% de ce montant était composé des réductions structurelles adressées aux travailleurs du secteur privé et les 16,2% restant se composaient des réductions supplémentaires adressées aux groupes cibles.

Le plafond déterminé pour la majoration de réduction accordée aux bas salaires avait été fixé au départ à 5310 euros trimestriels. Ce plafond permettait à un peu plus de 30% des postes de travail de bénéficier de la majoration bas salaires. A partir du premier trimestre 2005 ce plafond est passé à 5870,71 euros trimestriels et la proportion des postes de travail bénéficiant de la majoration atteignait un peu plus de 40%. Cependant, depuis, le plafond n'a plus été modifié et la proportion de postes de travail concerné par cette majoration tend à diminuer et est redescendue à 27% en 2009. Depuis le second trimestre 2007 une modification dans la formule de calcul de la majoration a été introduite suite à l'augmentation de 25 euros du salaire minimum. Cette modification ne permet pas de toucher plus de travailleurs mais permet de compenser la perte de réduction de charges pour l'employeur. Depuis le premier trimestre 2010, le plafond est passé à 6030 euros.

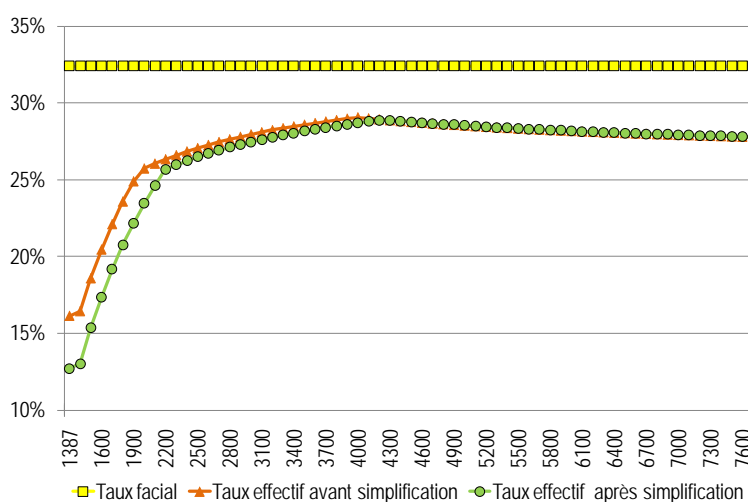
Ce système de réduction de cotisations sociales patronales, bien qu'il ait été harmonisé en 2004, reste encore complexe et manque de visibilité et de simplicité. Le taux facial des cotisations patronales est identique pour tout le monde (32,4% du salaire brut) mais n'est acquitté par personne, étant donné l'existence pour tous d'une réduction structurelle, d'une majoration pour les bas et les hauts salaires et des réductions supplémentaires accordées aux groupes cibles. Le système parafiscal belge qui était linéaire est devenu progressif autant pour les cotisations sociales patronales que personnelles. Le taux de cotisations sociales variant avec le niveau de salaires et les caractéristiques personnelles du travailleur. Dans certains cas les cotisations sociales patronales peuvent être nulles.

Une demande d'avis adressée aux partenaires sociaux par le Ministre de l'emploi visait la simplification structurelle et visible des plans d'embauche. Dans l'accord interprofessionnel (AIP) 2009-2010, les interlocuteurs sociaux ont dégagé un accord sur la réduction des cotisations patronales, y compris sur l'adaptation des bornes prises en compte pour le calcul de la réduction structurelle. Il a également été convenu dans l'AIP qu'une partie des moyens libérés serait ajoutée au budget existant pour l'activation des allocations de chômage et serait plus spécifiquement consacrée au renforcement de l'activation pour les chômeurs les plus difficilement employables. Ces mesures auraient en principe dû être intégrées à la loi de relance économique du 27 mars 2009. Le conflit d'intérêt invoqué par le parlement flamand en février 2009 ne l'a cependant pas permis, ce qui fait que ces mesures ont été reprises dans un avant-projet de loi séparé. Début octobre 2009 les partenaires sociaux ont remis leur avis à la

Ministre de l'emploi. Un projet de loi a été déposé fin mars 2010, ce qui laissait présager d'une entrée en vigueur au 1er juillet 2010. Entretemps, le gouvernement est tombé et les choses sont restées en l'état, à l'exception du renforcement de l'activation des allocations de chômage qui fait partie des mesures de crise.

Les partenaires sociaux prévoient, pour la catégorie 1, la suppression des réductions groupes cibles accordées aux chômeurs de longue durée, aux jeunes en général, et aux travailleurs âgés. Les réductions accordées pour les trois premiers engagements, pour les travailleurs victimes d'une restructuration et pour la redistribution du temps de travail sont conservées, ainsi que la réduction spécifique pour les jeunes de moins de 19 ans, les jeunes très peu qualifiés, les jeunes peu qualifiés d'origine étrangère et les jeunes handicapés peu qualifiés. Les moyens libérés sont affectés au renforcement de la réduction structurelle et à l'augmentation du budget accordé à l'activation pour les chômeurs les plus difficilement employables. Le forfait passera de 400 à 444 euros, la borne des bas salaires de 5870,71 à 6600 euros par trimestre, la borne haut salaire de 12.000 à 12.733 euros et le coefficient alpha de 0,162 à 0,154. Le Graphique 3-7 reprend le taux facial des cotisations patronales et les taux effectifs par niveau de salaire brut mensuel avant et après simplification.

Graphique 3-7: Taux facial, taux effectif avant et après simplification par niveau de salaire brut mensuel



Sources : ONSS, Calculs propres

La réduction des cotisations patronales a contribué, en Belgique, d'une part, à stimuler la création d'emploi ou à réduire la destruction des emplois moins qualifiés. D'autre part, elle a aussi contribué à ce que nos coûts salariaux restent en phase avec la croissance de ceux des trois pays de référence dans la loi du 26 juillet 1996. En Belgique, entre 2001 et 2003, les cotisations patronales ont joué un rôle d'accroissement du coût salarial. De 2004 à 2006, elles jouent un rôle inverse permettant de réduire l'augmentation des coûts salariaux. Entre 2006 et 2010, les cotisations patronales ont à nouveau contribué à l'augmentation des coûts salariaux.

### ***La réforme de l'impôt des personnes physiques***

La mise en œuvre de la réforme de l'IPP s'est échelonnée sur la période comprise entre les exercices d'imposition 2002 et 2005 (revenus 2001-2004). Cette réforme a réduit la pression fiscale sur les revenus du travail grâce au relèvement du taux de la première tranche du barème des charges professionnelles forfaitaires, à l'augmentation de la quotité exemptée, à l'élargissement des tranches centrales du barème, à la suppression des taux marginaux supérieurs, et à une meilleure prise en compte des enfants à charge.



Cette réforme se traduit par un renforcement des incitations financières au retour sur le marché du travail. Malgré cette réforme, la Belgique reste avec la Suède et la France un des trois pays européens où le travail subit les prélèvements les plus élevés.

Notre système fiscal se caractérise néanmoins toujours par sa complexité et par sa progressivité plus rapide que dans les trois pays de références. Rappelons qu'une progressivité rapide des taux d'imposition des personnes physiques doit être analysée avec précaution car elle peut constituer un incitant, pour certaines catégories de travailleurs, à se constituer en société pour basculer sous ce régime d'imposition.

### *Les subventions salariales*

Il existe en Belgique une série de subventions salariales qui sont versées soit par la sécurité sociale : maribel social, activation des allocations de chômage, chèques service, soit par les régions : « oudere werkenemers », prime à l'emploi, soit par le gouvernement fédéral : prime pour le travail de nuit et d'équipe et les heures supplémentaires, subvention générale liée aux deux derniers AIP, subventions liées aux activités de recherche et de développement et subventions spécifiques.

Les subventions salariales, via la fiscalité fédérale, passent à travers le canal d'une exonération de précompte professionnel. L'employeur prélève la totalité du précompte professionnel sur les revenus imposables et seule une partie est versée au trésor public, l'employeur et/ou le travailleur (heures supplémentaires) conservant l'autre. Au niveau des comptes nationaux, la totalité du précompte doit rester comprise dans les coûts salariaux et la partie qui n'est pas versée est reprise comme une subvention aux entreprises. Dans l'optique de la comptabilité nationale cette mesure n'a donc aucune incidence sur les coûts salariaux mais bien sur les coûts de production.

Lors de l'AIP 2007 et 2008 une exonération de précompte professionnel à concurrence de 0,25% des salaires bruts a été accordée aux entreprises afin d'introduire une correction salariale structurelle interprofessionnelle de 0,15% du coût salarial total. L'accord exceptionnel conclu pour les années 2009 et 2010 prévoit que cette l'exonération passe à 0,75% le 1er janvier 2009 et à 1% le 1er janvier 2010.

La subvention salariale pour la recherche a été introduite en 2005 dans le but d'inciter les comportements de recherche et développement des entreprises. Cette dispense de paiement du précompte professionnel sur les rémunérations des chercheurs est passée de 65% à 75% depuis le 1er janvier 2009.

Depuis le 1er juillet 2005, les 65 premières heures supplémentaires bénéficient d'une réduction de précompte professionnel sur le sursalaire aux bénéficiaires des employeurs et des travailleurs. Les réductions de précompte ont fortement augmenté lors de l'AIP 2007-2008 tout en prenant garde à ce qu'une heure supplémentaire ne soit pas moins coûteuse qu'une heure normale. Le nombre d'heure supplémentaire bénéficiant de ce régime est passé de 65 à 100 le 1er janvier 2009 et de 100 à 130 depuis le 1er janvier 2010.

La subvention pour le travail d'équipe et de nuit existe depuis 2004 et vise à éviter la destruction d'emploi en permettant d'amener le système belge à être plus comparable à celui observé dans certains Etats membres et ainsi d'éviter le transfert d'activité à l'étranger. L'exonération du précompte était passée de 5,63% à 10,7% en avril 2007 et depuis le 1er juin 2009 elle se monte à 15,6%.

Dans le cadre des mesures de crise, l'activation des allocations de chômage a été renforcée. L'activation des allocations de chômage consiste en une intervention de l'ONEm dans le montant du salaire net à verser par l'employeur lorsque celui-ci engage un travailleur qui bénéficiait au préalable

d'une allocation de chômage. Le renforcement se joue à deux niveaux : un assouplissement des conditions à remplir par le travailleur (pour certains jeunes, il n'est plus nécessaire d'être bénéficiaire d'une allocation de chômage) et une augmentation du montant de l'intervention. Cette nouvelle mesure s'applique aux engagements réalisés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011.

Si le budget alloué à ces subventions salariales, via la fiscalité fédérale, se montait à 1184 millions d'euros en 2008, il atteignait 1690 millions en 2008. Le Bureau Fédéral du plan prévoit une enveloppe de plus de 2,3 milliards d'euros pour 2012. Cette augmentation est principalement imputable à l'introduction de la subvention générale et à l'élargissement des mesures en faveur du travail d'équipe et de nuit et des heures supplémentaires.

Tableau 3-2: Evolution et prévisions des subventions salariales 1996-2012 (millions d'euros)

	1996	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Réductions des cotisations patronales</b>	<b>1306</b>	<b>4917</b>	<b>4722</b>	<b>4628</b>	<b>4411</b>	<b>4430</b>
<b>Subventions salariales</b>	<b>19</b>	<b>3029</b>	<b>3771</b>	<b>4625</b>	<b>5011</b>	<b>5148</b>
<b>Via sécu</b>	<b>0</b>	<b>1816</b>	<b>2039</b>	<b>2363</b>	<b>2644</b>	<b>2721</b>
Maribel social	0	664	691	708	715	715
Bonus jeunes (non marchand)	0	0	28	28	29	29
Maribel social alternatif	0	0	22	59	62	66
Activation	0	254	248	339	464	397
Titres-services	0	899	1051	1229	1374	1515
<b>Via fédéral</b>	<b>0</b>	<b>1184</b>	<b>1690</b>	<b>2220</b>	<b>2324</b>	<b>2383</b>
Travail de nuit et en équipe	0	689	754	900	967	987
Heures supplémentaires	0	36	37	45	54	55
Recherche et DVLP	0	170	335	331	334	340
Subvention générale	0	205	468	849	870	900
Subventions spécifiques	0	83	96	95	98	101
<b>Via région</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>44</b>
Chômeurs âgés	0	15	26	27	28	28
Primes à l'emploi	19	14	16	16	16	16
<b>Total en faveur des employeurs</b>	<b>1325</b>	<b>7946</b>	<b>8492</b>	<b>9254</b>	<b>9422</b>	<b>9578</b>
<b>Réductions des cotisations personnelles</b>	<b>0</b>	<b>699</b>	<b>690</b>	<b>637</b>	<b>596</b>	<b>591</b>

Source : BFP

Les subsides salariaux constituent un transfert vers les entreprises. Avant l'introduction de la subvention générale, 80% des subventions salariales, via la fiscalité fédérale, restaient concentrées dans des branches d'activités très précises comme les services fournis aux entreprises, la chimie, l'automobile, l'industrie alimentaire et la métallurgie. Avec l'augmentation du poids de la réduction générale, les subsides salariaux sont de plus en plus répartis de manière uniforme entre les différentes branches d'activités. L'enveloppe prévue pour 2011 est composée à 41,6% pour le travail d'équipe et de nuit, à 37,4% pour la réduction générale, à 14,4% pour la recherche, 2,3% pour les heures supplémentaires et à 4,2% pour les subventions spécifiques (sectorielles). La répartition de l'enveloppe est quasi identique pour 2012.

### 3.3.4 Les effets des mesures d'allègement de la (parafiscalité) sur le coût du travail et le pouvoir d'achat

Les changements qui interviennent au niveau de la (para)fiscalité ont un impact direct sur le pouvoir d'achat et sur le coût du travail et donc ce faisant sur les décisions relatives à la participation au marché du travail et aux décisions d'engagements.

Au niveau du pouvoir d'achat, le Secrétariat du Conseil avec l'aide du SPF finances a réalisé un exercice afin d'appréhender l'effet des changements (para)fiscaux sur l'évolution du salaire net à prix constant entre 1996 et 2009<sup>49</sup>. Il apparaît que les changements parafiscaux introduits durant cette période (bonus à l'emploi, réintroduction de l'indexation des barèmes fiscaux, réduction de l'impôt de crise, réforme de l'IPP, majoration de la quotité exemptée pour les bas et moyens revenus, et relèvement de la première tranche des frais forfaitaires) ont été dans le sens d'une amélioration du salaire net à prix constants quels que soient la composition familiale et le niveau de revenu considérés. Ce qui signifie que durant cette période même si les salaires n'avaient fait que suivre l'indexation, c'est-à-dire n'avait pas connu d'évolution au-delà de l'indice santé, le salaire net à prix constant aurait augmenté pour tous les travailleurs. Bien entendu l'ampleur de l'augmentation n'est pas identique pour tout le monde. Le Tableau 3-3 présente l'évolution du taux moyen d'imposition entre 1996 et 2009 pour différents profils de ménages<sup>50</sup> dans l'hypothèse où les salaires auraient suivi l'inflation.

Sur la période 1996-2006, l'avantage, en termes de pouvoir d'achat, est plus important, en termes relatifs, pour les bas salaires, ensuite pour les hauts salaires et enfin pour les salaires moyens. Tous les profils ont bénéficié de la réintroduction de l'indexation des barèmes fiscaux et de la réduction de l'impôt de crise. Les bas salaires ont bénéficié de l'introduction et de l'extension du système du bonus à l'emploi et du relèvement du taux de la première tranche du barème des charges professionnelles et de l'élargissement des tranches centrales du barème. Les hauts salaires ont principalement bénéficié de la suppression des taux marginaux supérieurs. Par contre, les salaires moyens ont connu l'augmentation du salaire net à prix constants la moins importante du fait qu'ils ne bénéficient ni du bonus à l'emploi ni de la suppression des taux marginaux supérieurs.

Entre 2006 et 2009, l'augmentation du pouvoir d'achat bénéficie surtout aux bas salaires du fait de l'extension du bonus à l'emploi, de la majoration de la quotité exemptée pour les bas et moyens revenus et de l'élargissement de la première tranche des frais forfaitaires. Par contre, les hauts revenus, qui avaient bénéficié lors de la période précédente de la suppression des taux d'imposition marginaux supérieurs prévue par la réforme fiscale, sont ceux dont le salaire net à prix constant augmente le moins durant cette période.

La contribution de ces changements (para)fiscaux à l'évolution du pouvoir d'achat varie naturellement aussi selon le profil du ménage (Tableau 3-4, colonne 3). Pour les bas salaires, les changements (para)fiscaux expliquent la plus grande partie de l'augmentation du salaire net à prix constant sur la période 1996-2009 (entre 71 et 80% pour les salaires bruts équivalents à 50% du salaire moyen, et entre 59 et 74% pour les salaires bruts équivalents à 75% du salaire moyen). Autrement dit,

---

<sup>49</sup> Pour plus de détails voir la note documentaire CCE 2010-0185 « Effets des changements (para)fiscaux sur l'évolution du salaire net à prix constants (1996-2006) » ainsi que son actualisation : « Effets des changements (para)fiscaux sur l'évolution des salaires nets à prix constants entre 1996 et 2009 : globalisation des résultats » (CCE 2010-1026).

<sup>50</sup> 36 profils de ménages sont définis selon le fait d'être en couple ou non ; si en couple, selon qu'il y ait un ou deux revenus ; selon le fait d'avoir deux enfants à charge ou aucun ; et selon le niveau de revenu, définis en pourcentage du salaire brut moyen.

l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires est davantage due aux changements (para)fiscaux qu'à l'augmentation de leurs salaires bruts réels. En revanche, on constate l'inverse pour les salaires moyens et les hauts salaires puisque, pour ceux-ci, entre 33,3 et 54,2% seulement de l'augmentation du salaire net à prix constant est expliquée par les changements (para)fiscaux.

Au total, sur l'ensemble de la période 1996-2009, l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires (50% du salaire moyen) s'est situé entre 16 et 20% (dont entre 12 et 16% dus aux changements (para)fiscaux), tandis que celui des salaires moyens et des hauts salaires (250% du salaire moyen) se situait entre 8 et 12% (dont entre 3 et 6% dus aux changements (para)fiscaux).

Tableau 3-3: Evolution du taux moyen d'imposition dans l'hypothèse où les salaires auraient suivi l'inflation entre 1996 et 2009

	Taux moyen 1996	Taux moyen 2006	Taux moyen 2009	Différence 1996-2009
<b>Profils sans enfants</b>				
Célibataire 50%	26,0%	18,4%	15,9%	-10,1%
Célibataire 100%	40,5%	38,9%	38,5%	-2,0%
Célibataire 150%	46,3%	44,8%	44,5%	-1,8%
Célibataire 250%	52,5%	50,8%	50,7%	-1,8%
Couple 50%	13,1%	4,7%	1,2%	-11,9%
Couple 100%	29,9%	28,7%	27,9%	-2,0%
Couple 150%	38,1%	36,9%	36,4%	-1,7%
Couple 250%	47,0%	45,8%	45,5%	-1,5%
Couple 50% -50%	26,3%	19,4%	16,8%	-9,5%
Couple 100% -100%	40,8%	39,0%	38,6%	-2,2%
Couple 150% -150%	46,3%	44,7%	44,3%	-2,0%
Couple 250% -250%	52,1%	50,3%	50,2%	-1,9%
<b>Profils avec enfants</b>				
Couple 50%	13,1%	2,5%	0,1%	-13,0%
Couple 100%	29,2%	25,5%	24,6%	-4,6%
Couple 150%	37,7%	25,5%	34,2%	-3,5%
Couple 250%	46,7%	44,6%	44,2%	-2,5%
Couple 50% -50%	25,6%	16,2%	13,5%	-12,1%
Couple 100% -100%	40,4%	37,4%	37,4%	-3,0%
Couple 150% -150%	46,1%	43,6%	43,3%	-2,8%
Couple 250% -250%	52,0%	49,7%	49,6%	-2,4%

Notes : Les évolutions des taux moyens repris dans ce tableau ne comprennent pas l'effet des déductions fiscales modifiées par la réforme fiscale, comme par exemple le déplafonnement de la déductibilité des frais de garde d'enfant ; Les taux des célibataires avec enfants étant très semblables à ceux des célibataires sans enfants, ils ne sont pas repris dans ce tableau. Une version complète du tableau, avec également les taux des salaires équivalents à 75% et 200% du salaire moyen, est disponible dans la note documentaire CCE 2010-1026.

Source : SPF Finances, calculs propres

Tableau 3-4: Augmentation totale du salaire net à prix constants et augmentation du salaire net à prix constants due aux changements (para)fiscaux entre 1996 et 2009

	Augmentation totale du salaire net (A)	Augmentation due à la parafiscalité (B)	(B/A)
<b>Profils sans enfants</b>			
Célibataire 50%	17,9%	13,8%	77,1%
Célibataire 100%	9,0%	3,2%	35,6%
Célibataire 150%	9,1%	3,3%	36,3%
Célibataire 250%	10,4%	3,9%	37,5%
Couple 50%	17,8%	13,6%	76,4%
Couple 100%	8,5%	2,9%	34,1%
Couple 150%	8,4%	2,8%	33,3%
Couple 250%	8,6%	2,9%	33,7%
Couple 50% -50%	16,9%	12,9%	76,3%
Couple 100% -100%	9,5%	3,7%	38,9%
Couple 150% -150%	9,6%	3,7%	38,5%
Couple 250% -250%	10,4%	3,9%	37,5%
<b>Profils avec enfants</b>			
Couple 50%	20,9%	14,9%	71,3%
Couple 100%	12,0%	6,5%	54,2%
Couple 150%	11,1%	5,5%	49,5%
Couple 250%	10,5%	4,7%	44,8%
Couple 50% -50%	20,3%	16,2%	79,8%
Couple 100% -100%	11,6%	5,8%	50,0%
Couple 150% -150%	11,2%	5,3%	47,3%
Couple 250% -250%	11,4%	5,0%	43,9%

Notes : Une version complète du tableau, comprenant les chiffres des célibataires avec enfants ainsi que des salaires équivalent à 75% et 200% du salaire moyen, est disponible dans la note documentaire CCE 2010-1026.

Source : SPF Finances, calculs propres

Quant au coût du travail, le Tableau 3-5 reprend les réductions de cotisations sociales patronales et les subventions salariales exprimées en pourcentage de la masse salariale pour le secteur privé entre 1996 et 2010.

Tableau 3-5: Réductions de cotisations sociales patronales et subsides salariaux exprimés en % de la MS : secteur privé (1996-2012)

	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Masse salariale	83189	108243	109520	112732	115938	121709	128538	134732	135143	136251	139248	145720
Réduction des cotisations patronales	1306	3029	3170	3784	4254	4419	4779	4917	4722	4628	4411	4430
Subventions salariales via fédéral	0	0	0	25	110	455	834	1184	1690	2220	2324	2383
Réductions des cotisations patronales en % MS	1,6%	2,8%	2,9%	3,4%	3,7%	3,6%	3,7%	3,6%	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%
Subventions salariales en % MS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,6%	0,9%	1,3%	1,6%	1,7%	1,6%

Source : ONSS, Bureau Fédéral du Plan

## Bibliographie

### Textes légaux et textes de la concertation sociale

PACTE DES GENERATIONS, via Internet à l'adresse: [http://www.premier.fgov.be/nl/051011\\_generatiepact.pdf](http://www.premier.fgov.be/nl/051011_generatiepact.pdf)

ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2007 - 2008, via Internet à l'adresse du Conseil central de l'Economie : <http://www.ccecrb.fgov.be>

ACCORD EXCEPTIONNEL 2009-2010, via Internet à l'adresse du Conseil central de l'Economie: <http://www.ccecrb.fgov.be>

LOI du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, MB, 1er août 1996, pp. 20575-10593.

### Monographies

BACH, H.-U, et al. (2009) "Arbeitsmarkt-Projektion 2010 Die Krise wird deutliche Spuren hinterlassen", *IABKurzbericht*, n° 20/2009, 12 p.

BACH, Hans-Uwe et Eugen, SPITZNAGEL (2009) "Betriebe zahlen mit – und haben was davon", *IABKurzbericht*, n°. 17/2009, 8 p.

BISPINCK, Reinhart et WSI-Tarifarchiv (2009), *Tarifpolitischer Halbjahresbericht 2009 : Eine Zwischenbilanz der Lohn- und Gehaltsrunde 2009*, Düsseldorf, WSI-Tarifarchiv, 25 p.

BISPINCK, Reinhart et WSI-Tarifarchiv (2010), *Tarifpolitischer Halbjahresbericht 2010 : Eine Zwischenbilanz der Lohn- und Gehaltsrunde 2010*, Düsseldorf, WSI-Tarifarchiv, 29 p.

BISPINCK, Reinhart et WSI-Tarifarchiv (2010a), *Tarifliche Pauschal-und Einmalzahlungen*, Düsseldorf, WSI-Tarifarchiv, 10 p.

BISPINCK, Reinhart et WSI-Tarifarchiv (2010b), *Tarifrunde 2011 : Die Kündigungstermine*, Düsseldorf, WSI-Tarifarchiv, 6 p.

BISPINCK, Reinhart et WSI-Tarifarchiv (2010c), "Tarifabschlüsse Informationen zur Tarifpolitik", *Monatsbericht* Augustus-September 2010, 25 p.

BOGEDAN, Claudia, Wolfram BREHMER et Alexander HERZOG-STEIN (2009), "Betriebliche Beschäftigungssicherung in der Krise", *WSI-Report*, n°.

CENTRAAL PLANBUREAU (2010), *Macro-economische Verkenning 2011*, Den Haag, Sdu Uitgevers, 137 p. via Internet à l'adresse: <http://www.cpb.nl/nl/pub/cepmev/mev/>

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2007), *Fiscalité et parafiscalité sur le travail en Belgique* (CCE-CRB 2007-257 DEF), février 2007.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2008), *Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial* (CCE 2008-1400 DEF), Bruxelles, CCE, 219 p.

CRIMMANN, A. et F. WIESSNER (2009), "Verschnaufpause dank Kurzarbeit", *IAB-Kurzbericht*, n° 14/2009, 8 p.

DARES (2009), *La négociation collective en 2008*, Paris, Dares, 615 p.

DARES (2010), *La négociation collective en 2009*, Paris, Dares, 694 p.

MINISTERIE VAN SOCIALE ZAKEN EN WERKGELEGENHEID-AFDELING CAO-ONDERZOEK EN BELEIDSINFORMATIE (2010), *Voorjaarsrapportage CAO-afspraken 2010*, ministerie van Sociale zaken en Werkgelegenheid, Den Haag, 46 p.+ annexes

COMMISSION EUROPÉENNE (2008), *Taxation Trends in the European Union*, Luxembourg, Eurostat

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2010), *Perspectives économiques 2010-2015*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2009a), *Perspectives économiques jusqu'en 2011 (octobre 2010)*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan, 7 p.

BUREAU FEDERAL DU PLAN (2005), « Variantes de réduction des cotisations sociales et modalités de financement alternatif », *Planning paper*, n° 97, janvier 2005

FISCHER, Gabrielle, Jürgen WAHSE, Vera DAHMS et al.(2007), "Standortbedingungen und Beschäftigung in den Regionen West-und Ostdeutschlands Ergebnisse des IAB-Betriebpanels 2006", *IAB-Forschungsbericht*, n° 5, 103 p.

HECKMANN, M. et al. (2009), "Wie Betriebe in der Krise Beschäftigung stützen", *IAB-Kurzbericht*, n° 18/2009, 8 p.

LESCH, Hagen (2005), "Lohnpolitik und Beschäftigung in Deutschland", *IW-Trends*, année 32, n° 4.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (2010), *Projet de loi de finances pour 2011 Rapport économique, social et financier TOME I*, Paris, MINEFI via Internet à l'adresse: <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap.html>

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2006b), "Réduction linéaire de cotisations patronales à la sécurité sociale et financement alternatif", *Working paper*, n° 81, mars 2006.

PROJEKTGRUPPE GEMEINSCHAFTSDIAGNOSE (2008), *Deutschland am Rande einer Rezession Gemeinschaftsdiagnose Herbst 2008 (18 Oktober 2008)*, Bottrop, Druckerei Peter Pomp GmbH, 69 p.

PROJEKTGRUPPE GEMEINSCHAFTSDIAGNOSE (2010), *Gemeinschaftsdiagnose Herbst 2010 (14 oktober 2010)*, Bottrop, Druckerei Peter Pomp GmbH, 76 p. via Internet p. ex. à l'adresse: [http://www.iwh-halle.de/d/publik/sonst/gd/2010h/gd\\_lang.pdf](http://www.iwh-halle.de/d/publik/sonst/gd/2010h/gd_lang.pdf)

RHEIN, Thomas, et Melanie STAMM (2006), "Niedriglohnbeschäftigung in Deutschland Deskriptive Befunde zur Entwicklung seit 1980 und Verteilung auf Berufe und Wirtschaftszweige", *IAB-Forschungsbericht*, n° 12, 40 p.

RSZ, *Brochures beiges: Aperçu détaillé de l'emploi salarié.*

RSZ, *Brochures roses: Réductions des cotisations de sécurité sociale: nombre de travailleurs concernés et impact budgétaire.*

SEIFERT, Hartmut (2005), "In jedem dritten Betrieb mit Zeitkonten verfallen Überstunden Unbezahlte Arbeit in deutschen Unternehmen nimmt zu", *WSI-Pressemitteilungen*, 20 juin 2005, 2 p.

STICHTING VAN DE ARBEID (2009), *Akkoord Stichting van de arbeid 25 maart 2009*, via Internet à l'adresse: <http://www.stvda.nl/nl/publicaties/convenanten/2000-2009/2009/20090325.aspx>





## 4 Formation continue

## Tableau de bord des partenaires sociaux

	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009 <sup>e</sup>
<b>I. Investissement des employeurs en faveur des travailleurs</b>								
<b>BILANS SOCIAUX</b>								
Formation continue formelle	1,24%	1,34%	1,17%	1,09%	1,08%	1,13%	1,15%	1,10%
Formation continue formelle et informelle + cotisations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1,68%	1,59%
Formation continue formelle et informelle entreprises > 10 travailleurs, CK + cotisations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1,88%	1,78%
<b>II. Taux de participation</b>								
<b>BILANS SOCIAUX</b>								
Moyenne	29,6%	32,3%	31,7%	32,7%	32,50%	32,60%	31,4%	32,8%
Formation formelle								
Hommes	28,6%	32,3%	31,9%	32,6%	33,20%	34,8%	32,5%	n.a.
Femmes	28,4%	30,2%	31,6%	32,7%	32,70%	31,0%	30,8%	n.a.
Moyenne	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	15,0%	14,4%
Formation informelle								
Hommes	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	14,1%	n.a.
Femmes	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	16,5%	n.a.
<b>ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL</b>								
Toutes formes de formation	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	22,7%	23,1%	22,0%	22,9%
dont : avec intervention financière de l'employeur	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	16,60%	17,30%	17,0%	17,7%
Indicateur structurel de Lisbonne (toutes formations, 24-65 ans, période de référence de 4 semaines)								
Moyenne	4,4%	6,2%	6,0%	8,6%	7,5%	7,2%	6,8%	6,8%
Hommes	5,0%	6,7%	5,9%	8,7%	7,4%	7,0%	6,4%	6,4%
Femmes	3,8%	5,7%	6,0%	8,5%	7,6%	7,4%	7,2%	7,2%
<b>III. Heures de formation en % des heures prestées</b>								
Formation formelle	0,72%	0,82%	0,73%	0,69%	0,71%	0,77%	0,76%	0,78%
Formation informelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0,32%	0,30%
<b>IV. Heures de formation par participant</b>								
Formation formelle								
Moyenne	34,9	36,2	31,8	29,5	29,6	32,2	32,9	28,0
Hommes	39,7	41,1	36	32,8	33,3	35,5	36,4	32,0
Femmes	26,7	27,3	25,1	24,4	24,2	26,8	27,8	21,8
Formation informelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	29,7	25,7
n.a. = non disponible								
<sup>e</sup> = prévision								

Note : Les données pour l'année 2009 issues du bilan social sont provisoires, les données définitives seront disponibles durant le deuxième trimestre 2011 lors de la sortie du CD-Rom de la Centrale des Bilans

## Tableau de bord : comparaison internationale

	Allemagne	Pays-Bas	France	Moy-3	Max UE-15	Min UE-15	Belgique
<b>I. Investissement des employeurs en faveur des travailleurs</b>							
Enquête CVTS 1993	1,2%	1,8%	2%	1,6%	2% Fr	0,7% Pt	1,4%
Enquête CVTS 1999	1,5%	2,8%	2,4%	2%	3% Dk	0,9% Gr	1,6%
Enquête CVTS 2005	1,3%	2%	2,3%	1,8%	2,7% Dk	0,6% Gr	1,6%
<b>II. Taux de participation à la formation formelle de toutes les entreprises</b>							
Enquête CVTS 1993	24%	26%	37%	29%	43% Ir	13% Pt Gr	25%
Enquête CVTS 1999	32%	41%	46%	38%	61% Su	15% Gr	41%
Enquête CVTS 2005	30%	34%	46%	37%	49% Lu	14% Gr	40%
<b>III. Taux de participation à la formation formelle des entreprises formatrices</b>							
Enquête CVTS 1993							
Enquête CVTS 1999	36%	44%	51%	42%	63% Su	34% Gr	54%
Enquête CVTS 2005	39%	39%	50%	43%	60% Lu	28% Gr	51%
<b>IV. Taux de participation à la formation moins formelle et informelle</b>							
Enquête CVTS 2005							
Formation sur le tas	26%	11%	n.a.	n.a.	26% Al	4% Gr	21%
Conférences et ateliers	10%	6%	n.a.	n.a.	38% Dk	2% Gr	8%
Cercles de formation de qualité	5%	4%	n.a.	n.a.	6% Be, At, Dk	1% It	6%
Auto-apprentissage	12%	5%	n.a.	n.a.	14% Dk	0% Gr	6%
Rotation sur les postes de travail	1%	1%	n.a.	n.a.	12% Su	1% Al Gr P-B Pt	3%
<b>V. Heures de formation par participant</b>							
Enquête CVTS 1999	27	37	36	31	42 Es	27 Al	31
Enquête CVTS 2005	30	36	28	30	36 Fr	25 Gr Fi	31
Enquête CVTS 1999							
n.a. = non disponible							

Source : Eurostat, Enquêtes CVTS

Si le développement d'une économie de l'innovation est un défi nécessaire contenant de nombreuses opportunités, il induit également, pour certains, un perfectionnement ou une adaptation des compétences et pour d'autres, une nécessaire reconversion ou une difficulté à s'insérer sur le marché du travail. Une des réponses avancées pour sécuriser les trajectoires professionnelles réside dans l'essor d'une véritable culture de la formation tout au long de la vie. Cette culture de la formation continue ne s'imposera pas seule, elle nécessite des mécanismes de financement propres et déterminés par les finalités de la formation, finalités qui peuvent toucher à la productivité, à l'évolution salariale, au perfectionnement et à l'adaptation, à la gestion des compétences et de la mobilité interne, aux politiques d'insertion et de réinsertion. Le développement de la culture de la formation nécessite des efforts consentis autant par les entreprises que par les individus et les pouvoirs publics, efforts qui doivent dépasser l'investissement financier pour toucher également la démocratisation de l'accès à la formation, l'approche positive de l'apprentissage et la mise en place de politiques très ciblées afin de stimuler la participation de publics cibles - aussi bien au niveau des entreprises que des travailleurs - jusqu'ici éloignés de la pratique de la formation continue.

#### **4.1 Avantages et responsabilité**

Au niveau macro-économique, l'éducation et la formation sont identifiées comme les principaux leviers de la croissance économique grâce à leur impact positif sur la productivité et le taux d'emploi. Au niveau micro-économique, la formation initiale joue un rôle important pour le positionnement des individus sur le marché du travail. La disparité importante des taux de chômage en fonction des niveaux de qualification souligne l'importance de l'éducation et de la formation dans la dynamique d'insertion et de maintien durable sur le marché du travail.

Durant la trajectoire professionnelle, la formation continue permet la maîtrise des nouvelles techniques et l'adaptation aux changements qualitatifs du monde du travail. Elle joue un rôle dans la gestion des compétences et garantit, de plus en plus, l'employabilité des travailleurs. Elle est également considérée comme un outil majeur de lutte contre le chômage en permettant l'insertion des jeunes ou la réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

L'éducation et la formation doivent remplir des missions cruciales qui peuvent être regroupées en quatre grands champs : productivité et croissance, employabilité et adaptation, gestion des compétences et mobilité interne, insertion et réinsertion. La question essentielle est alors de savoir à qui incombe la responsabilité de l'éducation et de la formation dans notre pays : aux pouvoirs publics, aux individus, aux entreprises ? La réponse apportée au niveau de l'éducation est claire, ce sont les pouvoirs publics, par contre au niveau de la formation continue, les réponses sont multiples et complexes.

Les finalités multiples de la formation continue impliquent une responsabilité partagée entre les entreprises, les individus et les pouvoirs publics. La réalité de la formation continue est effectivement très riche et variée, il peut s'agir de la formation continue des demandeurs d'emploi, d'un travailleur, la formation peut être ou non en lien avec l'emploi actuel ou futur du travailleur, la formation peut avoir comme finalité une adaptation à une nouvelle technologie ou une réorientation professionnelle. D'une part, les pouvoirs publics investissent dans la formation continue des travailleurs et des demandeurs

d'emploi au niveau fédéral<sup>51</sup>, communautaire et régional<sup>52</sup>. D'autre part, les partenaires sociaux ont décidé, d'un commun accord, que cette responsabilité incombe autant aux entreprises qu'aux travailleurs.

## 4.2 Engagements des partenaires sociaux

Les partenaires sociaux se sont entendus sur l'adoption de trois objectifs en matière de formation continue. Un objectif financier (1,9%) qui vise à se donner les moyens de développer une culture de la formation continue. Un objectif de taux de participation (50% d'ici 2010) qui vise à augmenter la démocratisation de l'accès à la formation<sup>53</sup>. Un objectif (0,10% groupes à risque) qui vise à réserver une part des ressources allouées à la formation continue à certains groupes qui courent un risque particulièrement élevé sur le marché du travail.

Le thème de la formation continue apparaît dans l'Accord interprofessionnel de 1986. En 1990, l'accord stipule que chaque commission paritaire versera 0,10% des salaires bruts en faveur de l'emploi et la formation des groupes à risque. En 1998, les partenaires sociaux décident, d'un commun accord, de fournir des efforts supplémentaires sur le plan de la formation continue afin de mettre la Belgique sur une trajectoire la conduisant, après 6 ans, au niveau moyen réalisé par les trois pays voisins, à savoir un niveau allant de 1,2 à 1,9% du coût salarial. Il s'agit d'un effort global, qui ne doit pas être réalisé uniformément secteur par secteur, ni dans les montants, ni dans les modalités.

L'objectif avait été déterminé sur la base des estimations des résultats de nos trois pays voisins, contenus dans l'enquête CVTS I (1993) qui reprennent comme indicateur l'investissement financier des entreprises de plus de 10 travailleurs du secteur privé en faveur de la formation continue formelle. Les résultats définitifs présentent une moyenne de 1,6% pour les trois pays voisins. L'enquête étant réalisée tous les 5 ans, il n'était pas possible de la choisir comme base d'évaluation annuelle de l'engagement pris entre les partenaires sociaux. Cependant cette enquête reste la seule référence pour évaluer les efforts de formation en comparaison internationale.

Par contre, le bilan social, disponible chaque année, depuis 1996, permet d'obtenir le même indicateur que l'enquête CVTS pour toutes les entreprises du secteur privé, y compris les entreprises de moins de 10 travailleurs. Les partenaires sociaux ont choisi, d'un commun accord, de se baser sur le bilan social pour évaluer leur engagement.

A cette époque certaines réserves sont émises à propos du bilan social dans la mesure où, visiblement, certaines des entreprises qui investissent dans la formation continue ne remplissent pas ce

---

<sup>51</sup> Seul le congé éducation payé est encore du ressort du gouvernement fédéral en matière de formation continue. Cependant le gouvernement fédéral, à travers les politiques qu'il mène, influence la pratique de la formation continue. Pensons au mécanisme de sanction contenu dans le Pacte de solidarité entre les générations et au Plan d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs.

<sup>52</sup> Au niveau des Communautés et des Régions, il faut distinguer les actions dirigées principalement vers les demandeurs d'emploi et gérées par le Forem, le VDAB et Bruxelles Formation et les mesures qui visent à stimuler et soutenir les entreprises dans leurs efforts de formation (chèques-formation, crédits adaptation, chèques-langues, chèques-TIC, ondernemerschapsportefeuille).

<sup>53</sup> Notons que l'augmentation du taux de participation n'implique pas automatiquement une augmentation de la démocratisation de l'accès à la formation.

volet du bilan social<sup>54</sup> et que la plupart des entreprises ne reprennent pas les cotisations groupées à risque et/ou celles versées à des fonds sectoriels dans leurs coûts afférents à la formation. L'évaluation des coûts engagés dans la formation par les entreprises est donc jugée incomplète. Effectivement, les coûts à prendre en compte dans le bilan social reviennent à la somme des coûts directs de formation formelle continue et des cotisations versées destinées à financer ces formations déduction faite des subventions reçues. Lors du dépouillement des bilans sociaux, il s'avère que les entreprises oublient souvent des composantes dans le calcul qu'elles doivent effectuer elles-mêmes. Cela représente un risque au niveau de la précision avec laquelle les efforts sont évalués.

Lors des accords suivants l'objectif est confirmé et les partenaires sociaux estiment que les efforts de formation des entreprises et des secteurs doivent pouvoir être estimés avec précision. Lors de la Conférence nationale pour l'Emploi (2003), un des thèmes abordés est l'augmentation qualitative et quantitative des formations. Les interlocuteurs sociaux ont formulé un certain nombre de propositions destinées à mobiliser tous les acteurs afin d'augmenter le niveau de formation dans l'intérêt des travailleurs et des entreprises. Ils confirmaient l'objectif fixé en 1998 et s'entendaient, dans la lignée des directives européennes, pour augmenter le taux de participation des travailleurs à la formation professionnelle continue en entreprise. L'objectif retenu était d'atteindre un taux de participation de 50% d'ici 2010. Ils décidaient également de mettre au point un instrument de mesure simple donnant une image fidèle de tous les efforts fournis en matière de formation. Une commission mixte CCE/CNT « Indicateur de formation » a élaboré un tableau de bord qui permet d'avoir une vue d'ensemble des efforts de formation.

Dans le Pacte de solidarité entre les générations (2005) l'objectif financier établi entre les partenaires sociaux a été repris et sera dorénavant contrôlé. Si l'effort global en matière de formation continue n'atteint pas 1,9% de la masse salariale des entreprises du secteur privé, les entreprises des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants devront verser une cotisation supplémentaire de 0,05% au fonds congé éducation payé.

Dans la Déclaration commune des membres du groupe des 10 pour une économie plus compétitive en faveur de l'emploi, les partenaires font le constat qu'en matière de formation, les engagements antérieurs n'ont pas tous été réalisés. Ils s'engagent à rattraper ce retard et à faire de la formation un thème central des négociations sectorielles 2007-2008. Ils mentionnent que le nouvel instrument de mesure va permettre de mesurer plus précisément les efforts de formation réels des employeurs et des travailleurs. Ils rappellent que la formation ne peut d'ailleurs pas être abordée uniquement en termes financiers ; il faut prendre en compte le taux de participation. Cette nouvelle méthode de suivi va en outre permettre de découvrir les faiblesses et les lacunes relatives à la politique de formation à mener.

En 2006 dans l'accord interprofessionnel pour les années 2007 et 2008 les partenaires sociaux rappellent que la formation relève de la responsabilité des deux parties, à savoir tant de l'employeur que du travailleur. Dans le prolongement du Pacte, ils appellent les secteurs à prendre leurs responsabilités pour intensifier les efforts consentis (augmentation annuelle de l'investissement financier de 0,1 point de pourcentage ou augmentation annuelle de 5 points de pourcentage du taux de participation) tant que l'objectif général de 1,9% n'aura pas été atteint. Ils conviennent également que

---

<sup>54</sup> Le bilan social possède un caractère légal obligatoire sans pour autant que les entreprises qui ne le remettent pas soient sanctionnées. En 2007 (ancien formulaire), 10% des entreprises de la population réduite, analysée par la BNB, avaient rempli le volet formation alors qu'en 2008 près de 16% de la même population réduite ont rempli le nouveau formulaire du bilan social. L'introduction du nouveau formulaire a été accompagnée d'une campagne d'information dirigée vers toutes les entreprises. Sur la population réduite étudiée, presque deux fois plus de petites entreprises ont rempli le volet formation, un quart de moyennes entreprises et 5% de grandes.

désormais les cotisations brutes versées par les employeurs au fonds du congé-éducation payé et aux fonds sectoriels de formation seront prises en compte pour vérifier si l'objectif général de 1,9% est atteint.

La volonté d'élaborer un instrument simple qui donne une image claire de tous les efforts de formation a débouché sur le tableau de bord qui a nécessité l'adaptation et la simplification du bilan social qui est entré en vigueur le 1er décembre 2008. Cette nouvelle version permettra, d'une part, de mieux prendre en compte tous les coûts des entreprises alloués à la formation continue formelle et d'autre part, d'approcher quantitativement la réalité encore fort méconnue qu'est la formation continue moins formelle et informelle.

### **4.3 *L'interprofessionnel au sectoriel***<sup>55</sup>

Ces objectifs ont été définis au niveau interprofessionnel de la concertation sociale et les appels à la responsabilisation des secteurs sont renouvelés lors de chaque accord interprofessionnel. Les politiques et les stratégies sectorielles sont d'ailleurs très diverses. Les données des bilans sociaux, qui permettent de calculer des indicateurs quantitatifs relatifs à la formation continue formelle attestent de cette grande hétérogénéité au niveau des branches<sup>56</sup>, hétérogénéité qui provient autant de l'intensité des besoins que d'autres éléments identifiés comme la structure de qualification du secteur, les technologies usitées dans le secteur, la taille moyenne des entreprises dans les secteurs, la structure d'âge du secteur, la présence plus ou moins importante de fonctions critiques au sein des secteurs, la stratégie de formation du secteur, la structuration des activités de formation au sein des branches et la nature des opérateurs sollicités.

Au niveau des secteurs, les acteurs les plus importants en matière de formation continue sont les fonds sectoriels. Ils centralisent et gèrent paritairement les cotisations payées en faveur de l'emploi et de la formation des groupes à risque lorsqu'une convention collective le prévoit<sup>57</sup>. Ces fonds peuvent aussi être alimentés par une cotisation supplémentaire versée par les entreprises pour la formation des travailleurs. Les sources de financement ne proviennent pas que des entreprises puisque les fonds collaborent également avec les entités fédérées, qui peuvent leur allouer un budget dans le cadre de projets spécifiques, et avec le Fonds social européen. En agrégeant les données rassemblées pour les fonds les plus importants du secteur privé, on peut conclure que 77% des ressources proviennent des cotisations versées par les entreprises, 3,2% du Fonds social européen, 4,4% des pouvoirs publics, 6,1% des fonds propres et 9,1% de « autres ».

Les missions de ces fonds consistent à coordonner et stimuler les efforts de formation du secteur afin d'encourager l'emploi et de maintenir et de développer les compétences des travailleurs en garantissant la qualité des formations.

---

<sup>55</sup> Pour de plus amples informations, le lecteur peut consulter la note "Les efforts de formation des branches et des secteurs" (CCE 2008-873) disponible sur le site du Conseil central de l'économie.

<sup>56</sup> Cette hétérogénéité n'est pas une spécificité belge. L'enquête CVTS atteste du même degré d'hétérogénéité dans tous les autres pays de l'Europe des 15 quel que soit leur niveau d'investissement moyen dans la formation continue formelle. Cette hétérogénéité est également attestée pour la formation continue moins formelle et informelle dans l'enquête CVTS.

<sup>57</sup> Dans le cas où aucune convention collective ne prévoit cette gestion paritaire, le fruit de la cotisation est désormais affecté au budget de la gestion globale de l'ONSS. Un troisième cas de figure peut se présenter lorsqu'une convention est signée au sein même de l'entreprise, qui se charge alors de développer des projets individuels en faveur de l'emploi et de la formation des groupes à risque.

Le principe le plus couramment appliqué par les fonds, aujourd'hui, consiste à mutualiser leurs ressources afin de se positionner en véritables prestataires de services dans le domaine de la formation pour les entreprises du secteur. Quelques fonds fonctionnent encore sur la base du système du « juste retour » qui consiste à retourner à l'entreprise qui peut justifier des activités de formation la somme qu'elle a versée.

A côté des activités de conseil, de sensibilisation, de coordination, de soutien financier, de gestion, les fonds sectoriels sont de véritables catalyseurs des collaborations initiées entre les différents acteurs de la formation continue. Tous les acteurs dans le domaine de la formation continue participent à ces collaborations plus ou moins intensément. Les fonds, de par la multiplicité de leurs partenariats, établissent des connexions entre tous les acteurs de la formation continue.

En collaborant entre eux<sup>58</sup>, les fonds de formation initient un partenariat entre tous les secteurs. En collaborant avec l'enseignement initial, ils soulignent l'importance fondamentale du lien étroit qui doit exister entre les deux afin, d'une part, que les entreprises puissent compter sur des travailleurs qualifiés dotés de compétences adéquates et, d'autre part, que les individus puissent s'insérer dans une trajectoire professionnelle sécurisée et de qualité. Les fonds de formation collaborent également avec les Régions et les Communautés, l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement en alternance, le Forem, le VDAB, Bruxelles Formation, les missions régionales pour l'emploi, les CPAS, les centres de compétences et de références.

Ces nombreuses collaborations et la structuration de leurs activités ont implicitement poussé les fonds à occuper une place qui est vacante en Belgique, celle d'interface entre l'enseignement initial, la formation continue et le marché du travail. Ce mouvement spontané est issu de la créativité des acteurs et permet une mise en commun des moyens privés et publics et l'éclosion d'une synergie entre tous les types d'acteurs en matière de formation continue.

A travers leurs activités, les fonds de formation touchent, chaque année entre 15% et 40% des travailleurs de leur secteur. Au niveau des opérateurs de formation, d'après l'enquête CVTS III, les entreprises font appel aux fonds pour 10% des heures liées à leurs activités de formation, contre 45% pour les organismes privés, et 12,5% pour les organismes publics<sup>59</sup>.

La mutualisation des ressources au sein d'un secteur permet donc de dépasser certains freins à l'instauration d'une politique dynamique de formation continue (coûts, temps, peur de perdre un travailleur dans lequel l'entreprise a investi...). Par contre il n'existe pas encore de mécanisme efficace pour les changements de secteurs (reconversions) comme il en a existé à la fin des années 1950.

---

<sup>58</sup> Toutes ces collaborations peuvent être formalisées. Les coopérations initiées avec les entités fédérées et les opérateurs publics font très souvent l'objet de conventions-cadres, d'autres accords formels peuvent être pris avec l'enseignement en alternance et d'autres collaborations sont informelles.

<sup>59</sup> Ces résultats peuvent varier fortement d'un secteur à l'autre, en fonction de la présence ou non d'un fonds, de son dynamisme et des habitudes des entreprises en la matière. Les résultats diffèrent sensiblement en fonction de la taille des entreprises. Les petites entreprises ont plus souvent recours aux organismes publics et aux fonds sectoriels alors que les grandes entreprises font plus souvent appel aux organismes privés.

## 4.4 Des engagements aux résultats

Le suivi annuel des indicateurs garantit un monitoring des objectifs et donne un signal aux acteurs sur les stratégies développées en matière de formation continue. Les principales sources exploitées sont l'enquête CVTS pour les comparaisons européennes, l'enquête sur les forces de travail à partir de laquelle est construit l'indicateur structurel de Lisbonne et le bilan social qui permet, chaque année, de calculer les indicateurs quantitatifs de base en matière de formation formelle et, pour la première fois, moins formelle et informelle pour l'année 2008.

### 4.4.1 2009 en bref

Les chiffres provisoires des bilans sociaux de 2009 attestent d'une diminution de l'investissement financier et du nombre d'heures de formation par participant. Par contre, toujours selon les données du bilan social, le taux de participation augmente au niveau de la formation formelle par rapport à 2008 et dépasse légèrement le niveau de 2005. D'après les données de l'enquête sur les forces de travail, le taux de participation (toutes formes de formation, pendant une période de référence de 12 mois) augmente également entre 2008 et 2009. Cette augmentation ne permet toutefois pas de retrouver le taux de participation de 2005.

Les efforts de formation financiers sont visiblement sensibles à la conjoncture. Il peut paraître paradoxal que l'intensité des activités de formation soit pro-cyclique, du fait que les travailleurs sont davantage disponibles lors des périodes où l'activité se ralentit. Cependant, dans la mesure où la comptabilisation des activités de formation est considérée comme une dépense et non comme un investissement amortissable, les entreprises sont tentées de les développer quand la conjoncture est bonne alors que dans les périodes de récession, leurs coûts viendraient grever des résultats déjà inférieurs à ceux escomptés. Les entreprises se tourneraient alors volontiers vers les aides financières publiques pour réduire le coût des formations, induisant alors une réduction de l'effort financier en matière de formations qui ne comprennent pas ces subsides.

En période de haute conjoncture, il est normal de voir les dépenses de formation augmenter étant donné l'augmentation des embauches et des nouveaux travailleurs à former. En période de basse conjoncture, toutes les dépenses sont comprimées y compris celles liées à la formation. Cependant, les périodes de moindre activité sont propices à la formation continue, propices pour de simples raisons d'organisation mais également de stratégie. Effectivement, dans des périodes où de nombreux ouvriers sont en chômage temporaire pour raison économique, la possibilité de leur offrir une formation permet, d'une part, de maintenir les compétences et, d'autre part, de préparer une stratégie de réorientation en prévision de la reprise économique dans un environnement sectoriel où les perspectives d'emploi et de développement sont modifiées.

L'indicateur provisoire de l'an dernier indiquait qu'en 2008, l'effort financier en faveur de la formation continue formelle s'élevait à 1,04% de la masse salariale. Cette année, à partir des chiffres définitifs du bilan social, on voit que l'investissement financier s'élevait à 1,15% de la masse salariale. Ceci entraîne une différence importante au niveau de l'évolution de l'effort financier entre 2007 et 2008. En effet, en utilisant l'échantillon constant il y avait une diminution de l'effort financier (1,13% en 2007 et 1,04% en 2008p) alors que selon les chiffres définitifs il y a un maintien (1,13% en 2007 et 1,15% en 2008). Il importe donc de comprendre pourquoi il y a une différence entre les résultats de l'indicateur provisoire (octobre 2009) et ceux de l'indicateur définitif (février 2010). En voici les principales raisons:

- Le calcul de l'indicateur provisoire de 2008 s'obtenait en appliquant un taux de croissance à l'indicateur définitif de 2007. Le taux de croissance et l'indicateur définitif sont calculés sur base de deux populations différentes. Le taux de croissance est calculé à partir d'un échantillon constant



comprenant seulement les entreprises qui clôturent le 31/12 et qui comptent au moins un ETP. Le calcul de l'indicateur définitif de 2008 repose sur toutes les entreprises qui ont clôturé leur bilan 2008, quelle que soit la date de clôture.

- Les autres raisons sont liées aux contrôles de qualité au niveau des rubriques de formation.

#### 4.4.2 Indicateur structurel de Lisbonne et la stratégie EU-2020

Au niveau européen, la stratégie de Lisbonne (2000) prévoit que le taux de participation à la formation continue, tous types de formation confondus, au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail atteigne 12,5% d'ici 2010. Cet indicateur concerne les adultes âgés de 25 à 64 ans quel que soit leur statut (travailleurs, demandeurs d'emploi, inactifs) et les informations collectées sont relatives à toutes les formes d'enseignement et de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

De 1997 à 2004, l'indicateur de Lisbonne est passé de 3% à 8,6% en suivant la même tendance et le même niveau que les résultats de la moyenne des 3. Depuis 2005, l'indicateur diminue et il atteint 6,8% en 2008. Du fait de cette évolution à la baisse, l'indicateur belge a décroché par rapport à la moyenne des 3 qui s'élève à 8,7 % en 2008.

A côté de cela, l'Europe a récemment défini trois priorités qui devraient constituer le coeur de l'Europe 2020. Il s'agit de (1) développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation (2) de promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, (3) et d'encourager une économie à fort taux d'emploi, favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale. Afin de rencontrer les différents objectifs qui ont été fixés dans le cadre de cette stratégie, différentes initiatives politiques ont été lancées. L'une d'elles porte sur la question des nouvelles compétences pour les emplois de demain, intitulée en anglais "New Skills and New Jobs". Cette initiative a pour objectif de mieux anticiper les compétences que les citoyens européens et les entreprises auront besoin, de réformer nos systèmes d'éducation et de formation et de mieux coordonner les politiques de l'emploi et de l'éducation<sup>60</sup>.

#### 4.4.3 La formation continue formelle

##### *L'indicateur financier*

De 1996 à 2007 inclus, le volet formation du bilan social ne portait que sur les efforts de formation continue formelle. De 1997 à 2000, l'effort financier des entreprises en faveur de la formation continue formelle est passé de 1,13% à 1,34%. Entre 2000 et 2003, l'effort a diminué, chaque année, portant à croire que l'investissement des entreprises dans la formation des travailleurs est de type pro cyclique. En 2004, le taux de croissance du PIB atteint 3% et les efforts de formation se sont stabilisés. De 2006 à 2008, l'effort financier a de nouveau légèrement augmenté mais reste à un niveau sensiblement similaire à celui de 1997. En 2009, selon l'estimation provisoire (sur base de l'échantillon constant de la BNB), cet indicateur accuse une diminution et passe de 1,15% à 1,10%.

---

<sup>60</sup> Une note documentaire vient d'être réalisée par le secrétariat du CCE portant sur la thématique des nouvelles compétences pour les emplois de demain. Le lecteur intéressé trouvera davantage d'informations au sujet des recommandations politiques qui ont été émises suite au lancement de l'initiative "New Skills for New Jobs". Cette note sera prochainement disponible sur le site Internet du CCE.

### **Le taux de participation**

Un indicateur financier ne permet pas d'évaluer tous les paramètres pertinents en matière de formation continue. En effet, certaines entreprises dispensent des actions de formation pour leur personnel sans engager de dépenses. Certains employeurs ne recourent qu'aux services d'opérateurs qui dispensent gratuitement les formations. La diversification de l'offre de formation permet aux employeurs de réorienter leur demande de formation vers l'offre la plus avantageuse. Ils peuvent aussi en revoir l'organisation et la durée. Si les moyens investis pour une politique constituent un des éléments majeurs pour son évaluation, dans ce cas précis cet indicateur ne donne aucun renseignement sur le taux de participation à la formation, sur la démocratisation de l'accès à la formation, sur le temps de travail qui est consacré à la formation, sur le nombre d'heures passées en formation par les participants, sur le type de formation suivie, sur l'organisation et la qualité des formations.

En 2003 lors de la Conférence nationale pour l'emploi, les partenaires sociaux s'étaient engagés à augmenter le taux de participation à 50% d'ici 2010 en stipulant clairement que cela impliquait que chaque année, 60.000 travailleurs supplémentaires suivent une formation. En 10 ans, le taux de participation à la formation continue formelle est passé de 27% à près de 32,5%. De plus en plus de travailleurs ont accès à la formation continue, cependant l'augmentation du taux de participation n'implique pas automatiquement une démocratisation de l'accès à la formation. Le bilan social atteste déjà une forte variation du taux de participation selon les branches d'activité. L'enquête CVTS et l'enquête sur les forces de travail montrent que l'accès à la formation dépend de plusieurs variables individuelles ou structurelles. Au niveau structurel, le secteur d'activité ainsi que la taille de l'entreprise influencent les chances d'accès à la formation. Au niveau individuel, il semble que la différence de genre dans l'accès à la formation réapparaisse alors qu'elle était minime jusqu'en 2006. De plus, les hommes bénéficient de formations généralement plus longues que les femmes. Les formations restent plus facilement accessibles aux travailleurs de moins de 45 ans. La différence la plus forte se situe au niveau des qualifications des travailleurs. Plus les travailleurs sont formés, plus ils auront de chance de se former.

En 2009 le taux de participation à la formation formelle a sensiblement augmenté passant de 31,4% à 32,8%.

#### **4.4.4 La formation continue moins formelle et informelle**

Auparavant les seules informations disponibles relatives à la formation moins formelle et informelle provenaient de l'enquête CVTS III. D'après cette source, 48,5% des entreprises ont organisé des activités de formation continue formelle et 54,9% des activités de formation continue moins formelle et informelle, en 2005. La ventilation sectorielle fait aussi apparaître une hétérogénéité sectorielle. La formation sur le tas est la plus courante puisqu'en moyenne près de 60% des entreprises dispensent ce type de formation. La participation à des conférences et des ateliers touche plus de 45% des entreprises. L'auto-apprentissage, la rotation sur les postes de travail et les cercles de formation et de qualité concernent 20% des entreprises. Au niveau des travailleurs, 19,1% ont participé à une formation sur le tas en 2005, 6,6% à des conférences et des ateliers, plus de 5% à des cercles de formation et de qualité et à des activités d'auto-apprentissage et 2,85% à des activités de rotation sur les postes de travail.

Désormais, grâce au nouveau bilan social, il est possible de suivre l'évolution des efforts financiers, du taux de participation et du nombre d'heures de formation suivies par les participants relatifs à la formation continue moins formelle et informelle. Entre 2008 et 2009, on remarque que le taux de participation à une formation informelle a diminué, passant de 15,0% à 14,4%.

#### 4.4.5 La formation initiale

Le nouveau bilan social fournit aussi des données relatives à la formation initiale, qu'il faut traiter avec prudence étant donné qu'il semble que certaines entreprises ont enregistré dans ce tableau les formations suivies par leurs nouveaux travailleurs alors que sont visées, ici, les formations en alternance (apprentis et stagiaires).

Selon les données définitives de 2008, 1,10% des travailleurs ont bénéficié d'une formation initiale d'une durée moyenne de 341 heures qui ont mobilisé 0,07% de la masse salariale.

#### 4.4.6 Des indicateurs Globaux<sup>61</sup>

A partir de 2008 il est possible d'obtenir un indicateur financier pour la formation formelle (1,15%), moins formelle et informelle (0,40%) en y imputant les cotisations<sup>62</sup> manquantes versées par les entreprises en faveur du CEP, des groupes à risque et des fonds de formation (0,128%)<sup>63</sup> qui s'élève à 1,68% de la masse salariale. Selon les données provisoires sur base de l'échantillon constant pour 2009 on aurait un indicateur financier pour la formation formelle (1,10%), moins formelle et informelle (0,36%) en y imputant les cotisations manquantes versées par les entreprises en faveur du CEP, des groupes à risque et des fonds de formation (0,132%) qui s'élève à 1,59% de la masse salariale.

Il est également possible de considérer le même indicateur financier calculé, non plus pour toutes les entreprises, mais uniquement pour les entreprises de plus de 10 travailleurs des secteurs C-K+O<sup>64</sup> (population considérée par l'enquête CVTS) qui s'élève à 1,88% pour 2008 (1,15%+0,17%+0,44%+0,121%)<sup>65</sup> et 1,78% pour 2009 (1,10%+0,15%+0,4%+0,125%). Notons qu'il faut toujours garder en tête le caractère provisoire des chiffres pour 2009.

### 4.5 Mécanisme de sanction

En 2005, le gouvernement a repris l'objectif financier des partenaires sociaux en l'intégrant dans le Pacte de solidarité entre les générations. Un des chapitres prévoit un mécanisme de sanction au niveau sectoriel tant que l'objectif de 1,9% ne sera pas atteint. Dans le cas de figure où l'objectif

<sup>61</sup> Pour de plus amples informations sur la façon dont ces indicateurs globaux ont été calculés, le lecteur peut se référer à la note méthodologique Formation continue disponible sur le site du Conseil central de l'économie : CCE 2009-1419.

<sup>62</sup> Lors de l'AIP 2007-2008, les partenaires sociaux ont convenu que, désormais, les cotisations brutes versées par les employeurs au Fonds du congé-éducation payé, et aux fonds sectoriels de formation seront prises en compte. Cela signifie que les cotisations manquantes ont été imputées pour 2008 sans pour autant introduire de modifications dans les subventions introduites dans le nouveau formulaire du bilan social.

<sup>63</sup> L'ensemble des cotisations versées par les entreprises en faveur de la formation continue a été estimée par le secrétariat à 0,182% de la masse salariale en 2008. Les entreprises ont reporté une somme équivalente à 0,054% de la masse salariale. Il faut donc imputer 0,128% de la masse salariale pour tenir compte de l'ensemble de ces cotisations.

<sup>64</sup> Les secteurs C-K + O sont les secteurs de l'industrie extractives, l'industrie manufacturière, la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, la construction, le commerce de gros et de détail, l'Horeca, les transports, postes et télécoms, la finance et les assurances, l'immobilier et les services fournis aux entreprises, services collectifs sociaux et personnels.

<sup>65</sup> Pour calculer les efforts financiers relatifs à la formation formelle, moins formelle et informelle des entreprises de plus de 10 travailleurs des secteurs C-K+O il faut procéder en plusieurs étapes. Il faut prendre l'indicateur financier relatif à la formation formelle pour toutes les entreprises (1,15%) auquel il faut ajouter une correction pour passer à la population CVTS (0,17%) et l'indicateur financier relatif à la formation moins formelle et informelle des entreprises de plus de 10 travailleurs des secteurs C-K+O calculé par la BNB (0,44%), et la correction pour prendre en compte l'ensemble des cotisations versées par les entreprises (0,121%).

financier n'est pas atteint<sup>66</sup>, ce mécanisme prévoit une amende<sup>67</sup> à verser au profit du congé-éducation payé, par les secteurs qui ne fourniraient pas d'efforts supplémentaires suffisants. Les modalités pratiques de ce mécanisme de sanction ont été revues à plusieurs reprises donnant lieu à des modifications des textes de lois y présidant<sup>68</sup>.

Les secteurs qui ne réalisent pas d'efforts suffisants sont les secteurs où, pour l'année à laquelle se rapporte l'évaluation, il n'existe pas de CCT en vigueur qui prévoit :

- soit d'augmenter les efforts de formation chaque année d'au moins 0,1 point de pourcentage de la masse salariale totale annuelle des entreprises du secteur;
- soit de prévoir annuellement au moins de relever de 5 points de pourcentage le taux de participation à la formation.

La CCT doit indiquer qu'elle est l'option choisie et quelles mesures seront prises à cet effet. Elle doit être déposée au greffe de la Direction générale des relations collectives de travail du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale au plus tard le 1er septembre<sup>69</sup> de l'année au cours de laquelle la CCT entre en vigueur.

Au départ, il était prévu que les premiers efforts évalués de la sorte et susceptibles de déclencher le mécanisme de sanction seraient ceux de l'année 2007. Cependant en raison de la publication tardive de la réglementation relative aux sanctions (décembre 2007), les secteurs n'ont pas été en mesure d'adapter les CCT relatives à l'année 2007, ce qui rend l'application des sanctions inopérable pour 2007.

Selon les nouveaux textes de lois, pour les efforts réalisés en 2008, les CCT sectorielles doivent être déposées au greffe au plus tard le 1er novembre 2008. Le Rapport technique de 2009 doit comporter une évaluation des efforts de formation continue pour 2008 (données provisoires) mais étant donné que la notice méthodologique de la BNB n'est parue qu'en avril 2008, il faudra se baser sur les nouveaux bilans sociaux de 2009 (première année complète) disponibles en 2010.

En novembre 2010, les interlocuteurs sociaux devront, sur base du rapport technique du secrétariat du CCE, faire évaluation de l'objectif de 1,9%. Si l'objectif est atteint, la procédure s'arrêtera là par contre si l'objectif n'est pas atteint, le mécanisme de sanction sera activé et les premières amendes devront être versées en janvier 2011. Le tableau suivant reprend toutes les étapes de la procédure du mécanisme de sanction.

---

<sup>66</sup> Art30 §3 Si dans le cadre de l'accord interprofessionnel, les partenaires sociaux émettent un avis stipulant qu'ils estiment qu'une analyse complémentaire est nécessaire parce que la différence entre l'effort global constaté sur la base du rapport technique visé au premier paragraphe, d'une part et le 1,9 pour cent de la masse salariale à réaliser d'autre part est limitée, l'évaluation se fait sur la base d'une confirmation complémentaire des données de formation par la Banque nationale. Cette confirmation complémentaire doit être fournie au plus tard dans le courant du troisième trimestre de l'année suivant celle où le rapport a été émis.

<sup>67</sup> Si les efforts globaux en matière de formation continue n'atteignent pas 1,9% de la masse salariale totale, toutes les entreprises des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation continue devront payer une cotisation supplémentaire de 0,05% au congé-éducation payé.

<sup>68</sup> Il s'agit de la loi du 23 décembre 2005 et de l'arrêté royal du 11 octobre 2007 instaurant une cotisation patronale complémentaire au bénéfice du financement du congé-éducation payé pour les employeurs appartenant aux secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation en exécution de l'article 30 de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations. Les dernières modifications de ces deux textes sont sorties au Moniteur le 29/12/2008. Ces textes fixent les différentes étapes du mécanisme ainsi que le timing désormais en vigueur.

<sup>69</sup> Mesure dérogatoire pour 2008 qui permet que la CCT soit remise au plus tard le 1er novembre 2008.

Conformément à l'arrêté royal du 11 octobre 2007, le SPF ETCS a transmis au CCE et au CNT, la liste des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation. Sur base de cette liste, le CCE et le CNT vont réaliser un avis commun sur la liste des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation qu'ils doivent transmettre au Ministre de l'Emploi au plus tard le 31 décembre 2010. Sur base de cet avis, ou à défaut de celui-ci, après l'échéance du délai visé, le Ministre établira, par arrêté ministériel, la liste définitive des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation. Cette liste sera envoyée à l'ONSS au plus tard le 15 janvier 2011. Les entreprises des secteurs qui réalisent des efforts insuffisants en matière de formation continue devront payer une cotisation supplémentaire de 0,05% au congé éducation payé.

Dates	Procédures	Evaluations et sanctions
nov-09	Rapport technique (2008)	Pas d'évaluation (1)
01/06/2010	Liste pour avis du SPF (2008 et 2009)	
01/09/2010	Dépôt des CCT (2010)	
01/10/2010	Liste pour info du SPF (2010)	
nov-10	Rapport technique (2009)	Evaluation (2)
31/12/2010	Avis du CCE et du CNT au Ministre (2008 et 2009)	
15/01/2011	Liste du Ministre à l'ONSS (2008 et 2009)	Sanction
01/06/2011	Liste pour avis du SPF (2010)	
01/09/2011	Dépôt des CCT (2011)	
01/10/2011	Liste pour info du SPF (2011)	
nov-11	Rapport technique (2010)	Evaluation
31/12/2011	Avis du CCE et du CNT au Ministre (2010)	
15/01/2012	Liste du Ministre à l'ONSS (2010)	Sanction

Note (1) : Article 3, paragraphe 1, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 décembre 2008 : « Pour les efforts de formation réalisés en 2008, l'évaluation (...) sera basée sur les bilans sociaux renouvelés de l'année suivant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 10 février 2008 modifiant l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. »

Note (2) : L'évaluation de l'objectif des 1,9% réalisée dans le rapport technique de novembre 2010 sera valable pour les efforts réalisés en 2008 et en 2009.

Note (3) : Les années () dans la colonne des procédures sont les années auxquelles se rapportent les actions mentionnées. Ex : novembre 2009, Rapport technique (2008), signifie qu'en novembre 2009, on publie un rapport technique qui évalue les efforts réalisés en 2008.

## Bibliographie

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2008), *Notice explicative concernant les renseignements sur les activités de formation reprises dans le bilan social*, avril 2008, [http://www.nbb.be/DOC/BA/SocialBalance/Notice\\_Formations\\_FR\\_4%20avril%202008.pdf](http://www.nbb.be/DOC/BA/SocialBalance/Notice_Formations_FR_4%20avril%202008.pdf)

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2008), « Le bilan social 2007 », *Revue économique*, décembre 2008.

BNB (2008), *Modèles du bilan social pour les exercices clôturés à partir du 1er décembre 2008*, [http://www.nbb.be/pub/03\\_00\\_00\\_00/03\\_04\\_00\\_00/03\\_04\\_01\\_00\\_00/03\\_04\\_01\\_08\\_00.htm?l=r](http://www.nbb.be/pub/03_00_00_00/03_04_00_00/03_04_01_00_00/03_04_01_08_00.htm?l=r)

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2009), *CD-rom Centrale des bilans, 2003-2008*.

COMMISSION EUROPEENNE (2002), *Enquête sur la formation professionnelle continue (CVTSII)*.

COMMISSION MIXTE CCE-CNT Efforts de formation (2004), *Construction d'un indicateur de formation*, 38/D.04-40, CCE 2004-675, CCR200-7.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2007), *La formation professionnelle continue en Belgique : avantages, organisation et enjeux*, CCE 2007-854, août 2007.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2007), *Evaluation des efforts de formation professionnelle continue en faveur des groupes à risque et des travailleurs du secteur privé*, CCE 2007-855, août 2007.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2008), *Formation professionnelle continue : Les efforts des branches et des secteurs*, CCE 2008-873 DEF, septembre 2008.

CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2009), *Note méthodologique sur les indicateurs globaux relatifs à la formation continue*, CCE 2009-1491, novembre 2009.

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE (2007), *Les efforts des entreprises belges en matière de formation : Résultats de l'enquête CVTS 2005*, septembre 2007.

SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE (2009), *Nieuwe of voortgezette sectorale CAO'risicogroepen en permanente vorming 2007-2008*, septembre 2008.

## 5 Compétitivité structurelle

*Tableau de bord*

I. MESURE DE LA CROISSANCE SECTORIELLE	DE	NL	FR	moy.3	UE-15	BE	best1	best2	best3
<b>1. PIB par tête à parité de pouvoir d'achat, UE-15 = 100 (2009)</b>	105	117	97	103,2651	100	104	LU 242	IE 119	NL 117
<b>2. Part de la valeur ajoutée, 2007 (OCDE)</b>									
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>			
<b>Industries manufacturières</b>	<b>24%</b>	<b>14%</b>	<b>12%</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>	<b>16%</b>	<b>DE 23,6%</b>	<b>FI 23,6%</b>	<b>AU 20,2%</b>
Haute technologie	3%	1%	2%	2%	2%	2%	FI 5,3%	SE 3,7%	DE 3,0%
Moyennement haute technologie	11%	4%	3%	7%	5%	4%	DE 10,7%	AU 6,5%	SE 6,2%
Moyennement basse technologie	5%	3%	4%	4%	4%	5%	IT 6,0%	AU 5,7%	FI 5,7%
Basse technologie	5%	6%	4%	4%	5%	5%	PT 7,6%*	FI 7,2%	IT 6,3%
<b>Services</b>	<b>47%</b>	<b>50%</b>	<b>53%</b>	<b>49%</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>US 53,5%*</b>	<b>UK 53,1%</b>	<b>FR 52,8%</b>
Services de haute technologie à forte intensité de connaissance	4%	5%	5%	5%	5%	4%	UK 6,0%	FR 5,5%	FI 5,2%
Services financiers à forte intensité de connaissance	4%	6%	5%	4%	5%	6%	UK 8,3%	US 8,1%*	PT 7,5%*
Service marchands à forte intensité de connaissance Services marchands à faible intensité de connaissance	24%	20%	26%	24%	21%	22%	FR 26,4%	DE 24,0%	US 23,3%*
Services marchands à faible intensité de connaissance	15%	19%	16%	16%	18%	20%	GR 26,1%	ES 21,8%	AU 21,0%
<b>Service quaternaires</b>	<b>22%</b>	<b>24%</b>	<b>25%</b>	<b>23%</b>	<b>24%</b>	<b>23%</b>	<b>PT 26,5%*</b>	<b>DK 26,1%</b>	<b>SE 24,8%</b>
<b>Autre services</b>	<b>7%</b>	<b>13%</b>	<b>10,1%**</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>	<b>ES 16,9%</b>	<b>GR 13,0%</b>	<b>DK 12,8%</b>

\* chiffres 2006; \*\* autre secteurs sans Nace 10-14



II. MESURES DES PROCESSUS CREATEURS	DE	NL	FR	moy.3	UE-15	BE	best1	best2	best3
<b>La mesure des inputs</b>									
1. Dépenses intérieures totales de R&D en % du PIB, 2008	2,63%	1,63%	2,02%	2,28%	1,99%	<b>1,92%</b>	SE 3,75%	FI 3,73%	VS 2,76%
2. Effort de R&D du secteur privé									
R&D financée par les entreprises nationales (2007)	1,72%	0,9%*	1,06%	1,37%	1,07%	<b>1,17%</b>	FI 2,37%	SE 2,31%	VS 1,75%
R&D financée par les entreprises (nationales + étrangères) (2007)**	...	...	1,16%	...	...	<b>1,35%</b>	SE 2,57%	FI 2,51%	DK 1,73%
R&D financée par le secteur privé (2007)** , ***	...	...	1,18%	...	...	<b>1,36%</b>	SE 2,71%	FI 2,54%	DK 1,82%
* chiffres 2003									
** les chiffres sur le financement par des entreprises étrangères sont uniquement disponibles pour un nombre limité de pays : BE, DK, ES, FR, AT, PT, FI et SE									
*** secteur privé = entreprises (nationales + étrangères) + secteur privé non marchand									
Dépenses de R&D intra-muros des entreprises en Belgique en pourcentage de la valeur ajoutée, 2006									
Industrie manufacturière de haute technologie*	21,3	40,5	32,8	28,0		<b>28,3</b>	NL 40,5	US 38,4	FR 32,8
Industrie manufacturière de moyennement haute technologie	9,8	8,1	15,0	11,6		<b>6,8</b>	SE 16,6	FR 15,0	DE 9,8
Industrie manufacturière de moyennement basse technologie**	1,7	1,3	3,2	2,3		<b>2,8</b>	SE 3,4	FI 3,2	FR 3,2
Industrie manufacturière de basse technologie***	0,8	1,1	1,8	1,2		<b>1,7</b>	SE 2,3	FI 2,1	DK 2,0
Services (inc. Pouvoirs publics)****	0,3	0,3	0,2	0,3		<b>0,3</b>	DK 0,9	AU 0,8	SE 0,8
chiffres pour GR et IRL sont de 2005, * groupe de référence US et UE-15 sans LU, DK et PT; ** groupe de référence UE-15 sans LU, DK et PT; *** groupe de référence US et UE-15 sans LU, DK, PT et RU									
**** groupe de référence UE-15 sans LU									
3. Effort de R&D des pouvoirs publics									
R&D financée par les autorités publiques en % du PIB (2007)	0,70%	0,64%*	0,78%	0,72%	0,63%	<b>0,42%</b>	FI 0,84%	AT 0,82%	SE 0,8%
R&D financée par le secteur public en % du PIB (2007)** , ***	...	...	0,86%	...	...	<b>0,54%</b>	FI 0,94%	SE 0,91%	AT 0,88%
* chiffres 2003									
** les chiffres sur le financement par des entreprises étrangères sont uniquement disponibles pour un nombre limité de pays : BE, DK, ES, FR, AT, PT, FI et SE									
*** secteur public = autorités publiques (nationales et étrangères) + secteur de l'enseignement supérieur									
4. Concentration des dépenses des entreprises en Belgique									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Part des 10 principales entreprises R&D	36,2%	39,6%	35,6%	32,8%	32,0%	31,1%	32,7%	32,7%	
5. Capacité d'absorption									
Nombre total par millier de personnes âgées de 20 à 29 ans									
- nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur (2007)	40,5	47	76,6	55,23231	...	<b>73,3</b>	FI 86,2	VK 82,4	IE 80,0
- étudiants inscrits en S&T (2007)	12,5	8,8	20,1	15,00184	13,9*	<b>11,6</b>	FI 24,3	FR 20,1	VK 17,6
* chiffres pour l'UE-27									

	DE	NL	FR	moy.3	UE-15	BE	best1	best2	best3
<b>Diffusion et application de la connaissance</b>									
1. Coopération des entreprises avec d'autres acteurs de l'innovation									
% des entreprises novatrices qui, entre 2004 et 2006 ont collaboré avec toutes formes de coopération									
- toutes formes de coopération	16,7%	38,3%	...		30,9% *	34,9%	FI 57,7%	AT 38,9%	NL 38,3%
- coopération avec un institut d'enseignement supérieur	...	11,2%	...		12,7% **	13,7%	FI 36%	AT 16,1%	SE 15,6%
- coopération avec une institution publique de recherche	...	7,7%	...		8,8% ***	9,1%	FI 27,9%	LU 9,7%	GR 9,4%
* chiffres UE-15 sans FR; ** Ue-15 sans DE, FR, IT; *** UE-15 sans DE, FR, IT et SE									
2. Financement de la R&D par les entreprises dans le total des dépenses de R&D effectuées par:									
- insituts d'enseignement supérieur (2007)	14,2%	6,8% *	1,6% **	8,5%	5,2% ***	11,1%	DE 14,2%	BE 11,1%	ES 9,0%
- secteur public (2005)	10,8%	16,1% *	6,8% **	9,9%	6,5% ***	9,7%	NL 16,1% *	FI 14,2% **	DE 10,8%
* chiffres pour 2003; ** chiffres pour 2008; *** UE-15 sans GR et NL									
3. Orientation vers le marché (% des entreprises novatrices pour lesquelles les clients sont une importante source d'information pour les projets novateurs (2004-2006))									
	...	26,7%	...			25,1%	AT 47,7%	LU 36,5%	PT 32,8%
group de référence BE, GR, ES, LU, NI, AT, PT									
4. Entreprenariat									
TEA(2009)	4,1%	7,2%	4,3%	4,5%	5,8%	3,5%	GR 8,8% *	NL 7,2% *	UK 5,7% *
TEA-innovation (2008)					2,6%	1,4%			
TEA-création d'emplois (2008)					0,6%	0,3%			
TEA- internationalisation (2008)					1,3%	1,3%			
* group de référence UE-15 sans AU, IE, LU, PT, et SE									

	DE	NL	FR	moy.3	UE-15	BE	best1	best2	best3
<b>Mesures des Output</b>									
<b>1. Demande de brevets (inventeur belge, par million d'habitants)</b>									
- demande de brevets à l'OEB (2007)	290,7	223,5	132,4	221,6	116,5*	<b>139,0</b>	SE 298,4	DE 290,7	FI 250,8
- demande de brevets de haute technologie à l'OEB (%)	37,6	51,9	28,8	35,8	20,1*	<b>26,9</b>	FI 104,7	SE 73,9	NL 51,9
* chiffres pour UE-27									
<b>2. Innovation technique et non technique</b>									
% du chiffre d'affaires total réalisé par de nouveaux produits / services qui sont nouveaux que pour le l'entreprise 2006									
- toutes les entreprises	10,1%	4,9%	...		6,3%*	<b>5,0%</b>	DE 10,1%	GR 9%	ES 8,5%
% du chiffre d'affaires total réalisé par de nouveaux produits / services qui sont nouveaux que pour le marché, 2006									
- toutes les entreprises	9,1%	6,0%	...		7,3%*	<b>4,3%</b>	<b>GR 16,6%</b>	FI 10,8%	DE 9,1%
*chiffre pour l'UE-15 sans FR et SE									
% des entreprises qui ont, entre 2004 et 2006 réalisé une innovation de processus									
	35,4%	22,4%	...		30,8%*	<b>35,9%</b>	AT 39%	BE 35,9%	DE 35,4%
* chiffre pour l'UE-15 sans UK									
% des entreprises ayant réalisé une innovation de marketing et/ou organisationnelle									
	84,6%	53,5%	...		76,4%*	<b>66,8%</b>	GR 86,2%	DE 84,6%	LU 83,4%
* chiffres pour BE, DK, DE, GR, LU, NL, AT, PT									
<b>3. Exportations de haute technologie</b>									
part des exportations de haute technologie dans les expo	14%	18%	18%	16%	17%*	<b>7%</b>	LU 41%	IE 29%	VK 27%

Source : Eurostat

## 5.1 Evolution de la réalité économique

L'histoire du développement économique est jalonnée d'une succession continue de phases durant lesquelles la concurrence s'est à chaque fois présentée sous une forme différente. Le modèle de développement par étapes utilisé dans le monde entier et adapté au contexte belge par Sleuwaegen et De Backer distingue trois phases de développement.

Dans la première phase, il s'agit surtout de tirer profit de facteurs de production bon marché. Ainsi, l'industrialisation s'appuie sur le transfert d'une abondante main-d'œuvre peu qualifiée de l'agriculture vers l'industrie. Ce transfert de facteurs de production peu coûteux a permis de financer l'accumulation de capitaux nécessaire à cette phase de développement. Des économies émergentes comme la Chine et l'Inde traversent actuellement cette phase de développement. Elles exploitent leurs faibles coûts et leurs facteurs de production bon marché, comme la main-d'œuvre et les terres, pour produire essentiellement des biens et des services standardisés. Ces facteurs de production peu coûteux vont toutefois de pair avec des normes sociales et écologiques moins rigoureuses. Ceci est notamment avéré par le fait que ces pays ont ratifié moins de normes internationales du travail et que les normes qu'ils ont ratifiées ne sont pas toujours correctement respectées (OIT 2009a, OIT 2009b, OCDE 2007b). Il arrive également souvent que la qualité/sécurité des produits qu'ils produisent ne réponde pas aux normes européennes (cf. par exemple CE, 2009).

Dans une deuxième phase de développement, les facteurs de production ne sont plus si bon marché. Pour y faire face, on cherche à accroître l'efficacité de la production afin de maintenir malgré tout sous contrôle le coût unitaire du produit. On parle d'une économie mue par l'efficacité. Dans cette économie, les biens et services sont aussi de moins en moins standardisés. Il est fait appel à une population active hautement qualifiée avide d'innovation technologique et prête à découvrir et à utiliser immédiatement des développements technologiques efficaces. L'ouverture internationale contribue également beaucoup, via d'énormes économies d'échelle, à cette efficacité accrue. La plupart des économies occidentales se trouvent actuellement dans cette phase de développement.

Ce mode de concurrence a débouché en Belgique sur une industrie très productive, mais aussi très intensive en capital et nettement axée sur les économies d'échelle. En particulier au cours de la dernière décennie, la forte productivité du travail a maintenu la Belgique dans le peloton de tête des pays économiquement prospères. Aujourd'hui, cet avantage est toutefois loin d'être aussi convaincant. Comme dans de nombreux autres pays développés, cette stratégie se heurte aux limites des possibilités technologiques. La réalisation de nouveaux gains d'efficacité est de plus en plus compliquée.

La mondialisation croissante ne cesse en outre d'accroître la concurrence. En raison de l'élimination de barrières commerciales, des progrès réalisés dans le domaine des TIC et de la baisse des coûts du transport, les entreprises belges font face à des concurrents répartis dans le monde entier. Et ces concurrents ne restent pas les bras croisés. Ainsi, une série de nouveaux acteurs de l'économie mondiale – par exemple la Chine et l'Inde – ont fait le choix d'une économie mue par l'efficacité. Ces pays disposent encore de facteurs de production peu coûteux, mais aussi de plus en plus d'une population active qualifiée très attirée par l'innovation technologique. Ces pays opèrent également un net mouvement de rattrapage dans le domaine de la R&D. Ainsi, l'intensité de R&D de la Chine (à l'exclusion de Hong Kong) s'est accrue de plus de 50 % entre 2001 et 2007, passant de 0,95 % à 1,44 % (contre 1,9 % en Belgique). Il en résulte que notre avance se contracte sur le plan des technologies, de la productivité et des connaissances.

Enfin, des évolutions observées du côté de la demande mettent également sous pression le modèle concurrentiel actuel. Ainsi, les économies émergentes présentent actuellement les débouchés les plus dynamiques. La demande de biens et services finals – un facteur d'implantation important pour les entreprises internationales – augmente encore fortement dans ces pays par comparaison avec un marché européen qui atteint peu à peu le stade de la saturation. Une deuxième tendance se dessine du côté de la demande, celle de la diversité toujours plus grande des préférences des consommateurs et de la demande croissante de produits spécialisés et individualisés qui répondent autant que possible au style de vie de chacun. Si les entreprises veulent rester compétitives, elles se doivent d'adapter leur offre en conséquence.

Les évolutions précitées du côté de l'offre et de la demande exercent une pression toujours plus grande sur le modèle concurrentiel actuel et obligent les économies occidentales à opérer la transition vers la troisième phase de développement, à savoir l'économie créative. Ce modèle se focalise beaucoup moins sur les prix et beaucoup plus sur la qualité, l'innovation et la créativité, notamment par le développement de nouveaux secteurs. L'importance de ce dernier point est manifeste dans le secteur des TIC, qui est responsable à lui seul de la croissance de la productivité plus élevée de l'industrie manufacturière aux États-Unis par rapport à l'Europe et à la Belgique (BNB, 2008). Le rôle majeur rapidement acquis par les TIC aux États-Unis montre à quel point il est important qu'une économie s'adapte aux nouvelles activités potentiellement dynamiques.

Globalement, dans les pays développés, les secteurs intensifs en connaissances et de haute technologie affichent en effet la plus forte croissance et sont donc primordiaux pour le potentiel de croissance de l'économie et, partant, pour l'emploi. Une analyse de la structure économique belge révèle cependant que nous restons toujours très spécialisés dans les secteurs de (moyennement) basse technologie et à (moyennement) faibles qualifications, des secteurs au sein desquels la concurrence mondiale, notamment des pays à bas salaire, s'exerce principalement sur le niveau des prix et sur l'évolution des prix. Il s'agit en d'autres termes des secteurs qui sont les plus menacés par la concurrence mondiale et qui offrent peu de perspectives en matière d'emploi.

Il est dès lors capital que notre pays renforce sa position et sa part de marché dans les secteurs plus intensifs en connaissances. Si ce sont surtout les hausses de productivité axées sur l'efficacité qui permettaient dans le passé de déjouer la concurrence, nous devons à l'avenir miser beaucoup plus sur nos connaissances et l'utilisation de celles-ci. L'enseignement (5.2 Enseignement) est un facteur de production indissociablement lié aux connaissances. L'enseignement est en effet à la base des « qualifications » qui permettent de produire et d'absorber des connaissances. Les connaissances à elles seules ne suffisent toutefois pas à générer de la croissance économique. Trois processus créatifs, qui interagissent, constituent d'importants catalyseurs dans ce domaine. Aussi est-il important que les connaissances soient converties en nouveaux produits et procédés. Il existe donc un besoin d'innovation (5.3 Innovation). Ensuite, l'entrepreneuriat est nécessaire pour adapter l'innovation aux opportunités du marché et évoluer vers des secteurs et segments créatifs (5.4 Entrepreneuriat). Et puisque les marchés locaux sont souvent trop étroits pour garantir aux entreprises une échelle de production optimale, l'internationalisation d'activités est le troisième processus indispensable dans une économie créative (5.5 Internationalisation). Les processus susmentionnés ont un impact sur la part belge dans les exportations mondiales (5.6 Evolution des parts de marché), sur la structure des coûts (5.7 Coûts de production) et sur la part salariale (5.8 Le partage de la richesse).

## 5.2 Enseignement

Dans une économie créative, le capital humain est un facteur de production primordial. Non seulement en termes de production de nouvelles connaissances, mais aussi en vue d'une utilisation adéquate des connaissances existantes. L'information est en effet abondante, notamment grâce aux progrès réalisés dans le domaine des TIC. Par conséquent, la capacité à identifier les informations pertinentes, à reconnaître des schémas dans l'information ou encore à interpréter et à décoder l'information figure parmi les compétences importantes au sein d'une économie de la connaissance. L'enseignement a également un rôle majeur à jouer dans la stimulation de l'esprit d'entreprise (cf. infra) et dans l'ouverture de la société au changement, deux conditions essentielles de l'innovation.

La Belgique est un pays qui alloue beaucoup de deniers publics à l'enseignement ; une grande partie de ces ressources sont consacrées à l'enseignement primaire et secondaire. L'enquête PISA permet de se faire une idée des résultats générés par notre enseignement. Il s'agit d'une vaste étude internationale menée tous les trois ans qui teste les connaissances et les aptitudes de jeunes de 15 ans. Selon l'enquête de 2006, la Belgique se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE. À l'intérieur du pays, la Flandre obtient toutefois des résultats sensiblement supérieurs à ceux de la Communauté française. Les deux Communautés connaissent en tout cas un degré élevé d'inégalités sociales : le lien entre le milieu socio-économique des élèves et les résultats qu'ils obtiennent est beaucoup plus étroit en Belgique qu'en moyenne au sein de l'UE-15. En outre, l'écart entre les performances des élèves allochtones et autochtones y est plus grand que partout ailleurs dans le monde industrialisé. Les résultats des enfants allochtones en Belgique figurent parmi les plus faibles de tous les pays riches (Jacobs, Rea et al., 2009). Il convient dès lors d'œuvrer à un système garantissant l'égalité des chances pour tous dans l'enseignement. Il est en effet d'autant plus important, dans une économie créative, qu'aucun talent ne soit gaspillé.

En Belgique, une part relativement élevée des entreprises considèrent le « manque de personnel qualifié » comme un obstacle important à l'innovation (source : Community Innovation Survey 4). Lors des entretiens que le CCE a organisés avec des entreprises dans le cadre de ses travaux relatifs aux brevets et aux « relations industrie-science », le risque de pénurie de personnel scientifique et technologique qualifié a été évoqué à maintes reprises dans ce contexte.

Ceci concerne le nombre de diplômés tant de l'enseignement secondaire technique que des orientations scientifiques et techniques (S&T) de l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement secondaire technique, le système en cascade génère un gaspillage de potentiel considérable. De nombreux élèves commencent dans l'enseignement général avant de « rétrograder », en cas d'échec, vers l'enseignement technique ou professionnel. Les orientations techniques ne constituent donc qu'un deuxième ou troisième choix. Il en résulte qu'un nombre relativement élevé de jeunes démotivés quittent l'école sans diplôme à l'âge de 18 ans (en 2009, 11,1 % des personnes de la catégorie d'âge 18-24 ans ne disposaient pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire). Il importe donc de revaloriser les formations techniques de l'enseignement secondaire. Les orientations S&T sont également peu populaires dans l'enseignement supérieur : la proportion d'étudiants qui optent pour des orientations S&T en Belgique est inférieure à la moyenne de l'UE-27. Une tendance baissière a en outre été observée dans ce domaine entre 2000 et 2008.

Les formations continuées (dont font partie les doctorats) sont à la base d'un groupe spécial de diplômés de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne le nombre de docteurs en S&T pour 1000 personnes de 25-34 ans, la Belgique obtient toutefois des résultats moyens en comparaison avec l'UE-27, mais inférieurs à ceux de pays comme l'Allemagne, l'Irlande, la France, l'Autriche, la Finlande, la

Suède et le Royaume-Uni. Il semble en outre y avoir un problème d'insertion de ces doctorants dans les entreprises. En 2006, 16,6 % seulement du nombre total de doctorants travaillaient en entreprise, contre près de 35 % au Danemark et en Autriche. En Belgique, pas loin d'un tiers des doctorants ne quittent pas l'enseignement supérieur. Un système d'innovation performant requiert pourtant un transfert suffisant de connaissances entre les différents acteurs de l'innovation, dont notamment les entreprises et les institutions de la recherche. Étant donné que les connaissances sont pour une large part non codifiables – elles se trouvent dans le cerveau des gens -, cette mobilité des personnes est un canal idéal de transfert de connaissances entre ces deux mondes (Spithoven et Vandecandelaere, 2009a, CCE, 2009).

Les connaissances et le transfert de celles-ci ne suffisent évidemment pas. Il est important que les connaissances soient converties en croissance économique par le biais de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'internationalisation. Ces processus créateurs seront examinés plus en détail ci-après.

### **5.3 Innovation**

Comme indiqué ci-avant, les pays occidentaux ont de plus en plus de mal à exercer une concurrence sur les prix. L'innovation est donc considérée comme le moyen par excellence de stimuler la compétitivité de ces économies. Ceci est inscrit clairement dans la stratégie UE-2020, qui compte parmi ses principaux objectifs la création de meilleures conditions pour la recherche, le développement et l'innovation.

L'innovation existe bien entendu sous différentes formes. Il y a tout d'abord l'innovation de procédé. Elle concerne les procédés de production nouveaux ou notablement améliorés sur le plan technologique qui ont un impact manifeste sur la production, la qualité du produit ou les coûts. Il ressort de l'enquête sur l'innovation que la Belgique est dans le peloton de tête dans ce domaine. Cela suggère que la Belgique maintient un niveau important de compétitivité en produisant plus efficacement des produits existants et en réalisant ainsi des gains de productivité (autrement dit en s'inscrivant dans la deuxième phase du modèle de développement économique par étapes). La question est toutefois de savoir si nous pourrions encore nous démarquer de cette façon à l'avenir. Les gains d'efficacité semblent peu à peu atteindre leur plafond. Dans un futur proche, la compétitivité de l'économie belge dépendra de plus en plus de la capacité à fabriquer et à vendre des produits et services supérieurs.

Aussi convient-il également, en plus d'améliorer les procédés de production existants, que l'on développe de nouveaux produits et services pour lesquels des clients (internationaux) sont prêts à payer un supplément de prix. On pourra ainsi franchir une étape vers la prochaine phase du modèle de développement. L'enquête CIS révèle que les entreprises belges sont moins actives dans le domaine de l'innovation de produit qu'en matière d'innovation de procédé et que, par rapport à l'UE-15, elle est bien moins efficace à convertir ces produits en succès commerciaux.

Le pourcentage du volume d'affaires réalisé par la vente de produits nouveaux ou améliorés est inférieur en Belgique à la moyenne de l'UE-15. Lorsqu'il s'agit de produits et services qui sont uniquement nouveaux pour l'entreprise, nous occupons une position relative légèrement plus favorable que lorsque les produits et services sont également nouveaux pour le marché. En d'autres termes, nous sommes plus performants dans l'imitation que dans l'innovation « réelle ». Dans les deux cas, nos résultats sont cependant moins bons que la moyenne de l'UE-15.

Tous les chiffres précités se rapportent à l'innovation technologique. À l'heure actuelle, de nombreux produits et services existants ont toutefois atteint les limites de leur amélioration technologique. Aucun progrès majeur n'est réalisable. Il est néanmoins encore possible de différencier ces produits et services en leur conférant une plus grande valeur significative ou symbolique (Devoldere et Sleuwaegen, p. 39). Cette valeur symbolique devient une valeur ajoutée importante pour un nombre croissant de consommateurs. Le consommateur est en effet toujours à la recherche de produits industriels et de services créatifs qui lui permettent de se distinguer de la masse. À l'avenir, la croissance dépendra toujours plus de notre capacité à introduire sur le marché davantage de services et produits apportant cette plus-value symbolique.

Des aspects non technologiques comme l'esthétique du design ou la qualité du marketing jouent un rôle important à cet égard. La Belgique peut faire mieux dans ce domaine également. En termes de dépôt de dessins ou modèles, notre pays occupe l'avant-dernière place parmi les États membres de l'UE-15 pour lesquels des chiffres sont disponibles. En outre, le pourcentage d'entreprises belges ayant procédé à une innovation de marketing et/ou organisationnelle entre 2004 et 2006 – ces deux données ne sont pas subdivisées dans CIS6 – est nettement inférieur en Belgique à la moyenne de l'UE-15.

Si la Belgique veut réussir la transition nécessaire vers une économie créative, elle se doit donc de renforcer son effort d'innovation. Cela exigera une culture d'innovation, et ce aussi bien au sein des entreprises qu'au niveau des pouvoirs publics et dans la société toute entière (AIP 2007-2008). Il importe donc d'associer autant que possible les travailleurs au processus d'innovation dans les entreprises. En effet, les travailleurs disposent souvent d'informations utiles en la matière (par exemple l'expérience des préférences des clients, la connaissance du processus de production, etc.).

Au-delà des sources internes, l'innovation nécessite aussi une interaction toujours plus grande avec des sources de connaissance externes. Ainsi, clients et fournisseurs peuvent aussi disposer de nombreuses informations utiles. Mais on voit aussi que les institutions de la connaissance gagnent en importance. Les connaissances nécessaires à l'innovation ne cessant de se complexifier, les entreprises sont en effet de moins en moins à même de générer à elles seules toutes les connaissances requises. Des études révèlent ainsi que la collaboration avec des institutions de la connaissance a un impact positif sur les performances des entreprises en matière d'innovation (Veugelers, 2008).

Les performances de la Belgique sur le plan de la collaboration (avec des institutions de la connaissance) en matière d'innovation sont supérieures à la moyenne de l'UE-15. Ce résultat relativement positif ne doit pas faire oublier qu'elle est devancée par certains pays. On relèvera par exemple le très bon score obtenu par un pays comme la Finlande, où plus d'un tiers des entreprises innovantes ont collaboré durant la période 2004-2006 avec une université ou un établissement d'enseignement supérieur. En outre, il existe en Belgique une forte demande, tant de la part du secteur public que des entreprises et des institutions de la connaissance, de relations du savoir entre la science et l'industrie. Dans ce contexte, le Conseil central de l'économie a mis sur pied, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale, un groupe de travail chargé d'étudier cette thématique plus en détail. Ces travaux ont débouché sur un avis concernant le renforcement des échanges de connaissances entre le monde de la recherche et les entreprises (CCE, 2009a).

L'ensemble des connaissances ne doivent donc pas nécessairement être produites à l'intérieur de l'entreprise. Toutefois, pour qu'une entreprise puisse exploiter des connaissances externes, elle doit disposer d'une certaine capacité d'absorption. À cet égard, les entreprises qui acquièrent elles-mêmes



des connaissances – réalisent leurs propres activités de R&D – ont généralement une plus grande capacité d'absorption.

Toutes les entreprises n'ont pas la possibilité de procéder en leur sein à des activités de R&D. Comme dans la plupart des pays, les dépenses de R&D en Belgique sont largement concentrées dans les grandes entreprises. La situation belge se caractérise toutefois par le fait qu'il s'agit principalement de filiales d'entreprises étrangères. Cette réalité accroît la vulnérabilité de notre pays à l'ère de la mondialisation, qui a également pour conséquence d'augmenter la mobilité des activités de R&D. En outre, plus de 70 % des demandes de brevet sont introduites en Belgique par des entreprises étrangères. Étant donné l'importance des brevets, en particulier dans le contexte actuel de diffusion mondiale des connaissances, le CCE a émis fin décembre 2007 l'avis intitulé « Œuvrer à un brevet communautaire et à une culture de brevets plus forte en Belgique ».

Indépendamment de la concentration de l'effort de R&D, le niveau des dépenses de R&D en Belgique est encore très éloigné de l'objectif des 3 % qui a récemment été réaffirmé dans le cadre de la stratégie UE-2020. Cet objectif postule que l'Europe doit consacrer 3 % de son PIB à la R&D d'ici 2020. En 2008, l'intensité de R&D en Belgique s'élevait à 1,92 %, soit à un niveau quasiment identique à l'intensité de R&D moyenne au sein de l'UE-15 (1,99 %), mais encore très loin de l'objectif des 3 %.

Le Bureau fédéral du Plan (2010) a calculé que pour atteindre l'objectif des 3 % d'ici 2020, la Belgique devrait afficher une croissance annuelle moyenne des dépenses de R&D de 0,73 milliard d'euros (en prix courants) ou un taux de croissance annuel moyen des dépenses de R&D de 7,3 % (nominal) et 5,5 % (réel).

Cet effort doit être partagé entre le secteur public et le secteur privé. L'objectif des 3 % énonce que 2/3 doivent être financés par le secteur privé et 1/3 par le secteur public. En pourcentage du PIB, le secteur privé en Belgique finançait en 2008 1,36 % et le secteur public 0,54 %<sup>70</sup>, à savoir respectivement 72 % et 28 % des dépenses de R&D totales en Belgique.

La performance des deux secteurs est donc inférieure à la moyenne, mais le secteur public enregistre les résultats relatifs les moins performants. Le Bureau fédéral du Plan a calculé que pour que le secteur consacre 1 % du PIB à la R&D d'ici 2020, il devrait accroître annuellement ses dépenses de R&D de 0,27 milliard en moyenne, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 8,78 % (nominal) ou de 6,98 % en prix constants.

Il convient toutefois de souligner que les chiffres précités relatifs au secteur public ne tiennent compte que des dépenses directes de R&D, à savoir uniquement les subsides et non les mesures fiscales en faveur de la R&D. Il s'agit d'une convention européenne qui est par conséquent également applicable aux autres pays, mais cela n'en représente pas moins une sous-évaluation de l'effort public réel dans le domaine de la R&D. L'importance des mesures fiscales ne cesse pourtant de croître en Belgique : elles sont passées de 0,02 % du PIB en 2005 à 0,12 % en 2009 (BFP (2010)). Dans l'hypothèse où la part des coûts salariaux dans les dépenses de R&D totales reste identique à la répartition de 2007 et où le rapport entre le coût budgétaire des mesures fiscales et les coûts salariaux du personnel de R&D reste

---

<sup>70</sup> La part du secteur privé a été calculée comme la part des entreprises sises sur le territoire national et à l'étranger et des organisations privées à but non lucratif. Le secteur public se compose des autorités publiques nationales et internationales et des établissements d'enseignement supérieur.

identique à celui observé en 2009, le Bureau du Plan prévoit que cette mesure représentera 0,17 % du PIB d'ici 2020.

Outre les pouvoirs publics, le secteur privé devra également fournir un effort supplémentaire. L'intensité de R&D dans le secteur privé est de toute évidence déterminée en grande partie par la structure de l'économie. Ainsi, la forte intensité de R&D de la Finlande s'explique dans une large mesure par le niveau élevé de spécialisation dans les TIC – surtout les technologies de communication mobile -, qui exigent d'importantes dépenses de R&D (Mathieu et van Pottelsberghe, 2008). La grande spécialisation de la Belgique dans les secteurs de basse et de moyennement basse technologie est un désavantage dans ce domaine. Certains segments de ces deux secteurs sont actifs dans la haute technologie (à l'exemple des textiles techniques), mais en moyenne, l'intensité de R&D y est beaucoup plus faible que dans les secteurs à haute technologie. La volonté de réaliser l'objectif des 3 % s'apparente donc surtout à une quête de changement – à long terme – de la structure industrielle. À cet égard, le rôle de l'entrepreneuriat est capital.

#### **5.4 *Entrepreneuriat***

Kegels (2009) considère que, durant la période 1970-2005, l'industrie manufacturière belge a essentiellement poursuivi sa spécialisation dans des secteurs dont la croissance européenne moyenne était relativement faible, à l'exception de la chimie et du secteur du caoutchouc et du plastique. L'économie belge semble donc être passée à côté de l'évolution technologique la plus récente dans le domaine des TIC. Cela vaut également pour le secteur des services, au sein duquel le secteur de la poste et des télécommunications a évolué plus lentement en Belgique qu'en moyenne dans l'UE-15 depuis le début de la libéralisation du secteur de la communication en Europe. La mutation de la structure économique belge est donc relativement lente (Wölfl, 2005). Cela représente un danger, en particulier à long terme, pour la croissance économique (Peneder, 2001). Le développement de nouveaux secteurs créant de nouveaux produits et services s'avère dès lors primordial.

Le cycle de vie d'un nouveau produit ou service se compose de deux phases. Dans la première phase, on s'attelle à identifier les nouvelles « règles du jeu » en commettant des erreurs et en les corrigeant. Les nouveaux acteurs du marché, les entreprises nouvellement créées et les entreprises de petite taille sont idéalement placés pour cela. Cette phase se caractérise donc généralement par un accroissement du nombre d'entreprises développant un produit ou service. Elle se poursuit jusqu'au moment où une ou plusieurs entreprises est/sont à même de fixer les « règles du jeu » (par exemple un design dominant). Commence alors la seconde phase du cycle de vie d'un produit ou service, à savoir celle de la consolidation, durant laquelle on cherche surtout à réaliser des gains d'efficacité par la rationalisation et les économies d'échelle (Thurik, 2007).

Une économie axée sur l'efficacité se trouve dans la seconde phase du cycle de vie d'un nouveau produit ou service. La transition vers une économie créative/de la connaissance exige toutefois un réengagement dans la première phase, durant laquelle l'entrepreneuriat est primordial. En effet, l'entrepreneuriat peut être considéré comme un catalyseur de l'innovation. Les entreprises plus anciennes et de plus grande taille éprouvent souvent des difficultés à abandonner des technologies traditionnelles et à admettre que l'on ne peut plus s'appuyer sur les succès du passé ; des changements fondamentaux se heurtent souvent à des résistances internes, avec pour conséquence que des connaissances potentiellement intéressantes restent au placard. De par leur petite taille, les nouvelles entreprises sont souvent mieux à même de s'adapter de manière plus flexible au changement. Par définition, aucune tradition n'existe dans ces entreprises et elles doivent donc faire

face à moins de résistances internes. En outre, l'absence de tradition représente communément un facteur de stimulation important pour la découverte de « nouvelles combinaisons » susceptibles de mener à l'innovation.

En plus de profiter des avantages exposés ci-avant, les entreprises débutantes sont aussi moins gênées durant cette phase par les inconvénients de leur petite taille. L'accent est en effet placé sur la rapidité, l'innovation et la différenciation de produit et moins sur la compression du coût unitaire (qui exige nécessairement une taille optimale). En outre, certaines évolutions technologiques (par exemple les TIC) réduisent la taille optimale des entreprises.

Durant la dernière décennie, le nombre d'entrepreneurs a donc augmenté dans la plupart des pays. En Belgique, par contre, c'est la tendance inverse qui a été observée depuis l'entame du nouveau millénaire (Thurik, 2007). La Belgique semble donc confrontée à un problème de renouvellement de ses activités, ce qui concorde du reste parfaitement avec les résultats du Global Entrepreneurship Monitor. En Belgique, l'indice TEA, qui mesure le pourcentage de la population active qui participe à la création d'une entreprise ou a récemment mis sur pied une entreprise, était en 2009 le plus faible, à une exception près, des 20 économies axées sur l'innovation ayant participé à l'enquête.

Les perspectives d'avenir sont elles aussi peu réjouissantes. L'enquête GEM sonde aussi l'intention de créer une entreprise dans les trois prochaines années. Dans ce domaine également, la Belgique enregistre en 2009 des performances nettement inférieures à la moyenne des pays mus par l'innovation (5 % contre 9 %).

L'entrepreneuriat ne concerne pas seulement la création de (petites) entreprises, mais aussi la croissance des jeunes entreprises. Ce paramètre constitue également un problème en Belgique et plus globalement en Europe. Veugelers (2009) a dressé une liste des principaux innovateurs sur la base de la capitalisation boursière et des dépenses de R&D en 2007. Parmi les entreprises européennes figurant dans cette liste, environ 85 % ont été créées avant 1925 et 2 % seulement après 1975. Par comparaison, plus de 20 % des entreprises américaines de la liste ont été fondées après 1975.

Le meilleur résultat des États-Unis s'explique bien entendu en partie par un nombre plus élevé d'entreprises nouvellement créées. Plus les nouvelles entreprises sont nombreuses, plus la chance est grande d'en voir une réussir aussi bien que Microsoft, Cisco, etc. Le renouvellement de notre tissu économique exige un accroissement de notre taux d'entrepreneuriat. Le CCE a constitué un groupe de travail consacré à cette thématique afin d'étudier plus en détail les freins à l'entrepreneuriat en Belgique : la faible culture d'entreprise en Belgique ; le manque d'entrepreneuriat international, les améliorations possibles en matière de financement, en particulier le financement des PME ; la protection sociale dont bénéficient les entrepreneurs indépendants ; l'existence d'obstacles administratifs à l'entrepreneuriat ; la menace potentielle du vieillissement de la population pour l'entrepreneuriat et les obstacles rencontrés par les groupes à potentiel en matière d'entrepreneuriat. Le rapport de ce groupe de travail est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc10-1158.pdf>. Sur la base de ce rapport, les partenaires sociaux sont en train d'élaborer un avis relatif à l'entrepreneuriat.

## **5.5 Internationalisation**

La mondialisation de l'économie a pour effet d'accroître la concurrence à laquelle les entreprises font face sur leur marché domestique. C'est d'autant plus vrai dans une économie ouverte comme la Belgique, où sont implantées de nombreuses entreprises étrangères. Dans le même temps, la

mondialisation ouvre de nouvelles perspectives. L'internationalisation des activités contribuera en effet aussi au renforcement de la compétitivité, notamment via des économies d'échelle, l'accès à de nouveaux marchés, l'accès à de nouvelles connaissances et l'accès à des facteurs de production moins coûteux. Dans certains cas, l'internationalisation peut même s'avérer nécessaire à long terme pour la croissance et la survie des entreprises (Onkelinx, 2008).

L'internationalisation est une notion pluridimensionnelle. Les entreprises peuvent s'internationaliser de différentes manières. L'exportation en constitue une forme très fréquente. Exporter devient même de plus en plus indispensable. La diversité toujours plus grande des préférences des consommateurs et la demande accrue de produits spécialisés et individualisés qui répondent autant que possible au style de vie de chacun engendrent en effet une décomposition du marché des produits de masse en de nombreux segments. En raison de cette stratégie de différenciation de produit et de la taille relativement réduite du marché belge, l'exportation est nécessaire pour réaliser des économies d'échelle et pouvoir assurer ainsi la rentabilité. C'est assurément le cas pour les entreprises de haute technologie aux coûts de R&D élevés.

L'exportation ne va cependant pas de soi. Elle requiert l'investissement de fonds perdus ou de frais de lancement (par ex. pour réaliser des études de marché, pour créer un réseau de distribution, pour adapter les produits aux préférences ou aux normes en vigueur à l'étranger, etc.). L'exportation reste donc relativement concentrée dans un nombre limité d'entreprises : en 2007, 10 % des entreprises prenaient à leur compte environ trois quarts de la valeur des exportations de l'industrie manufacturière (Baugnet, Burggraef et al., 2010). Les résultats d'exportation de la Belgique reposent donc sur un nombre assez réduit de grandes entreprises.

Les PME exportatrices sont relativement peu nombreuses. Dans ce domaine, la Belgique demeure cependant dans la première moitié du peloton européen ; les PME françaises ou allemandes ont toutefois moins besoin de recourir à l'exportation, puisque leur marché domestique est souvent suffisamment étendu. En matière d'exportation, les PME belges obtiennent des résultats nettement inférieurs à ceux du Danemark et de l'Autriche (Onkelinx, 2008). Un vaste potentiel reste donc inexploité.

Outre la concentration du nombre d'exportateurs, on soulignera aussi la concentration des débouchés. Les trois pays voisins représentaient en 2008 près de la moitié des débouchés. Globalement, la Belgique se tourne davantage vers les anciens États membres de l'UE-15 plutôt que vers les marchés de croissance tels que les nouveaux États membres de l'UE, les pays BRIC et les tigres asiatiques. Ces pays connaissent pourtant une forte croissance et abritent une population aux moyens de plus en plus élevés. Il est dès lors important de s'y assurer une présence suffisante. Les exportations vers ces pays exigent souvent une présence physique sur place, par exemple via des filiales. Spinnewyn (2008) révèle cependant que la part de ces pays dans le nombre total de filiales étrangères d'entreprises belges est relativement faible. Environ 78 % des filiales d'entreprises belges se situent en Europe occidentale et en Amérique du nord. Ce pourcentage s'est même encore accru entre 1995 et 2005.

Les marchandises représentent la plus grande part des exportations. Un niveau suffisant d'exportations de services est toutefois également important. Jusqu'à présent, la croissance des services marchands intensifs en connaissances a surtout été portée par la dynamique soutenue des « services aux entreprises », qui résulte de l'externalisation poussée d'activités secondaires par l'industrie. Pour que ces activités continuent à croître, il faut soit une croissance industrielle et/ou une exportation (accrue) de ces activités de services. La part des exportations de services dans le total des exportations est cependant inférieure en Belgique à la moyenne de l'UE-27 (17,5 % contre 22,7 % en 2006).

L'exportation n'est pas la seule forme d'internationalisation susceptible d'aider les entreprises à rester compétitives. Soucieuses de produire plus efficacement et de réduire leurs coûts, les entreprises se mettent à la recherche d'intrants moins coûteux auprès de producteurs plus efficaces. Pour ce faire, elles n'hésitent pas à se tourner vers l'étranger (OCDE, 2007). Dans ce contexte, les entreprises développeront une structure de plus en plus globale en implantant des (parties d') activités là où elles rencontrent les conditions les plus optimales. À nouveau, cette stratégie peut prendre des formes diverses. Les plus courantes sont les investissements directs à l'étranger et la sous-traitance d'activités à des entreprises étrangères. On désigne généralement ce phénomène par le terme « offshoring ».

Différents indicateurs révèlent que la Belgique est très active dans ce domaine ; la forte présence de multinationales étrangères joue assurément un rôle majeur à cet égard. Si l'on observe la part des biens intermédiaires importés dans la production totale, on remarque que la plus grande partie provient de pays à hauts salaires. La part issue des pays à bas salaires a certes connu une nette augmentation entre 1995 et 2003, mais elle reste encore limitée en termes absolus. Grâce aux progrès réalisés dans le domaine des TIC et à la libéralisation du commerce des services, la part des services intermédiaires importés dans le total des services intermédiaires a aussi augmenté de manière considérable ces dernières années (Michel, 2009).

L'« offshoring » d'activités vers des pays à bas salaires fait craindre aux pays occidentaux des pertes d'emplois en masse. Il convient toutefois d'y apporter quelques nuances. Ainsi, Coucke et Sleuwaegen (2005) révèlent que les entreprises belges qui ne participent pas à cet accroissement de l'efficacité de production au sein d'un réseau transnational et qui, partant, ne développent pas d'activités de sous-traitance pour leurs activités secondaires, présentent un risque accru de cessation d'activités. L'« offshoring » peut donc accroître les chances de survie d'une entreprise. En outre, la plupart des études macroéconomiques ne fournissent aucun élément démontrant que l'« offshoring » provoque des pertes d'emploi (cf. Michel (2009) pour une analyse de la situation belge pour la période 1995-2003). Il n'en reste pas moins que certaines catégories de travailleurs et certains secteurs sont bel et bien touchés. Selon l'OCDE (2007), le défi de la mondialisation n'est donc pas tant « le soutien de l'emploi global » - qui n'est pas mis en danger par la mondialisation - que « la réintégration de catégories précises de travailleurs au marché du travail ». Dans le même document, l'organisation souligne cependant que les gains de la mondialisation dépendront de la rapidité et du volume de la réaffectation des ressources aux secteurs et activités dans lesquels les pays détiennent un avantage comparatif.

Outre l'internationalisation de nos propres entreprises, il est aussi important qu'une région créative attire des entreprises étrangères. Les investissements étrangers apportent des moyens financiers supplémentaires à la région tout en créant de l'emploi. Cette création d'emplois est directe mais aussi indirecte, par exemple via des opportunités de sous-traitance pour des entreprises locales.

Buysse, Sleuwaegen et Vanden Bussche (2009) ont examiné l'évolution du nombre de projets entrants entre 2003 et 2008. Il s'agissait de projets d'entreprises qui n'avaient encore exercé aucune activité en Belgique auparavant, mais aussi de nouveaux projets mis en œuvre par des entreprises déjà établies en Belgique. Lors de l'interprétation des chiffres, il convient dès lors de tenir compte de la présence déjà massive d'entreprises étrangères en Belgique et, partant, du vaste potentiel en matière d'investissements d'extension.

La Belgique se distingue par le fait que, contrairement à la moyenne de l'UE-15, la valeur du nombre de projets entrants par habitant a baissé entre les périodes 2003-2005 et 2006-2008, descendant même légèrement en dessous de la moyenne de l'UE-15 durant la seconde période. Le nombre d'emplois créés par projet était également inférieur en Belgique à la moyenne de l'UE-15 durant la

deuxième période, mais il reste plus élevé qu'en France et aux Pays-Bas (en moyenne 85 emplois par projet en 2006-2008 contre 71 en France et 69 aux Pays-Bas).

Depuis la fin de 2007, et certainement depuis 2008, l'impact de la crise économique sur les investissements directs étrangers se fait fortement sentir. Non seulement le niveau des investissements a baissé à l'échelle mondiale, mais il y a eu également des retombées sur la destination des investissements. Ainsi, les entreprises se sont davantage attelées à stabiliser leurs activités existantes et éprouvées dans des pays stables plutôt que de chercher à conquérir de nouveaux marchés. En conséquence, certaines économies importantes et développées, par exemple les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, ont pu accroître leur part dans les investissements mondiaux en 2008 (IBM(2009)). La Belgique en a pour sa part moins profité. Bien qu'elle ait malgré tout amélioré sa position relative de trois places pour atteindre le 31ème rang mondial, elle perd davantage de terrain que les pays voisins sur une période de plusieurs années.

Buysse, Sleuwaegen et Vanden Bussche (2009) ont également examiné la répartition sectorielle des investissements étrangers en Belgique. Une proportion particulièrement importante de ces emplois découlait d'investissements dans l'industrie automobile et le secteur des transports (respectivement 18,8 et 6,7 postes par 10 000 habitants entre 2003 et 2008). Les développements récents dans le secteur automobile suscitent cependant des questions quant aux investissements futurs dans ce secteur.

Outre les secteurs, l'étude examine aussi le type d'activité faisant l'objet d'investissements. Les entreprises étrangères installées en Belgique créent, par rapport à l'UE-15, un volume considérable d'emplois au sein d'activités industrielles et logistiques ainsi que d'activités de distribution et de transport (respectivement 25,1 et 13,5 postes par 10 000 habitants entre 2003 et 2008 contre 10,2 et 4,4 dans l'UE-15). Par comparaison, les investissements directs étrangers dans les activités de développement et d'essai génèrent peu d'emplois (2,9 postes par 10 000 habitants entre 2003 et 2008). Il est encourageant que la Belgique obtienne des résultats relativement positifs en la matière par rapport à l'UE-15 (1 poste par 10 000 habitants entre 2003 et 2008). Comme déjà indiqué plus haut, la présence déjà massive d'entreprises étrangères dans l'industrie manufacturière de haute et moyenne haute technologie – et donc le grand potentiel en matière d'investissements d'extension – n'y est pas étrangère.

Les investissements en R&D par des entreprises étrangères constituent cependant une catégorie d'investissements importante, car ils permettent des « spillovers » de connaissances importants vers l'économie locale. Il faut pour cela un système d'innovation performant caractérisé par une capacité d'absorption suffisante des entreprises locales et par une interaction insuffisante entre les acteurs de l'innovation étrangers et locaux.

## **5.6 Evolution des parts de marché**

Les processus susmentionnés ont un impact sur la compétitivité d'un pays. Celle-ci se mesure souvent à l'aune des performances commerciales du pays en question, qui se manifestent notamment dans les comptes courants de la balance des paiements. Formulons immédiatement une remarque importante à propos de cette approche. Un déficit temporaire de la balance commerciale n'est pas nécessairement négatif. Il indique seulement que les dépenses intérieures des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics sont supérieures au revenu disponible. Il importe toutefois d'examiner si le solde

négalif est durable sur le long terme. Autrement dit, l'important est que le déficit d'un pays vis-à-vis de l'étranger puisse être remboursé à long terme.

L'analyse de l'évolution des comptes courants belges révèle pour la période 1995-1999 des excédents oscillant entre 5 % et 5,5 % du PIB. Depuis le début du millénaire, cet excédent a néanmoins diminué systématiquement. En 2008, la Belgique a même enregistré un déficit. Ce phénomène n'est pas limité à la Belgique. Des pays comme la France, l'Italie, le Portugal et la Finlande ont connu une baisse de leur solde courant durant la période 1999-2008, ce recul étant même très prononcé dans des pays comme l'Irlande et l'Espagne. Il n'empêche que certains pays européens présentent un accroissement de leur solde courant, à l'image de la Suède, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

En Belgique, l'évolution du solde courant est essentiellement déterminée par la balance commerciale. Alors que le solde commercial s'élevait en moyenne à 15,1 milliards par an entre 2002 et 2005, il est redescendu à seulement 2,3 milliards entre 2006 et 2009. Cette contraction du solde de la balance commerciale durant la période 2002-2008 ne peut être imputable en 2008 qu'à une nette dégradation des termes de l'échange (BNB(2009)). Durant la période précédente, les termes de l'échange étaient restés plus ou moins constants, malgré les fortes hausses de prix d'un grand nombre de matières premières et de carburants minéraux depuis 2004. Grâce au climat économique favorable, ces hausses de prix avaient toutefois pu être répercutées dans le prix d'exportation d'autres produits, à savoir les matières synthétiques et les produits de la métallurgie. En raison de la détérioration du climat économique, cela n'était plus le cas en 2008, ce qui explique la dégradation considérable des termes de l'échange cette année-là.

Les recettes de la balance commerciale sont déterminées par les exportations. L'analyse des exportations belges de biens révèle qu'elles augmentent, mais que leur hausse est inférieure à celle des exportations mondiales. L'évolution est similaire dans la plupart des pays développés et témoigne du mouvement de rattrapage opéré par les économies émergentes. La BNB (2009) a toutefois constaté que, durant la période 1995-2008, la hausse des exportations de la Belgique avait aussi été moins rapide qu'en moyenne dans un groupe de référence composé de 12 pays européens<sup>71</sup>. Ainsi, le montant nominal des exportations de biens a augmenté de 5,4 % en Belgique contre 6,5 % en moyenne dans les pays de référence. Ce résultat est meilleur que celui de la France (4,5 %), mais moins bon que la croissance des exportations aux Pays-Bas (9,1 %), en Allemagne (7,2 %), en Autriche (8,2 %), en Espagne (7,5 %) et en Irlande (7,3 %).

Une explication possible est que la structure d'exportation de la Belgique est moins adaptée à la demande mondiale. Ainsi, il est possible que, par rapport au groupe de référence, la Belgique exporte vers des marchés moins dynamiques sur le plan géographique et/ou qu'elle exporte des produits moins dynamiques. Bagnat, Burggraeve et al. (2010) examinent dans quelle mesure ces facteurs peuvent expliquer la croissance plus faible des exportations de la Belgique.

---

<sup>71</sup> Il s'agit des pays suivants : NL, IE, ES, AT, DE, FI, SE, GR, PT, IT, FR et RU.

Tableau 5-1: Comparaison de l'évolution des exportations, des débouchés et des parts de marché entre 1995 et 2008

	Belgique	zone de référence	écart (en pp)
Exportations	5,40%	6,50%	-1
Marchés mondiaux avec pondération géographique	8,10%	8,40%	-0,3
Gains(+)/pertes (-) de parts de marché correction géographique	-2,50%	-1,70%	-0,7
Marchés mondiaux avec pondération en fonction des produits	8,20%	8,40%	-0,2
Gains(+)/pertes (-) de parts de marché correction en fonction des produits	-2,60%	-1,70%	-0,9

Source : Bagnuet, Burggraeve et al. (2010)

La ligne « marchés mondiaux pondérés géographiquement » indique la croissance des importations des partenaires commerciaux géographiques, pondérée en fonction de leur importance dans les exportations du pays considéré (la Belgique ou la zone de référence). Ces chiffres révèlent que, durant la période 1995-2008, la demande d'importation des marchés de débouché géographiques de la Belgique s'est accrue un peu moins rapidement que les importations en provenance des marchés de débouché du groupe de référence : 8,1 % contre 8,4 %. En d'autres termes, le taux de croissance plus lent des exportations belges par rapport au groupe de référence durant la période 1995-2008 résulte à concurrence de 0,3 point de pourcentage d'une structure géographique défavorable. En comparaison avec le groupe de référence, la Belgique reste davantage tournée vers les anciens États membres de l'UE-15 (et les pays voisins en particulier) que vers des marchés de croissance comme les nouveaux États membres de l'UE, les pays BRIC et les tigres asiatiques. Ce qui est préoccupant, c'est que le différentiel de croissance entre les débouchés de la Belgique et ceux du groupe de référence est plus élevé entre 2000 et 2008 qu'entre 1995 et 2000 : 0,4 point de pourcentage contre 0,1 point de pourcentage. Ce constat est conforme aux résultats de Matte et Michel (2010), qui ont observé que la baisse du rapport entre les exportations belges et les importations mondiales au cours de la période 1999-2008 était principalement imputable à la spécialisation géographique défavorable des exportations belges.

Outre la structure géographique de nos exportations, la structure des produits peut aussi avoir un impact sur les performances à l'exportation. La statistique « marchés mondiaux pondérés par produits » indique la croissance des importations de produits à l'échelle mondiale, pondérée en fonction de leur importance dans les exportations du pays considéré (la Belgique ou le groupe de référence). Le Tableau 5-1 montre que, durant la période 1995-2008, la demande de produits d'exportation belges s'est accrue moins rapidement que la demande de produits d'exportation du groupe de référence (8,2 % contre 8,4 % par an). En comparaison avec la structure d'exportation du groupe de référence, la structure des produits de nos exportations est donc légèrement moins adaptée à la demande mondiale. L'effet produit négatif s'explique en grande partie par la sur-spécialisation de la Belgique dans des produits régressifs – c'est-à-dire des produits dont la demande à l'échelle mondiale a progressé moins vite que le total des importations mondiales – tels les véhicules routiers, les produits chimiques, les diamants et d'autres produits de base<sup>72</sup> et par la sous-spécialisation dans les machines et outils<sup>73</sup> et dans les télécommunications (Bagnuet, Burggraeve et al. (2010), p. 41). Il convient à nouveau de faire une distinction entre différentes sous-périodes. L'effet produit négatif est totalement déterminé par la période 1995-2000. Au cours de la période 2000-2008, la demande mondiale de produits d'exportation belges a augmenté davantage que la demande de produits d'exportation du groupe de référence.

<sup>72</sup> Catégorie regroupant le caoutchouc et le plastique

<sup>73</sup> Catégorie regroupant notamment les équipements industriels et les machines de traitement de l'information.



Matte et Michel (2010) ont également observé un effet produit positif pour la période 1999-2008. Selon Baugnet, Burggraeve et al. (2010), ceci s'explique en partie par la vigueur de la demande de produits semi-finis en provenance des pays émergents vers le milieu des années 2000. Elle indique cependant que la situation favorable observée entre 2000 et 2008 ne se répétera pas avec la même intensité ; les pays émergents sont en effet en train de développer leurs propres capacités de production pour les produits en question.

L'effet produit et l'effet géographique négatifs des exportations belges ne signifient pas qu'aucune évolution n'est observée dans ce domaine. Baugnet, Burggraeve et al. (2010) ont classifié les produits selon leur intensité en facteurs de production et examiné l'évolution des exportations de ces catégories entre 1995 et 2008. Il en ressort que la part des produits intensifs en recherche et développement a fortement augmenté (+9 pp) au détriment des produits intensifs en capital et en travail (-13,9 pp). Cette tendance résulte de la relative faiblesse de la demande pour ces produits et de pertes de parts de marché considérables. La diminution de la part des produits intensifs en capital et en travail dans les exportations totales semble dès lors avoir été subie, plutôt que de découler d'une volonté réelle de réorientation (Baugnet, Burggraeve et al. (2010)). La situation évolue également sur le plan des débouchés : la part de l'UE-15 a diminué au profit de pays plus dynamiques comme la Chine, l'Inde, la Pologne, la République tchèque et la Turquie. La diminution du poids des marchés traditionnels dans les exportations est essentiellement due à une réorientation de la demande émanant de ces pays en faveur des plus compétitifs en termes de coûts (Baugnet, Burggraeve et al. (2010)).

La spécialisation géographique et par produits des exportations belges explique en partie la plus faible croissance des exportations belges par rapport à celles du groupe de référence, mais la raison majeure de l'évolution différente au cours de la période 1995-2008 est imputable aux pertes de parts de marché plus importantes en Belgique. L'évolution de la part de marché corrige la spécialisation géographique et par produits d'un pays en liant l'évolution des exportations à l'évolution des « marchés mondiaux pondérés géographiquement » ou à l'évolution des « marchés mondiaux pondérés par produits ». L'effet est dans les deux cas négatif. Cela signifie que les exportations belges se sont accrues moins vite que ne le laissent suggérer la croissance des importations de ses partenaires commerciaux et la croissance de la demande d'importation de ses produits. La même observation s'applique au groupe de référence, mais l'effet négatif sur la part de marché est plus prononcé en Belgique.

Il convient certes d'établir à nouveau une distinction entre les deux sous-périodes. Bien que les parts de marché aient enregistré une baisse constante au cours de la période 1995-2008, Baugnet, Burggraeve et al. (2010) ont calculé que la perte de parts de marché avait été nettement plus importante durant la période 1995-2000 que durant la période 2000-2008 – tant en cas de correction pour la spécialisation géographique qu'en cas de correction pour la spécialisation par produits. Par comparaison avec le groupe de référence constitué de 12 pays européens, la Belgique perd davantage de parts de marché durant la sous-période 1995-2000; la perte de parts de marché durant la période 2000-2008 est en revanche comparable à celle du groupe de référence.

Comme indiqué ci-avant, la meilleure performance de la Belgique au cours de la période 2000-2008 peut s'expliquer en partie par la forte demande de produits semi-finis en provenance des pays émergents durant cette période. Ainsi, l'industrie sidérurgique et celle des matières plastiques sous forme primaire ont profité de prix et volumes élevés pour conquérir des parts de marché. En outre, la perte de parts de marché encourue par la Belgique entre 2000 et 2008 a été inférieure à celle enregistré durant la seconde moitié des années nonante. Ce constat est en partie attribuable aux véhicules routiers, aux médicaments et aux produits chimiques organiques. Concernant les véhicules

routiers, l'amélioration s'explique toutefois exclusivement par les résultats d'une seule année (2001) et ne reflète donc pas une tendance fondamentale (Baugnet, Burggraeve et al. (2010), p. 38).

Baugnet, Burggraeve et al. (2010) ont examiné dans quelle mesure la perte de parts de marché en volume de biens et services durant la période 1995-2008 peut être imputée au mouvement relatif des prix à l'exportation dans le pays considéré par rapport aux prix des concurrents. L'analyse économétrique ne suggère qu'un impact restreint. Baugnet, Burggraeve et al. (2010) insistent cependant sur le fait que ces résultats doivent être interprétés avec prudence. L'analyse des différences de prix relatifs au niveau macroéconomique n'a en effet de sens que si le prix de référence international est lié à un panier de marchandises comparables sur le plan de la qualité et de la spécialisation. Dans la pratique toutefois, les pays se spécialisent dans certaines branches d'activité et les marchés de biens sont plutôt hétérogènes. Des analyses complémentaires s'avèrent dès lors nécessaires au niveau de la branche d'activité ou de l'entreprise.

L'influence des prix sur la compétitivité d'un pays est confirmée par une analyse du Bureau du Plan (Kegels, 2009). Dans cette étude, l'accent est placé sur la valeur ajoutée réelle plutôt que sur les exportations. Examiner uniquement l'évolution de la part d'exportation présente en effet l'inconvénient suivant : un pays peut accroître sa part d'exportation alors que la valeur ajoutée locale diminue, par exemple parce que les entreprises exportatrices sous-traitent de plus en plus à l'étranger. On indiquait déjà au point 5.5 que la Belgique était très active en matière d'« offshoring ». Il est donc aussi utile d'examiner l'évolution de la part de la Belgique dans la création de la richesse mondiale.

Une analyse à l'échelle de l'UE-15, et non plus au niveau mondial, révèle que la part de l'industrie manufacturière belge dans l'industrie manufacturière européenne a fortement diminué au cours de la période 1996-2007. Après s'être accrue de 2,84 % à 2,9 % entre 1996 et 1998, cette part s'est réduite de 2,92 % à 2,73 % entre 1998 et 2007. Contrairement à la Belgique, la France est parvenue à maintenir la part qu'elle occupe dans l'industrie européenne au cours de la période 1996-2007 (13,27 % en 2007 contre 13,30 % en 1996). L'Allemagne et les Pays-Bas ont même augmenté leur part : la part de l'Allemagne s'est accrue de 27,43 % à 27,87 % et la part des Pays-Bas de 3,62 % à 3,72 %. La part des services marchands belges dans la valeur ajoutée européenne a fortement baissé entre 1996 et 2001. Une légère remontée s'observe ensuite, mais la part reste largement inférieure au niveau enregistré en 1996 (2,75 % en 2007 contre 2,88 % en 1996). Parmi les pays voisins, seuls les Pays-Bas ont enregistré une hausse de leur part au cours de la période 1996-2007 (de 4,27 % en 1996 à 4,57 % en 2007). On notera particulièrement la très nette baisse de la part des services marchands allemands durant cette période (de 24,49 % en 1996 à 22 % en 2007). Une légère baisse a été enregistrée en France (de 16,39 % à 16,14 %).

En s'appuyant sur une analyse économétrique – ayant recours, contrairement à l'étude de la BNB, à des données sectorielles – Biatour et Kegels (2009) ont observé un lien manifestement négatif entre la variation de la valeur ajoutée relative et la variation du prix relatif de la valeur ajoutée. Tel qu'on pouvait s'y attendre, compte tenu de la plus grande homogénéité des produits et de la plus forte concurrence internationale, l'élasticité relative des prix est nettement plus élevée pour l'industrie manufacturière que pour les services marchands. Une analyse plus approfondie révèle que c'est surtout l'évolution du coût unitaire relatif de la main-d'œuvre qui est important pour l'évolution de la position relative de la Belgique. Le coût unitaire relatif de la main-d'œuvre dépend du coût salarial relatif et de la productivité horaire relative. Tant le coût salarial relatif que la productivité horaire relative exercent une influence substantielle sur la position relative de l'industrie manufacturière belge ; à long terme, la productivité horaire relative semble avoir un impact plus important que le coût salarial relatif. Au cours de la période

1996-2007, la productivité horaire dans l'économie de marché s'est accrue moins rapidement en Belgique que dans les pays voisins.

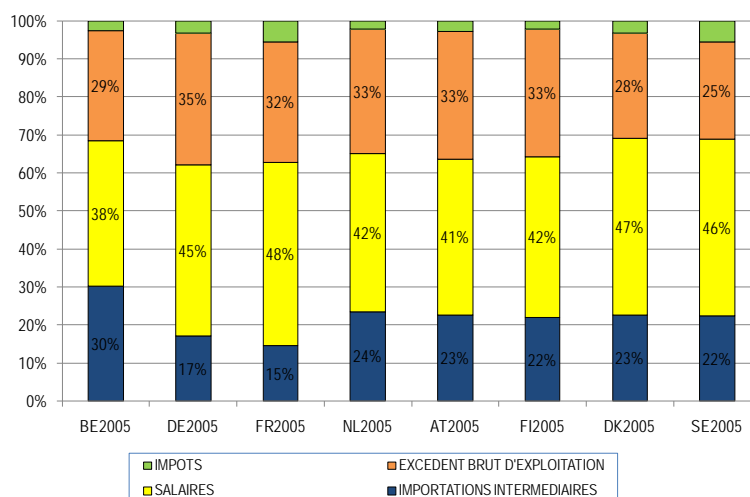
La productivité horaire peut à son tour être décomposée en 3 effets : 1) l'effet consécutif à une hausse de l'intensité du capital, 2) l'effet consécutif à une modification de la composition du groupe des travailleurs (par exemple un changement dans le niveau d'instruction) et 3) la productivité totale des facteurs (PTF). Ce dernier élément est mesuré comme étant un facteur résiduel et indique l'efficacité générale de la combinaison entre les facteurs de production travail et capital.

Ce dernier facteur en particulier, à savoir l'évolution de la PTF relative, semble important pour la position relative tant de l'industrie manufacturière que des services marchands (Biatour et Kegels (2009)). Les déterminants de la PTF ne sont pas encore complètement connus, mais l'innovation joue assurément un rôle majeur. Ce constat confirme à nouveau la nécessité, pour que la Belgique conserve/accroisse sa compétitivité, d'opérer la transition d'une économie axée sur l'efficacité vers une économie créative.

## 5.7 Coûts de production

Le degré élevé d'internationalisation de l'économie belge (cf. supra) a un effet important sur la structure des coûts de notre pays. L'analyse des derniers tableaux entrées-sorties, portant sur l'année 2005, révèle que les inputs intermédiaires importés représentent en Belgique un peu moins d'un tiers du coût de production total. C'est le chiffre le plus élevé de tous les pays de référence. Corollairement, le contenu en valeur ajoutée y est plus faible.

Graphique 5-1 : Comparaison internationale de la structure des coûts



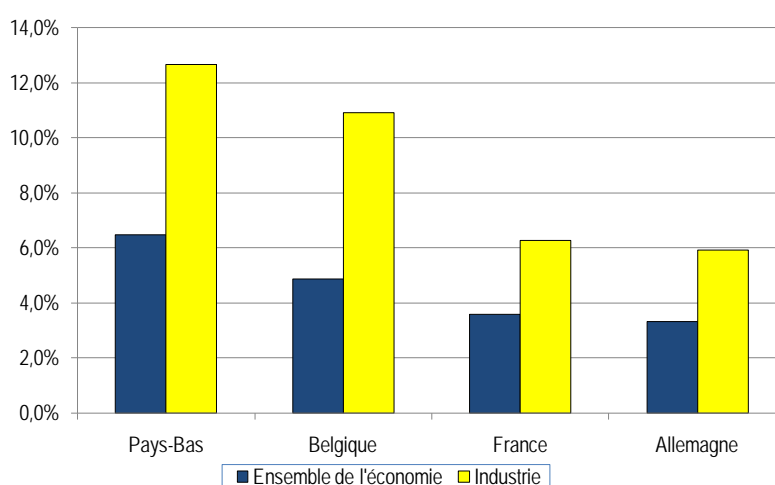
Source : BNB

L'énergie constitue un input intermédiaire important qui est souvent importé. En Belgique, elle représente 4,9% du coût de production total (10,9% si l'on prend uniquement l'industrie manufacturière). C'est plus faible qu'aux Pays-Bas mais plus élevé qu'en Allemagne et en France. Le poids plus important de la consommation intermédiaire d'énergie dans le coût de production des Pays-Bas s'explique essentiellement par une consommation relativement plus importante de l'énergie au sein

des secteurs relevant de la 'cokéfaction, du raffinage et des industries nucléaires' (NACE 23), de la 'production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude' (NACE 40), de la pêche' (NACE 05), et de la 'chimie' (NACE 24).

Entre 2000 et 2005, la part de l'énergie dans le coût de production des différents pays a sensiblement augmenté. Elle est passée de 5,4% à 6,5% aux Pays-Bas, de 4,4% à 4,9% en Belgique, de 3,1% à 3,6% en France et de 2,6% à 3,3% en Allemagne. Cette même observation se fait également au niveau de l'industrie manufacturière. Cet accroissement observé s'explique en partie par la hausse des prix de l'énergie, les prix en 2005 étant sensiblement plus haut qu'en 2000. Le Brent en 2000 était en moyenne situé à 24,69 \$ contre 54,8\$ en 2005. Il importe de rappeler que l'effet prix ne peut être neutralisé dans les tableaux entrées-sorties étant donné qu'ils sont calculés à prix courants.

Graphique 5-2: Part de l'énergie dans le coût de production de l'ensemble de l'économie et de l'industrie (2005)



Source: BNB

Entre 1970 et 2008 la part des importations dans la structure des coûts a augmenté. Cela peut être la conséquence d'une hausse des prix à l'importation ou d'un accroissement du volume importé. Les tableaux input-output ne contenant que des chiffres nominaux, on examinera ci-après la part des importations dans la demande finale pour laquelle on dispose à la fois de chiffres nominaux et réels. La demande finale est la somme de la consommation, des investissements, des dépenses publiques, des exportations et des stocks d'un pays. À la différence des coûts de production, elle ne concerne donc pas uniquement l'importation de biens intermédiaires, mais aussi l'importation de biens finaux.

Une comparaison entre les prix à l'importation et les prix de la demande finale révèle que la part croissante des importations dans la demande finale ne peut pas être expliquée par un effet prix. Durant la période 1970-2008, les prix moyens à l'importation ont augmenté moins vite que les prix de la demande finale. Depuis le début des années 90, le taux de croissance des prix à l'importation a même été systématiquement inférieur au taux de croissance des prix de la demande finale.

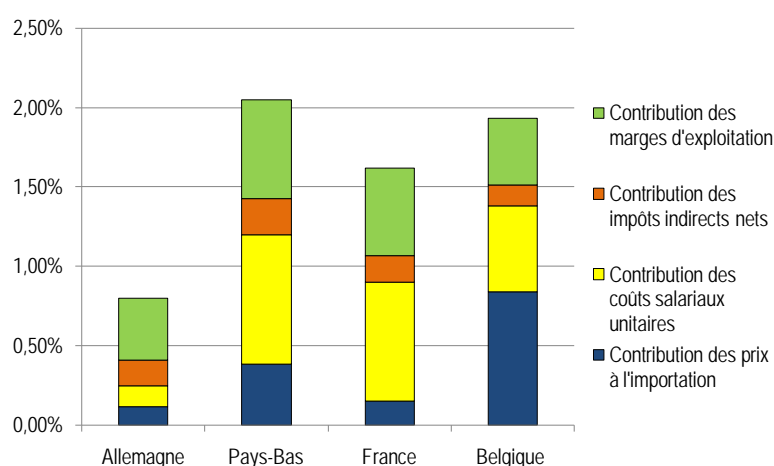
La part croissante des importations dans la demande finale est donc imputable à la forte hausse du volume des importations. Une première explication est apportée par l'intégration au sein du commerce mondial d'une série de nouvelles économies à bas salaires. Cette évolution a engendré un accroissement des importations – surtout de biens intensifs en main-d'œuvre – en provenance de ces pays. On note par exemple que les parts des importations provenant de la Chine, des nouveaux États

membres de l'UE et de l'Inde ont en moyenne augmenté de 10 %, de 8 % et de 3 % par an entre 1995 et 2008 alors que la part des importations provenant des pays membres de l'UE a diminué en moyenne de 0,8 % par an. Toutefois, il convient de préciser que la part des importations provenant de ces pays est restée modeste en 2008 (3 % pour la Chine, 1 % pour l'Inde et 3,5 % pour les nouveaux pays membres de l'UE). Par conséquent, une partie importante des échanges extérieurs se fait avec d'autres pays développés. Etant donné que ces pays présentent des similitudes en termes de dotations factorielles, les échanges extérieurs sont principalement intra-sectoriels (plutôt qu'entre les secteurs). Les pays essaient de la sorte de réaliser des économies d'échelle. En effet, les échanges intra-branche permettent aux pays de réduire le nombre de produits qu'ils fabriquent et ainsi de profiter des économies d'échelle tout en maintenant la possibilité de consommer une large gamme de produits qui sont en partie importés. A côté de la volonté de réaliser des économies d'échelle, l'intensification des échanges intra-branche peut également s'expliquer par l'« offshoring », par lequel les entreprises tentent d'opérer des gains d'efficacité en créant une structure mondiale au sein de laquelle les activités sont implantées dans le lieu le plus optimal.

La part des importations dans la demande finale n'est pas seule à augmenter. C'est aussi le cas de la part des exportations dans la demande finale. L'analyse de la structure des coûts des composantes de la demande finale suggère que c'est au sein des exportations que les importations sont les plus importantes (plus de 60 %). Notons que rien que la part des importations intermédiaires représentait plus de 40 % des coûts des exportations. Ceci montre qu'une part importante des biens intermédiaires rentre dans le processus de production national pour ensuite être exportée.

La part élevée (et croissante) des importations dans la structure des coûts de la demande finale a pour conséquence que l'évolution des prix de la demande finale en Belgique est largement déterminée par les prix à l'importation. En effet, les prix à l'importation ont contribué à hauteur de 44% à l'évolution des prix de la demande finale entre 1996 et 2008. En Allemagne, aux Pays-Bas et en France, ce pourcentage était respectivement de 19 %, 14 % et 9 %. Le revers de la médaille est que la part de la contribution des coûts de production nationaux est relativement faible.

Graphique 5-3: Evolution de la contribution des coûts de production à l'évolution du déflateur de la demande finale entre 1996 et 2008



Source: Ameco; calculs du secrétariat

Soulignons toutefois le caractère purement statique de ces données. Elles reflètent la réalité économique à un moment donné et ne fournissent donc aucun renseignement sur les différentes interactions au sein de l'économie. Ainsi existe-t-il un lien évident entre le prix de la production intérieure et la valeur ajoutée réalisée en Belgique (Kegels, 2009). Cette valeur ajoutée est déterminante pour la croissance et l'emploi dans ce pays.

## **5.8 Le partage de la richesse**

La façon dont la richesse est partagée dans une économie affecte à la fois l'équité et l'efficacité, influençant ainsi la cohésion sociale et la croissance économique.

Le partage de la richesse s'opère au travers de la distribution primaire et de la redistribution secondaire des revenus.

### **5.8.1 La distribution primaire des revenus**

La valeur ajoutée est créée par la combinaison des facteurs de production capital et travail. En contrepartie de leur contribution à l'activité économique, ces facteurs de production perçoivent une rémunération. La distribution primaire des revenus correspond au partage de la valeur ajoutée entre la rémunération du facteur travail et la rémunération du facteur capital, avant redistribution au travers du système fiscal et parafiscal<sup>74</sup>.

#### ***Evolution de la part salariale et de la rentabilité du capital***

L'évolution de la distribution primaire des revenus peut être mesurée par l'évolution des parts des rémunérations des différents facteurs dans la valeur ajoutée. La part salariale correspond à la part de la rémunération du facteur travail et la part des profits correspond à la part de la rémunération du facteur capital<sup>75</sup>.

L'évolution de la part salariale conditionne la croissance et par conséquent, le niveau d'emploi: une part salariale trop élevée peut aboutir à une rentabilité du capital trop faible, ce qui freine l'investissement (qui pourra éventuellement rechercher un meilleur rendement dans d'autres pays) et hypothèque la croissance ; un niveau trop bas peut mener à un niveau de consommation trop faible, ce qui peut également contrarier la croissance.

Comme le montre le Graphique 5-4 l'évolution de la part salariale dans le secteur marchand est caractérisée par une relative stabilité sur le long terme. La part salariale augmente fortement dans les années 70, baisse dans les années 80 pour revenir à un niveau proche de celui du milieu des années 70, et fluctue autour de ce niveau jusqu'en 2007. Cette évolution est observée aussi bien dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands.. En 2008 et en 2009, la part salariale

---

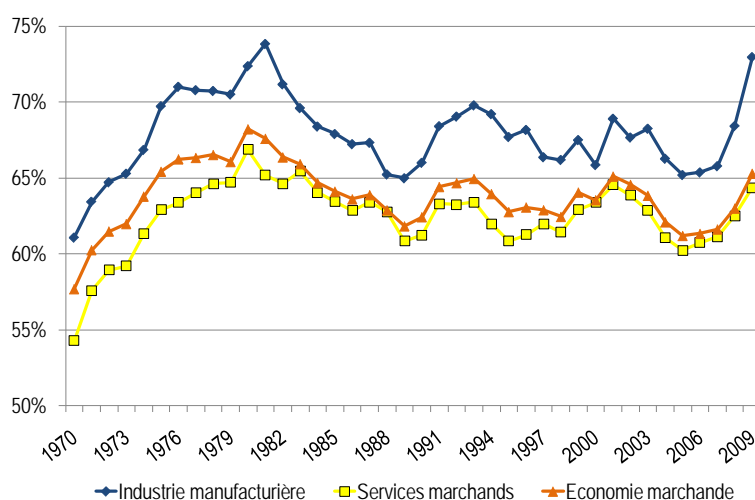
<sup>74</sup> Ceci ne signifie pas pour autant que la distribution primaire des revenus n'est pas influencée par le système fiscal et parafiscal.

<sup>75</sup> La rémunération du facteur travail est constituée des salaires bruts, des avantages en nature et des cotisations sociales patronales, qui forment la rémunération des salariés. La rémunération du facteur capital est constituée des amortissements, des charges d'intérêt, des loyers, de l'impôt des sociétés, des bénéfices réservés et des dividendes versés aux actionnaires, qui forment l'excédent brut d'exploitation.

connaît une croissance historique qui la ramène à un niveau proche de celui du sommet du début des années 80. Cette hausse de la part salariale s'explique par le fait que le coût salarial horaire continue d'augmenter tandis que la valeur ajoutée par heure prestée stagne, voire, en ce qui concerne l'industrie manufacturière, baisse<sup>76</sup>.

Si le coût salarial horaire augmente, c'est d'une part parce dans de nombreux secteurs, les salaires sont indexés annuellement sur base de l'augmentation de l'indice santé de l'année précédente. Or, 2008 a été une année de forte inflation. D'autre part, du fait de l'usage massif du chômage économique lors de la crise, les heures prestées par travailleur ont baissé. Cependant, un certain nombre d'éléments salariaux sont payés indépendamment des heures prestées (primes annuelles, pécules de vacance, etc.), ce qui a provoqué une augmentation du coût salarial horaire. Enfin, un grand nombre de primes de licenciement ont été payées en 2009, ce qui a contribué à augmenter la masse salariale.

Graphique 5-4: Part salariale dans l'industrie manufacturière, les services marchands, et l'économie marchande. Belgique, 1970-2009.



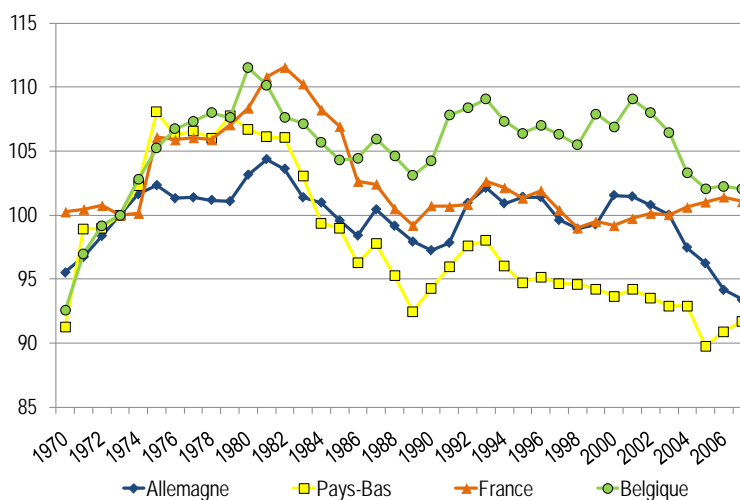
Source : ICN, BFP, calcul CCE

En ce qui concerne la période 1970-2007<sup>77</sup>, les parts salariales dans les économies marchandes belge et française sont, en fin de période, à peu près au même niveau qu'en 1973, soit avant la forte hausse provoquée par les deux chocs pétroliers. Ces évolutions contrastent avec celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, où les parts salariales en 2007 sont inférieures à leurs niveaux de 1973.

<sup>76</sup> L'évolution de la valeur ajoutée en 2009 doit toutefois être considérée avec précaution car elle est estimée sur base des comptes nationaux trimestriels et non annuels. De ce fait, il peut y avoir des erreurs d'estimation dans l'évolution du déflateur de la valeur ajoutée et donc de la valeur ajoutée en valeur.

<sup>77</sup> Les données à notre disposition ne nous permettent pas de calculer une part salariale corrigée pour les pays de référence sur la période 2008-2009.

Graphique 5-5: Part salariale en Belgique et dans les trois pays de référence. Economie marchande 1970-2007 (1973=100).



Source : ICN, BFP, Calcul CCE

La similarité de l'évolution de la part salariale dans l'industrie manufacturière et les services marchands belges masque en réalité des situations très différentes. Pour l'observer, il est nécessaire de décomposer l'évolution de la part salariale en trois composantes : l'évolution du coût salarial horaire, l'évolution de la productivité horaire du travail, et l'évolution du déflateur de la valeur ajoutée<sup>78</sup>. Cette décomposition se base sur les données EU-KLEMS qui portent sur la période 1970-2007.

Tableau 5-2: Décomposition de la croissance de la part salariale dans l'industrie manufacturière et les services marchands - Taux de croissances annuels moyen sur la période 1970-2007

	Industrie manufacturière	Services marchands
Part salariale	0,2%	0,3%
Coût salarial horaire	7,0%	6,6%
Productivité du travail horaire	4,8%	1,5%
Déflateur de la valeur ajoutée	2,0%	4,7%

Source : ICN, BFP, calcul CCE

Le Tableau 5-2 montre que l'évolution du coût salarial horaire est, en moyenne sur l'ensemble de la période, quasi identique dans les deux secteurs. Par contre, le déflateur de la valeur ajoutée, qui reflète le différentiel entre le prix des biens finaux et le prix des consommations intermédiaires, augmente beaucoup plus rapidement dans les services marchands que dans l'industrie manufacturière. Si la part salariale dans le secteur manufacturier a cru à peu près au même rythme que dans les services marchands, c'est parce que la croissance de la productivité du travail a été beaucoup plus rapide dans le premier secteur que dans le second. Ces évolutions divergentes en matière de productivité et de

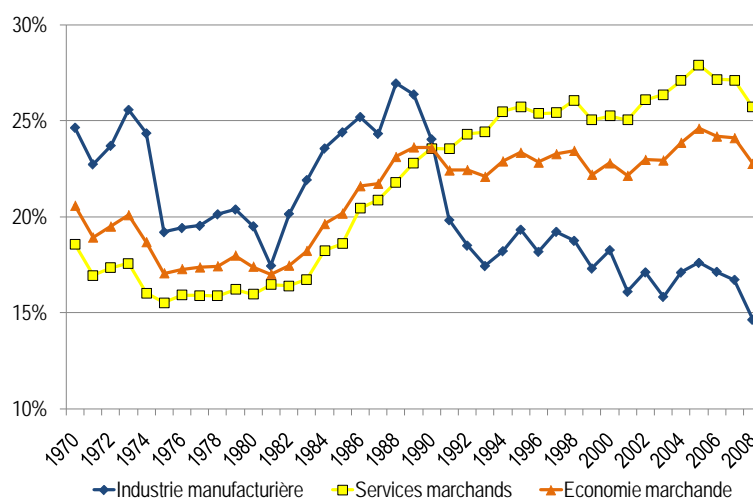


déflateur de la valeur ajoutée peuvent être expliquées par la manière dont les secteurs sont exposés à la concurrence internationale.

L'industrie manufacturière est fortement exposée à la concurrence internationale et est spécialisée dans des produits pour lesquelles la compétitivité-prix est déterminante. Pour rester compétitives, les entreprises manufacturières doivent donc faire des concessions sur leurs prix de vente, ce qui implique une modération de leur coût unitaire du travail<sup>79</sup>. Face à une évolution du coût salarial qui apparaît comme exogène, les entreprises manufacturières doivent, pour ce faire, augmenter la productivité du travail. Etant donnée la baisse tendancielle de la croissance de la productivité totale des facteurs, une grande part de l'augmentation de la productivité du travail est effectuée via la substitution capital-travail. Dans les services marchands, la compétitivité-prix joue moins du fait de la moindre ouverture des marchés et de la plus grande hétérogénéité des produits. Les entreprises des services marchands peuvent donc supporter une croissance plus rapide de leur prix, ce qui fait qu'elles sont moins contraintes à modérer leur coût unitaire du travail, et doivent de ce fait moins augmenter la productivité du travail.

L'évolution de la rentabilité du capital est, en théorie, déterminée par l'évolution de la part des profits et donc de la part salariale. Toutefois, au contraire de la part salariale, l'évolution de la rentabilité du capital n'est pas stable sur le long terme. Le Graphique 5-6 montre que, depuis la fin des années 80, la rentabilité du capital<sup>80</sup> dans l'industrie manufacturière suit une tendance à la baisse, tandis que dans les services marchands, elle suit au contraire une tendance à la hausse depuis le début des années 80.

Graphique 5-6: Rentabilité du capital dans l'industrie manufacturière, les services marchands et l'économie marchande. Belgique, 1970-2008.



Source : ICN, BFP, calcul CCE

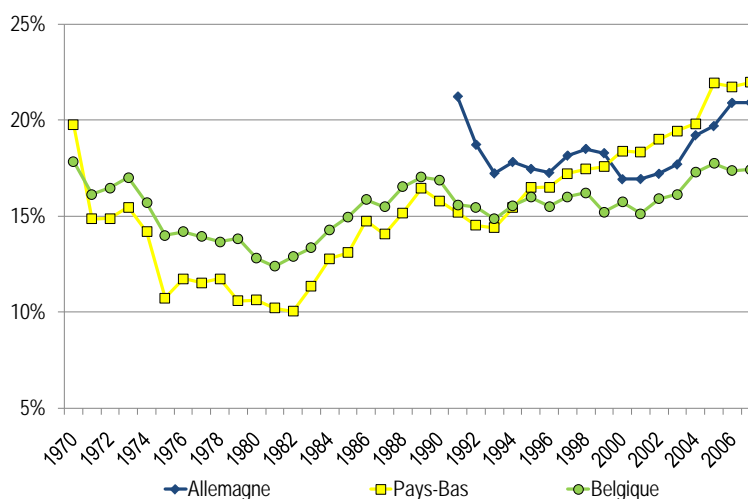
En ce qui concerne l'économie marchande, la rentabilité du capital évolue de manière relativement similaire en Belgique et aux Pays-Bas jusqu'au milieu des années 90. A partir de ce moment, la

<sup>79</sup> Le coût unitaire du travail est le rapport entre le coût salarial et les quantités produites. On peut également l'exprimer comme le rapport entre le coût salarial horaire et la productivité horaire du travail.

<sup>80</sup> La rentabilité du capital est définie comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur du stock de capital.

rentabilité du capital connaît une croissance plus dynamique aux Pays-Bas qu'en Belgique. Quant à l'Allemagne, après une forte baisse au début des années 90 et une évolution proche de celle observée en Belgique jusqu'au milieu des années 2000, la rentabilité du capital croît à son tour plus rapidement qu'en Belgique en fin de période.

Graphique 5-7: Rentabilité du capital dans l'économie marchande en Belgique et aux Pays-Bas (1970-2007) et en Allemagne (1991-2007).



Source : ICN, BFP, calcul CCE

Pour revenir à la Belgique, les divergences sectorielles dans les évolutions de la rentabilité du capital peuvent elles aussi s'expliquer par l'exposition différente des deux secteurs à la concurrence. Afin d'augmenter leur productivité, les entreprises manufacturières doivent investir dans du capital économe en main d'œuvre qui ont un coût si élevé que le prix de vente des produits ne permet plus de le rentabiliser. Dans les services marchands, le degré plus faible de concurrence permet aux prix d'augmenter plus rapidement que le coût du capital, ce qui contribue à la croissance positive de la rentabilité du capital<sup>81</sup>.

Pour freiner la baisse de l'emploi dans l'industrie, les facteurs de production devraient simultanément se redéployer vers de nouveaux secteurs technologiques où les gains potentiels de productivité peuvent se faire sans substitution forte du capital au travail, et où les concessions de prix entraînent une forte croissance des volumes, comme les secteurs à fort contenu technologique. Cela implique dès lors une transition vers un modèle de croissance créatif.

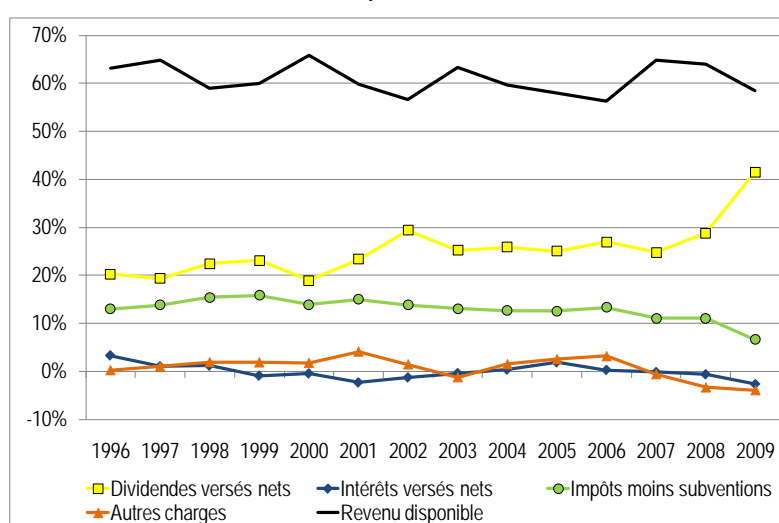
L'évolution des prix dans les services marchands contribue aussi à l'évolution peu favorable des coûts dans l'industrie manufacturière et ce, via deux canaux. Premièrement, via la consommation de services par les entreprises manufacturières (celle-ci représente une part importante des coûts, voir le chapitre 5.7 sur la structure des coûts). Deuxièmement, l'évolution des prix des services influence l'évolution des prix à la consommation qui, à leurs tours, influencent l'évolution des salaires.

<sup>81</sup> Cette interprétation se base sur le fait que le rapport entre le déflateur de la valeur ajoutée et le déflateur du capital baisse dans l'industrie manufacturière et augmente dans les services marchands.

### Evolution de la répartition des profits

Un autre aspect de la distribution primaire des revenus est la répartition des profits au sein de l'excédent brut d'exploitation. On observe une certaine modification dans la composition de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières sur la période 1996-2009 (voir Graphique 5-8). La part des dividendes versés nets (versés moins reçus) augmente, passant de 20,3% à 41,5%, tandis que la part des intérêts versés nets, des autres charges<sup>82</sup>, et du revenu disponible<sup>83</sup> diminue. Il est toutefois difficile de savoir si cette augmentation de la part des dividendes dans l'excédent brut d'exploitation est due à une modification de la structure de financement des entreprises (le financement par action augmenterait au détriment du financement par endettement) ou à une augmentation des dividendes par action<sup>84</sup>.

Graphique 5-8: Composition de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières (en % de l'excédent brut d'exploitation)



Sources : ICN, calcul CCE

Etant donné que ce mouvement se fait notamment au détriment du revenu disponible des sociétés, on peut se demander quel en est l'impact sur les investissements. Le Tableau 5-3 présente les principaux postes de dépense<sup>85</sup> des sociétés non financières en pourcentage de leur valeur ajoutée.

<sup>82</sup> Les autres charges comprennent les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés, les bénéficiaires réinvestis d'investissements directs étrangers nets de ceux reçus, les revenus de la propriété attribués aux assurés nets de ceux reçus, les loyers nets de ceux reçus, les prestations sociales autres que transferts sociaux en nature, et les autres transferts courants

<sup>83</sup> Le revenu disponible est ce qu'il reste de la valeur ajoutée des sociétés après avoir retiré la rémunération des salariés, les revenus de la propriété à verser, nets de ceux reçus, les prestations sociales, les autres transferts courants et les impôts nets des subventions.

<sup>84</sup> Cette difficulté est liée à l'estimation de l'encours des actions et autres participations des sociétés. En effet, dans le compte de patrimoine financier de la comptabilité nationale, l'encours des actions et autres participations est évalué en fonction du cours des actions cotées en bourse, alors qu'en réalité seule une fraction des actions et autres participations sont cotées.

<sup>85</sup> Les autres dépenses comprennent les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés, les bénéficiaires réinvestis d'investissements directs étrangers nets de ceux reçus, les revenus de la propriété attribués aux assurés nets de ceux reçus, les loyers nets de ceux reçus, les prestations sociales autres que transferts sociaux en nature, les autres transferts

Tableau 5-3 : Variation des passifs, variation des actifs et solde de financement des sociétés non financières (% de la valeur ajoutée)

	1996	2007	2008	2009	1996-2009
Rémunération des salariés	64,6%	61,9%	63,1%	65,9%	1,3%
Intérêts versés nets	1,2%	-0,1%	-0,2%	-0,9%	-2,1%
Dividendes versés nets	7,2%	9,4%	10,6%	14,2%	7,0%
Impôts moins subventions	4,6%	4,2%	4,1%	2,3%	-2,3%
Formation brute de capital fixe	21,0%	22,7%	23,4%	22,4%	1,4%
Variation des stocks	0,8%	2,0%	3,0%	-2,0%	-2,9%
Autres dépenses	-0,8%	-0,9%	-1,7%	-2,6%	-1,8%
Capacité/besoin de financement	1,5%	0,6%	-2,3%	0,9%	-0,6%

Sources : ICN, calcul CCE

Entre 1996 et 2008, tant le taux d'investissement (formation brut de capital fixe / valeur ajoutée) que la part des dividendes nets versés augmentent. Ceci se fait au détriment de la rémunération des salariés et des intérêts versés nets. Au total, la croissance des dépenses a été supérieure à la croissance de la valeur ajoutée, si bien que le solde de financement s'est détérioré, passant d'une capacité de financement positive en 1996 à un besoin de financement à partir de 1998. Ceci signifie que, depuis 1998, les sociétés doivent financer une partie leurs dépenses par du financement externe, que ce soit par émission d'action ou par endettement.

La forte hausse de la part des salaires et des dividendes versés nets dans la valeur ajoutée en 2009 s'explique par le fait que, malgré une baisse de la valeur ajoutée, la rémunération des salariés ainsi que les dividendes versés nets continuent d'augmenter. Ceci se produit sans que le solde de financement se détériore, notamment grâce à la vente des stocks et à la baisse du taux d'investissement.

### 5.8.2 La redistribution secondaire des revenus

La redistribution secondaire des revenus s'opère au travers du système fiscal et parafiscal. Par ce système, une partie des revenus issus de l'activité économique est reversée aux administrations publiques qui la redistribue ensuite sous la forme de services publics, de prestations sociales ou de subventions.

A ce stade, il est important de préciser que les revenus qui sont taxés en Belgique ne proviennent pas uniquement de la valeur ajoutée créée en Belgique, la principale raison étant qu'une partie de l'épargne des ménages belges est constituée d'actifs financiers étrangers.

#### *Evolution de la (para)fiscalité sur le travail et sur le capital*

Une manière d'appréhender la redistribution secondaire des revenus est de comparer la pression fiscale exercée sur chaque facteur de production. Celle-ci est reflétée par les taux d'imposition implicites présentés dans le Tableau 5-4. En 2008, le taux d'imposition implicite sur les revenus du travail (qui tient compte aussi des cotisations sociales) s'élevait à 42,6%, le taux d'imposition implicite

---

courants, , les transferts en capital nets de ceux reçus, les ajustements pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, et les acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

sur le capital (y compris sur patrimoine) à 32,7% et le taux implicite des impôts sur la consommation (qui sont donc prélevés indirectement sur les revenus du travail et du capital) à 21,2%. Ces taux implicites sont plus élevés en Belgique qu'en moyenne dans les trois pays voisins, ce qui reflète une redistribution secondaire des revenus plus importante.

Tableau 5-4: Taux d'imposition implicites sur le capital, le travail et la consommation en 2008

	Allemagne	Pays-Bas	France	Moy-3	Belgique
Travail	39,2%	35,4%	41,4%	39,6%	42,6%
Capital	23,1%	17,2%	38,8%	28,5%	32,7%
Consommation	19,8%	26,7%	19,1%	20,3%	21,2%

Source : Eurostat

Notons que le taux d'imposition implicite du capital tel que calculé par Eurostat (tableau ci-dessus) surestime la charge fiscale qui pèse sur le capital. En effet, le numérateur du taux implicite comprend les impôts sur les revenus et sur les stocks de capital, tandis que le dénominateur ne comprend pas la base imposable des impôts sur les stocks de capital. Ceci n'affecte cependant pas la comparaison internationale étant donné que la même méthode est utilisée pour tous les pays.

Depuis 1996, on observe une augmentation de la pression fiscale sur les revenus<sup>86</sup> du capital (passe de 17,7% à 20,6%) tandis que celle sur le travail et sur la consommation reste assez stable (respectivement -0,6% et +0,1%). L'augmentation du taux d'imposition implicite des revenus du capital est due à une augmentation du taux implicite des impôts sur les revenus du capital des ménages et des indépendants (passe de 13,2% à 15,7%), quelque peu compensée par une diminution du taux implicite de l'impôt des sociétés (passe de 23,5% à 21,4%). Notons que le taux implicite de l'impôt des sociétés tel que calculé par Eurostat est sous-estimé car la base imposable contient les dividendes reçus qui sont, en Belgique, largement exonérés.

Ces dernières années ont eu lieu deux réformes fiscales importantes qui ont pu avoir un impact sur ces évolutions. Il s'agit de la déduction fiscale pour capital à risque et de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP).

### *La déduction fiscale pour capital à risque*

Introduite par la loi du 22 juin 2005, la déduction fiscale pour capital à risque (plus communément appelée « déduction des intérêts notionnels ») a pris effet à dater de l'exercice d'imposition 2007. Elle permet aux sociétés assujetties à l'impôt des sociétés de déduire de leur base imposable un intérêt fictif calculé sur leurs capitaux propres corrigés.

La Banque Nationale de Belgique (BNB) et le Service d'Etude et de Documentation (SED) du SPF Finances se sont tous deux livrés à une évaluation du coût budgétaire de la réforme. Le coût budgétaire net estimé par la BNB se situe dans une fourchette allant de 140 à 360 millions d'euros en

---

<sup>86</sup> Etant donné l'absence de la base imposable des impôts sur les stocks de capital au dénominateur du taux d'imposition implicite du capital, l'augmentation de ce dernier est le résultat de l'augmentation du taux d'imposition implicite des revenus du capital et de l'augmentation du ratio entre les impôts sur les stocks de capital et les revenus du capital. L'évolution de ce dernier ratio étant peu informative, il nous semble plus pertinent de se concentrer sur l'évolution du taux d'imposition implicite des revenus du capital.

2006, et de 280 à 770 millions d'euros en 2007. Le SED évalue le coût de la réforme à 760 millions d'euros pour l'année 2006.

Pour arriver à ce coût net, les deux institutions calculent d'abord un coût brut qui correspond au montant des intérêts notionnels déduits, multiplié par le taux moyen d'imposition. Ce coût est à peu près équivalent pour les deux institutions : la BNB l'évalue à 2657 millions d'euros pour 2006 et 4330 pour 2007. Pour le SED, ces montants sont respectivement de 2461 et 4481 millions d'euros.

Ce coût brut ne correspond cependant pas au coût net, c'est-à-dire à la diminution des recettes fiscales par rapport à une situation où la réforme n'aurait pas eu lieu. En effet, on s'attend à ce que la réforme ait eu pour effet d'augmenter le montant des capitaux propres. Or, ceux-ci constituent la base de calcul des intérêts notionnels. Une partie du coût brut est donc probablement due à des capitaux propres qui n'auraient pas été présents si la réforme n'avait pas eu lieu. Pour calculer le coût net de la réforme, il faut donc retirer du coût brut la partie générée par les capitaux propres qui n'auraient pas été présents en l'absence de réforme<sup>87</sup>.

La principale raison pour laquelle la réforme peut avoir augmenté le niveau des capitaux propres est qu'elle peut avoir incité des multinationales à créer des sociétés de financement. Ces sociétés ont pour mission d'accorder des prêts à des entreprises du même groupe et disposent, pour ce faire, de capitaux propres élevés, ce qui leur permet de déduire d'importants montants d'intérêts notionnels. Ces sociétés de financement sont soit créées à partir de nouvelles entrées de capitaux étrangers, soit sont d'anciens centres de coordination dont l'agrément arrive à expiration (les centres de coordination avaient également pour fonction d'accorder des prêts à des entreprises du même groupe). Il est donc probable qu'en l'absence de réforme, le niveau de capitaux propres aurait été plus faible puisqu'il y aurait eu moins d'entrées de capitaux étrangers et qu'une partie des capitaux constituant les centres de coordination arrivant à expiration seraient sortis. Toute la difficulté de l'évaluation réside dans l'estimation du montant des capitaux propres affecté par la réforme.

C'est essentiellement au niveau de cette estimation que les évaluations de la BNB et du SED divergent. La BNB fait l'hypothèse que la totalité des entrées de capitaux étrangers en 2006 est due à la réforme<sup>88</sup>. Pour le SED, seule une partie de ces capitaux est entrée du fait de la réforme. En outre, le SED estime que, parmi les centres de coordination dont l'agrément est arrivé à expiration, seuls ceux qui déduisent à présent des intérêts notionnels doivent être considérés comme ayant été maintenus par la réforme. Pour la BNB, il faut aussi tenir compte du fait qu'une partie des capitaux des anciens centres de coordination sont restés en Belgique en ayant été réinjectés dans des entreprises du même groupe. En résumé, l'impact de la réforme sur l'augmentation des capitaux propres est plus élevé pour la BNB que pour le SED. Ceci explique en grande partie que, partant d'un coût brut équivalent, elle arrive à un coût budgétaire net inférieur.

Un autre élément important de divergence dans les deux évaluations est le traitement des doubles déductions. Lorsqu'une société prête à une société du même groupe, elle déduit des intérêts notionnels, tandis que la société qui rembourse déduit les intérêts de l'emprunt. Le SED inclut dans son

---

<sup>87</sup> Outre cela, il faut également tenir compte des recettes supplémentaires apportées par la réforme. Celles-ci proviennent notamment des mesures de compensation budgétaire, de la diminution des déductions des pertes antérieures reportées et des effets de retour macroéconomique.

<sup>88</sup> Pour le SED, le montant des capitaux étrangers entrés du fait de la réforme se mesure par différence par rapport aux entrées de 2004, soit juste avant la réforme.

évaluation une estimation du coût des intérêts déduits supplémentaires du fait de la réforme. La BNB considère qu'il n'y a pas lieu de le faire<sup>89</sup>.

### *La réforme de l'IPP*

La réforme de l'IPP dont la mise en œuvre s'est échelonnée entre les exercices d'imposition 2002 et 2005 (revenus 2001-2004) a consisté en un relèvement du taux de la première tranche du barème des charges professionnelles forfaitaires, un élargissement des tranches centrales du barème et la suppression des taux marginaux supérieurs.

La réforme de l'IPP ne s'est pas traduite par une forte baisse du taux implicite de l'IPP. Celui passe de 22,5% en 2000 (avant la réforme) à 22,3% en 2005 (après que la mesure ait été totalement mise en place). Cependant, il faut tenir compte du fait que le taux implicite de l'IPP tend mécaniquement à augmenter avec la hausse des salaires bruts réels car un certain nombre de salariés passent dans des tranches d'imposition supérieures. Pour mesurer l'impact de la réforme de l'IPP, il faut donc comparer l'évolution observée du taux implicite à son évolution théorique à politique inchangée<sup>90</sup>. A politique inchangée, le taux implicite aurait été de 23,8% en 2005, soit 1,5 point de % de plus que le taux observé.

### *Evolution du revenu disponible des ménages*

L'évolution du revenu disponible des ménages est un autre indicateur de la redistribution secondaire des revenus, qui tient compte non seulement des prélèvements fiscaux et parafiscaux payés par les ménages, mais également des prestations sociales reçues par les ménages.

Les ménages sont à la fois des travailleurs et des détenteurs de capital. Ils perçoivent à ce titre des revenus du travail et du capital. De ces revenus primaires, les ménages paient des impôts et des cotisations sociales et reçoivent des prestations sociales. Le revenu disponible des ménages correspond donc aux revenus primaires diminués des impôts et cotisations sociales, et augmentés des prestations sociales. Le revenu disponible correspond à environ 80% des revenus primaires.

La situation diffère cependant selon le niveau de revenu: plus les ménages ont de hauts revenus, plus l'écart entre le revenu disponible et les revenus primaires est élevé, ce qui témoigne de la redistribution des revenus entre les ménages. D'après l'enquête EU-SILC<sup>91</sup>, en 2008, les ménages qui se situaient dans les 20% les plus riches percevaient en moyenne un revenu disponible équivalant à 70% de leurs revenus bruts. Pour les 20% les plus pauvres, le rapport était de 95%<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> Les évaluations divergent également, mais dans une moindre mesure, dans l'estimation de la diminution des déductions des pertes antérieures reportées (plus importante pour le SED que la BNB), dans l'estimation des recettes provenant des effets de retour macroéconomiques (non prises en compte par le SED), et dans l'impact qu'a eu la réforme sur la substitution entre capitaux empruntés et capitaux propres (non pris en compte par le SED).

<sup>90</sup> Pour calculer l'évolution du taux implicite à politique inchangée, on applique une élasticité de l'impôt par rapport au revenu imposable de 1,67, comme estimée dans Lenoir, T et Valenduc, C, « Révision de la méthode macro-économique d'estimation des recettes fiscales », Bulletin de documentation, 66ème année, 1er trimestre 2006.

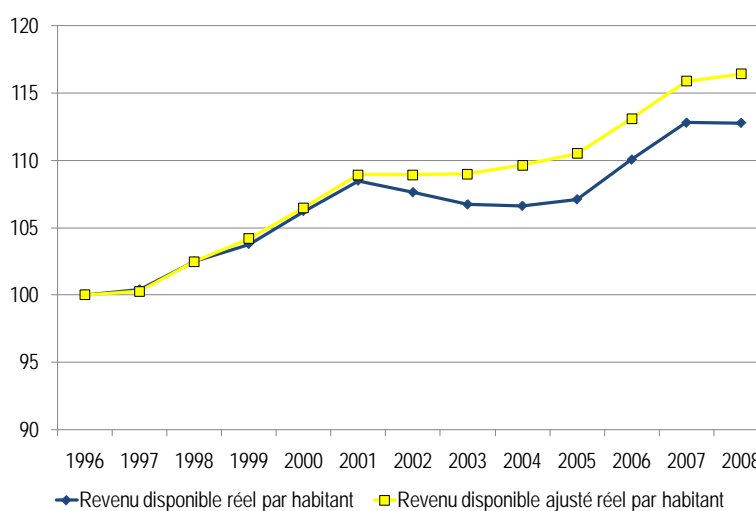
<sup>91</sup> European Union Statistics on Income and Living Conditions, Eurostat.

<sup>92</sup> Le revenu brut total du ménage est calculé comme la somme de tous les revenus de tous les membres du ménage ; sont compris : les revenus bruts du travail salarié, le revenu brut d'indépendant (monétaire et non monétaire), le revenu de la propriété, les revenus financiers, les transferts sociaux, les autres revenus bruts, ... Le revenu disponible est égal au revenu

Si l'on rajoute les transferts sociaux en nature (les remboursements des soins de santé par la Sécurité sociale, la participation des Administrations publiques aux frais de crèche, de scolarité, de logement, etc.), on obtient le revenu disponible ajusté. Celui-ci représente en moyenne un peu moins de 100% des revenus primaires des ménages. Autrement dit, ce que les ménages paient en fiscalité et parafiscalité directe, ils le récupèrent quasi-intégralement sous forme de prestations sociales et transferts sociaux en nature. Notons que sont exclus de ce calcul les impôts indirects payés par les ménages, ainsi que les services publics collectifs dont bénéficient en partie les ménages.

L'évolution du pouvoir d'achat des ménages peut se mesurer par l'évolution du revenu disponible ajusté par habitant, déflaté par l'indice des prix à la consommation. Le Graphique 5-9 montre que le pouvoir d'achat des ménages a cru de 15% entre 1996 et 2008. A titre d'information, hors transferts sociaux en nature l'augmentation n'est que de 12%.

**Graphique 5-9: Evolution du revenu disponible des ménages réel par habitant avec ou sans transferts sociaux en nature**



Source : ICN, calcul CCE

---

brut moins les impôts, les charges sociales et les transferts entre ménages. Il ne comprend donc pas les prestations sociales reçues par les ménages.



## Bibliographie

BAUGNET, V., K. BURGGRAEVE, L. DRESSE, CH. PIETTE, B. VUIDAR (2010), Positie van België in de wereldhandel, *Economisch Tijdschrift NBB*, juni 2010, blz. 29-56.

BIATOUR, B. EN KEGELS, C. (2008), "Growth and Productivity in Belgium", *Working Paper Bureau fédéral du Plan*, n° 17-08, septembre 2008.

BIATOUR, B. en C. KEGELS (2010), L'évolution des coûts unitaires du travail en Belgique de 1996 à 2008, *Working Paper Bureau fédéral du Plan*, n°14, 24 blz.

BURGGRAEVE, K., DRESSE, L. EN VULDAR, B. (2009), *Performances extérieures de la Belgique: 1995-2008*, hoorzitting voor de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, 12 oktober 2009.

BUYSSE, R., L. SLEUWAEGEN en S. VANDEN BUSSCHE (2009), *Buitenlandse directe investeringen in België*, Vlerick Leuven Gent Management School, 8 blz.

CRB (2007), *Werk maken van een gemeenschapsoctrooi en van een sterkere octroocultuur in België*, CRB-advies, Brussel, 11 blz.

CRB (2009a), *Advies betreffende het versterken van kennisuitwisseling tussen de onderzoekswereld en het bedrijfsleven*, Brussel, CRB, 12 blz.

CRB (2009b), *Etude sur la structure des coûts de production de l'économie*, Brussel, CRB, 35 blz.

DEVOLDERE, Isabelle en Leo SLEUWAEGEN (2009), *Werk maken van een creatieve economie*, Leuven, Uitgeverij LannooCampus, 131 blz.

EC (2007), « Entrepreneurship Survey of the EU (25 member states), the US, Iceland and Norway », *Flash EB series*, n° 192, 16 blz.

EC (2009), *Keeping European Consumers Safe, 2008 annual report on the operation of the rapid alert system for non-food consumer products RAPEX*, Luxemburg, 64 blz.

EUROPESE CENTRALE BANK (2007), *Monthly Bulletin*, mei 2007.

Federaal Planbureau (2010), Objectifs BE2020: Les investissements en R&D en Belgique et dans ses Régions, note, 21 blz.

HAVIK, K., MC MORROW, K., RÖGER, W. EN TURRINI, A. (2008) "The EU-US Total Factor Productivity Gap: an Industry Perspective", *Economic Paper*, n° 339, september 2008, European Commission.

HUVENEERS, C. EN PAMUKÇU, M.T. (2003) "Technologies de l'information et de la communication et organisation des entreprises", in Dekkers, G. en Chantal Kegels (éds), *Les technologies de l'information et de la communication en Belgique. Analyse des effets économiques et sociaux*, *Planning Paper*, 2003, Federaal Planbureau.

IBM(2009), *Global Location Trends, Annual Report*, 25 blz.

ILO (2009b), *Report of the Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations, Meeting Document International Labour Conference 98th session, report III (part 1A)*, Genève, 760 blz.

ILO(2009a), *Information Document on Ratifications and Standards-Related Activities (report III(2)), Meeting Document International Labour Conference 98th session, report III (part 2)*, Genève, 270 blz.

JACOBS, D., A. REA, C. TENEY e.a. (2009), *De sociale lift blijft steken – de prestaties van allochtone leerlingen in de Vlaamse gemeenschap en de Franse gemeenschap*, Brussel, Koning Boudewijnstichting, 93 blz.

KEGELS, C. (2009) "Alternative Assessment of Belgian Competitiveness", *Working Paper Bureau fédéral du Plan*, n° 9-09, septembre 2009.

- KEGELS, C. (2009), *Alternative Assessment of Belgian Competitiveness*, Brussel, Federaal Planbureau, Brussel, 37 blz.
- MATTE, M. en B. Michel (2010), La part de marché à l'exportation de la Belgique 1993-2008 - changements structurels et compétitivité, *Working Paper Bureau fédéral du Plan*, n° 6-10, 20 blz.
- MATHIEU, A. EN B. VAN POTTELSBERGHE (2008), *A Note on the Drivers of R&D Intensity*, Brussel, ULB, Solvay Business School, 13 blz.
- MICHEL, Bernhard Klaus (2009), *The Impact of Offshoring on Employment in Belgium*, Brussel, Federaal Planbureau, 39 blz.
- NBB (2009), *Performances extérieures de la Belgique: une analyse sur la période 1995-2008*, hoorzitting van 12 oktober 2009 voor de CRB.
- NBB(2008), *Jaarverslag Economische en Financiële Ontwikkeling*, Brussel, 253 blz.
- OECD (2007a), *Environmental Performance Review of China – Conclusions and Recommendations*, 12 blz.
- OECD (2007b), *Moving Up the Value Chain, Staying Competitive in the Global Economy – Main Findings*, 27 blz.
- ONKELINX, J. en L. SLEUWAEGEN (2008), *Internationalization of SMEs*, Brussel, FDC, 90 blz.
- PENEDER, M., K. AIGINGER, G. HUTSCHENREITER (2001), *Structural Change and Economic Growth, Wenen*, WIFO, 164 blz.
- SPINNEWYN, H. (2008), *Internationalisering van de Belgische economie: analyse op basis van de filialen van buitenlandse ondernemingen in het buitenland tussen 1995-2005*, Brussel, Federaal Planbureau, 42 blz.
- SPITHOVEN, A. EN S. VANDECANDELAERE (2009), *Kennisuitwisseling en technologieoverdracht tussen het bedrijfsleven en de onderzoeksweld*, Brussel, CRB, 289 blz.
- THURIK, R. (2007), *Ondernemerschap: de motor van groei?*, hoorzitting van 10 oktober 2007 voor de CRB in het kader van de werkgroep rond ondernemerschap.
- VEUGELERS, R. (2008), *Industry-science relaties: evidentie en beleidsimplicaties*, hoorzitting van 10 januari 2008 voor de CRB in het kader van de werkgroep rond industry-science relaties.
- WÖLFL, A. (2005) "The Service Economy in OECD countries", *STI working paper*, n° 3 2005, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

## 6 Annexes

## Annexe 1A : Nomenclature des branches Nacerev.1 (version 2003)

Section	Division	Description
A	1	Culture de céréales et horticulture
A	2	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes
B	5	Pêche, aquaculture et services annexes
C	10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe
C	11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes
C	12	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
C	13	Extraction de minerais métalliques
C	14	Autres industries extractives
D	15	Industries alimentaires
D	16	Industrie du tabac
D	17	Industrie textile
D	18	Industrie de l'habillement et des fourrures
D	19	Industrie du cuir et de la chaussure
D	20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie à l'exclusion des meubles
D	21	Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier
D	22	Edition, imprimerie, reproduction
D	23	Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires
D	24	Fabrication de produits chimiques
D	25	Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques
D	26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
D	27	Métallurgie
D	28	Travail des métaux
D	29	Fabrication de machines et équipements
D	30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
D	31	Fabrication de machines et appareils électriques
D	32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
D	33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
D	34	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques
D	35	Fabrication d'autres matériels de transport
D	36	Fabrication de meubles; industries diverses
D	37	Récupération
E	40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude
E	41	Captage, épuration et distribution d'eau
F	45	Construction
G	50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants
G	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles
G	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques
H	55	Hôtels et restaurants
I	60	Transports terrestres
I	61	Transports par eau
I	62	Transports aériens
I	63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages
I	64	Postes et télécommunications
J	65	Intermédiation financière, à l'exclusion des assurances et des caisses de retraite
J	66	Assurances et caisses de retraite à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
J	67	Auxiliaires financiers et d'assurance
K	70	Activités immobilières
K	71	Location de machines et de matériel sans opérateur et d'autres biens mobiliers
K	72	Activités informatiques
K	73	Recherche et développement
K	74	Autres services fournis principalement aux entreprises
L	75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire
M	80	Éducation
N	85	Santé et action sociale
O	90	Assainissement, voirie et gestion des déchets
O	91	Activités associatives diverses
O	92	Activités récréatives, culturelles et sportives
O	93	Autres services
P	95	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Q	99	Organismes extra-territoriaux

## Annexe 1B: Nomenclature des branches Nacerev.2 (version 2008)

Section	Description
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Industries extractives
C	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
H	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
I	Transports et entreposage
J	Hébergement et restauration
K	Information et communication
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
P	Enseignement
Q	Santé Humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
T	Activités de ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités des organismes extra-territoriaux

## Annexe 2 : Evolution des coûts salariaux par personne et par heure

Coûts salariaux par personne, secteur privé																
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>P</sup>	2012 <sup>P</sup>
Allemagne	0,6%	0,8%	1,0%	2,0%	1,6%	1,3%	1,6%	0,1%	-0,1%	1,3%	1,1%	2,1%	-0,3%	2,2%	2,3%	3,0%
Pays-Bas	2,5%	4,2%	3,5%	4,8%	4,8%	4,4%	3,2%	3,4%	0,9%	2,6%	3,1%	3,6%	1,7%	1,7%	3,1%	2,9%
France	1,4%	1,4%	1,9%	2,3%	2,4%	3,4%	3,0%	3,9%	3,0%	3,7%	2,4%	2,5%	1,2%	2,2%	2,2%	3,2%
Moy.3	1,0%	1,3%	1,6%	2,4%	2,2%	2,4%	2,3%	1,9%	1,2%	2,3%	1,8%	2,4%	0,5%	2,1%	2,4%	3,1%
Belgique	3,0%	1,2%	3,8%	1,8%	3,8%	3,4%	1,5%	1,8%	1,3%	3,4%	3,6%	3,3%	1,5%	0,7%	n.a.	n.a.

Durée moyenne de travail par salarié																
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>P</sup>	2012 <sup>P</sup>
Allemagne	-0,5%	-0,7%	-0,5%	-0,3%	-1,0%	-0,5%	-1,3%	-0,1%	-0,8%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	-2,4%	1,5%	1,5%	-0,6%
Pays-Bas	-0,1%	-1,5%	-0,3%	-1,4%	-0,3%	-0,9%	-0,9%	-0,5%	-0,4%	0,1%	-0,3%	-0,1%	-0,8%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
France	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-1,8%	-1,2%	-1,3%	-0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,0%	0,4%	-0,7%	0,3%	0,3%	-0,1%
Moy.3	-0,5%	-0,7%	-0,4%	-0,9%	-1,0%	-0,8%	-0,9%	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,3%	-0,2%	-1,5%	0,9%	0,8%	-0,4%
Belgique	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	-0,3%	-0,6%	-0,3%	-0,3%	0,1%	-0,2%	0,1%	-1,3%	0,4%	n.a.	n.a.

Coûts salariaux horaires, secteur privé																
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>P</sup>	2012 <sup>P</sup>
Allemagne	1,1%	1,5%	1,5%	2,3%	2,7%	1,7%	2,9%	0,2%	0,7%	1,4%	1,7%	2,8%	2,2%	0,7%	0,8%	3,6%
Pays-Bas	2,6%	5,8%	3,8%	6,3%	5,1%	5,3%	4,1%	3,9%	1,2%	2,5%	3,4%	3,7%	2,5%	1,7%	3,2%	2,9%
France	2,0%	1,8%	2,3%	4,1%	3,6%	4,7%	3,3%	3,6%	2,8%	3,5%	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%	1,9%	3,4%
Moy.3	1,5%	2,0%	2,0%	3,4%	3,3%	3,2%	3,2%	1,9%	1,5%	2,3%	2,2%	2,6%	2,1%	1,3%	1,5%	3,4%
Belgique	2,9%	0,9%	3,5%	1,7%	3,6%	3,7%	2,2%	2,1%	1,6%	3,4%	3,7%	3,2%	2,8%	1,1%	n.a.	n.a.

Sources : CPB (2010); Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose (2010); Minefi (2010); Bureau fédéral du Plan (2010a); OCDE, *Scénario à moyen terme*; temps de travail annuel moyen sur la base de l'EFT (Eurostat); calculs propres du secrétariat

## Annexe 3 : Coefficients de pondération

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	54,8%	54,4%	53,8%	53,4%	52,6%	52,1%	51,6%	51,1%	50,6%	50,0%	49,8%	49,7%	49,5%	49,2%	49,1%	49,0%	49,0%
Pays-Bas	9,3%	9,7%	9,9%	10,3%	10,7%	11,0%	11,2%	11,3%	11,3%	11,5%	11,6%	11,6%	11,8%	11,7%	11,6%	11,6%	11,6%
France	35,8%	35,9%	36,3%	36,4%	36,8%	36,9%	37,2%	37,6%	38,1%	38,5%	38,7%	38,7%	38,7%	39,2%	39,3%	39,3%	39,4%

Source : OCDE, *Scénario à moyen terme*; calculs propres du secrétariat